This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

3433 06666628 4

6 C B3

BULLETINS

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DE

TOURNAI.

Société

* E

BULLETINS

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DE

TOURNAI.

TOME 5.

ASTOR LIBRARY
NEW-YORK

TOURNAI
MALO ET LEVASSEUR, IMPRIMEURS DE LA SOCIÉTÉ.

1838.

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE DE TOURNAI.

SEANCE DU JEUDI 8 MAI 1856.

M. le vicaire général Voisin occupe le fauteuil.
M. *Fréd.* Hennebert, *secrétaire*.

—

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente; la rédaction en est adoptée.

—

CORRESPONDANCE.

— MM. les bourgmestre et échevins transmettent une ordonnance de paiement de la somme de 200 francs sur le receveur provincial, montant du subside accordé à la Société pour 1856 par le Conseil provincial du Hainaut.

— M. le Ministre de la justice envoie, pour la bibliothèque de la Société, un exemplaire de la Statistique des hospices et des bureaux de bienfaisance du royaume, d'après les budgets de l'exercice 1853; in-fol. — Remercîments.

—

Un scrutin est ouvert sur la présentation faite de MM. Bozière, artiste peintre, et Justin Bruyenne, architecte en qualité de membres titulaires de la Société.

Chacun de ces messieurs ayant réuni l'unanimité des suffrages, le secrétaire est chargé de leur annoncer leur admission dans la forme accoutumée.

—

M. Warlomont propose comme membres honoraires de la Société, M. Carion (H.), notaire à Dour, arrondissement de Mons, et M. Brouez (J.), notaire à Wasmes, même arrondissement.

Il dépose en même temps, au nom de ces messieurs, un volume qu'ils ont publié et dont ils font hommage à la Société.

M. *Fréd.* Hennebert propose d'inscrire au nombre des membres correspondants, M. Charles Goertz, candidat de l'université impériale de Moscou, membre de la Société impériale russe de géographie à Saint-Pétersbourg et de la Société archéologique de Berlin.

Ces propositions sont renvoyées à l'examen du comité permanent.

—

Le secrétaire annonce que la table alphabétique de l'ouvrage du chanoine Cousin ne tardera pas être imprimée. Six feuilles sont tirées; les deux dernières sont en épreuves.

—

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

— De la part de M. *Ulysse* Capitaine, membre correspondant :

Annuaire de la Société libre d'émulation de Liége, pour l'année 1856. *Liége*, J.-G. Carmanne, 1856, in-12 de 234 pages.

— De la part de M. R. Chalon, membre correspondant :

1° *Monnaies de Navarre frappées au nom du roi Ferdinand d'Aragon.* In-8 de 11 pp.

2° *Un esterlin de Henri III contrefait par Thierri, comte de Clèves.* In-8 de 2 pp.

3° *Poids monétiformes du midi de la France.* Un quarteron de Mirepoix portant la date de 1310. In-8 de 3 pp.

Ces trois opuscules de M. R. Chalon sont des articles extraits de la *Revue de la numismatique belge,* tome VI, 2e série.

— De la part de M. I. L. A. Diegerick, membre correspondant :

1° *Les drapiers yprois et la conspiration manquée.* Episode de l'histoire d'Ypres (1428-1429), publié par I. L. A. Diegerick. *Bruges,* Vandecasteele-Werbrouck, 1856, in-8 de 28 pp.

2° *Notice sur les négociations qui ont eu lieu entre les Etats-généraux et le duc d'Anjou après la tentative de ce prince pour surprendre Anvers* (1583-janvier à avril), par le même. *Anvers, imp. de J.-E. Buschmann,* 1856, in-8 de 41 pages.

Extrait des *Annales* de l'Académie d'archéologie de Belgique.

— De la part de M. Van de Putte, membre correspondant :

1° *Notice sur la commune de Lampernesse. Bruges, Vandecasteele-Werbrouck,* 1853, in-8 de 64 pp.

2° *Description des fêtes et cérémonies religieuses célébrées à l'occasion de la restauration de l'image de Notre-Dame de Thuyne, patrone de la ville d'Ypres, et des statues des ducs de Bourgogne replacées dans la façade des halles à Ypres,* le 9 août 1854.—*Ypres,* imp. de Lambin, fils, 1854, in-8 de 48 pp.

— De la part de l'*Académie royale de Belgique :*

Son *Bulletin*. N° 3.—Tome XXIII. *Bruxelles, Hayez*, 1856, in-8, p. 251-340.

— De la part de l'*Académie royale de médecine* :

Son *Bulletin*. Tome XV. N^os^ 3, 4 et 5. *Bruxelles, J.-B. de Mortier*, in-8, p. 241 à 368.

— De la part de la *Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut* :

Ses *Mémoires et publications*. II^e^ série. Tome troisième. Année 1854-1855. Mons, Masquilier et Lamir, 1856, in-8, XCVI-484 pp.

— De la part de la *Société scientifique et littéraire du Limbourg :*

Son *Bulletin*. Tome III. — 1^er^. fasicule. *Tongres, V.^e^ Collée,* mars 1856, in-8 de 124 pp.

— De la part de la *Société libre d'émulation de Liége :*

Société libre d'émulation. — *Rapport* fait au conseil d'administration sur les travaux des comités, par le secrétaire général Alb. d'Otreppe de Bouvette. *Liége*, *J. Desoer*, février 1856, in-8 de 34 pp.

— De la part de M. le Ministre de la justice :

Statistique des hospices et des bureaux de bienfaisance d'après les budgets de l'exercice 1853. Bruxelles, 1856, in-fol. de VIII-289 pp.

— De la part des auteurs :

Traité théorique et pratique de notariat, rédigé spécialement pour la Belgique, par J. Brouez et H. Carion. *Bruxelles,* libr. d'Aug. Decq, 1847, in-4° de 472 pp.

— De la part de la *Société numismatique :*

Revue de la numismatique belge. 2^e^ série. — Tome VI. Première livraison. *Bruxelles*, 1856, in-8 de 128 pp.

Pp. 108. ***Supplément à l'essai de monographie d'une série de médailles gauloises, imitées des deniers consulaires au type des Dioscures,*** par le marquis de Lagoy, de l'Institut, etc. Aix, imprim. de Frédéric Vitalis, 1856, in-4° 15 p. et 1 planche.

Voici comment M. le marquis de Lagoy termine sa dissertation :

« Les découvertes faites, depuis peu d'années, de deux dépôts assez considérables de cette série de médailles gauloises dans les environs de Lyon ; la certitude des découvertes partielles de ces mêmes monnaies dans les environs de Genève, d'Orange, etc. tout paraît indiquer que les pièces susdites appartiennent à l'Est de la Gaule (1); on serait vivement tenté alors de les considérer comme le monnayage particulier de Donnus et de son fils Cottius, allié des Romains, et dont Auguste se plut à augmenter les Etats. L'absence constante sur ces monnaies du nom de Cottius (celui de Donnus apparaît une fois) s'expliquerait en supposant que ce prince, en imitant le plus ancien type des deniers de la République, sur lesquels figurent les noms des triumvirs monétaires, aurait voulu aussi marquer son numéraire aux noms des préposés à la fabrication dans chaque localité. Cette supposition s'accorderait encore avec la modestie de Cottius, qui, sur l'inscription de l'arc de Suze, ne prend pas le titre de roi, mais seulement celui de prœfectus, fils de roi, *C. Julius, regis Donni filius Cottius prœfectus.* Avec un peu de bonne volonté, on pourrait trouver une application aux légendes suivantes : BRI *Brigantium,* Briançon ; CAL *Cularo,* aussi nommé *Calaro, Calorona,* Grenoble, ou soit les *Calucones* de Ptolémée; VIID, *Vedianti,* peuple de Provence; EBVRO, *Eburodunum,* Embrun ; VOLVNT pro *Vocunt, Vocontii* ? ; mais ensuite, que faire de PERTRVCORI, VIRODV, DVRNACOS, COSII ? Plus généreux que l'empereur Auguste, pourrions-nous ajouter au domaine de Cottius, Périgueux, Verdun, Tournai, Bazas, etc. ? Je ne le pense pas ; il faut donc se contenter d'enregistrer simplement les nouvelles découvertes numismatiques, en attendant que le temps veuille bien quelque jour nous donner la clef de l'énigme monétaire de cette classe intéressante des monnaies gauloises. »

Cette conclusion paraît très-sage à M. R. Chalon. « Nous nous permettrons seulement, dit-il, de faire remarquer que, d'après M. de Lagoy lui-même, les imitations du type des Dioscures appartiennent au monnayage du S. E. de la Gaule. Les dépôts de ces pièces, tou-

(1) A la partie voisine de Marseille et de l'Italie.

jours et uniquement trouvés dans cette partie de la France, le prouvent assez. Pourquoi, alors, s'obstiner à voir dans DVRNACOS, Tournai, située à l'extrémité opposée de la Gaule, au lieu d'y chercher le nom d'une localité peut-être aujourd'hui insignifiante, détruite, ou autrement nommée, mais placée dans le cercle possible de l'émission de semblables deniers? Quant au mot EBVRO ou EBVRON (car il y a bien EBVRON sur la pièce de M. de Lagoy), placé sous le cavalier, n'est-il pas plus simple et plus naturel d'y voir un nom d'homme, un nom de chef gaulois, ou d'officier monétaire de Cottius, si l'on veut, que de le laisser revendiquer tour à tour par les *Eburones*, les *Eburovices* ou *Eburonices* et la ville d'*Eburodunum*? Les prétentions de Tournai ont déjà donné lieu à plusieurs Mémoires très-érudits. Elles sont soutenues par quelques-uns des plus savants numismates de France, et elles ont été entourées de toutes les preuves que puisse réunir et grouper l'avocat le plus adroit. Cependant l'objection principale, celle qui résulte de la provenance même de ces monnaies, qu'on ne trouve jamais en Belgique, non-seulement subsiste toujours, mais vient encore de se renforcer par la découverte du dépôt de Lyon. C'est un fait contre lequel se brisent les *suppositions* les plus ingénieuses. »

— De la part des directeurs :

1° *Messager des sciences historiques* etc., année 1856. — 1ère livraison. *Gand*, in-8 de 136 pp.

Pp. 117. GUIBERT DE TOURNAY. — Le numéro 20 du questionnaire du Messager (année 1852, p. 256) est conçu en ces termes :

« *Qu'est devenu le manuscrit de l'histoire de la croisade de Louis X, par Guibert de Tournai, mentionné par Valère André?* »

« C'est le prote qui a fait ainsi voyager en Terre-Sainte Louis le Hutin. Ensuite ce manuscrit a été mentionné plusieurs siècles avant Valère André.

« Le premier et le seul, en dernière analyse, qui parle de cet ouvrage — car tous les autres n'ont fait que répéter ses paroles, en les altérant quelquefois — est Henri de Gand; et voici en quels termes : *Virbertus tornacensis dicitur scripsisse Hodoeporicon primæ profectionis piæ memoriæ Domini Ludovici regis Francorum ad transmarinas partes.* » De script. eccles., c. 54.

« Swertius et Wadding, le bibliographe de l'ordre des Frères mineurs, citent l'*Hodoeporicon*, en ajoutant : *teste Henrico de Gan-*

davo..» Foppens et Valère André disent : *Hodoeporicon laudat Henricus de Gandavo.* »

« Cas. Oudin s'exprime, au sujet de Guibert de Tournay, de la manière suivante : « *Hujus mentionem facit Henricus de Gandavo*, « *affirmans eum scripsisse Hodoeporicon... quod opus intercidit*, « *vel alicubi etiamnum latet.* » Cet écrivain aux libres allures, qui est si heureux de pouvoir donner sur les doigts à ceux qui versent dans la plus légère erreur, devrait bien tendre la main pour recevoir le prix de son inexactitude à lui. Le texte du Docteur solennel est loin d'être affirmatif. Au reste, Oudin assure, comme on le voit, que cet ouvrage a péri ou se trouve caché quelque part.

« Miræus, le scholiaste de Henri de Gand, contribue à son tour à embrouiller la question, lorsqu'il dit : « *Ejus Hodoeporicon, sermones* « *de Dominicis et sanctis, quadragesimale, chronica, et alia à Bun-* « *derio in Indice notata, latent MS. partim Tornaci ad S. Mar-* « *tinum, partim Leodie ad S. Jacobum, et alibi.* »

« C'est sans doute cette phrase de Miræus qui a induit en erreur un savant académicien au sujet de ce livre. Voici le passage auquel nous faisons allusion : « On conservait autrefois à la bibliothèque de l'abbaye de St-Martin de Tournay un précieux manuscrit de Guibert, qui offrirait sans doute des révélations non moins importantes pour la biographie de l'auteur que pour l'histoire de son siècle : c'est *l'Hodoeporicon*, ou Itinéraire de la première croisade de saint Louis. Peut-être fut-ce pour le consulter que Vincent de Beauvais, qui avait reçu de saint Louis, dit Gilles li Muisis, le pouvoir de visiter toutes les bibliothèques du royaume, se rendit à l'abbaye de St-Martin, et s'il en était ainsi, on pourrait chercher dans le *Speculum historiale*, qui nous a conservé les relations d'Ascelin et de Simon de St-Quentin quelques extraits de celle de Guibert. » Cette conjecture ingénieuse et savante, sur quels fondements s'appuie-t-elle ? Où est la preuve que ce manuscrit ait jamais reposé à St-Martin ? Le catalogue édité par Sanderus ne signale comme ouvrages de Guibert reposant à St-Martin que la vie de saint Eleuthère et des sermons. On a aussi exprimé l'opinion que cet ouvrage se trouvait parmi les nombreux manuscrits de St-Martin achetés par le baronet sir Thomas Phillips de Middlehill. Il n'en est rien. Toutes les recherches que nous avons faites pour arriver à la découverte de ce précieux ouvrage ont été infructueuses. Nous ne l'avons rencontré ni dans Sanderus, ni dans Haenel, ni dans le catalogue des manuscrits de l'Angleterre. Cet insuccès, joint à la

forme dubitative de la phrase du Docteur solennel, a fait naître dans notre esprit de graves soupçons sur l'existence de l'*Hodoeporicon*. Toutefois, ce n'est pas au sujet de Guibert seulement que Henri de Gand se sert de l'expression *dicitur scripsisse*. Il s'en sert également en parlant d'Alexandre de Hales et de Vincent de Beauvais. Voici ses propres paroles à l'article Alexandre de Hales : « *Ignoscat lector, si* » *vel hujus opusculi, vel quorumdam aliorum non proprie exprimo* » *continentiam; quia non ex propriæ lectionis experientiâ, sed* » *auditu tantùm hîc loquor.* »

« De cette phrase, on peut tirer la conséquence que Henri de Gand n'a pas eu sous les yeux l'*Hodoeporicon* en question : ce qui met encore plus en doute son existence. Henri de Gand, s'il avait connu autrement que par un ouï-dire toujours vague un *Hodoeporicon* attribué, à tort ou à raison, à Guibert de Tournay, ne se serait certes pas exprimé de la sorte. On aura beau dire que Henri de Gand a employé les termes *dicitur scripsisse* pour Alexandre de Hales et pour Vincent de Beauvais, dont les ouvrages subsistent; nous répondrons que nous douterions également de l'existence de ces derniers ouvrages, si nous n'avions pour la constater que le *dicitur scripsisse* d'un auteur aussi grave que le Docteur solennel, contemporain de ceux dont il parle.

« En résumé, pour exprimer notre opinion dans toute sa franchise, nous dirons qu'à nos yeux, l'*Hodoeporicon* n'a jamais existé; cette assertion de Henri de Gand est, croyons-nous, tout simplement une allusion à certains passages du *De eruditione regum* du même auteur. M. Kervyn de Lettenhove a donné en effet, dans le XX^e^ bulletin, n° 4, de l'Académie, plusieurs passages du manuscrit unique du *De eruditione regum*, où il est question de la croisade de saint Louis en Egypte. Guibert de Tournay, qui paraît avoir accompagné saint Louis dans sa croisade, a ainsi naturellement tiré, des malheurs du saint roi, des leçons pour les princes, et ces enseignements trouvaient leur place marquée d'avance dans le traité *De eruditione regum*.

« Au surplus, cet oracle est moins sûr que celui de Calchas, dira-t-on peut-être; mais nous ne voulons imposer nos convictions à personne. Nous croyons toutefois que ces quelques mots jetteront un peu de jour sur l'état de la question. » « F.-F.-J. LECOUVET. »

2° *Journal historique et littéraire*. tome XXII, liv. 12.

3° *Revue catholique*, 3^e^ et 4^e^ livr. mars, avril 1856.

SÉANCE DU JEUDI 5 JUIN 1856.

M. Warlomont, doyen d'âge, occupe le fauteuil.
M. *Fréd.* Hennebert, secrétaire.

—

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance ; la rédaction en est approuvée.

—

CORRESPONDANCE.

— M. F. Bozière adresse à la Société ses remerciements pour sa nomination de membre titulaire.

— M. le secrétaire général de la Société des antiquaires de la Morinie transmet le programme des questions proposées par cette compagnie pour le concours de l'année 1857. Ces questions, au nombre de deux, sont les suivantes :

1° Rechercher quelles furent, dans le nord de la France, les institutions militaires créées pour la défense du pays depuis l'invasion des Normands jusqu'à la fin du règne de François 1er.

Indiquer les règlements et ordonnances qui les régissaient.

Faire l'application de ces documents à la stratégie militaire du moyen âge, pour l'attaque et la défense des villes et châteaux forts ; la disposition des plans de bataille et l'application des changements apportés dans la fabrication des armes à diverses époques.

2° Quelle est l'origine de la justice seigneuriale en France?

Faut-il la faire remonter à la domination romaine ou à l'immunité que les rois de la première ou de la seconde race accordaient aux bénéfices

laïcs et ecclésiastiques et qui interdisaient l'entrée de ces possessions aux juges et à la puissance judiciaire, *judiciaria potestas*; ou bien faut-il considérer la justice seigneuriale comme une usurpation de la part des seigneurs au préjudice de l'autorité royale?

Quelle était en particulier l'origine de la juridiction de l'abbaye de St-Bertin? Cette juridiction s'étendait-elle primitivement sur la villa de Sithiu? Quels étaient le sens et la portée de l'immunité par laquelle les rois des deux premières races interdisaient aux juges d'entrer dans les possessions de cette abbaye, d'en distraire aucun domicilié pour servir de caution, et défendaient à leurs employés ou agents d'y prendre leur logement et d'y percevoir le *fredum*? Cette immunité avait-elle pour effet d'attribuer un droit de juridiction ou, seulement, de mettre les possessions du monastère à l'abri de toute vexation de la part des agents du fisc?

— M. Tailliar, conseiller à la cour impériale de Douai, membre correspondant, fait hommage d'un exemplaire d'une notice de sa composition concernant l'histoire des communes du nord de la France. « Je serais bien aise, ajoute-t-il, de savoir si la Société a pris un parti pour l'impression du *Mémoire* que j'ai eu l'honneur de lui adresser. Dans le cas où il s'élèverait à cet égard quelque difficulté, je prie M. le secrétaire de vouloir bien me renvoyer le manuscrit par la plus prochaine occasion. »

M. le vicaire-général Voisin, qui a bien voulu se charger de l'examen du travail de M. Tailliar, n'étant pas présent, le secrétaire est chargé de prier l'honorable membre de fournir les éléments d'une réponse à la question ci-dessus.

— M. *Charles* Hen, de Bruxelles, exprime le désir de recevoir le *Bulletin* de la Société, en échange duquel il offre le *Journal de l'imprimerie et de la librairie*, dont il est l'éditeur.

Cette offre est acceptée, et le secrétaire est autorisé à envoyer à M. Ch. Hen, la collection du *Bulletin*, en

réclamant la rétroactivité pour le *Journal de l'imprimerie*.

—

Par suite de la proposition faite en la dernière séance et sur l'avis favorable du comité permanent, l'assemblée admet au nombre de ses membres correspondants, M. Ch. Goertz, de Saint-Pétersbourg, et au nombre de ses membres honoraires MM. H. Carion et J. Brouez.

Elle inscrit également sur la liste de ses membres honoraires M. *Arthur* de la Croix, propriétaire au Mont Saint-Aubert, proposé précédemment.

—

Le secrétaire dépose sur le bureau la table alphabétique imprimée de l'*Histoire de Tournay, par M^re Jean Cousin*; elle forme une brochure in-4°, à 2 col., de 33 pp.

—

Sur la proposition qui en est faite par un membre, l'assemblée prend les résolutions suivantes :

1° A partir du tome V, qui va être mis sous presse, la publication du *Bulletin* aura lieu par cahiers mensuels. Le secrétaire est invité à prendre les mesures nécessaires pour que cette décision soit mise à exécution dès le mois prochain.

2° A l'instar de ce qui se pratique au sein de plusieurs autres associations, les membres sont invités à présenter des rapports écrits sur ceux des ouvrages offerts à la Société qui leur en paraîtront susceptibles.

—

M. *Edm.* Du Bus rend compte de la démarche qu'il a faite auprès du chef de l'administration communale, dans

le but d'obtenir qu'un local provisoire soit mis à la disposition de la Société pour la formation d'un *Musée historique*. Le collége échevinal s'est empressé d'accorder une des chambres basses de l'hôtel de ville, qu'il a promis de faire approprier de manière que l'on pût y déposer les objets pondéreux, les pierres sculptées, etc., se réservant de désigner ultérieurement, dans les dépendances de l'hôtel, un local supplémentaire convenable, lequel n'est pas libre en ce moment.

M. *Edm.* Du Bus ajoute qu'il a eu occasion d'entretenir le conseil communal du *Musée Fauquez*, qu'il serait si intéressant de mettre en lumière; une pièce contiguë à la salle des assemblées a été affectée immédiatement au dépôt et au classement de ces richesses depuis si longtemps négligées. L'honorable membre estime que la Société pourrait s'associer à la mesure en enrichissant le Musée Fauquez de tout ce qu'elle réussira à recueillir dans le but qu'elle s'est toujours proposé.

Une assez longue discussion s'engage à la suite de cette communication, sans amener toutefois une résolution quelconque, quant à la coopération directe de la Société à l'accroissement des richesses du musée Fauquez.

—

M. Warlomont, membre titulaire, présente une notice sur la commune de Boussu. L'heure avancée ne permet pas au secrétaire d'achever la lecture de ce travail; elle sera reprise à la séance prochaine.

—

I

C. D.

II

C.

III

C.

IV

C. D.

Description de plusieurs jetons frappés à Tournai pendant le règne de Charles-Quint; note communiquée par M. le comte G. de Nédonchel, membre titulaire.

—

Quelques numismates ont déjà parlé des jetons et méreaux frappés dans l'atelier monétaire de la ville de Tournai, comme méritant d'occuper l'attention des curieux; cependant, dispersées çà et là, ces pièces de circonstance, qu'aucune publication n'a signalées spécialement (du moins à notre connaissance), finiraient par être perdues pour la science, si l'on ne s'attachait à réunir les spécimens qui se rencontrent encore de temps en temps dans les collections particulières. Afin de contribuer, autant qu'il est en nous, à la formation d'une collection intéressante pour l'histoire locale, nous nous proposons de décrire successivement toutes les pièces de ce genre que nous croirons inédites. Peut-être, avec le temps, parviendrons-nous à en rassembler une série, si non complète, au moins satisfaisante à notre point de vue.

Voici d'abord quelques-uns de ces jetons frappés sous Charles-Quint. M. Ch. Cocheteux, dans un article de la *Revue de la numismatique belge* (t. V, 2e série), en mentionne deux, frappés pendant le règne de ce prince. Nous regardons comme inédits ceux que nous allons décrire.

1. *Av.* GETONS-DES-FINANCHE-DE-TOVRNAI-41 : Charles-Quint revêtu d'une cuirasse, ayant sur la tête la couronne impériale, tient de la main gauche le globe terrestre et de la droite une épée nue.

Rev. DIEV ✠ NOVS ✠ MAINTHIENGNE LA PAIS ✠

Les colonnes d'Hercule reposant sur les flots de la mer, entre lesquelles la devise PLVS O-VLTR-E, surmontée d'une tour. — (Cuiv.)

Cabinet de la ville de Tournai.

Cette pièce est une variété de celle mentionnée dans la *Revue de la numismatique belge*, t. V, 2e série, 1855, avec l'aigle et à la droite de 1530.

II. *Av.* : ✿ TOVRNAI ✿ EN ✿ PAIX ✿ ET ✿ EN ✿ CONCORDE. Une tour ouverte, crénelée et maçonnée, accompagnée de la date 15-43.

Rev. : AMOVRS ✿ MAINTIENT ✿ SOVBZ ✿ LE ✿ LIO ✿. Une femme conduit de la main droite un lion rampant, et tient de la gauche une fleur (de lys?) prise sur une plante qu'on voit à sa gauche. — (Cuiv.)

Cab. de la ville de Tournai.

III. *Av.* : ✠ GETONS : CONTONS : PAIONS : LEAVME (loyalement). Une tour maçonnée et crénelée à trois couronnes, accostée de la date 15-54.

Rev. DIEV : NOVS : DOINT (donne) : PAIS : ET : AMO (amour). Une Bacchante couronnée de pampres, tenant de la main droite un cep de vigne et à demi plongée dans une cuve. (Cuiv.)

Collection de M. H. Casterman.

On sait que, dans l'intervalle de 1528 à 1536, le Hainaut et surtout le Tournaisis, restèrent incessamment sur le pied de guerre. Le pays avait alors à repousser les attaques de la France, à qui Charles-Quint avait enlevé Tournai, dont il s'était fait confirmer la possession par le traité de Madrid en 1536. Cet état de choses, onéreux pour la France et l'Autriche, finit par fatiguer ces deux puissances rivales, qui convinrent de le faire cesser. A la médiation du pape Paul III, une trêve conclue d'abord pour

dix mois, mais qui se prolongea heureusement encore longtemps après, fut signée en 1538 à Nice, par Charles-Quint, François 1er et Paul III qui en avait réglé toutes les conditions.

C'est pendant cette période, où Tournai se ressentit si heureusement des avantages de la paix, que furent frappées les deux pièces décrites ci-dessus.

IV. *Av.* : CHARLES : IECT : DES : FINA : DE TORNA — 1. 55. Buste de Charles-Quint, couronné et accosté de deux petites tours.

Rev. : PHIL : ROI : DANGLET : ET : DE FRACE : Buste de Philippe II cuirassé, la tête tournée à gauche et couronnée de lauriers — (Cuiv.)

Cabinet de la ville de Tournai.

M. H. Casterman en possède un bel exemplaire doré.

Cette pièce a probablement été frappée à Tournai à l'occasion de l'abdication de Charles-Quint, comme souverain des Pays-Bas et seigneur de Tournai, en faveur de son fils Philippe II, représenté lui-même sur le revers du jeton ; elle mentionne ses titres de « roi de France et d'Angleterre », qu'il tenait de la reine Marie, sa première femme : titres pompeux mais bien éphémères, puisque la mort de celle-ci, arrivée peu après, sans laisser de postérité, détruisit ce rêve brillant d'une monarchie universelle à laquelle put croire le puissant empereur qui renonça ensuite à toutes les gloires de ce monde pour se retirer au fond d'un cloître jusqu'à sa mort, arrivée en 1558.

—

Archives de Tournai; par M. le comte de Laborde. (1)

—

Le registre de *cuir noir* (2), les registres aux résolutions des consaulx et les comptes de la municipalité forment, à mon point de vue, le fond intéressant des Archives de Tournai. J'ai employé deux journées à l'examen de ces documents. On appelle registre de cuir noir un journal, dans lequel on a enregistré pendant trois siècles tous les événements notables, et, ce qui m'importait davantage, une description détaillée de toutes les grandes entrées royales ou princières qui se sont traduites, pour la muni-

---

(1) Ces quelques pages ont été détachées d'un ouvrage aussi intéressant que peu répandu, publié, il y a quelques années, par M. le comte de Laborde, sous ce titre : *Les ducs de Bourgogne, études sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le XV^e^ siècle, et plus particulièrement dans les Pays-Bas et le duché de Bourgogne.* Paris, Plon frères, six vol. in-8, dont un pour le texte et cinq pour les documents inédits formant tout un corps de preuves. — Cet ouvrage n'étant pas de ceux qui s'adressent à un grand public, a été tiré à un petit nombre d'exemplaires.

(2) Toutes les archives comptent parmi leurs plus anciens recueils des registres ainsi désignés. Les archives de Tournai ont en outre leurs registres de *cuir rouge* et de *cuir blanc*. Les archives de Bruges réunirent à différentes époques des copies de titres et de chartes dans des registres de cuir noir, blanc, jaune, rouge, vert et blanc. Dans les archives de la mairie de Londres un *liber albus* de 1419 est devenu, par le changement de reliure, le *liber niger*, ainsi que nous l'apprennent quelques vers du seizième siècle :

Qui liber albus erat, nunc est contrarius albo :
Factus et est unctis pollicibusque niger.

Ces désignations ont été forcément remplacées plus tard par des lettres, chiffres et sous-chiffres.

cipalité de Tournai, en honneurs, mais aussi en dépenses. J'en ai extrait tous les détails qui peuvent servir à la peinture des mœurs; ils sont moins nombreux qu'on ne le croirait : il faut dire aussi que la ville ne se mettant guère en frais d'imagination (1), le rédacteur officiel se résignait à répéter, presque mot pour mot, les descriptions de ses devanciers.

Les *registres aux résolutions des consaulx*, ou procès-verbaux des délibérations de l'administration municipale, remontent jusqu'à l'année 1385, et se suivent sans interruption depuis cette époque jusqu'à la fin du seizième siècle. Ils m'ont paru être d'un intérêt purement local, et j'en dirai autant des comptes de la municipalité. Sans doute, si l'on avait le temps de procéder à un dépouillement régulier de ces divers documents, il résulterait de ce travail un tableau intéressant, parce qu'il serait complet, de l'activité dans les arts de la ville de Tournai pen-

(1) Lorsqu'on a lu un grand nombre de ces descriptions, on s'étonne du peu d'imagination de nos ancêtres et de leur complaisance à s'émerveiller devant ces redites et ces reproductions; on devient aussi plus sobre de citations. — Parmi les entrées les plus récemment publiées, partant les moins connues, je signalerai celle de Henri IV à Paris, le 2 décembre 1431, décrite longuement, moitié en prose, moitié en vers (Archives de la mairie de Londres, reg. K, f° 101). La ville de Paris était, dans cette occasion comme en toute autre, la vraie *grant'ville*. Je recommande le passage où il est question du *haulx escarfaulx près du Chastelet* de Paris, sur lequel étaient représentés, *par figures*, le roi d'Angleterre, MS le duc de Bourgogne et une vingtaine de nobles personnages. Cette description a été publiée par M. Jules Delpit, dans son tome 1er de la *Collection générale des documents français qui se trouvent en Angleterre;* publication sérieuse et importante, mais dans laquelle nous ne voyons pas que la moindre attention ou du moins la plus petite place ait été donnée aux arts.

dant une longue série d'années ; et pour nous il aurait un attrait particulier, car Tournai n'a cessé d'être une ville française qu'en 1520. M. Hennebert a déjà publié quelques essais (1) ; mais ces travaux n'ont d'intérêt que dans leur ensemble, et nous espérons que le spirituel auteur d'aperçus littéraires ingénieux, qui a déjà tant fait pour le classement des archives placées sous sa direction, aura la persévérance qui soutient dans ces arides entreprises.

A la recherche des documents inédits, nous joindrons l'étude des monuments conservés dans cette ville. La cathédrale de Tournai est tout un enseignement. Les admirateurs de l'architecture du moyen âge peuvent apprendre sous ces belles nefs romanes, terminées par un chœur de style gothique qui forme comme une lointaine et aérienne perspective, ce que ce grand style est devenu dans la main trop habile, mesquine et abondante tout à la fois, des architectes du quinzième siècle. Quant à la statuaire, nous trouvons là un véritable musée. Les monuments funéraires de Tournai, ses bas-reliefs, ex-voto encastrés dans les murs, portent des dates certaines, et pour quelques-uns nous avons les noms des artistes au talent desquels on les doit. Tournai, ville française, fut de bonne heure en communication facile et fréquente avec nos sculpteurs ; elle devint, à la fin du quatorzième siècle, le foyer et comme le point de départ de l'influence flamande sur la statuaire française : foyer plus actif, influence plus puissante qu'on ne l'a cru. Son principe dominant, sa règle fut l'imitation de la nature et

(1) Il n'a paru qu'un volume de cette revue sous le titre d'*Archives tournaisiennes, historiques et littéraires* (Tournai, 1844, in-8 de 254 pp.).

l'abandon du style, aussi bien dans ce qu'il présentait de faux et de conventionnel que dans ce qu'il avait de noble et de pur : notre école de sculpture, si grande dès le douzième siècle, si célèbre au treizième, était trop fière pour se défendre ou pour composer ; elle fut assez forte pour succomber tout entière.

Il faut sortir de la cathédrale et gagner le plein air pour entrer dans le mystère de l'art flamand, et apprécier la valeur propre et la portée de l'influence de son école de peinture. L'art flamand, en effet, n'est qu'un portrait ; jugez-le de deux manières, et en lui-même et dans ses rapports avec son modèle. En lui-même, il est merveilleux d'habileté ; et il est plus surprenant encore, lorsqu'on l'étudie devant son modèle, au milieu de cette nature des Pays-Bas qui l'inspira et qu'il rendit avec un sentiment exquis. Les Van Eyck ne reproduisirent que le type flamand ; Hemling n'a bien rendu que les horizons de sa terre natale ; les Van der Velde ne savaient pas peindre les mers, mais la mer du Nord ; ils n'ont pas représenté les bords du Rhin dans cette infinie variété qui se déroule devant Schaffausen, mais ils ont pris ce grand fleuve à sa sortie des montagnes de Bonn, et, le voyant couler paisiblement comme le Nil entre ses berges, ils l'ont peint calme, lent et monotone. Les maisons de briques des Van der Heyden ne sont pas construites avec les briques de tous les pays, mais avec les briques cuites en Flandre, retenues par ce mortier blanc qui s'échappe des assises. Faut-il passer en revue toute cette grande armée militante de partisans de la nature, le temps nous manque, allons en plein air. Quand vous sortez de votre auberge à Tournai, à Gand, à Haarlem, dans toutes ces vieilles villes flamandes et hollandaises, mais par-dessus tout à Bruges, il vous prend une sorte de vertige, vous êtes en face de

la nature et vous croyez voir un tableau des Van Eyck, une miniature de Hans Hemling, chaque pas que l'on fait semble un feuillet du manuscrit que l'on tourne ; car, à chaque nouveau point de vue, c'est le souvenir vivant de quelque chef-d'œuvre de la grande école du quinzième siècle, et cette ressemblance est si frappante que, confondant l'art et la nature, vous ne savez bientôt plus auquel des deux vous en devez la reconnaissance.

N'est-ce pas bien là le sujet mille fois répété dans les miniatures des manuscrits : une rue solitaire animée seulement par un cavalier qui s'éloigne au pas, ou par deux ménagères qui jasent sur le seuil de leur porte? Cette échappée de paysage, précise dans ses contours, brillante et harmonieuse dans ses couleurs, et qui semble vue à travers le prisme d'une chambre obscure, ne se retrouve-t-elle pas dans les miniatures par centaines? N'est-ce pas là ce marché si bien rendu par les enlumineurs, avec son peuple de Flamands tranquillement affairés, froidement animés? L'examen du modèle peut seul faire juger de la fidélité du portrait, et elle est merveilleuse. Comme dans les miniatures, ces perspectives paraissent courtes dans la nature ; les maisons aux façades uniformes, et que distinguent seulement les couleurs variées dont elles sont bariolées, semblent des joujoux, tant elles sont petites ; les habitants isolés dans les rues larges, bordées par des constructions basses, ne détachent sous ce ciel gris aucune ombre, et ils y occupent une énorme place. Faut-il détailler davantage la nature pour prouver que l'art lui fut fidèle, il suffira d'étudier avec attention le type national, en observant les usages du pays dans les habitudes journalières ou dans les fêtes si fréquentes : de cette manière, on apprécie l'art flamand, on comprend sa valeur, on parvient à expliquer,

tâche difficile, le singulier phénomène de son apparition à la fin du quatorzième siècle, au milieu du nivellement à peu près général de toutes les écoles.

Pourquoi les Pays-Bas eurent-ils à cette époque le privilége d'un art original? C'est le climat, dira tel écrivain. Mais il est brumeux, et il ne diffère ni de celui de l'Angleterre, ni de celui du nord de la France. C'est le caractère national, dira tel autre. Mais l'Allemagne est aussi minutieuse, aussi patiente, aussi contemplative, et la Chine l'est davantage; qu'ont produit ces deux pays de comparable au point de vue de l'art? Sera-ce la constitution politique ou l'activité industrielle? Mais les villes anséatiques ne différaient pas essentiellement des Pays-Bas; leur industrie était autant développée au dedans, aussi étendue au dehors. Est-ce enfin la race, la langue, faudrait-il absolument *flaminger* pour être artiste? A toutes ces questions, à ces hésitations, nous répondrons par le tableau de la cour des comtes de Flandre et des ducs de Bourgogne. Ce grand luxe, cette protection généreuse et souvent intelligente, cet élan donné dès le quatorzième siècle et continué pendant tout le cours du quinzième n'était-il pas bien fait pour développer la semence que Dieu jette un peu partout, que les circonstances seules font germer? L'art se développe alors dans la seule direction qui pouvait produire une renaissance. Après l'imitation servile et fatigante des Byzantins, et en l'absence de tout monument de l'antiquité capable de maintenir ou de relever le sentiment du beau pris dans une puissante interprétation de la nature plutôt que dans sa patiente copie, les Van Eyck inscrivirent sur leur drapeau : IMITATION DE LA NATURE, et, une fois qu'ils eurent acquis droit de conquête par leurs chefs-d'œuvre, ils l'implantèrent dans le pays et il n'a pas cessé d'être

son guide. Pourquoi s'en étonner? Le principe était fécond parce qu'il était vrai; il s'appuyait sur une longue pratique de la miniature, genre de peinture favorable à l'imitation minutieuse; il répondait d'ailleurs mieux que tout autre programme au caractère national; et il est de ceux que les individus peuvent contester, mais qu'un peuple transmet imperturbablement à travers les générations. Aussi la renaissance du seizième siècle eut beau faire, elle put tout au plus compromettre quelques grands talents; la renaissance du quinzième siècle lui résista le front levé, et, après une bourrasque d'habiles pastiches italiens, les artistes des Pays-Bas rentrèrent, au dix-septième siècle, dans la voie ouverte par les Van Eyck.

De nos jours, les tendances ont été de diverse nature, les résultats seront les mêmes; un moment David, à la fin du dix-huitième siècle, et Paul Delaroche, au moment où j'écris, ont exercé une certaine influence sur des talents distingués; mais on se tromperait si l'on croyait que cette influence a pénétré profondément, le goût national n'en a pas été atteint, les Pays-Bas sont restés fidèles à leurs dieux, qu'on a osé appeler des « magots »; seulement, par une aberration qu'explique l'impuissance de notre époque, le programme n'est plus l'imitation de la nature, mais l'imitation de l'imitation. Il n'y a plus de Hollandaises, plus de Flamands et de Flamandes pour servir de modèles, plus d'intérieurs dans les maisons, plus d'horizons dans le paysage, plus de moutons, de fleurs et de légumes dans les champs; on néglige la nature, on la méconnaît pour copier les Van Eyck, les Ostade, les De Hooghe et les Van Huysum.

—

Ouvrages déposés sur le bureau par le secrétaire :

— De la part de l'auteur, membre titulaire :

Annuaire de l'enseignement moyen pour MDCCCLVI, présenté à M. le Ministre de l'intérieur, par Fréd. H. (Fréd. Hennebert). Huitième année. *Bruxelles, M. Hayez*, 1856, in-18 de 158 pp.

Pp. 85. 110. — Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. — Distribution solennelle des prix aux lauréats le 25 septembre 1855, au temple des Augustins, à Bruxelles, en présence de S. M. et de LL. AA. RR. — « Les honneurs de la séance ont été pour le jeune Frédéric Hennebert, de Tournai, fils du professeur de ce nom, qui, après avoir remporté à l'athénée de sa ville natale tous prix de la classe de rhétorique, a obtenu, au concours général, un succès sans précédent, savoir : le *premier prix* de discours français (*prix d'honneur*), le *prix* de version latine et l'*accessit* de thème latin. »

— De la part des auteurs, membres correspondants :

1° *Recherches sur Pierre l'Hermite et la Croisade*, par Léon Paulet. Paris, veuve J. Renouard et Bruxelles, A. Decq, 1856, in-8 de XVII-287 pp.

2° *Recherches et documents pour l'histoire des communes du nord de la France ;* par M. Tailliar. Douai, imp. d'Adam d'Aubers, gr. in-8 de 25 pp.

Extrait des *Mémoires* de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Douai.

— De la part de l'*Académie royale de Belgique :*

Son *Bulletin*, n° 4. — Tome XXIII. Bruxelles, M. Hayez, in-8, p. 341-472.

Pp. 383-400, — *Recherches sur l'origine de la ville de Gand*; par M. J. J. de Smet, membre de l'Académie,

Pp. 401-412. — *Quelques mots pour faire suite à ma notice sur Jacques d'Artevelde ;* par M. Kervyn de Lettenhove, correspondant de l'Académie.

Pp. 412-425. — *Examen critique du système de M. Amédée Thierry sur les origines belges et gauloises ;* par M. Schayes, membre de l'Académie.

Pp. 435-456. — *Artistes belges à l'étranger* : Juste Sustermans ; par M. Ed. Fétis, membre de l'Académie.

Pp. 456-468. — *Sur le moyen de répandre le goût des gravures nationales* ; par M. Ad. Siret, correspondant de l'Académie.

— De la part de l'*Académie d'archéologie de Belgique* :

Ses *Annales*. — Tome treizième. — 2e livraison. *Anvers*, 1856, in-8, p. 113-224.

Pp. 113-127. — *Notice sur l'église de Saint-Ursmer, à Binche* ; par M. Léopold de Villers, membre correspondant de l'Académie.

Pp. 128-130. — Style roman. *Tours des communes de Wercken et de Bovekerke* (Flandre occidentale) ; Notice par M. Le Grand de Reulandt, membre correspondant de l'Académie.

Pp. 131-153. — *Souvenirs d'un voyage en Italie* ; par l'abbé Ch. J. Vanden Nest, conseiller de l'Académie.

Pp. 154-178. — *Analectes archéologiques, historiques, géographiques*, etc. ; par M.-A.-G.-B. Schayes, conseiller de l'Académie. — XL. Documents officiels relatifs aux troubles de Louvain sous le règne du duc Wenceslas et de la duchesse Jeanne.

Pp. 179-211. — *Notice historique sur le chapitre collégial de Sainte-Dympne, à Gheel* ; par l'abbé C. Stroobant, conseiller honoraire et membre effectif de l'Académie (suite).

Pp. 212-13. — « M. le vicomte de Kerckhove, président de l'Académie, fait part de la mort du prince de Béthune, membre honoraire de l'Académie depuis sa fondation, décédé à son hôtel à Paris le 15 janvier 1856. Il était colonel de la garde royale sous la restauration, décoré de plusieurs ordres, et l'un des grands dignitaires de l'ordre chapitral de l'ancienne noblesse des quatre empereurs d'Allemagne.

« M. le président, qui fut en relation avec le prince de Béthune pendant de longues années, rapporte que jamais noble n'a été plus pénétré que lui du fameux précepte : *Noblesse oblige*. Homme plein d'instruction, de franchise, de loyauté, de dévouement et de bienfaisance, le prince de Béthune était royaliste d'une fidélité éprouvée et chrétien d'une vie exemplaire. Il était issu de l'une des plus anciennes et des plus illustres maisons, fils d'*Eugène-Léon prince de Béthune*, des anciens comtes souverains d'Artois, marquis d'Hesdi-

gneul, comte de Noyelles-sous-Lens, châtelain de Sisson, lieutenant-général des armées du roi de France, grand'croix des ordres de l'Aigle blanc et de Saint-Stanislas de Pologne ; des ordres de Saint-Louis ; du Lion du Palatinat ; de l'ordre noble du Phénix de Hohenlohe ; de l'ordre de Malte ; grand'croix et grand dignitaire de l'ordre chapitral d'ancienne noblesse des quatre empereurs d'Allemagne et de l'ordre du Lion de Holstein-Limbourg, et de dame *Albertine-Joséphine-Eulalie Le Vaillant*, baronne de Bousbecke, dame de l'ordre de la croix étoilée, dame de Watripont et autres lieux. Il était frère de *Marie-Aimé-Bernard-Antoine-Joseph-Eugène-Maximilien* comte *de Béthune*, baron de Bousbecke, chevalier de Malte, chambellan du roi Guillaume I des Pays-Bas en 1816, et bourgmestre de Tournai, allié à dame *Marie-Joséphine de Steenhuyse*, des princes de Steenhuyse, comtesse d'Hust, dont *Eugène-Adolphe*, comte de *Béthune*, allié à dame *Adélaïde-Mathilde-Isabelle de Penaranda*, mort en 1852, par suite d'une chute de cheval qu'il fit étant aux eaux de Spa, en laissant trois enfants, deux fils et une fille, nés à Bruges. »

— De la part de la *Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand* :

Ses *Annales*. 1855-1856. 3e et 4e livraison. *Gand*, in-8, pp. 205-356.

Pp. 205-239. — *L'art poétique d'Horace*. Aux Pisons. (Traduction en vers français) par M. Adolphe Mathieu, membre effectif de la Société à Bruxelles.

Pp. 240-260. — *Un problème historique. Mort de Don Juan d'Autriche* ; par Nestor Considérant, membre corresp. de la Société, à Bruxelles.

Pp. 261-68. — *Poterie ancienne. Une gourde en faïence du XVIe siècle* ; par Félix Devigne.

Pp. 322-326. — *Sociétés dramatiques des environs d'Audenarde* ; par Edouard Vanderstraeten, membre correspondant.

— De la part des directeurs :

1° *Journal historique et littéraire*. Tome XXIII. Liv. 2. Liége, in-8, p. 53-104.

2° *Revue catholique*. 5e livraison. — Mai 1855. In-8, p. 257-320.

— De la part de la *Société des antiquaires de la Picardie :*

Son *Bulletin*. Année 1856. — N° 1er. Amiens, 1856, in-8 de 48 p.

Pp. 10-21. — *Notice sur le lieu et l'époque de la naissance de Godefroy de Bouillon*; par M. de Pouques d'Herbinghem, membre titulaire résidant.

Pp. 22-44. — *Ephémérides pohières ou tablettes historiques du canton de Poix*, contenant pour chaque jour un fait mémorable pour cette partie de la Picardie; recueillies par M. G. Pouillet, curé de Moyencourt-Poix, membre titulaire non résidant.

— De la part de la *Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes* (Nord) :

Revue agricole, industrielle et littéraire. Septième année. — N° 10. Avril 1856. In-8 p. 275 à 314.

Pp. 303-306. — *Tour de l'abbaye de Saint-Amand.* — Réclamation adressée à S. Exc. le ministre d'Etat contre une délibération du Conseil général du département du Nord. — En voici les conclusions :

La Société supplie S. Exc. d'ordonner :

1° Qu'il soit fait un nouveau rapport sur l'importance de la tour de l'ancienne abbaye de Saint-Amand;

2° Qu'il soit fait des recherches dans les archives du département du Nord où sont déposés les registres et papiers de l'abbaye de Saint-Amand, — dans les archives de la ville de Saint-Amand, — à Anvers, où habitait Rubens, afin de voir si l'on ne trouverait pas quelques renseignements sur l'auteur du plan de la tour, restes du monument dont il s'agit;

3° Que, l'importance du monument reconnue, et quel qu'en soit l'auteur, des mesures soient prises promptement pour sauver d'une ruine imminente un édifice si digne d'intérêt à tous égards. » (11 avril 1856).

Pp. 307-12. — *Notice sur l'église d'Aubry, près Valenciennes*, par M. L. Cellier.

— De la part de la *Société impériale d'agriculture, sciences et arts*, séant à Douai :

Mémoires. Deuxième série. Tome III. 1854-1855. *Douai*, 1856, in-8 de 447 pp.

Pp. 47-48. — Notice nécrologique sur Mme Clément Hémery, extraite en partie des *Archives du nord de la France* (3e série, tome V). Née en 1779 dans une des provinces du centre de la France, décédée à Cambrai le 10 mai 1855 dans sa 77e année, Mme Clément, auteur d'un assez grand nombre d'écrits relatifs à la géographie et à l'histoire, a présenté en 1842 à la Société de Douai un *Mémoire historique sur les forestiers de Bruges*, qui lui a valu une médaille d'argent; plus tard (1844) une *Notice sur la fête des innocents, à Tournai*, pour laquelle lui a été accordée une mention honorable.

Pp. 48-49. — Courte notice sur M. le baron de Stassart.

Pp. 67-312. — *Précis historique sur la maison de Harnes*, 963 à 1230, suivi d'une *version romane*, attribuée à Michel de Harnes, de la *Chronique de Turpin;* par M. A. Demarquette, avocat à la cour d'appel de Douai.

L'importante maison de Harnes, dont la seigneurie avait son siége entre Arras et Lille, avait déjà été l'objet d'un précis sommaire dans les *Petites histoires de Flandre et d'Artois*, de M. Duthillœul.

A la p. 299 se trouve l'acte ci-après :

« 1212, à Lille, juin. Fernand, comte de Flandre et de Hainaut, prend sous sa protection l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prez hors Tournay, ainsi que l'ont fait Thieri, Philippe et Bauduin, comtes de Flandre, ses prédécesseurs, tuteurs et avoués de cette abbaye; lui confirme la possession des biens qui lui appartiennent ainsi que ceulx qu'elle pourra acquérir dans la suite; savoir, la terre que lui a donnée Gautier, l'avoué, celle de *Hubert-lieu*, la terre, la dixme et les hostes à *Lundast;* ce que lui a donné Allard de Splechin (d'Esplechin?); un allœu et des terres à Castreim; dix-huit rasières de froment à Templeuve sur onze bonniers de terre; deux muids de froment à Roubaix; les possessions de Rochequies; onze bonniers et un quartier de terre à Pierre-Weis, avec une fosse à tourbes pour l'usage de la cure de Rochequies; ce que Bauduin de Boghenies lui a donné par les mains de *Hugues de Antonio* (*Antoing*); la terre de Galzain et de Vans; un bois et des prez appartenant à la maison de Lambercies, et des terres à Rostelin.

« Témoins : Jean, abbé de Phalempin; Sohier, châtelain de Gand; *Michel le connétable*, *Michel de Harnes*, son oncle; Gilles de Aigre-

mont, Rabod de Rume et Amaury de Marchiennes. Donné par les mains de Guillaume, prevost de Bruges, chancelier du comté. »

(Extrait de l'inventaire des chartes du comte de Flandre, à la chambre des comptes de Lille, t. I, p. 342; premier cartulaire de Flandre, pièce 33.)

Pp. 313-336. — *Recherches et documents pour l'histoire des communes du nord de la France*; par M. Tailliar.

Prolégomènes. § I. Cités gallo-romaines et municipes. — § II. Au IX^e^ siècle, défaillance du pouvoir central. Invasion des Barbares. Organisation de la résistance. Féodalité. Châtellenies et bourgs. — § III. Origine des bourgeoisies, des franchises communales et des institutions de paix. — § IV. Commune jurée proprement dite. Ses éléments constitutifs. Ses résultats. — § V. Villes de loi. — § VI. Bourgs privilégiés. — § VII. Institutions de paix. (1)

Pp. 337-378. — Essai sur la peinture religieuse, et notice sur l'art flamand; par M. Alfred Asselin.

Pp. 407-418. — *Notice nécrologique sur M. Louis-Philippe-François, baron de Warenghien*, ancien commissaire des guerres, ancien sous-intendant militaire, ancien maire de la ville de Douai, membre honoraire de la Société, né à Douai le 5 août 1771, mort dans la même ville le 13 août 1854.

— De la part de la *Société de l'histoire de France*: Son *Bulletin*. (n° 13). — Février 1856.

— De la part de la *Société des beaux-arts*: *Revue des beaux-arts*. 15 mars et 1^er^ avril, gr.- in-8.

—

La séance est levée.

---

(1) L'auteur se réserve de publier ultérieurement le développement des principales propositions contenues dans ces prolégomènes.

SÉANCE DU JEUDI 3 JUILLET 1856.

M. F. Du Bus, aîné, *président*.
M. *Fréd.* Hennebert, secrétaire.

—

CORRESPONDANCE.

— M. J. Bruyenne remercie pour sa nomination de membre titulaire, et prend l'engagement de se conformer aux statuts de la compagnie.

— M. B. Quinet, membre correspondant, fait hommage d'un volume de poésies de sa composition.

Remercîments.

— M. Ch. du Vivier de Streel, vice-président de l'Institut archéologique liégeois, fait hommage d'un exemplaire de la nouvelle édition de son poème intitulé : *La Cinéide*.

Remercîments.

— M. le bourgmestre de Tournai annonce qu'un local composé de trois pièces au rez-de-chaussée sera, la semaine prochaine, à la disposition de la Société, pour y établir provisoirement le Musée d'antiquités tournaisiennes. L'honorable magistrat ajoute qu'il destine à la collection naissante un certain nombre de pierres blanches sculptées, trouvées récemment dans les démolitions de la chapelle Saint-Eloi, contigüe à sa demeure.

Le secrétaire est chargé d'adresser à M. le bourgmestre les remercîments de la Société.

— La Société des antiquaires de la Picardie annonce qu'elle a fixé au dimanche 13 et au lundi 14 juillet 1856, son assemblée générale annuelle.

—

Le secrétaire achève la lecture de la Notice sur Boussu, communiquée par M. Warlomont, membre titulaire. Plusieurs membres font des observations que l'auteur se propose de mettre à profit. En conséquence, il reprend son manuscrit pour le reproduire ultérieurement, après lui avoir fait subir une révision attentive.

—

DOCUMENTS *historiques concernant le siége de Tournai par le prince de Parme en* 1581; communiqués par M. Diegerick, *membre correspondant.*

Lorsqu'au mois d'août 1581, le duc d'Anjou parvint à délivrer la ville de Cambrai assiégée par le prince de Parme, on était loin de se douter que, quelques semaines plus tard, la ville de Tournai tomberait au pouvoir des Espagnols.

On a souvent fait la remarque que si, au lieu de se retirer en France et de laisser se dissiper son armée, François de Valois avait poursuivi les troupes de Farnèse, la ville de Tournai n'aurait été ni assiégée ni prise, et les affaires des Etats-généraux auraient pu prendre une tout autre tournure. C'était en effet ce que désiraient les États : mais la chose était très-difficile, sinon impossible, et le duc, malgré son bon vouloir, ne put satisfaire à ce vœu. En effet, son armée, composée de douze mille hommes de pied et de trois mille cavaliers, levés à la hâte, et sous le

commandement d'un grand nombre de gentilshommes français qui servaient à leurs propres frais, n'était en quelque sorte pas sous ses ordres. L'argent manquait pour l'entretenir, et les instantes réclamations qui arrivèrent de tous côtés firent voir suffisamment que le pays n'était pas en état de solder ses troupes, ni d'en lever de nouvelles pour empêcher l'investissement de Tournai.

C'est ce que le prince d'Orange fit comprendre aux États-généraux par ces paroles si énergiques : « Aujourd'huy, » Tournay estant assiégée, nous n'avons aucun moien, » non-seulement de lever le siége, mais aussi d'approcher l'ennemi. Et, si vous demandez à qui la faulte » en doibt estre imputée, je respons que c'est à vous, » messieurs, et aux autres, qui avez rejecté mon conseil, » vous excusant cependant les uns sur les autres. Que » si nous eussions eu prestz les gens de guerre que je » vous ay dit, quand Son Alteze s'est si corageusement » présentée en Cambrésis, et que eussions joinct lesdites » forces avec celles de Son Ateze, nous fussions à pré» sent hors de la guerre, et eussions chassé l'ennemy » par delà la Meuse ; et, au contraire, nous sommes con» trains de voir l'une de noz meilleures villes assiégée, » avec si peu de moiens de la secourir. » (1)

C'est le lendemain de la prise de Tournai, le 1er décembre 1581, que le prince d'Orange prononça ces paroles remarquables : il ignorait encore que la ville se fût rendue la veille.

Le duc d'Anjou avait du reste l'intention et le désir de secourir Tournai ; il pensait qu'il lui serait aussi facile de

---

(2) M. Gachard. *Correspondance de Guillaume le Taciturne, prince d'Orange*, tome 4, p. 366.

faire lever le siége de cette ville, que celui de Cambrai; il croyait que Farnèse n'aurait pu tenir, et il se proposait d'accourir au secours des assiégés. Voici deux lettres qu'il adressa le 20 octobre, de Saint-Valery, l'une au seigneur d'Estrelles, lieutenant du prince d'Espinoi, l'autre aux magistrats de la ville :

« Monsieur d'Estreilles. Je m'asseure qu'avez eu très-agréable que le prince de Parme vous soit venu visiter, parce qu'il en recepvra auttant de honte que vous d'honneur et réputation, à laquelle touttesfois je veulx participer en vous assistant de mes forces et moiens, le plus tost qu'il me sera possible; esperant que bientost vous me verrez son voisin, de sy près, que je lui feray penser à auttre chose qu'à vous. Que cependant n'oubliray riens ce que appartient à ung gentilhomme d'honneur, qui préferre le salut de ceulx à quy il a à commander à sa propre vie. Croyez que je les ay essavez (?), et qu'estans vigoureusement soustenuz, comme vous avez ja faict, ils perdront l'envie d'apprendre à leurs despens que c'est d'avoir affaire à gens de bien; vous priant d'attendre de moy tout le prompt secours dont je me pourray adviser. Sur ce, prieray Dieu qu'il vous ait, Monsieur d'Estreilles, en sa très-sainte et digne grace. A St-Vallery, le xx^e^ d'octobre 1581. »

Vostre bon amy
FRANCHOIS.

« A Monsieur d'Estreilles,
gouverneur de la ville de Tournay. »

Voici la lettre adressée au magistrat :

« Messieurs. Vous avez assez faict de preuve de la bonne volonté que vous portent ceulx quy vous sont allez visiter que, outre la valeur que je scay qui est en vous, sera occa-

sion de vous faire penser plus avant à ce qui est de vostre seureté et conservation, estimant vostre liberté debvoir estre préférée à touttes choses, mesme à vos propres vies. Et croyez que de ma part je vous assisteray et secoureray de tous mes moyens, sans y espargner aulcune chose, mettant ensemble mes forces à cest effect, de fachon que vous scavez; et repoussés, ils ne tenteront pas deux fois d'emporter la victoire qui ne leur peult estre acquise que au pris de leur sang et de leurs vies, qu'ilz veulent conserver plutost que d'avoir ce quy ne leur appartient ny par la valeur quy soit en eulx, n'y par aulcun droict qu'ilz y puissent prétendre; vous asseurant que je ne vous abandonneray jamais. Sur ce, je prieray Dieu, Messieurs, qu'il vous ait en sa très saincte et digne garde. A St-Vallery, le xx^e^ jour d'octobre 1581. »

Vostre bon amy,

FRANCHOIS.

« A Messieurs du magistrat
de la ville de Tournay. »

Le duc écrivit des lettres pareilles aux princes d'Orange et d'Espinoi et aux Etats-généraux. En effet, il fit avancer tout ce qu'il avait de troupes sous la main, et ordonna de diriger sur Tournai toutes celles qui étaient disponibles à Cambrai et dans le Cambresis. Il comptait arriver devant Tournai en fort peu de jours.

Entretemps, les travaux du siége continuèrent. Nous n'entrerons dans aucun détail à ce sujet, parce que ce siége a été décrit par tous les historiens; mais ce qui n'est pas généralement connu c'est que, dans l'armée d'Alexandre, ne régnait pas la meilleure harmonie.

Valentin de Pardieu, seigneur de La Motte, gouverneur de Gravelines, commandeur de l'ordre de Saint-Jacques, et général de l'artillerie de l'armée royale, était

mécontent du prince de Parme, parce que celui-ci avait d'abord conduit son armée aux environs de Dunkerque, quoique, en partant de Valenciennes, il eût pris la résolution d'assiéger Tournai. La Motte n'avait pas voulu se rendre au siége, et se vantait même que le prince ne parviendrait pas à se rendre maître de la ville, parce qu'il n'avait près de lui aucun officier qui eût des connaissances en artillerie. Il y avait aussi mésintelligence entre Farnèse et le marquis de Richebourg (1), etc. — Ces renseignements curieux nous sont fournis par une lettre qu'adressait Jean Theron (2) aux quatre membres de Flandre; comme elle offre d'ailleurs quelques autres renseignements concernant le siége, nous allons la donner en entier.

« Messeigneurs. Ces jours passez, ay escript à Voz Seigneuries, par le capitaine Saulon, qui, j'espère, leur aura faict tenir ma lettre sceurement, advertissant Voz Seigneuries de ce que se passoit et de la difficulté qu'il y avoyt eu pour le payement, m'ayant depuis Son Alteze (3) escript de faire recepvoir l'argent tel qu'il estoyt, ne désirant, pour si peu de chose, venir en difficulté avoecq Vos Seigneuries. Combien que je le puis asseurer que sur ces xxviij^{m} florins il y aura plus de deux mille escuz de perte. Je fais attendre icy son trésorier attendant le reste, ayant le blancq signetz de

---

(1) Robert de Meleun, marquis de Richebourg ou de Roubaix, frère de Pierre de Meleun, prince d'Espinoi, gouverneur de Tournai. Robert avait servi d'abord la cause des États-généraux, mais il se réconcilia avec le roi d'Espagne, devint général de la cavalerie espagnole et perdit la vie en 1585, au fameux siége d'Anvers.

(2) Pour ce personnage, voyez nos *Documents historiques inédits concernant les troubles des Pays-Bas* (1577-1584), tome 2, page 162.

(3) Le duc d'Anjou.

Son Alteze et de mons^r de S^t-Aldegonde pour en donner descharge au porteur. Nos longueurs sont cause du reculement des affaires ; car si Voz Seigneuries entendiont les hontes et reproches que mons^r de S^t-Aldegonde et moy en souffrons, l'on y procéderoit aultrement, et n'eult on pas mis les espèces à si hault pris que l'on les a envoyé. »

« Son Alteze est entièrement résolue, comme j'ai escript à Voz Seigneuries, de passer par delà et donner toutte assistance possible à la ville de Tournay, comme bien amplement il en escript à messieurs les princes d'Orenge et d'Espinoy, faisant marcher en toutte diligence touttes les troupes vers ceste ville, ayant remandé celles quy sont superflues à Cambray et Cambresiz de s'y acheminer. »

« Je croys que Mons^r de St-Aldegonde escript à Voz Seigneuries les difficultés et controverses qu'il a trouvées pour l'acheminement de Sa dite Alteze, laquelle, pour l'affection qu'elle a à nostre cause, les a rejectées comme ung prince magnanime et généreulx. J'envoye mon nepveu, présent porteur, avecq les dépesches de Son Alteze et Mons^r de St-Aldegonde vers messeigneurs les Estatz et messeigneurs les princes d'Orange et d'Espinoy et messieurs de Tournay et lieutenant de mond^t seig^r le prince d'Espinoy, leur asseurant du secours. J'espère que toute ceste sepmaine Son Alteze sera bien advancée et près de ceste ville »

« J'ay eu hier une advertence par aulcuns de voz amys du costet de l'ennemy avoecq lesquelz j'ay commenché à traictier de quelque affaire d'importance, qui m'advertissent que La Motte a eu quelque mescontentement avoecq le prince de Parme, de ce qu'il avoit faict venir à Dunkercque, et fait perdre aultant de temps à leur camp, à cause que sa résolution estoit prinse, partant de Vallenchiennes, d'assiéger Tournay; et sur ces parolles, La Motte n'a voulu aller à l'as-

siégement de Tournay, et a dict qu'il est bien asseuré que le prince de Parme ne le prendra, n'ayant auprez de luy personne quy s'entend de la batterie. Il est desia advenu que l'ayant battu deux jours et donné quelques faulx assaulx, n'ont rien eu advanché, et se sont mis à miner, dont aussy ilz n'ont rien sceu faire, ayant trouvé toutte rocte. Il y a aussy grand discord entre ledict prince de Parme et le marquis de Rysbourg. Ceulx de la ville, tant bourgeois que soldatz, sont bien d'accord et bien animez allencontre de leurs ennemys, leur criant de la ville qu'*ilz aillent chercher les clefz à Cambray*, et plusieurs aultres parolles, qui signifient qu'ilz ont assez bon couraige, et je prie Dieu leur y maintenir et augmenter de jour à aultre. Qu'est ce que s'offre pour le présent que mérite d'escripre à Voz Seigneuries, et survenant quelques choses les en advertyray a toutte occurence. A tant,

« Messeigneurs, je prieray Dieu vous avoir en sa saincte et digne garde. De Calais, ce 22 d'octobre 1581. »

De Voz Seigneuries

Très humble et obéissant
serviteur à jamais,
Jehan Theron. »

« A Messieurs
Messieurs les quatre membres
du pays et comté de Flandre. »

Peu de jours après, le duc se rendit en Angleterre, sans toutefois renoncer à la pensée d'assister la ville de Tournai ; les lettres de Philippe de Marnix, seigneur de St-

Aldegonde (1), qui avait suivi le duc, sont remplies d'assurance à cet égard. Le 22 novembre il écrit au prince d'Orange : « Nous estions en toutes perplexitez du monde » pour le secours de Tournay, mais j'espère que mainte- » nant nous en viendrons mieulx à bout, si Dieu nous » fait la grace que la ville puisse encore tenir ung mois » ou deux ; j'en ay aujourd'hui commencé à traiter avecq » Son Altesse, mais icelle désire que messieurs de Ledain » et La Pierre demeurassent encore icy jusques à ce que » la response et declaration du Roy soit venue etc... » et plus loin : « surtout que la ville de Tournay ne perde » courage, je ne doubte pas que Dieu ne nous ayde. » (2)

Le 25 du même mois, Marnix écrit aux quatre membres de Flandre : « Bientost vous aurez Son Altesse par delà, » car si le mariage ne se faict pas il ne tardera gueres après » la venue dudit Pinard ; s'il se faict, il fauldra plus de » temps, mais le temps ne sera pas perdu pour le secours » de Tournay. Son Altesse est d'advis d'attendre pour » veoir si les gens de M. de la Rochepot s'y pourroient » jecter dedans, car en tel cas il vauldra mieulx attendre » que l'armée se puisse dresser. S'ilz n'y peuvent entrer, » il fauldra en avertir Son Altesse en toutte diligence, » afin que on y pourvoye selon les moiens et occasions » qui se présenteront ; mais en tel cas, Messieurs, il faut

(1) Philippe de Marnix, seigneur du Mont-Sainte-Aldegonde, un des hommes les plus remarquables de la révolution du 16e siècle. Il naquit à Bruxelles en 1538, et mourut à Leyde en 1598. Il fut souvent chargé de missions diplomatiques importantes, et fut l'un des principaux fondateurs de la république des Provinces-unies.

(2) Lettre de Philippe de Marnix au prince d'Orange, écrite de Londres, le 22 novembre 1581. — Aux archives d'Ipres.

» que tous les bons patriotz s'efforcent à bon escient » sans en rien espargner, et j'espère qu'on trouvera des » hommes (1). »

Malgré toutes ces protestations et ces promesses d'assistance, aucun secours ne fut envoyé à Tournai, et la ville fut obligée de capituler, le 29 novembre selon les uns, le 30 selon les autres.

M. Gachard a publié, dans les *Extraits des registres des Consaux de Tournai* (2), les propositions de résolution concernant cette capitulation. Malheureusement le registre qui lui a fourni ce document était tellement détérioré, qu'à peu près le tiers de cette résolution est perdue. Nous en avons retrouvé une copie de l'époque, dans les archives confiées à nos soins, et nous croyons devoir reproduire cette pièce d'une manière complète, à cause de son importance.

« Le conseiller Du Bois, qui remonstre à mons^r^ d'Estrayelles, lieutenant général de Son Excellence, aux seigneurs De Preu et De Meune, capitaines, et à messieurs les Consaulx, que, nonobstant la généreuse vigilance et laborieuse résistence que, passé deux mois, Sa Seigneurie, avecq les capitaines et soldatz, tant estrangers que bourgeois, ont donné aux invasions des ennemis avoecq perte de grand nombre desdits soldatz et bourgeois, lesdits ennemis auroient par leurs forces tellement empiété que, après avoir gagné un ravelin, y logé leurs soldatz, et planté plusieurs pièces d'artillerie,

---

(1) Lettre du même aux quatre membres de Flandre, écrite de Londres, le 25 novembre 1581. — Aux archives d'Ipres.

(2) *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, tome 11^e^, pages 327 et suivantes.

dont ilz découvrent le pied de nos rempars, se seroient logez dedans noz fossetz, et plusieurs tours, sappans nos murailles et creusants nosdits rempars, esquels par mines et une infinité de canonades, ilz auroient faict bresse notable et dangereuse, eu regard au petit nombre de soldatz et bourgeois résistans qui se trouvent en ceste ville; lesquelz néantmoings auriont soustenu les assaulx furieulx desdits ennemis, qui toutesfois et nonobstant lesditz ouvrages, et aultres remèdes possibles, se sont venus loger sur ladite bresse, en sorte que l'on se trouve de plus en plus oppressé par perte d'hommes, diminution notable des munitions et vivres, sans veoir apparence de secours ja de longtemps promis, et que partout seroit bon adviser à la conservation du peuple, et éviter le saccagement et ruine éminente d'icelluy, et à ces fins entendre l'intention des notables et dudit peuple, soubz le bon plaisir de Sa Seigneurie, affin de, par l'advis d'iceulx, entrer en communication avecq les ennemis, et recepvoir condition raisonnable, s'ilz y veullent entendre, sinon prendre résolution de unanimement soy deffendre et mourir aux rempars, leur laissant la victoire sanglante et à eulx lamentable. »

« Surquoy, Sa Seigneurie, considérant l'estat des affaires, l'endommagement de noz rempars, et empiètement des ennemis, sy avant qu'il fust requis par la généralité d'entrer en communication, il s'y accorderoit, pourveu que ledit conseil de guerre fust du mesme advis; et sur ce, Sa Seigneurie s'est retirée, attendant la résolution desdits Consaulx. »

En marge se trouve la décision des Consaux, ainsi conçue :

« Messieurs les Consaulx sont d'advis, pour les raisons cy contenues, et autres justes considérations, joinct que,

sur les lettres précipitantes et réytérées envoyées à Son Excellence par Sa Seigneurie, n'y a eu expédition de secours apparentement suffisant, de entrer en communication, soubz le bon plaisir de Sa Seigneurie, pourveu aussi que les notables et capitaines bourgeois de ceste ville soient de mesme advis, lesquelz ilz ordonnent à ces fins estre assemblez, comme faict a esté. — Et ont lesd^te^ notables unanimement déclairé qu'ilz sont du mesme advis que lesd^te^ sieurs Consaulx, ascavoir : d'entrer en communication avecq les ennemis, aux fins contenues en ceste remonstration. »

» Sur quoy, et attendu que les capitaines bourgeois sont du mesme advis, l'on députe messieurs les chiefz, affin de prier Sa Seigneurie de trouver bon ledit avis, et, suivant ce, entrer en communication par moien le plus convenable que faire se polra. »

Au bas de notre copie se trouve :

» Collacion faicte au livre et registre de messeigneurs les Consaulx de la ville et cité de Tournay et trouvé accorder, par moy greffier de ladite ville. »

(Signé) LANDAS. »

Cette résolution eut lieu le 28 novembre ; le 29 se réunit le conseil de guerre pour prendre une décision sur la proposition du conseiller Du Bois. Il était présidé par le seigneur d'Estrayelles et composé des colonels et capitaines suivants : Charles Swaigels, Edouard Preston, Patrick Bruce, Jean d'Esclin, Robert Hamilton, Baltel Balfour, Robert Bebaldy et Nicolas Plucque. Nous avons trouvé une copie de la décision prise par ledit conseil de guerre : ce document n'est pas moins important que celui qui précède ; aussi nous faisons-nous un devoir de le communiquer à nos lecteurs.

» Comme le seigneur d'Estrayelles, lieutenant général de hault et puissant seigneur, monseigneur le prince d'Espinoy, gouverneur et bailly des villes et chasteau de Tournay et Tournesis, etc., auroit faict entendre à nous soubsignez, colonels, capitaines, lieutenans et aultres gens de guerre présentement estans en ladite ville assiégée, que seroit requis et poursievy par les Consaulx, notables et capitaines des compagnies bourgeoises de ladicte ville, d'entrer en communication avecq les ennemis assiégans, affin d'éviter le saccagement, ruine et perdition très apparente d'icelle ville, grandement affaiblie et reduicte en extremité par lesdits assiégeants, canonades infinies, mines, bresses et assaulx furieux desdits ennemis, jusques ores soustenus avecq perte de grand nombre desdits bourgeois et des soldatz estrangers, sans que y at apparence de secours, passé longtemps et plusieurs fois promis, ny d'aultres moyens de pouveoir plus avant soustenir; à laquelle communication Sa Seigneurie n'auroit voulu condescendre sans préalablement avoir sur ce nostre advis; nous, après avoir meurement et de toutes pars considéré l'estat de ladite ville assiégée passé deux mois, la diminution des forces d'icelle par la perte d'une bonne partie des bons soldatz, tant estrangiers que bourgeois, et la petite quantité restante fort affaiblie par vigilance et exercice continuel aux remparts, depuis ledit assiégement, en saison très diverse, la misère et calamité du peuple réduict à grande paouvreté, et nécessité de vivres et alimens; et signament, considérans que jà passé longtemps lesdits ennemis, nonobstant la résistence généreuse, se sont logés, non-seullement dedans les fossetz, plusieurs tours et sur un ravelin principal de ladite ville, duquel avecq l'artillerie qu'ilz y ont planté ilz découvrent le pied des rampars,

empeschans de deffendre la bresse, mais aussy sur ladite bresse qu'ilz ont faicte par ungne infinité de canonades et par mines, et que de nouveau ilz ont commencé et fort avancé quelques aultres mines, de sorte que, estans ainsy par tous moyens affaiblis, n'y at espoir ny apparence de plus avant soutenir et repousser les invasions desdits ennemis, avons unanimement déclaré, et déclarons audit seigneur d'Estrayelles, nostre advis estre que pour préserver ladite ville et les inhabitans de saccagement et ruine totalle qui est très imminente, seroit bon, expédient et nécessaire, d'entrer en communication avecq lesdits ennemis et accepter conditions raisonnables, s'ils y veulent entendre et condescendre. »

« En tesmoignage de ce, nous avons cy mis le seing manuel de chascun de nous, en la ville de Tournay, ce xxix[e] jour de novembre 1581. »

(Signé) Charles Swaigels.
Edouard Prestonne. (1)
Patrick Bruce.
Jean d'Esclin.
Robert Hamilton.
Bartel Balfour.
Robert Bebaldy.
Nicolas Plucke. »

Le même jour eut lieu la capitulation de Tournai.

Cette capitulation a été publiée par M. Gachard dans les *Analectes belgiques ;* nous croyons donc inutile de la reproduire ici. Cependant, nous devons faire remar-

(1) Colonel écossais qui, quelques jours auparavant, à la tête d'un petit corps de cavalerie, avait traversé les lignes ennemies en passant près de la tente d'Alexandre, et était entré dans la ville.

quer que la plupart des historiens assignent à cette capitulation la date du 29 novembre, tandis que la pièce originale qui se conserve aux archives de Tournai et que M. Gachard a reproduite, semble porter la date du *dernier jour de novembre*. Nous n'avons pas eu l'occasion d'examiner la pièce originale, mais nous devons avouer que, dans le cahier qui se trouve aux archives d'Ypres et qui contient les trois pièces en question (la résolution des Consaux, la résolution du Conseil de guerre et la capitulation), collationnées par le greffier Landas, la dernière porte également la date du 29 novembre, exprimée de cette manière : *Faict au camp devant Tournay le penultieme jour de novembre* 1581; et après, les deux articles additionnels : *Faict au camp le jour que dessus.*

Nous laissons à notre honorable collégue, l'archiviste de Tournai, le soin de vérifier ce point.

TROIS DOCUMENTS *concernant Pierre de Meleun, prince d'Espinoi;* communiqués par M. Diegerick, membre correspondant.

Dans le tome 1^er^ des *Mémoires* de la Société, nous avons publié une série de *lettres inédites du prince d'Espinoi, gouverneur de la ville de Tournai pour les Etats-généraux*. Depuis, nos recherches dans le riche dépôt d'archives d'Ipres nous ont fait rencontrer trois nouveaux documents concernant le même prince. Le premier est une lettre qu'il adresse aux quatre membres de Flandre pendant son séjour à Dunkerque, le 23 septembre 1581; le second est une remontrance ou demande adressée aux mêmes quatre membres, au mois de novembre 1582; le troisième un compte dont nous parlerons plus loin.

La lettre prouve de nouveau combien le pays était épuisé, et quelle difficulté il éprouvait pour payer aux troupes un ou deux mois de solde arriérée. Faut-il s'étonner des excès, des brigandages commis sur le plat pays par ces malheureux soldats souvent mourant de faim?.... De toute manière il serait souverainement injuste d'accuser les chefs et de les rendre responsables des excès commis par une soldatesque affamée.

« Messieurs. Voz députez me sont venuz remonstrer cest instant les misères des pilleries quy se commectent journellement cy a l'entour par ceulx de vostre camp, qui me sont en partie bien cognues; et si mectrois voluntiers l'ordre requis, mais il me semble qu'il ny a plus prompt et meilleur remède que de faire payement d'ung mois de gaiges, que j'avois espéré de trouver prest à mon arrivée, pour alors renouveler les ordonnances et les faires entretenir rigoureusement. Je vous prie bien affectueusement, Messieurs, vouloir donner ordre qu'incontinent me soit envoyé ung mois, je feray passer les monstres et mecteray si bon ordre à toutes pilleries que vous et tous ceulx des villes cy allentour auront contentement. Et attendant de brief de voz nouvelles, fineray ceste avoeq mes bien affectueuses recommandations en voz bonnes graces, et supplieray le créateur vous impartir,

« Messieurs, en santé les siennes sainctes. De Dunckercke, ce xxiij^e de septembre xv^c iiij^xxi. »

« Messieurs, je vous recommande de rechef et vous prie de vous vouloir soubvenir du faict de monsieur de Voisin. »

« Vostre très-affectionné amy
à vous faire service »
PIERRE DE MELUN. »

« A Messieurs
Messieurs les quatre membres
de Flandre. »

Dans la dernière de nos *Lettres inédites*, on a pu voir que le prince d'Espinoi envoya vers les quatre membres de Flandre le sieur Denis de la Chapelle, conseiller de Tournai, pour demander, en son nom, à être mis en possession des biens ecclésiastiques de ceux de Tournai, situés en Flandre. — Cette lettre porte la date du 4 mars 1582. — Ce ne fut que le 14 novembre suivant, que les états de Flandre prirent une décision sur la requête du prince, et cette décision ne fut pas *selon ses désirs*.

Il envoya en conséquence aux états de Flandre une réclamation, qui fait l'objet du document suivant, et dans laquelle il explique clairement de quelle manière il entend être mis en possession des biens ecclésiastiques situés en Flandre.

« Monseigneur le prince d'Espinoy, ayant veu l'acte qu'il a pleu à Messieurs les quatre membres de Flandres despecher en leur assemblée, le xiiij^e^ de novembre, dict qu'icelle n'est selon son désir, ains supplie aux dictz quatre membres de vouloir consentir (en tant qu'en eulx est) que Son Excellence jouysse librement de tous les biens ecclésiastiques gisans au pays de Flandres, appartenans tant à l'Evesque, que Chapitre et abbaye de S^t^ Martin en Tournay, sans en faire aulcune réserve des ordonnances précédentes, qui pourroient estre despechées sur iesd^tes^ biens, si ce n'est qu'ils soient ordinaires qu'on en fisse esclaircissement. Oultre ce que Sad^te^ Excellence poulra iceulx biens engager, vendre et en faire son prouffict comme s'ils estoient siens, soit par forme de confiscation, ou par toutte telle aultre voye et manière qu'on trouvera convenir. Et moyennant ce, Sad^te^ Excellence est content de donner son obligation à mesd^tes^ Seigneurs, qu'il leur en portera quicte et garrand vers l'évesque, ceulx du Chapitre et ceulx de l'abbaye de

S[t] Martin, et qu'il leur donnera tout contentement. A quoy mesd[rs] S[rs] les quatre membres ne doibvent trouver aulcune difficulté, attendu qu'ils ont desjà donné la jouissance libre aux susdictz de Tournay, par quoy n'en tirent aulcun prouffict, et ne donnent rien de ce que leur appartient, ou en quoy ils auront dommaige ou intérest, et entretiendront par ce moyen Sad[te] Excellence à leur service, laquelle est du tout desnuée de ses biens et revenuz, comme est du tout notoire. »

Il y a loin d'une autre lettre de Pierre Melun que nous avons publiée dans nos *Documents historiques inédits concernant les troubles des Pays-Bas* (tome 2, pag. 61). Dans cette lettre adressée également aux quatre membres de Flandres et datée du 8 février 1580, le prince appuie fortement une demande de l'évêque et du chapitre de Tournai, tendant à être mis en *possession* de leurs biens en Flandre, conformément au placard qui leur fut octroyé en juillet 1579. « Les ayant bien voulu donner ceste » lettre de faveur, dit-il, afin de vous prier de leur accor- » der si bonne provision de justice que led[t] placcart soit » effectué. En quoy ferez œuvre méritoire et raisonnable, » car lesd[ts] suppliants se maintiennent avecq moy en » union avecq vous, submectant libéralement leurs biens » et moyens pour nostre défense commune, les ayant » trouvé jusques asteur volontaires à toutes contributions » ordinaires et extraordinaires; ce que me commande » aussy de les maintenir en leurs biens, car si on leur » oste iceulx n'auront plus le moyen de m'assister; oultre » que ce seroit une chose injuste. »

A cette époque, Pierre de Melun était gouverneur de Tournai et au comble de sa gloire; au moment de la dernière lettre, il avait perdu son gouvernement; tous ses

biens, tous ses titres, tous ses revenus avaient été confisqués par Philippe II, qui en avait gratifié le frère du prince, Robert de Melun, plus connu dans l'histoire sous le nom de marquis de Richebourg ou de Roubaix.

Tout le monde sait que le prince d'Espinoi était parti de Tournai lorsque Alexandre Farnèse commença l'investissement de la place. M. Gachard, dans ses *Extraits des registres des Consaux*, sous la date du 12 au 19 septembre 1581, mentionne que le prince assista aux Consaux du 12, et qu'à l'assemblée suivante, qui eut lieu le 19 du même mois, ce fut le sieur d'Estrayelles, son lieutenant, qui vint tenir sa place. Ce savant conjecture de là que le prince d'Espinoi dut quitter la ville de Tournai vers le 15. En effet, il ne s'est pas trompé dans sa conjecture, car ce prince, se rendant à Dunkerque, fit son entrée à Ipres, le 15 de septembre dans l'après-midi. Cette ville le reçut avec grand honneur et dépensa en frais de réception, une somme de mille quatorze livres seize sols.

Nous avons retrouvé ce compte, qui est un document curieux comme échantillon des usages de l'époque. Il est écrit en flamand : nous nous contentons en le traduisant de donner le résumé des articles.

Il résulte de ce compte que le prince arriva à Ipres le 15 dans l'après-midi, et qu'il y soupa. — Le 16, il y séjourna. — Le 17, le magistrat lui offrit un banquet ; et le soir, il y eut une réunion, à laquelle assistaient les les épouses des membres du magistrat. — Le 18, le prince reçut messieurs de la collégiale (?) et le haut-bailly. — Le 19, repos. — Le 20, banquet, auquel assistent les avoué et échevins et le soir nouvelle fête. — Le 21 nouveau banquet, et probablement départ.

« Compte justificatif présenté aux avoué et échevins de la ville d'Ypres par Nicolas de Coene.

« 1° Dépenses faites à l'occasion de l'arrivée du prince d'Espinoi et de sa suite, du 15 septembre 1581 jusqu'au 21 inclus. (1) »

« Le 15 au soir 1581, 32 stoops de vin de Rhin à 40 sols le stoop, et 16 stoops de vin rouge à 30 sols	88	»	»
« A la table des ménétriers et des serviteurs, on a bu 8 stoops de vin rouge et 2 stoops de vin de Rhin.	16	»	»
« Les conducteurs des bagages avec quelques autres serviteurs, les pages et le cuisinier ont bu 6 stoops de vin rouge et 1 stoop de vin de Rhin	11	»	»
« Les gentils-hommes qui, le soir, sont venus faire visite à Son Excellence, ont bu 3 stoops de vin de Rhin et 1 stoop de vin rouge	7	10	»
« Le 16 septembre, au déjeuner, 1 stoop de vin de Candeel (?) à 4 livres; le midi avec les mets froids, 8 stoops de vin rouge et 12 stoops de vin de Rhin	40	»	»
« Le 17 septembre, au banquet offert au prince, on a bu 26 stoops de vin de Rhin et 16 stoops de vin rouge	76	»	»
« Les ménétriers et quelques gentils-hommes ont bu 6 stoops de vin rouge . .	9	»	»
« Au banquet du soir, auquel assistaient			

(1) Compte original aux archives d'Ypres.

les échevins avec leurs femmes, et autres invités, on a bu 13 stoops de vin rouge et 14 stoops de vin de Rhin	47	10	»
« Le 18 septembre, MM. de la collégiale et le haut-bailli venant faire visite au prince, ont bu 12 stoops de vin rouge et 10 stoops de vin de Rhin	38	»	»
« Le 19 septembre, les échevins ont dépensé	14	»	»
« Le 20 septembre, au banquet auquel assistaient l'avoué et les échevins, on a dépensé, le midi 52 livres, et le soir 24 livres	76	»	»
« Le 21 septembre, dépenses du déjeuner, 6 livres ; du diner, 16 livres ; après le diner sont arrivés ceux de la Chatellenie qui sont restés avec les échevins et ont fait une dépense de 28 livres	50	»	»
D'après compte séparé, les mets servis à la table particulière du prince montent à la somme de	194	»	»
« Les mets servis aux banquets, les fruits divers et autres objets servis le dimanche soir, lorsque les femmes des échevins étaient présentes, montent à	230	»	»
« On a payé à Romain, le cuisinier, pour tout ce qu'il a fourni selon ordonnance .	56	16	»
« On a payé à Louis, le poissonnier, pour fourniture de poisson	8	4	»
« On a payé à François Velle, pour fourniture de viande	52	16	»
« Somme totale des dépenses occasionnées par l'arrivée du prince d'Espinoi. .	1014	10	»

Le lendemain, le prince, arrivé à Dunkerque, et ne trouvant pas l'argent nécessaire pour payer ses soldats, écrivit aux quatre membres de Flandres la lettre que nous avons transcrite ci-devant. — Ce manque d'argent pour solder la troupe se faisait sentir partout : nous possédons dans les archives d'Ypres plusieurs centaines de réclamations de ce genre, et nous terminerons cet article par la reproduction d'une demande semblable adressée aux Etats de Flandre par les capitaines des compagnies anglaises en garnison à Tournai en 1580. L'état de dénuement de leur troupe était tel, que ces officiers demandaient en grâce d'être *cassés*, si on ne pouvait payer la solde arriérée des soldats : ***Beaucoup mieux vault***, disent-ils, ***estre honnorablement cassez, qu'avecq deshonneurs estre icy deslaissez et blamez de noz soldatz.***

Voici cette pièce :

« Remonstrent en toute humilité, Messieurs les capiteynes des compaignies angloyses qui sont pour ceste heure en la ville de Tournay, que après qu'ilz ont avecq tous les moyens à eulx possibles, par un long temps, contenté les soldatz esperant tousiours que encoires se debvoient souvenir de leur payement, mais voyant que le temps se est de tant prolongé qu'à la fin ilz n'ont eu plus nul moyen de contenter les soldatz, veu la grand pauvreté qu'il y a entre les soldatz, et la cherté qu'il y a des vivres en ceste ville, vous supplient en toute humilité de vous vouloir souvenir de nous le plus tost que faire se poulra, craignant que les soldatz viendrent en despéracion et par ce moyen ne fachent chose contraire à leur debvoir, lequel nous seroit ung grand desplaisir de ce veoir, veu que les avons tenus jusques à ceste heure en bonne discipline, comme Messeigneurs de ceste ville en

pourroient donner tesmoignaige. Vous suppliant encoires une fois très humblement de nous vouloir pourveoir de paye, ou aultrement nous casser; car beaucoup mieulx vault estre honnorablement cassez, qu'avecq deshonneur estre icy delaissez et blamez de noz soldatz. Priant Dieu le Tout Puissant vous donner une bonne et heureuse issue des guerres. De Tournay, le 15 de juillet 1580. »

« Celui qui est et sera à votre commandement à jamais. »

« William Pigotti, lieutenant coronel. »

« A Messeig^rs, Messeig^rs
les États généraux de Gand,
à Gand. »

C'est aux quatre membres de Flandre que cette demande fut adressée, et non pas aux *États-généraux de Gand*, comme les appelle par erreur le colonel Pigotti. Le prince d'Espinoi de son côté s'était déjà adressé plusieurs fois aux États de Flandre pour le même sujet (1). Dans sa lettre du 16 juillet, il avait même décliné la responsabilité de tout ce qui pourrait arriver de fâcheux, par suite du non paiement des troupes anglaises. « *Sy n'estes délibéré* (avait-il écrit, en post-scriptum, de sa propre main) *de nous assister en ceste tant grande nécessité, vous supplie me tenir pour deschargé* (*comme je fais par ceste*) *sy mal en advient, me semblant avoir faict souffisament mon debvoir d'advertir en temps et lieu et plus d'une fois des inconvéniants apparantz.* (2) »

---

(1) Voyez nos *Documents historiques inédits concernant les troubles des Pays-Bas*, 1577 *a* 1584. N^os 285, 286, 287, 288 et 289, et nos *Lettres inédites de Pierre de Meleun, prince d'Espinoy*. N^os 4 et 5.

(2) Documents historiques inédits. N° 292.

Dans leur séance du 19 juillet, les Etats de Flandre, eu égard aux lettres nombreuses du prince d'Espinoi (*vrischeidene briefven*), à l'état de disette dans lequel se trouvait la ville de Tournai, considérant, en outre, que cette ville était un des boulevarts de la Flandre, et voulant reconnaître les bons services rendus par le prince d'Espinoi, décidèrent enfin qu'il serait payé aux trois compagnies anglaises, en garnison à Tournai, deux mois de solde, montant à la somme de 5850 livres. (1)

Juste au moment où nous écrivons ces dernières lignes, deux cent soixante-quatorze ans se sont écoulés depuis le jour de la capitulation de Tournai. La défense admirable de cette antique cité, le courage et le dévouement dont ses habitans ont fait preuve dans cette circonstance, resteront toujours comme une des plus belles pages de leur histoire. — Nous serions heureux si la *Société historique et littéraire* daignait accueillir avec indulgence ces quelques notes que nous avons réunies. Nous ne nous sommes proposé d'autre but que celui de sauver l'oubli quelques fragments qui intéressent à certain point l'histoire d'une ville qui a toutes nos sympathies, et une société d'hommes savants et laborieux qui nous a fait l'honneur de vous de nous admettre au nombre de ses membres correspondants.

J. Diegerick.

—

(1) Actes des États de Flandre, aux archives d'Ypres.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants qu'il a reçus depuis la dernière séance :

— De la part de M. Diegerick, membre correspondant :

Inventaire analytique et chronologique des chartres et documents appartenant aux archives de la ville d'Ipres ; publié par I.-L.-A. Diegerick, archiviste, etc. Tomes deuxième et troisième. *Bruges*, 1853 et 1856, in-8 de 312 et 316 pages.

— De la part de M. *Benoît* Quinet, membre correspondant :

Œuvres de Benoît Quinet. Troisième édition. *Danton. De la charité catholique. De la poésie.* Mons, 1856, in-8 de VIII-318 pp.

— De la part de M. l'abbé J. Corblet, membre correspondant :

Projet d'une hagiographie diocésaine. Discours d'installation prononcé à la séance du 8 janvier 1856, par M. l'abbé J. Corblet, président de la Société des antiquaires de la Picardie. *Amiens*, 1856, in-8 de 4 pp.

— De la part de M. *Jules* Borgnet, membre correspondant.

Recherches sur les anciennes fêtes namuroises, par Jules Borgnet, archiviste de l'État à Namur. Bruxelles, Hayez, (....) in-4° de 65 pages.

Extrait des *Mémoires couronnés et Mémoires des savants étrangers* (Académie royale de Belgique), t. XXVII,

— De la part de l'*Académie royale de Belgique* : (1)

---

(1) Une erreur s'étant glissée dans la mention précédemment faite des fascicules du tome XXIII des *Bulletins* de l'Académie, il a paru utile de la réparer ici, en remontant jusqu'au premier fascicule.

1° Son *Bulletin*. N^os^ 1, 2, 3, 4, 5, comprenant 727 pp. *Bruxelles*, M. Hayez, in-8.

Pp. 21-45. — *Note sur la progression régulière du produit de l'impôt en France;* par M. Moke, membre de l'Académie.

Pp. 46-37. — *Amédée de Savoie* LE COMTE ROUGE; par M. Kervin de Lettenhove, correspondant de l'Académie.

Pp. 61-78. — *Artistes belges à l'étranger.* ABRAHAM GENOELS. Notice par M. Ed. Fétis, membre de l'Académie.

P. 160. — M. le général Renard fait parvenir à l'Académie, sous forme de mémoire, trois *Lettres sur l'identité de race des Gaulois et des Germains.* Ce travail est renvoyé à trois commissaires, MM. Arendt, Borgnet et Schayes.

Pp. 164-173. — *Note sur l'accroissement de la population en France pendant le XVIII^e^ siècle*; par M. Moke, membre de l'Académie.

Pp. 173-179. — *Note sur la défense soutenue au château de Gand par madame de Mondragon (Guillemette de Chastellet)*; par M. Van Duyse, correspondant de l'Académie.

«... Accompagnée de ses deux filles, elle sortit la dernière du château pour se diriger sur Tournai.... Elle mérite de prendre place à côté de Marie de Lalaing, quoique toutes deux aient combattu dans des camps opposés. »

Pp. 189-200. — *De la commune en Flandre.* JACQUES D'ARTEVELDE; par M. le baron de Gerlache, président de l'Académie.

Pp. 211-234. — *Artistes belges à l'étranger.* BALTHAZAR GERBIER; par Ed. Fétis, membre de l'Académie.

Pp. 211-234. — *Sur les progrès de la facture des orgues en Belgique, dans les dernières années;* par M. Fétis, père, membre de la l'Académie.

Pp. 262-268. — *De la nécessité de fortifier, par l'enseignement, l'amour de la science;* par M. Baguet, membre de l'Académie.

Pp. 269-277. — *Un mot à M. le baron de Gerlache à propos de la lecture de son esquisse de Jacques d'Artevelde;* par M. le baron de Saint-Genois, membre de l'Académie.

Pp. 277-307. — *Du jugement que l'histoire doit porter sur Jacques d'Artevelde;* par M. Kervyn de Lettenhove, correspondant de l'Académie.

Pp. 307-331. — *Réponse de M. le baron de Gerlache aux observations de MM. Kervyn de Lettenhove et de Saint-Genois sur* JACQUES D'ARTEVELDE.

2° *Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire*. Deuxième série. Tome huitième. 1er bulletin. *Bruxelles*, 1856, in-8 de 268 pp.

Pp. 67-69. — *Lettre de Philippe le hardi, duc de Bourgogne, aux échevins, doyens, conseil et communauté de Gand, par laquelle il leur fait savoir qu'il leur accorde sûr état et abstinence de guerre, et qu'il se trouvera à Tournay, ainsi que la duchesse, son épouse, pour traiter de la paix avec eux :* 7 novembre (1385.)

P. 230. — «... Quant à Tournai et au Tournaisis, ce ne fut pas la faute du marquis de Prié s'ils conservèrent leur ancienne constitution : ce ministre avait proposé de les régir sur le même pied que la West-Flandre; mais Charles VI n'adopta pas ses propositions; il écrivit au prince Eugène, le 6 décembre 1719 :

« Mon cousin,... quoique j'approuve le zèle que le marquis de Prié fait paroître par ses lettres du 24e de juillet, du 11e de septembre et du 22e de novembre, comme néanmoins il convient plus à mon service, et à la bénignité et affection que j'ai pour mes sujets, de préférer l'acte de mon inauguration à Tournai et Tournésis à la prise de possession, en recevant leur serment de fidélité, vous enjoindrez audit marquis qu'il fasse connoître aux respectifs états de Tournai et Tournésis la clémence et l'amour paternel que j'ai pour eux, et le désir que j'ai de leur donner la consolation de mon inauguration, qu'ils demandent avec tant d'empressement et de soumission, mais que l'engagement que j'ai du prendre par le traité de la barrière, par rapport aux aides, subsides et autres impositions qu'ils ont donnés, tant sous la France que sous les états généraux, pourroit y servir d'obstacle, à moins que lesdits états ne concourussent à le lever, en promettant que, sur les demandes annuelles qui leur seroient faites de ma part, ils accorderoient les mêmes sommes, pour les aides, subsides et impositions, qu'ils ont payées jusqu'à présent aux états généraux, et qu'au surplus j'aurai, par ma bénignité ordinaire, toutes les attentions pour conserver leurs lois, coutumes, priviléges et franchises, et de leur procurer tous les avantages et consolations possibles. Et, en même temps que le marquis leur donnera cette connaissance, il aura à employer toutes les voies de douceur et de persuasion pour les en-

gager à faire ladite promesse. Et, comme il est à croire que les dits états accepteront, sous la condition susdite, l'inauguration qu'ils désirent tant, et que je veux bien leur accorder, ledit marquis la fera faire en ce cas.... »

Les états de Tournai et ceux du Tournaisis firent sans difficulté la promesse exigée d'eux.

— De la part de la *Société archéologique de Namur :*

Ses *Annales*. Tome quatrième. — 2e livraison. *Namur*, A. Wesmael-Legros, 1855, gr. in-8, p. 85-168.

Pp. 85-94. — *Cimetière gallo-romain de Frégiwau* (avec 2 pl.), par M. Ludovic J. du Traignaux.

Pp. 95-135. — *Chronique de l'abbaye de Boneffe*, par M. Eug. del Marmol.

Pp. 136-142. — *Notes d'un touriste.* XVI. Hastière, par Henri Crepin.

Pp. 143-148. — *De Stassart*, né en 1780, mort en 1854; par M. Ad. Siret.

Pp. 149-154. — *Le castel de Beauraing* (poésie).

Pp. 155-162. — *Bibliographie namuroise.*

Pp. 163-168. — *Mélanges.*

— De la part de la *Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre :*

Ses *Annales*. Tome X, 2e série, n° 3. *Bruges*, 1856, in-8, p. 239-310.

Pp. 239-256. — *Neuve-église. Notes sur sa draperie et ses chambres de rhétorique ;* par M. I. Diegerick.

Pp. 257-262. — Siger de Gulleghem, docteur en théologie de l'université de Paris au XIIIe siècle.

(Emprunt fait aux *Bulletins* de l'Académie royale de Belgique).

Pp. 263-273. — *A propos d'une question académique* (linguistiq.)

Pp. 274-276. — *Dime levé en Flandre pour la croisade de Tunis.*

« Par des lettres du 14 octobre 1266, le pape Clément IV avait autorisé le cardinal Simon de Brion à demander au clergé une subvention pour la croisade. Cette dime s'étendait aux biens des chevaliers du Temple et de l'Hôpital, et ce fut un chanoine de Tournai, nommé Baudoin d'Eyne, que Guillaume de Saint-Just, chanoine de Noyon, désigna en vertu des ordres du légat, pour en surveiller la levée en Flandre.

Voici quelle fut la part des diverses maisons religieuses dans cette dîme :

Le chapitre de Tournai.	10	livres	tournois
Le chapitre de St-Pierre, de Lille.	10	»	»
Le chapitre d'Harlebeke.	10	»	»
Le chapitre de St-Donat, de Bruges.	10	»	»
Le monastère de St-Martin, de Tournay.	10	»	»
Le monastère des Dunes.	10	»	»
Le monastère de St-Nicolas-des-Prés.	10	»	»
Le monastère de St-Amand-en-Pévèle.	10	»	»
Le monastère de Cisoing.	10	»	»
Le monastère de St-Pierre, de Gand.	10	»	»
Le monastère de St-Bavon, de Gand.	10	»	»
Le monastère de St-André..	10	»	»
Le monastère d'Oudenbourg.	10	»	»
Le monastère de Looz.	10	»	»
Le monastère de Baudeloo.	10	»	»
Le monastère de Ter-Doest.	10	»	»
Le monastère de Marquette.	10	»	»
Le monastère de Tronchiennes.	10	»	»
Le prieuré de Fives.	10	»	»
Le prieuré de Roxem.	10	»	»
La maison de l'ordre de St-Jean à Mude.	10	»	»
La maison de l'ordre du temple, à Corbri-St-Léger.	10	»	»
La maison de l'ordre du temple, à Slype.	10	»	»
La maison de l'ordre du temple, à Gand.	10	»	»
La maison de l'ordre du temple, à Bruges.	10	»	»
La maison de l'ordre du temple, à Ruysselede.	10	»	»
La maison de l'ordre du temple, à La Haye, près de Lille (Lannoy?)	10	»	»
Le monastère d'Eeckhout, à Bruges.	8	»	»
Le monastère de Nonnenbossche.	8	»	»
Le monastère de Phalempin.	7	»	»
Le prieuré de Bredene.	7	»	»
Le prieuré de Peteghem.	7	»	»
Le prieuré d'Huysse.	7	»	»
Le prieuré de Marcq.	8	»	»

Le prieuré de Courtray. . . .	6	»	»
Le monastère de Zoetendale. . . .	4	»	»
Le chapitre de Sainte-Pharaïlde de Gand.	100	sous	tournois.
Le chapitre de Thourout. . . .	100	»	»
Le chapitre de Notre-Dame de Bruges.	100	»	»
Le monastère de la Biloke. . . .	100	»	»
Le monastère de Spermalie. . .	100	»	»
Le prieuré de Wavrin. . . .	100	»	»
Le prieuré d'Englos (près de Lille). .	100	»	»
La maison de l'ordre de Saint-Jean, à Zele.	60	»	»
Le monastère d'Eecloo. . . .	50	»	»
Le monastère de Dorizeele. . .	50	»	»
Le monastère de Wevelghem. . .	40	»	»
Le prieuré d'Houplines. . . .	40	»	»
La maison de l'ordre de Saint-Jean à Hamme.	40	»	»

Les dîmes que Philippe le Bel réclama quelques années plus tard des abbayes de Flandre atteignirent un chiffre bien plus élevé.

KERVYN DE LETTENHOVE.

Pp. 277-284. — *Anciennes cloches.* Le *Bomke* de Furnes; par H. Van de Velde.

Pp. 285-310. — *Les drapiers Yprois et la conspiration manquée.* Episode de l'histoire d'Ypres (1428-1429); par M. J. Diegerick.

— De la part de l'auteur :

La Cinéide ou la vache reconquise. Poème national héroï-comique en vingt-quatre chants, par de Weyer de Streel. *Bruxelles, H. Goemaere,* 1854, in-12 de 344 pp.

« Vous n'êtes pas sans avoir entendu parler — ne fût-ce que par César — d'un coin de terre situé en Belgique, ayant nom le *Condroz*.

« Eh bien! la capitale du Condroz a joué dans notre pays le rôle d'une seconde Troie. Certes, les causes chevaleresques et à jamais mémorables qui jetèrent sur les plages de l'Asie mineure les forces réunies de toute la Grèce méritaient de trouver un Homère. Mais la ruine de Cinei était-elle moins digne d'être célébrée?

L'auguste Rome, avec tout son orgueil,
Rome jadis était ce qu'est Auteuil.

« Aussi la ville de Cinei a-t-elle eu son Homère pour chanter sa gloire, M. l'abbé D. V. (Du Vivier). Cette nouvelle Iliade s'appelle la *Cinéide*. Un mot sur le sujet de la guerre :

« Le sire d'Halloy réclamait du sire de Beaufort le tribut d'une vache. Beaufort refuse; d'Halloy irrité enlève la vache, tel Pâris autrefois avait enlevé Hélène. *Inde iræ*.

« Intérêt, fidélité de mœurs, tableaux remplis de comique et d'animation, style flexible et varié, telles sont les qualités qui fait de la *Cinéide* une œuvre excellente. »

— De la part de l'éditeur :

Journal de l'imprimerie et de la librairie en Belgique, publié par M. Charles Hen. — Livres. — Journaux. — OEuvres de musique. — Estampes, etc. 1854. Première année. *Bruxelles*, *Phil. Hen*, in-8 de 160 et 72 pp.

— De la part de la députation permanente de la Province :

Conseil provincial du Hainaut. Session de 1856. *Rapport de la députation permanente*. Mons, Monjot (1856), in-8 de 338 et vj pp.

— De la part des directeurs :

1° *Journal historique et littéraire*. Tome XXIII. Liv. 3. *Liége*, in-8.

Pp. 112-120. — *Importance du latin sous le rapport religieux et littéraire*; par J. Demal.

Pp. 138-139. — Notice sur M. Pierpont, curé-doyen de Chièvres, né à Mons le 30 novembre 1795, décédé le 15 juin 1856.

2° *Revue catholique*. 6e livraison. — Juin 1856. *Louvain*, in-8 p. 321 à 380.

Pp. 367. — Une lettre inédite de Juste-Lipse.

Pp. 368-72. — Instruction des sourds-muets mise à la portée des instituteurs primaires et des parents, par l'abbé C. Carton (membre correspondant de la Société).

— De la part de la Société d'émulation du département de l'Allier (sciences, arts et belles-lettres).

Son *Bulletin*. Moulins, impr. de Desrosiers, grand-8°.

Tome II, 1851, 400 pp.

Pp. 159-186. — Rapport sur les fouilles exécutées au domaine de Plaisance, commune d'Iseure (Allier).

Pp. 224-240. — Du caractère et des mœurs du paysan bourbonnais, par M. Bardoux.

Pp. 241-287. — La ville de Moulins au 17e et au 18e siècle, par M. Boyer.

Pp. 288-292. — Note sur un procédé galvanique, par M. Pernet.

Pp. 298-308. — Description historique du château ducal de Moulins, par MM. Esmonnot et Alary.

Pp. 369-379. — Notice sur la naissance du maréchal de Villars, par A. G. Laguérenne.

Pp. 390-400 — Etude et conservation des monuments historiques.

Tome III. 1853, 394 pp.

Pp. 41-51. — Rapport sur des objets trouvés à Chantenay (Nièvre).

Pp. 119-123. — Musée départemental. Rapport sur l'organisation du musée d'antiquités de la Société d'émulation de l'Allier.

Pp. 156-162. — Institution des consuls de la ville de Moulins.

Pp. 163-186. — Fondation du chapitre de Moulins.

Pp. 222-234. — Bronzes antiques trouvés à la Ferté-Hauterive.

Pp. 246-295. — Notice historique sur l'état des princes légitimés en France, par M. Grozieux.

Tome IV. 1854.

Pp. 51-114. — Histoire de l'établissement de l'évêché de Moulins.

Pp. 162-166. — Etude sur la pierre sigillaire présentée au congrès de Moulins par M. l'abbé Crosnier; par M. Hippol. Protat.

Pp. 167-196. — Dissertation sur les inscriptions gallo-romaines trouvées en 1853 à Néris-lez-Bains; par M. Brugière de Lamotte.

Pp. 259-297. — Relation de la mort de Paul Ier, empereur de Russie; par M. Grozieux-Laguérenne.

—

EXTRAITS D'ANCIENS COMPTES.

(XIV^e^ et XV^e^ siècles).

On ne sait peut-être pas assez combien il est intéressant d'étudier les dépenses, soit particulières soit publiques, du XIV^e^ et du XV^e^ siècle. « Les comptes, dit M. le comte de Laborde, sont les documents les plus explicites, les moins contestables ; ils consignent le fait : ils l'enregistrent parce qu'ils le paient, mais ils ne l'ont payé qu'après avoir régulièrement constaté par témoin, affirmation et quittance, qu'il est dûment accompli. Quelle autre source d'information porte avec elle plus de certitude? Je n'en connais aucune ; car je vois les chroniqueurs se tromper quand ils ne se vendent pas, les chartes mentir dans tel ou tel intérêt ; quant aux médailles, n'en avons-nous pas de frappées d'avance pour telle victoire que le Dieu des batailles a tournée en défaite? La critique, il est vrai, vient au secours de l'érudition ; mais dans les comptes, elle n'a rien à voir ; ce qui est payé est un fait accompli, désormais acquis à l'histoire. » (1)

Nous avons donc extrait des comptes de la ville tout ce qui nous a paru en valoir la peine au point de vue de l'histoire des mœurs et usages locaux, de l'industrie, du commerce, de la police, du régime administratif et judiciaire, des cérémonies, des fêtes et réjouissances, etc. Ceux qui aiment ces sortes de recherches attacheront probablement quelque prix à des informations qui ont du moins le mérite d'une incontestable authenticité.

---

(1) *Les ducs de Bourgogne.* Seconde partie, tome 1. *Preuves*, page ij de l'introduction.

Dans le but de rendre nos extraits plus faciles à consulter, nous les avons fait précéder d'indications sommaires, sous lesquelles se groupent souvent plusieurs articles se rattachant au même objet. Ces numéros d'ordre, purement arbitraires, du reste, pourront venir également en aide aux recherches.

COMPTES DE 1395.

Renouvellement de la loy. — Peine contre les défaillants à la congrégation.

1. — A haut et noble monsr *Henry le Masier, chevalier, seigneur de Beaussart,* bailli des dits bailliages (Tournay Tournaisis), et à *Jehan Villain*, clerq en yceux bailliages, les sommes et parties qui sensievent, c'est assavoir, aud. monsr le bailli pour avoir executé et intimé à la requeste du procureur de la ville un mandement pour ycelle impetré du roy nostre sire à lencontre de monseigneur levesque de Tournay, a cause de pluiseurs citations et deffences faites aux prevos et jurez, par led. evesque ou son official, sur ce que les dessus dis Bernard Lespicier et Jehan Dutrinsson, bourgois de lad. ville, avoyent esté banis chascun à x l. selon la loy de la ville, pour avoir defailli a venir a la congregacion et assemblée qui se fist pour renouveler et recréer le loy, desquelles citations et deffences et des coustumes, previleges et autres choses contenues au dit mandement et servant au dit cas ledit monsr le bailli se informa et vacqua, tant en faisant les dites informacions comme à faire audit monseigneur levesque les commandemens et deffences declarées audit mandement par 3 journées : pour ce quarante sols tourn. et aud. Jehan Villain, pour les journées, escriptures et seaux, 30s. . . . . lxx s.

2. — A *Nicaise Manduyne* et *Pierrart du Castiel*, tant pour eux comme pour leurs compaignons sergens bastoniers par courtoisie a eux faite a le recréation de le loy de le ville qui se fist le xx^e^ jour de fevrier 1394. xx s.

3. — A *Jehan du Mortier*, fil sire *Mahieu*, que il avoit presté pour paier à *Jehan de Gherles* le père, par les mains de *Vinchent de Comines*, sergent a verghe, a cause et pour un cent de grandes miches presentées de par la ville par iceli Vinchent le 19^e^ j. de fevrier au liseur et couvent des freres meneurs pour cause de la prédication que ledit liseur avoit faite en halle pour le recréacion de le loy, en manière acoustumée. . xvy s. viij d.

Et pour portage des dites miches. . . x d.

La ville mise à l'amende au profit du Roi.

4. — A *Jehan du Rut*, sergent à cheval du Roy nostre sire, en son chastelet à Paris, pour son salaire destre venu le 27^e^ j. du mois de march a Tournai (sic) pour executer la ville d'une amende de 60 l. x s. en quoi icelle avoit esté condempnée enviers le Roy pour une appellation faite de mons. le bailli de Tournay et Tournaisis touchant *Hennequin Climench*, prisonnier es prisons des dits prevos et jurez, et de laquelle execution iceli sergent se deporta a le prière diceux prevos et jurez moiennant que ils envoyeront ledite amende à Paris dedens le Pasque en suivant, pour ce par acord fait a lui. . lx s.

— A *Saudrart le cuvelier*, messagier de la ville, pour porter à Paris et payer ladite amende de lx liv. x s. au trésor du Roy nre sire. . . . . lxxv liv.

— Item pour son salaire et despens de faire ledit voiage. . . . . l s.

Affaires de la ville à Paris.

5. — Procès (entr'autres) contre les Augustins, les Freres mineurs, et autres parrosces de la ville.— Plaidoirie en parlement pour le fait de la ville et du siege royal. — Plusieurs pourcas et provisions a faire tant contre monseigneur levesque de Tournai (*sic*), pour les clercs maryés, contre le capitle a cause de le censse perpetuelle que la ville tient d'eulz, que contre *Mahieu Carette*, a cause des offices dont il a fait plusieurs oppressions aux marchans et marchandises de la ville, et aussi a lencontre de Monseigneur de Bourgongne et Monseigneur dorliens (d'Orléans) qui ont établi nouviaux commis en le ville pour ravoir leurs paiages contre les franchises de le ville.

Trésorerie (des chartes).

6. — A demisielle *Maigne Dupuch*, vaive de feu *Jacques de Baustoel*, pour les despens de bouche fais en son hostel par pluiseurs du conseil de led. ville, le 19e jour de décembre, au retourner (retour) de le tresorrie ou lesd. du conseil avoyent esté tout le jour pour visiter et extraire hors de led. tresorrie pluiseurs chartes et privileges touchans lad. ville pour porter a Paris devers le Roy notre sire et son grant conseil, a lencontre de pluiseurs qui entreprenoyent contre lestat de ladite ville. 44 s.

— A *Pierart de Ghand*, fevre, pour avoir fait et forgié deux grans clefs creuses et croisies qui servent au premier huis de l'entrée de le tour dou ferme des eschevins de Tournay. . . . . vj s.

Charges, offices, gages, pensions, salaires et dessertes.

7. — A *Jehan le Muisit*, halier de la ville, pour sa pension de demi année. . . . . c s.

— A *Guill. de Cresplaine,* sergent a verghes, sa pension de demy an. . . . . c s.

— A maistre *Jehan de Grandmont,* chirugyen de la ville, pour ses gaiges par lui desservis en son dit office. . . . . x liv.

— A *Jehan Dauffay,* procureur general de la vile, pour sa pencion pendant un quart d'année. . c s.

— A *Pierre Villain,* receveur général de la ville pour sa pension (1/4 d'année). . . . . x liv.

— A *Jehan de lespée,* contreroleur de la dite recepte, pour sa pension (quart). . . . x liv.

— A *Jehan Dauchi,* clerq dudit receveur et de la dite recepte (1/4). . . . . xviij liv. xv s.

— A *Olivier Duponchiel,* sergent d'icelle recepte, l s.

— A maistre *Climench de Reillaq,* advocat en parlement, lequel les consaulz ayant retenu a estre conseillier advocat et pencionnaire de le dite ville aud. parlement; pour une année. . . . . xij liv. x s.

Halle des prevos et jurés.

8. — A *Jacques le Muisi,* halier de la ville, pour avoir livré candeilles pour entendre au bien de justice et ramons a ramonner le halle, par le terme de demi an (du 1er oct. 1394 au der de mars suivant). . xx s.

Chapelle de la halle.

9. — A sire *Guillaume Seigneur,* cappelain de la dite halle, pour par lui avoir dit et célebré en le dite cappelle, depuis le xvje jour de decembre 1394 jusqu'au vje jour d'avril ensuivant, 86 messes à 2 s. pour chacune. . . . . 8 liv. 12 s.

Aud. sire Guill., tant pour lui comme pour autres ses compaignons priestres, lesquelz chantèrent messe a note a diaque et sous diaque par devant lesdits du conseil en le dite halle le jour Saint Lehire, qui fu ledit xx^e^ jour de fevrier. . . . . 25 s.

10. — A *Jehan Dorchies*, chirier, pour une torsse et deux candeilles de cire pesans vj liv. et demye, que il bailla et delivra audit sire Willemme Seigneur, ledit jour, a 3 s. 4 d. le livre. . . . . 21 s. 8 d.

11. — A *Pierre Malet*, pour XII ausnes de toille a li acatée, de laquelle en fist-on aube et lamit servant a reviestir ledit priestre ordonné a celebrer et dire messes en la dite cappelle, laquelle toille cousta 2 s. 6 d. l'aune 30 sous.

— A lui pour ij ausnes de fine toille, dont on fist ij corporaux a servir a lautel dicelle cappelle, en faisant le service divin, pour chascune ausne v s. sont. 10 s.

12. — A demiselle *Jehenne Haironne*, pour le fachon des dites aube, amit et corporaux. . 11 s. 8 d.

13. — A *Jaque Dubos*, pour une aune de drap de soye duquel on fist le parement de le dite aube, et aussi une estole et un fanon pour le cause dite. . 45 s.

14. — A maistre *Leurens le Casnier*, pour V quartiers de bougran qui servi a warnir (garnir) le parement desd. aube, estole et fanon. . . 6 s. 3 den.

— A lui pour toille chirée qui fu mise as dis paremens, entre le drap de soye et le bougran. 2 s. 1 den.

— A lui pour fronges (franges) mises esd. estole et fanon, ... 3 s. 4 den.

— A lui pour le salaire de se paine et traveil davoir fait lesd. estole et parement de led. aube et fanon. x s.

15. — A sire *Willemme Seigneur*, priestre dessus nommé, pour une chainture de cuir de chierf a chindre led. priestre ou dit office faisant. . . xx den.

— A lui pour avoir fait beneir les dis vestemens. 2 s. 6 den.

16. — A *Oudart Ouri*, orphevre, pour un calisse pesant j marq iv onches xvj estrelins dargent doré servant a led. cappelle pour faire led. service divin, a x l. t. le marq. . . . . 16 liv.

— A lui pour ledit calisse, lequel estoit et se moustroit estre trop blades, avoir redoré et livré le fin or qui y entra et fu mis, pour ce faire parmy le fachon et par marchiet fait audit orphevre, comprins ens 2 s. 6 den. pour led. calisse faire beneir. . . 37 s. 6 den.

17. — A Jehan *Becqueman*, wainier (gainier), pour une custode servant a mettre led. calisse. . 15 s.

18. — A maistre *Nicole Cailliel*, carpentier, pour 8 j. 1/2 a avoir ouvré a refaire lescautures de desoulz et les loyens de le capelle de le halle, et y mis gistes, pochars, pennes, sommeraiches, lingneux sur le debout des gistes et autres choses servans a le rétenue et refection de led. cappelle, à 6 s. . xlij s. vj den.

19. — A *Hanotin Transliel*, carpentier, valet dud.

Nicole pour avoir ouvré tant a faire led. ouvrage et a toitier le comble de le dite cappelle pour couvrir descaille et faire les tremines pour les yauwes rechevoir, a faire le capitiel de le cloquette dicelle capelle et en tireuler ledite cloquette.....

20. — A *Jehan de Paris*, pour le cloquette qui siert à le dite capielle, ycelle cloquette pesant xxij liv. à 3 s. 4 den. le livre. . . . . 74 s. 2 den.

21. — A *Jehan Tuscap*, tailleur de pierre et dimages, pour son salaire davoir taillie en fourme dangelos en bos a 3 reprises qui soustiennent les ogives de led. capielle. xxviij s.

22. — A *Pierart de Ghand*, fevre, pour une verghe de fier pesant vj liv. pour servir a le banyere du capitiel de le cloquette de le halle.

Befroi, cloches, horloge.

23. — A *Jehan Muisart*, tourier, pour 24 livres d'oint mis et employé a oindre et encrassier les plommas, berlieres et brayeulz des cloques des ouvriers et du wigneron depuis qu'elles furent pendues et commenchiées a sonner au belfroit jusques au premier jour de march aud. an, chascune livre 10 den. . . . xx s.

24. — A *Pierart de Ghand*, fevre, pour une poiée de fier faite ou belfroi haut, au bouquiel de lestage de lorloge pour convoyer le corde de le bancloque, ou il eubt xl liv. de fier a jx. den. le livre. . . xxx s.

— A lui pour ij verraux, les crampons avec une paire dagrappes au premier huys de le prison du solequin du belfroy. . . . . iij s.

— A lui, pour j couviecle de fier portant sierure, lequel couviecle est fondu a ploncq deseure le trau de le volsure du moien estage pour icellui trau clore et frumer. x s.

— A lui, pour avoir refait une sierure du premier huis de le prison du belfroy hault, y avoir fait un caston (châton) ou le berreil entre.....

— A lui, pour une loquetiere avec les crampons servans deseure le torillon et a frumer iceli torillon sur quoy le cloque du disner pent, pesant xii liv. ix s.

Nouveaux fossés (fortifications).

25. — A *Caron Gringnart*, pour despens de bouche fais par les recepteurs avoeq aucuns des vj esleus, sire *Jehan de Hellemes*, sire *Henry Dare*, prevos, *Arnoul le Marissal*, *Jehan Colemer* et *Wattier Wettin*, jurez, et autres du conseil, le 22e j. d'avril, au revenir des nouviaux fossez ou ils estoient alez visiter pour pluiseurs arbroyes, bersaux et autres empeschemens que on y avoit fais, pour yceux rapporter aux Consaulz, montèrent yceux despens (comprins ens vj s. qui par grace furent donnez aux bosqueillons et manouvriers qui aidièrent les dits fossez a nettyer et sarter hors les dis arbroyes), xxxij s.

Porte d'eau (pont des trous).

26. — A *Jehan Monnart*, carpentier, pour avoir ouvré a refaire le roe qui lieve le venteille des ars qui sont sur l'Escauld entre le porte du bourdiel et le porte de le thieulerie, par dezoubz lesquelz ars les nefs prennent leurs passages.

Propreté des rues, places, etc.

27. — A *Jehan Darras,* courtilleur, pour le salaire de se paine et travail davoir fait mener et carier hors de le ville as camps les fiens et ordures tant du grand marchié comme de le plache devant le belfroy et de le placette devant leglise Notre Dame, par marchié a lui fait par rabaisse de paumées. . . . . ix liv.

28. — A *Thumas Auwette* et *Jehan Dacre*, pour le salaire par eux desservi a avoir ramonné et nettyé les dis marchié et places. . . . . vij l. xv s.

Chasse aux chiens.

29. — A *Hennequin Normant*, pour son salaire de V^c^ et xxxiv kiens quil a tuez en la ville depuis le xix^e^ jour de jullet (1394) jusques au xii^e^ jour d'oct. en suiv. au pris de v den. des trois, monte a . . lxix s. ij d.

Justice de la ville.

30. — A *Caron Gringnart*, pour le salaire et despens de deux jours (8 et 9 mars) esquelz pluiseurs ouvriers, machons, carpentiers, plomiers et manouvriers, alerent avec les recepteurs (receveurs) et autres du conseil de la ville veir et adviser le tour de le justice de le dite ville, le flesque et autres membres dicelle justice, savoir quel chose il y avoit de boin et mettre par escript les fautes qui y estoient a faire, et oultre faire les devises (devis) quil y appartenoit a le reparacion dicelle tour et justice pour en marcander, sur ce. . . . . 52 s.

Exécutions à mort.

31. — A *Jehan Muissart*, tourier du belfroy en hault,

pour avoir livré l'ointure dont on oindit les plomas, le berliere et le braiel du barriel de le ban cloque quant les justices se fisent des personnes denommées ci après, c'est assavoir de Hennequin Berset, Lotin Moclet, Hennequin Fourment, Colart Debeauwez et Hennequin Boine foy, parmentier, lesquels pour leurs démerites furent executez à mort, pour chascun v s., sont. . . . xxv s.

32. — A sire *Willemme Seigneur*, preste cappellain de le cappielle de le hale, pour avoir confessé led. Hennequin Bonne foy, le v^e^ jour de fevrier. . v s.

33. — A *Vinchent de Commines* et *Will. de Cresplaine*, sergens à verghe, pour le leuwier de deux chevaux que il eubrent led. jour a aler avecq les prevos et jurez a le justice que se fist dud. Hennequin Bonne foy, iv s.

34. — *A Gilliart Stragier*, exécuteur de le haulte justice en lad. ville, pour avoir le jugement fait et prononchie par les prevos et jurez en cas criminel de la personne dud. Hennequin Bonne foy, led. jour acompli. . x s.

— Pour cordes et laches a ce servans. . vii s.

Inhumation des suppliciés.

35. — A *Gilliart Stragier*, executeur de la haulte justice, pour avoir enfouy as camps dezoubz le justice les corps de iv hommes justiciés qui estoyent keus de lad. justice le viij^e^ et xv^e^ jour du mois de fevrier, pour chascun diceux corps v s. sont . . . . xx s.

Pénalités diverses.

36. — A *Vinchent de Comines*, sergent a verge de lad.

ville pour une kandeille de chire par lui payée, qui fu portée devant limage Nostre Dame en leglise cathédral de la d. ville par un appellé *Henry Taquelin*, le samedi viij^e^ jour de may, a cause damende pour le lait (laid) et villonnie que il avoit dit de Dieu et de le verge Marie, lequelle candeille cousta . . . . 3 s. 4 d.

37. — A *Gilliart Stragier*, executeur de le haulte justice, pour avoir du commandement des prevos et jurez mis ou chep de la ville Jaquemin Fournier dit patrenostre, qui estoit souspechonné de larenchin. . . v s.

— Item pour avoir aussi dud. commandement coppé a Hennequin Mestriel, pour larenchin par icellui fait, une oreille. . . . . v. s.

— Item pour avoir mis en lesquiele de la ville le 3 may 1395 Hennequin Cavelin, en lequelle eskelle il fu par 3 jours de marquiet, pour ce quil avoit mal dit de Dieu et de ses Sains, pour chascune des dites fois v s. sont . . . . . xv sous.

— A lui, pour avoir battu de verghes tout au lonc de le ville et jusques a le banlieue dicelle, j. valeton deseagie nommé Coppin de Lille, pour souspechon de larechin le 17 mai 1395. . . . . v s.

Emprisonnements.

38. — *A Willemme Leurin*, sergent bastonnier, lequel au commandement des prevos et jurez, prist et mist prisonnier es prisons de la ville *Colart de Beauwez* qui pour ses démérites a esté executez à mort, pour le salaire et deu dud. sergent pour le ditte prinse en manière acoustumée. . . . . xx s.

39. — A *Jehan le Poivre* et *Jacquemart le Fevre*, aussi sergents bastonniers, pour leur peine, labeur et salaire davoir wardé au chep, par l'espace de vi jours, *Hennequin Fournient*, dit le boulenghier.

40. — A *Jehan Truin* et cinq autres sergents bastonniers, lesquels warderent 2 jours et une nuit tant aux Augustins, come en le hale et en la tour des eschevins de Tournay, *Marquet*, fils bastard de maistre *Jehan le marissal* et *Pieré le chierf* de Bruges, qui avoyent en villain fait et de propos apensé bleschié *maistre Jehan le carpentier* le fil espennier, cruellement dont il ala de vie à trépas, pour les dépens fais par lesd. sergens en faisant lad. warde.. . . . . xxx s.

Draperie.

41. — A *Marq Villain*, juré de la ville, pour ses despens, en alant, séjournant et retournant de la fieste de Bruges, ou il ala et fu envoyez de par lesdis prevos et jurez et conseil aud. mois de may pour cause de la drapperie de ladite ville, dont il deubt rendre compte à son retour. . . . . vj l.

42. — A *Jehan Potier*, pour son salaire davoir scellé les draps fais en la ville et livré carbon, ploncq et fil par un quart dannée, commenchant le premier jour de janvier (1393) finant le derain jour de marche ensuivant . . . . . xv l.

— A lui, pour otel cause et pour autre quart dannée finant au dernier jour de juing. . . . xv l.

43. — A *Pierart de Ghand*, fevre, pour auoir forget et livret le fier de 2 paires de grans estenelles servant a empireuter et donner le grant scel as draps de lointe et secque drapperie, par chascune paire x s. . xx s.

— A lui, pour iv paires d'autres tenelles plus petites servans a sceller lesdis draps et eux donner le petit scel, pour chascune paire vj s. viij d. valent xxvj s. vvj d.

44. — A *Pierre Crissembien*, tailleur des *quings* (coins) de la monoye du roy ns. à Tournay, pour son salaire davoir taillié et emprienté lesd. vj paires destenelles, est assavoir pour chascune paire des plus grandes xij s. et pour chascune paire des deux autres petites viij s. . . . . lxiiij s.

Fêtes franches et autres en la ville et à l'étranger.

45. — A franq heraut de Bruges, lequel vint à Tournay le penultisme jour de march prochain publyer et denonchier une feste de joustes du blanq ours qui se fist à Bruges en mois de may ens. par courtoisie à lui faite à cele cause. . . . . xxij s. vj d.

46. — A *Pietre Carsaille*, messagier de ladite ville de Bruges, liquelz apporta pareillement le xviij^e^ jour d'avril ens. lettre aux prevos et jurez de la franque feste de Bruges, qui fu au dit mois de may pour ycelles lettres estre publyées à Tournay en manière acoustumée, pour ce par don de courtoisie un escu dor a le couronne de . . . . . xxij s. vj d.

47. — A *Juliennes Payenne*, pour les cappiaux de rose, que eubrent le jour de l'assention en celi an (1395) les

clereq et sergens a verghe a crier le franque fieste sur le marchié devant Saint Quentin, en manière acoustumée. . . . . v s.

48. — A *Willaume de Crespellaine*, sergent a verghe, pour le leuwier d'un cheval que il eubt le vij^e^ jour du mois de juing en celi an (1395) a chevauchier avec sire Mahieu de Leuse, lieutenant du prevost de le ville, sur le marchie pour les joustes qui se fisent aux noeiches de Ernoul le Muisit. . . . . ji s.

49. — A *Vinchent de Comines*, son compaignon serg. a verghe, pour les chevaux que il eult led. jour et lendemain pour ledite cause. . . . . iv s.

Suicidé reçu en l'église.

50. — A *Lotart Vitoul* et *Daniel Tache,* tabellions apostoliques, lesquelz au commandement des prevos et jurez ont este avoeq eux et le conseil de la ville par deux fois en l'eglise des Augustins oir certaines sommations et requêtes que lesd. preuos et jurez firent au pryeur et couvent des dis Augustins a cause de *Hennequin Daudenarde,* chavetier, liquelz sestoit pendus et desesperez en le maison de son pere en le rue d'Audenarde et depuis aportez en ledite eglise, desquelles sommations et requestes lesd. tabellions ont fait certain instrument, contenant le cas sur leur signes (seings), dont il leur fu ordonné pour leur salaire. . . . . xxx s.

Portes.

51. — .... à recouvrir tout noef et ratasselé les pons dormans des portes de Moriau porte et de Marvis.

— A *Jehan Lefevre*, machon, pour avoir fait un mur sur les crestiaux empres le porte Fierin, au lez devers le maison qui fu Colart Moulle.

— Recouvert le pont de le porte Coqueriel.

— Refait tout de noef le pont de le porte Valenchenoise.

— Id. le pont levich de le porte Sainte fontaine.

— Pont levich tout noeuf a le porte de le Vingne.

— Refait tout noef le pont levich de le porte de Moriauporte.

— Remis queuwes a lachinte qui est entre le maison du hallier et le halle des coryers.

— A un couvreur de thieule pour avoir ouvré a recouvrir pluiseurs achintes de le halle et aussi avoir refait un aistre en le maison de Grandmont; plus. achintes de le halle des metchiers.

— 2 noefves clefs mises au coffre de le boulle de Saint Brisse, mis les wardes et les serures avoir destaquié et rataquié.

Ancienne boucherie.

52. — A *Colart Billet*, carpentier, pour v jours par lui desservis a avoir ouvré a refaire en l'anchienne boucherie de le dite ville estiaux, rasteliers et les huis de le dite bouchierie.

Juif convorti.

53. — A *Jehan Mahieu*, tourier du belfroi, pour avoir administré a ung nommé *Joseph Lois*, juif, ses alimens de boire et de mengier, depuis le v^e^ de jullet jusqu'au xxvi dud. mois (1395) — et le mardi en suivant deguerpi sa

loi aoura la notre et fu baptisiés, auquel terme eubt xxj jours, pour chascun jour parmy le tourage ij s. vj d. sont lij s. et pour l'entrée et issue d'icelui, tant pour les sergens qui le mirent prisonnier audit belfroi come dud. tourier, iii s. font en somme. . . lv s. vj d.

—

COMPTE DE 1396 (1er *quart*).

Frais de bulles papales concernant le chapelain de la halle.

54. — A *Jaquemart Bernard,* messagier en court de Romme, pour cause de prest admiablement par lui fait a lad. ville pour avoir en Avignon de nostre saint Père le Pape pluiseurs lettres et bulles nécessaires pour le fait du cappellain de le cappielle de le halle. . xx l.

Voyage et séjour à Avignon.

55. — Audit *Jakemart Bernard*, qui deu lui estoit par composicion et accord a lui fait, pour liij jours de séjour que il avoit fait pour le dite ville en le dite ville d'Avignon, en deux voiages où il avoit esté en atendant au dit lieu d'Avignon certaine sentence donnée au proffit de le dite ville contre messigneurs dyen et capitle de l'église Nostre Dame de Tournay a cause de le dite cappelle, et aussi pour avoir porté le procès que la dite ville a audit lieu contre Jehan Roussiel dit Rousselet, et en atendant la présentacion d'icellui procès et autres choses à ce servans, et avoecq ce en atendant certaines bulles de le grace faite par nostre Saint Père le Pape a la requeste desdis consaulz, au cappellain de le dite capielle d'estre capellain d'onneur d'icellui nostre Saint Père. . viij l.

La *verghe* du portier de Mgr. l'évêque.

56. — A sire ***Nicole de Binch*** et maistre ***Willaume Duquesne,*** pour un instrument que il ont fait pour la ditte ville pour le fait touchant le verghe du portier mons^r^ l'evesque de Tournay.

Ordonnances des Consaux touchant le poisson de mer, portées à diverses localités maritimes.

57. — A ***Sandrart le Cuvelier***, pour avoir, du commandement des prevos et jurez, porté lettres patentes des dis preuos et jurez à Lescluse, Blanquebergue, Hest, Boutecoche, Ostengues, Bullermeside, Nuefport, Dunkerque et Mardique, touchans plusieurs ordonnances faites par les consaulx de le ditte ville sur le fait des hiérens et du pisson amenez en Tournay et pour le proffit commun, ouquel voiage il ala le xij^e^ de march (1395) et y demora alant, besongnant et retournant par vij jours audit pris, sont xxxv s. parisis.

Information au sujet du poisson.

58. — A ***Jehan le Sarchisseur, Jehan de Baissi***, jurez et ***Lion Danquasnes,*** procureur de le dite ville, tant pour leur salaire d'avoir alé du dit commandement es villes de Wames, Ramegnies et Chin pour informacion contre ceux de le dite ville de Tournai que on disoit avoir alé contre ceux qui amainent le pisson en le dite ville, et ycelli pisson accaté, ainschois que il peust estre venus en icelle ville, comme pour les despens des dis jurez et procureur et de leurs chevaux par j jour qu'il vaquèrent a ce faire, a chascun de eux trois x s. t., sont . xxx s.

Affaires diverses. — Testament de Jehan Bouteiller.

59. — A *Jehan Lemonne,* pour aler du dit commandement ou mois d'avril ensuivant porter par devers le conseil d'icelle ville a Paris aucunes informations et lettres touchans *Englart Sang de goudale*, lors prisonnier es prisons de ladite ville, et aussi porter certaines mémores faites touchans l'appellation du procureur du Roy et des eschevins de Saint Brixe pour le testament de feu *Jehan Bouteillier*, et autres choses. . . l. s.

Frais d'un voyage du prévôt à Paris.

60. — A sire *Mahieu de Leuse*, prevost de ladite ville de Tournay, *Jehan Wettin* et *Thery Prevost,* lesquelz furent envoyez et aleirent, par l'ordonnance desdis consaulz ou mois de may prochain apriès, en le ville de Paris pour porter le finance de xv^{c} francs devers le Roy nostre sire, a cause des vj^{m} l. que il prent chascun an d'ayde sur ledite ville pour le terme du premier jour dudit mois de may, et pour le fait de certaine taille ou ayde de iij^{m} l. assise sur les villes du diocèse de Tournay pour le mariage de madame Ysabiel de France, et pour aussi requerre au Roy nostre dit seigneur aucunes graces pour leditte ville, et payer arrests, requestes, escriptures et autres choses, ensemble leurs journées dudit voiage et autrement, et dont il deubrent rendre compte a leur retour, la somme de . . . c xviij l. xvj s.

Exécution capitale.

61. — A *Jakemart Alepliche*, pour le leuwier de x chevaux que lui et ses compagnons sergens des sieutes des ij prevos de ledite ville eubrent a chevauchier avoecq

iceux le samedi xviij[e] jour de decembre l'an mil ccc lxxx et xv dessusdit a le justice de le ville qui est au dehors de le porte Saint Martin, a lequelle *Jaquemart du Castiel*, peletier, nez de Valenchiennes, fu pour ses démerites ledit jour executez a mort, pour chacun cheval ij s. sont xx s., et pour le grace faite aux commis sergens de ledite ville a ledite justice, x s. montent ces deux parties ensemble. . . . . xxx s.

Chevauchages. — Prix de l'ours.

62. — A *Vinchent de Commines*, sergent a verghe, pour iij chevauchages par lui fais avoecq les prevos et jurez, c'est assavoir lesdis xviij[e] jour de décembre et le xxiiij[e] jour de march ensuivant asdittes justices, et le xx[e] jour d'avril prochain apriès aler alencontre de *Jaques Hachart*, lequel revenoit a tout le pris de l'ours qu'il avoit gaignié as joustes a Bruges, pour chacun ij s. sont. vj s.

63. — Audit *Willaume de Cresplaines*, pour le leuwier d'un cheval que il eubt ledit xx[e] jour a aler contre ledit pris. . . . . ij s.

Exécutions.

64. — A *Martin Leblancq*, baneleur, pour le salaire de deux chevaulx que il livra et lesquelz trainèrent à ledite justice lesdis *Jakemon du Castiel* et *Hennequin Fier de Ghand*, es deux jours dessus dis que executez furent, pour chacun jour x s., sont . . . . xx s.

Mise à l'échelle.

65. — A *Gillart Stragier*, exécuteur de le haute

justice, pour son salaire davoir le xxix^e^ jour de march, du commandement des prevos et jurez, mis en l'eschielle devant le beffroy publiquement *Maignon de Menin*, pour ses démerites, v s., et pour une cordielle dont icelle fu loyée sur ledite eskelle, vj d., sont . . v s. vj d.

Visite de la banlieue. Souper.

66. — A demiselle *Maigne Dupuch*, vaive de feu *Jaques de Baustoel*, pour despens de bouche fais en sa maison par les prevos et aucuns des jurez de ledite ville avoeq autres du conseil d'icelle, au revenir de visiter et veir les desowres de le banlieuwe de ledite ville a Orque et environ le joedi au souper vj^e^ jour d'avril . xxviij s.

Démolition d'office d'une male maison sur le pouvoir.

67. — A *Jehan Parent*, connestable des grans archiers de ledite ville, pour lui xxiiij^e^ d'archiers qui le joedi xviij^e^ jour du mois de may, furent du commandement desdis consaulx avoeq les recepveurs et les vj esleus ou nom de le communaulté de le dite ville a abattre les murs de le malle maison qui de nouviel estoient redifyés et refais sur le pooir et banlieue de leditte ville contre le deffence sur ce faite, pour leur salaire en ce desservi xxx s. — Item a *Jehan Wiet*, pour li vj^e^ de machons et manouvriers qui abatirent et demolirent ledit mur avoeq les dessus dis pour leur paine et travail desservi pareillement a ce faire, xv s. — Item a *Jakemon Alepliche*, pour li iiij^e^ de sergens bastonniers qui furent avoeq les dessus dis a ce faire, pareillement x s. — Item et pour les despens de bouche fais au revenir de ledite male maison

faire ce que dit est par les dis recepteurs et vj esleus en lieu et pour leur salaire xlvj s., montent ces parties en somme . . . . . cj s.

Emprisonnement à la porte Ferrain.

68. — A *Willaume de Cresplaines*, sergent a verghe de ladite ville, pour les despens de bouche par lui livrez et administrez a *Pieret des Loges* par x jours que il fu prisonniers en le porte Fierain, est assavoir depuis le jour Saint Andrieu qui fu le xxx^e^ jour de novembre l'an iiij ^xx^ et xv jusques au ix^e^ jour de decembre ensuivant, a xviij d. t. pour chascun jour, sont xv s. — Item pour le lit ou ledit Pieret jut ledit temps a vj d. pour chascune nuit, sont v s., et pour les sergens qui l'amenèrent en ledite prison, pour le droit de l'entrée et aussi du tourier, ij s. vj d., montent ces parties en somme . xxij s. vj d.

Visite des ponts et chemins du tour de la procession.

69. — Audit *Willaume*, pour le leuwier d'un cheval que il eubt le xij^e^ jour de septembre en celi an a aler avoeq lesdis prevos et aucuns du conseil de le ville visiter les pons et quemins du tour de le pourcession. . ij s.

Flèche de la justice du gibet hors de la porte Saint-Martin.

70. — A *Jakemon Alepliche*, sergent bastonnier, pour le grace faite par l'ordonnance desdis prevos, jurez et autres du conseil de ledite ville, a *Colart Billet*, carpentier et autres ouvriers d'icelle ville, le samedi xviij^e^ jour du mois de décembre dessus dit, qu'il avalèrent le première fois le flesque qui de nouviel estoit refaitte a le

justice du gibet dehors le porte Saint Martin, a lequelle justice *Jakemon du Castiel* fu ledit jour pour ses démérites justicié a mort, et aussi pour icelle flesque remonter et remettre a son droit, donné as dis ouvriers. xx s.

Franche fête d'Ipres.

71. — A *Pietre Van-Loe*, messagier d'Ippre, lequel aporta aux dis prevos et jurez le iiij^e^ jour de march oudit an ensuivant, lettres du sauf conduit de le franque fieste de ledite ville d'Ippre, pour ce par grace a lui faite . . . . . xv s.

Chapeaux de roses.

72. — A le sœur *Jehan Crestien*, sergent, pour iij capiaux de roses par elle livrez le jour de l'Assencion darrain passé, pour le clerq souverain et les sergens a verghe de ledite ville . . . . . xv s.

Office d'*orlogeur*.

73. — A maistre *Mahieu de Ghand*, orlogeur, pour sa pencion par lui desservie a avoir visité, atempiré a heure et gouverné l'orloge du beffroit d'icelle ville ou terme de demye année commenchant au jour S^t^ Jehan Baptiste an mil ccc iiij^xx^ et xv et firant au jour du Noel ensuivant . . . . . vj l.

Guetteur du beffroi.

74. — A *Mahieu Mazenghe*, wette du dit belfroy, pour ses gaiges par lui desservis au dit office par j quart

d'an, commenchant le premier jour de janvier l'an dessus dit et finant le premier jour d'avril prochain en suivant. . . . . vij l. x s.

Ramonage des marchés.

75. — A *Thumas Auwette* et *Jehan Dacre*, pour leur salaire desservi a avoir ramonné et nettyé le grant marchié de la dite ville, le marchiet as vaques et le placette devant Nostre Dame, par le terme et espasse de demy an commenchant le premier jour d'avril l'an mil ccc iiij^{xx} et xiiij et finant le darrain jour de septembre l'an mil ccc iiij^{xx} et xv en suivant. . . vij l. xv s.

Ouvrages divers.

76. — A *Jehan Mannart*, carpentier, pour xiiij journées par lui desservies a avoir ouvré es lieux et a faire les ouvrages qui s'ensuivent, cest assavoir : avoeq *Colart Billet* au pont dormant de le porte Saint Martin, et aussi fait une baille servant a enclore le voye qui est entre le siège de l'avocat de la ville et le siège du sergent a verghe qui est au bout del huis de la noefve salle en le halle des jurez de le dite ville. — Item deux bailles qui sont au dehors de le porte St Martin, tant a l'issue d'icelle porte comme a l'autre lez, alans vers le porte Cocquerel, et avoecq ce avoir relevé deux bailles et fait nouvelles estaques dont l'une siert au bout de le rue Kamion sur l'entrée de le rue de le Val et l'autre au bout du losquegnoel au lez vers le justice, et oultre avoir refait le pont dormant de le porte Coqueriel et icelli ratasselé et renclos et recouvert tout noef d'assielles et de taissiaux le pont levich de le porte de Marvis, et avoir refait en le grande boucherie pluiseurs rasteliers, lesquelles journées montent a iiij s. pour jour. . . . . lvj s.

Horloge du beffroi.

77. — A maistre *Nicole Cailliel*, carpentier, pour une journée par lui desservie a avoir refait, mis subz et jus le regiet des cloquettes qui sonnent les appeaux de l'orloge du belfroy. . . . . v s.

Rue Kamion.

78. — A *Piérart de Ghand*, pour recroistre les ij loquetières des deux bailles qui sont en le rue Kamion, tant desoubz comme deseure, et avoir mis ij bendes de fier a l'une des sierures de le baille qui est viers le losquegnoel. . . . . iiij s.

79. — A *Jakemart Carlier*, manouvrier, pour j jour par lui desservi a avoir fait fossés, esquels on planta et assist les bailles et estaques de le rue Kamion et du losquegnoel dessus declaré . . . ij s. vj d.

Porte prime. Prison.

80. — A lui, pour une clef servant a le première prison de le porte prime, que il a faite et livrée. . ij s.

Les engiens.

81. — A *Jehan Fuiret*, careton, pour xij voitures de carette par lui desservies a avoir ramené en le maison des engiens plusieurs pièches de bos qui estoient es aizemenches qui sont a le porte du bourdiel sur la rivière d'Escauld, et des trapes des ars de le thieulerie qu'il con-

vint recoper par les grandes yauwes et avoir mené es autres lieux dessus declarés plusieurs pièches de bos qui y furent mises en oevre par lesdis carpentiers et avoir aussi ramené les viés bos, lesquelles voitures valent a xij deniers pour chascune . . . . . xij s.

Boues et immondices.

82 — A *Willaume Tayon*, baneleur, pour xlj voitures de vies qu'il a pris et hosté tant en le grant boucherie comme en le halle, en le taintenerie et environ plusieurs pons des portes de le ville, et lequel vies il a mené as camps, valent à iiij d. de le voiture . xiij s. viij d.

La ronde œuvre. Vidange. Prison de *Pipenie*.

83. — A *Thomas Auwette* et ses compaignons, maistres de le ronde oevre, pour le salaire de leur paine et travail d'avoir wuidié les privés des prisons de *Pipenie* et *tieng le bien*, et le matere avoir getté es fossez de ledite ville.

Croisette au chemin de maire.

84. — A *Nicaise Dumarés*, pour son salaire d'avoir fait j fossé mouvant de le croisette qui est sur le quemin de Maire et alant jusques as murs des Nonnains des prez, pour par icelli fosset avoir les yauwes leurs cours et widenghe, par marchié a lui fait pour ce . . xx s.

Bannière sur la porte Saint Martin.

85. — A *Piérart de Ghand*, fevre, pour avoir fait une verghe de fier servant a le bannière qui est sur le porte Saint Martin. . . . . iiij l. viij s. j d.

Couverture d'escailles.

86. — A *Jehan Bertran*, couvreur d'escailles, pour avoir recouvert d'escailles les ij tours et le porte Saint Martin, et avoir tout livré l'estoffe, pour ce par marchandise fait a li en tasque . . . . . vij l.

Enseigne et bannière.

87. — A lui et à *Jehan Dauredoing*, plommier, pour leur paine et salaire d'avoir rosté le viese enseigne qui estoit sur ledite porte Saint Martin et le banière qui est sur l'autre tour et avoir hourdet autour, et depuis avoir remises icelles enseigne et banière et deshourdet, et par marchiet a eux fait, pour ce . . iiij l. x s.

88. — Audit *Jehan Dauredoing*, pour une noefve enseigne de plonq par lui livrée et qui servi sur ledite porte Saint Martin, lequelle pesa ij c. lxx l. vali à x d. le livre . . . . . xj l. v s. t.

Grands canons mis aux engiens; petits canons en l'artillerie en la halle.

89. — A *Jehan Fuiret*, careton, pour x voitures de carette par lui desservies tant a avoir ramené des portes de Sainte Fontaine, du Bruille et de Marvis, des ars de le porte du bourdiel, de le porte Moriel porte, les grands canons qui y estoient et menez en le maison des engiens, et les petits menez en l'arteillerie en le halle, comme avoir mené de le maison des engiens le bos qui fu mis en oevre en ledite porte Valenchenoise, a xij d. le voiture valent . . . . . x s.

Cloche du vigneron et cloche du dîner.

90. — A *Pièrart Dufrasnoit*, seillier, pour son salaire d'avoir enarmet le corde qui sonne le cloque du wigneron en vij lieux, et avoir fait ij cordons a le cloque du disner, pour ce . . . . . ix s.

Prison du Solequin au beffroi.

91. — A *Jehan Espinoit*, claueteur, pour j quartron de claux tauleres mis et employez a le montée de le prison du solequin du belfroy.

—

Compte de 1396 (2e quart).

Renouvellement de la loi. Dîner et souper.

92. — A *Caron de Pescq*, dit *Gringnart*, hallier de la halle de la ville, pour les despens de bouche fais, livrez et administrez aux eswardeurs de ledite ville le xixe jour de fevrier an iiijxx et xv, tant au disner comme au soupper, et lendemain ensuiant que il furent en ledite halle pour eslire, ordonner et créer la loy d'icelle ville en le manière qu'il est acoustumé a le renouveller chacun an, comme les parties des vivres d'iceulx despens sont plus ad plain contenues en certain rolle ou cédulle sur ce fait . . . . . xxj l. vij s. j d.

Conflit entre le magistrat et le bailliage au sujet des prisons de la porte prime et de la nouvelle halle d'entre le beffroi.

93. — A *Miquiel de Valenchiennes*, l'un des procureurs de ladite ville, lequel les prevoz et jurez envoyèrent

hastivement le xix^e^ jour du mois d'aoust a Saint Quentin en Vermendois pour amener avec lui a Tournay aux despens de ledite ville le lieutenant du prevost dudit lieu de Saint Quentin pour mettre a execution certain mandement impétré du Roy nostre sire pour ledite ville contre mons^r^ le baillif des bailliages de Tournay et Tournesis qui s'estoit efforchiez d'entrer de fait en le porte prime et d'avoir la possession des prisons d'icelle porte et de le nouvelle halle d'entre le belfroy, nonobstant l'appellation faite pour celle cause, dont ledit Miquiel deubt rendre compte a son retour. . . vj liv.

Chapelle de la halle.

93. — A *Simon Bretiel*, nottaire, pour son sallaire d'avoir, a le requeste desdis prevoz et jurez, translatté de latin en franchois les articles bailliez pour les doyen et capitre de Tournay en court de Romme contre ledite ville, en le cause principale sur le fait de la cappelle de la halle ou cas de nouvelleté, xxx s. — Item, pour avoir fait une procuration par instrument pour ledite ville, laquelle fu envoyée audit lieu d'Avignon, x s. — Item, pour avoir fait tabellionnage de le bulle ottroyée a le ville pour faire célébrer en ledite cappelle, x s. — Item pour avoir fait un instrument par lequel messire *Guillaume*, chapellain de ladite halle, est obligiez a servir ladite ville le terme de x ans, x s. — Item pour avoir fait un autre tabellionnage du *vidimus* de le bulle par lequelle ledit messire Guillaume est chappellain d'honneur de nostre dit Saint Père, et aussi le *vidimus* des procès qui sur ce sont fais, xx s., lesquelles parties sont en somme iiij l.

Défense d'enterrer en terre sainte le corps de sire Jehan de Hellemmes.

94. — A *Lottart Vitoul*, appariteur de le court de reverend père en Dieu mons^r^ l'evesque de Tournay, pour avoir fait a le requeste desdis prevoz et jurez comme dessus la coppie d'un mandement donné de mons^r^ l'évesque de Cambray, par vertu duquel on voloit deffendre a entierer en terre sainte feu sire *Jehan de Hellemmes*, pour cause d'aucuns explois par lui fais ou nom d'icelle ville, et par lequel mandement aucuns des sergens de ledite ville furent citez audit lieu de Cambray. . . x. s.

Clercs mariés et criminels. Procès. Voyage à Paris.

95. — A *Jehan Coullet*, pour porter au lieu de Paris a sire Mahieu de Leuze, Jehan Wettin et Theri Prevost pour lever plusieurs arrestz donnez contre mons^r^ l'évesque de Tournay a cause des clercs mariez et criminels, et pour leurs despens et journées, iiij^xx^ x. l. — Pour le sallaire dudit Coullet d'estre venus hastivement sur ij jours a cheval de ledite ville de Paris par devers lesdiz consaulx a Tournay apporter nouvelles desdiz arrestz et aultres besongnes par les lettres de Jacques Baceler, et aussi raller oudit mois de may a Paris porter lettres desdiz consaulx et lesdiz deniers par devers les dessus dis x l., c'est en somme de ces ij parties. . . c l. de laquelle somme ledit Coullet et les dessus nommez deubrent rendre compte a leur retour.

Voyages du prévôt au Quesnoi pour cause d'un conflit de juridiction.

96. — A sire *Henri Dare*, souverain prevost de ladite ville, lequel ala et fu envoyez par lesdiz consaulz au

Quesnoy en Henau, par devers hault et puissant prince mons^r d'Ostrevant, pour cause de certain emprisonnement par le prevost dudit lieu du Quesnoy d'un nommé Lottart treuvé avoir manant et justiciable de ladite ville de Tournay, et parti le sabmedi iij^e jour de juing dessus dit et retourna le mardi ensuivant, sont iiij jours a xxx s. t. pour chacun jour, sont vj l. — Item a *Jehan Chrestien*, sergant bastonnier de ladite ville, liquelz fu avec ledit sire Henri audit lieu du Quesnoy pour lui compagner, par les iiij jours dessus dis pour chacun jour x s. sont x. l. s. et lesquelles parties sont en somme . . viij l.

Voyage à Reims pour procédure.

97. — A sire *Wuillaume Seigneur*, chapellain de la halle de ladite ville, pour aller avec maistre *Jacques Chamboart*, avocat et conseiller d'icelle ville, a Rains pour icellui aidier et conforter a présuyr l'appellation faite pour lesdis prevoz et jurez de mons^r l'evesque de Tournay a cause de l'emprisonnement de Hennequin Panouart enregistré de ladite ville, et pour plusieurs autres choses nécessaires a ladite ville. . iiij l. x s.

Visite de chirurgiens à Orque pour blessures faites à un manant dud. lieu.

98. — A sire *Henri Dare*, tant pour lui que pour *Jehan le Sarchisseur* et *Pierre Petit*, lors jurez, *Lion Danquasnes*, *Miquiel de Valenchiennes*, procureur de ladite ville, lesquels le lundi xviij^e du mois d'octobre 1395, alèrent en le ville d'Orque voyr en quel point estoit un nommé Jehan Boussart, demourant audit lieu, d'une orible playe qu'il avoit en le cuise qui le jour pré-

cédant au vespre lui avoit esté faite par aucuns forains demourant en Henau, de lequelle playe il fu conjurez, après ce qu'il eubt esté visitez par les maistres chirurgiens sermentez de ladite ville en manière acoustumée, xx s.

Nourriture d'un prisonnier en la porte des Maux et la prison Pippenie.

99. — A *Vinchant de Commignes,* sergant a verghe, pour avoir administré a *Watier Pattin*, qu'il eubt en garde comme prisonnier en la porte de Maux, ses despens de bouche et pour son tourage depuis le vj^e^ jour du mois de may 1396 jusques au penultisme jour suivant, que ledit Watier fu remenez en le prison de Pippenie, auquel terme eubt xxiiij jours au pris de xij d. chacun jour, et pour l'issue dudit Watier, tant pour ledit Vinchant comme pour les sergans bastonniers qui le menèrent, ij s. vj d. sont ces ij parties ensemble . xxvj s. vj d.

530 chiens tués du dernier de mars au 1^er^ juin. — 500 autres.

100. — A *Jehan Normant*, pour sa peine et déserte d'avoir tué en ladite ville v^e^ xxx kiens depuis le darrain jour du mois de march jusques au premier jour de juing audit an, au foer de iij kiens v d., sont . lxxij s. xj d.

— A lui, pour son sallaire d'avoir depuis tué pareillement v^e^ kiens audit foer, valant . . lxvj s. vj d.

Dédicace du Sauchoi. Garde. Bois de Breuze. Dédicace d'Orque.

101. — A *Willaume Leurin*, pour le grace faite tant a lui comme a ses compagnons sergans bastonniers de lad. ville au mois d'avriil au revenir de warder la dédicasse du Sauchoy, xxx s. — Item, pour pareille grace a eulx faite

le nuit de may ensuivant au revenir de warder le boz de Breuze en manière acoustumée, sont xxx s. — Item, pour la grace faite pareillement auxdiz sergans le dimance xxiiij^e^ jour du mois de may au revenir de warder la dédicasse d'Orque, xxx s., lesquelles parties dessus dites montant en somme . . . . . iiij l. x s.

Franche fête de Thourout.

102. — A *Boudin Gomare*, messagier de la ville de Tourout en Flandres, liquels aporta auxdiz prevoz et jurez ou mois de juing lettres de le franque feste de ledite ville de Tourout, pour ce grace a lui faite. . x s.

Gratification à un chevaucheur du roi, porteur de lettres closes touchant l'*aide*.

103. — A *Huet Vignedieu*, chevauceur du Roy nostre sire, pour le grace a lui faite d'avoir, de par icelui seigneur, apporté aux consaulx de ladite ville lettres closes touchans l'aydde ordinaire pour le mariage de le Royne d'Engleterre, fille du Roy nostre dit seigneur, et reporter reponce desdites lettres par devers l'evesque de Noyon et messire Amalry d'Orgimont, ordonnez sur le fait de ledite aydde, pour ce j florin d'or a l'escu a le couronne valant. . . . . xxij s. vj d.

Grande fête de Courtrai.

104. — A *Rogier de Meellembecque*, messagier de le ville de Courtray, lequel apporta le xxvij^e^ jour du mois de juillet lettres de sauf conduit de le franque feste de ledite ville de Courtray, pour ce par grace a lui donnée pareillement. . . . . x s.

Franche fête de Lille.

105. — A *Jehan de Borire*, messager de le ville de Lille, lequel apporta pareillement auxdiz prevoz et jurez le iij^e^ jour d'aoust lettres de le franque feste d'icelle ville de Lille, pour ce par grace a lui faite. . x s.

Arrivée de Madame de Brabant.

106. — A *Willaume de Crespelaines*, sergant a vergue de ledite ville, pour le leuwier d'un cheval que il eubt a aller avec lesdiz prevoz et jurez le iij^e^ jour du mois de juing a l'encontre de madame de Brabant . ij s.

Joûtes des compagnons du cercle.

107. — A lui, pour j autre cheval que il eubt le xxvj^e^ jour dudit mois a chevaucher aux joustes que les compagnons du cercle (1) firent ledit jour sur le marchié de Tournay et sunt les criées en tel cas acoustumées. ij s.

Garde du scel et du contre scel.

108. — A sire *Mahieu de Leuze*, prevost de ladite ville, pour sa pencion ou sallaire d'avoir wardé comme juré le scel et contre scel aux causes d'icelle ville par j an commenchant au xx^e^ jour de février l'an mil ccc iiij^xx^ et xiiij et finant au xx^e^ jour de février l'an mil ccc iiij^xx^ et xv ensuiant . . . . . xl s.

---

(1) On trouve souvent dans les chirographes de l'échevinage, dès le 13^e^ siècle, des époques de redevance fixées *a le Saint Jehan con pent les ciercles*. Il est aisé de voir là, ce nous semble, une allusion aux joutes des compagnons du cercle dont il est question dans cet article. — Voy. *Archives tournaisiennes*, p. 331.

Bourse de corporal pour la chapelle de la halle. Façon d'icelle.

109. — A *Coppart Lescarlattier*, pour une pièce de vermeil veloux dont on a fait une bourse de corporal servant a l'autel de le chapelle de le halle . vij s. vj d.

110. — A demisielle *Isabel Duffle*, merchière, pour son sallaire d'avoir fait ledite bourse de corporal, ycelle estoffée et y fait ix boutons fraisez de soye verde et aussi houpettes de soye autour . . . . . x s.

Réparations à la porte Marvis.

111. — A *Collart Billet*, carpentier, pour xj journées par lui desservies tant a avoir fait tout noef le pont dormant de le porte Marvis et aussi refait les poyes des ij pons d'icelle porte, avec ce avoir refait les ij bailles desdiz ij pons comme a avoir rassis les bailles qui sont sur le Marvis au dehors le ville et ycelles refaittes a v s. pour jour, vallent . . . . . lv s.

Breteque. Halle neuve, devant le beffroi. Fers pour les prisonniers.

112. — A *Pierre de Gand*, fevre, pour ij bendes de fier livrées et avoir refais j ployerieux qui furent mis a le maison de le bretesque es cambges de le ville . ij s. A lui, pour une noefve serrure a boche servant et qui fu mise a l'huis de le noefve halle devant le belfroy. viij s. A lui, pour ij paires de fiers pour servir a mettre ès gambes des prisonniers avec les loqués . . xxxij s.

Vidange à la maison des engiens.

113. — A *Thomas Auwette* et ses compagnons, maistres de le ronde oevre, pour leur peine, sallaire et deserte

d'avoir nettié le aisemence de le maison des engiens et l'ordure et mattere d'icelle avoir mis et enfouy en ledite maison . . . . . xlv s.

Halle des échevins. — *Nécessaire.*

114. — A *Perche Dinsompière*, couvreur de thieule, pour le sallaire de lui et son varlet a avoir refait et recouvert le noghe qui est au deseure de l'allée par lequelle on va a le nécessaire de le halle des echevins de Tournay. . . . . vij s. vj d.

—

Compte de 1396 (3e quart).

Simon Bretiel, tabellion apostoliques.

115. — A *Simon Bretiel*, tabellion apostolique et nottaire de le court espirituelle, pour avoir fait j instrument contenant que monsr de Raisse avoit consenti que ou lieu de feu sire Jehan de Hellemmes fust sire Henri Dare a tauxer certains despens esquels ledit sergent de Raisse avoit esté condempnez envers le ville . . x s.

Ouvrages de la ville.

116. — A *Miquiel de Valenchiennes*, clerc, pour avoir esté pluiseurs fois durant le terme de ij ans avec les vj esleus, recepteurs, carpentier, machon et varlet de le ville autour de le fortraisee d'icelle ville tant viese comme nouvelle, et escript en plusieurs parties en grans rollez de pappier toutes les deffaites et choses necessaires a estre reparées tant as gros murs, cretiaux, piévoyes, tours, pons, portes, bretesques, les ars de le rivière, desoubz et

deseure les halles et belfroy, comme fossez dedens et dehors les engiens, canons, artillerie et plusieurs aultres choses et édefices de ledite fortresse, esquels choses escripre et doubler eubt bien c fuellez de pappier d'escripture, a xij d. pour chascun foellet, sont . c s.

Visites diverses de lieux. Repas.

117. — A demiselle *Maigne Dupuch*, vaive de feu *Jaques de Baustoel*, pour despens de bouche fais en sa maison, le xv^e^ jour de march l'an iiij^xx^ et xv par les vj esleus, les recepteurs et autres a ce commis par les consaulx avec le carpentier et machon de le ville, au revenir de visiter le halle et maison des échevins de Saint Brixe, le vièse porte de Marvis, le pont a l'arcq, les werps qui sont sur la rivière entre ledit pont et le pont a pont, le porte sainte Katerine, l'environ des Frères mineurs, le mur au dehors de le porte de Camphaing et plusieurs autres murs et édifices de ladite ville. . . xlij s.

118. — A elle, pour autres despens qui se firent en maison par ij fois, c'est assavoir le lundi xxij^e^ jour de may l'an iiij^xx^ et xvj et le merquedi ensuiant, les diz vj esleus, recepteurs et autres personnes commis a ce par les consaulx, avec le carpentier, machon et clerc et le manouvrier de le ville au revenir de le visitation qu'ils avoient faite des pons, portes, tours, piévoies, tierées, cretiaux et autres édifices qui sont autour de le nouvelle fortresse de le ville . . . . . vj l. iiij s.

119. — A ledite vaive, pour autres despens de bouche fais en sa maison le jeudi darrain jour d'aoust par maistre *Nicolle Cailliel*, carpentier, maistre *Martin de Louvaing*, *Jehan Wiet*, *Jehan Bourliqué*, machons, et autres ouvriers de la ville au revenir de veyr et visiter l'arque

des ars et ventelles de le porte de le thieulerie, a laquelle il estoit necessitez de proveyr . . . xj s.

Miches offertes aux Frères mineurs.

120. — A *Ernoul le Muisy*, pour j cent de grandes miches que il avoit payées par les mains de *Vinchant de Commignes,* sergant a verghe de ladite ville, a *Jehan de Gherles*, le père, et lesquelles miches furent presentées par ledit Vinchant, du commandement et par l'ordonnance des consauls, au gardyen et frères mineurs de ledite ville le iiij^e^ jour d'octobre qui fu le jour Saint Franchois, pour ce parmi le portaige . . xx s. x d.

Ponts et passages du tour de la procession.

121. — Auxdiz maistre *Collart Cailliel* et *Martin de Louvaing*, pour courtoisie faite tant poux eulx comme pour plusieurs compagnons qui aidièrent a faire les pons et passages du tour de le procession en celi an, et pour aussi avoir aidié a xxij autres compagnons a mettre les plommacs et autres groz mairien du pont de la porte Saint Martin . . . . . lxj s.

Franche fête de Saint Omer.

122. — A *Henri de Berghes*, messagier de le ville de Saint Omer, lequel apporta aux prevoz et jurez, le xvij^e^ jour du mois de septembre, lettres de le franque fieste et sauf conduit de ledite ville de Saint Omer pour les faire publier a Tournay, pour ce par grace et courtoisie a lui faite . . . . . xx s.

Franche fête de Messines.

123. — A *Jehan Tiesselin*, messagier de Messines, pour avoir apporté audit mois lettres auxdiz prevoz et

jurez de le franque fieste de ledite ville de Miessines, pour ce par grace a lui faite . . . vij s. vj d.

Réparations de tentes, trefs et pavillons.

124. — A *Jaquemart de Riquehem,* pour lui comme pour plusieurs autres ses compagnons ouvriers, qui refisent et reparèrent en le halle en celi mois plusieurs des tentes, trefs et pavillons de le ville, pour ce par courtoisie a eulx faite adfin de advancer ledit ouvrage . x s.

Tentes et trefz envoyés à Saint Omer pour les fêtes des noces du roi et de la reine d'Angleterre.

125. — Audit *Jacques de Riquehem* et *Leurench Presin*, lesquels avec autres leurs compaignons tendirent et drechierent, du commandement desdiz prevoz et jurez, le x^e^ jour du mois d'octobre, es prez as nonnains, plusieurs desdites tentes et trefz qui furent envoyées environ Saint Aumer au commandement du Roy nostre sire pour le fieste qui empres ladite ville se fist des noches du Roy et de le Royne d'Angleterre, pour ce par grace fait auxdiz ouvriers. . . . . x s.

Chemins et ponts du tour de la procession.

126. — A *Willaume de Crespelaines*, sergant a vergue de ladite ville, pour le leuwier d'un cheval que il eubt a aller avec lesdis prevoz et jurez et autres du conseil de ledite ville veyr faire les quemins et pons du tour de ledite procession. . . . . ij s.

Orteil coupé. Suicidé enterré par le bourreau.

127. — A *Gilliart Stragier*, executeur de le haute

justice de ledite ville, les parties qui s'ensuivent : Premiers, pour son salaire d'avoir coppé, par le jugement desdiz prevoz et jurez, a *Jaquemart Espenuc* j ortiel le x^e^ jour de juillet en celui an, v s. — Item pour son sallaire d'avoir despendu et mis jus d'un abre au boz de breuze le corps de l'omme qui y fu trouvez mors et pendus et ledit corps avoir trayné hors dudit bois et enfouy aus champs en certains prez, xx. s. — Item, pour xij toises de cordes de keuneire, demy kief de corde et deux cordielles par ycelui Gilliart accatées en intention de faire justice du corps dudit homme, pour ce que on disoit que il s'estoit désesperez, vj s., lesquelles parties montent a . . . . . xxxj s.

Cloche du tiers vigneron.

128. — A *Jaquemart Salet*, carlier, pour par lui avoir livré une piece de boz danniel que fu mise et employée a faire le flayel de le cloque de tiersch wigneron iij s.

Réparation à la chaussée.

129. — A *Willaume Tayon*, baneleur, pour vj baniaux de savelon de Maire par lui menez as portes de Marvis, Saint Nicolay et de le Vingne et aussi en le rue Dame Odille Aletaque, a refaire les cauchiés, a xvj d. le baniel, valent . . . . . viij s.

Armes du roi au pont; façon d'icelles.

130. — A *Jehan Dauredoing*, plommier, pour xxxij l. de nuef plomb qu'il a mis, assix et clauwez a ij debous des pavés qui portent les maques dudit pont, sur

lequel plonc on a point en ij escuchons les armes du roy nostre sire et de le ville, lequel plonc vali a x d. le livre . . . . . xxvj s. viij d.

— A *Jehan de Vrenay*, pointre, pour son sallaire davoir peint, doré et fait les diz escuchons et livré les couleurs . . . . . xij s. vj d.

Réparation aux ponts et autres lieux.

131. — A *Collart Billet*, pour un pestiel servant a frumer le pont levich de le porte Saint Martin, deffait le maison des arbalestriers au belfroy, ratasseler le pont dormant de le porte Sainte fontaine, fait ij huis noefs a le porte de le Vingne et a ij tours ensuiant ledite porte avec iiij huis noefs et xix feniestres et aussi appareillié le boz qui servi a faire le garite deseure le porte Saint Martin, ouvré et fait ataques et fiestissures servans a vj tentes nouvellement rapointiés pour le feste que le Roy nostre sire fist faire environ Saint Aumer au mariage de madame Ysabiel de France et du Roy d'Engleterre, rependre et remettre les autres tentes estans en le halle et aussi fait vire poyet servant au siége des advocas de le court de Mess^{rs} les prevoz et jurez, lesquelles journées vallent a v s. pour jour . . . . . iiij l. xv s.

Réparation des tentes. Écussons pour icelles.

132. — A *Jaquemart de Riquehem*, kieutilleur, pour son sallaire de le peine et traveil qu'il a eu a avoir ouvré par xx journées et demy tant en ceste iiij^{e} comme en le iij^{e} xv^{e} précédente, a refaire, reparer et mettre a point vj tentes de le ville, les avoir recouvertes de toille, bendées, cousues et remises sus pour les envoyer, si

comme on a fait, a Saint Omer a le feste qui là se devoit faire du mariage du Roy d'Angleterre et de le fille du Roy nostre sire, lesquelles journées valirent a v s. pour jour. . . . . c ij s. vj d.

— A dame *Angniez Brunielle*, pour viij journées par elle desservies a avoir aidié a faire lesdites tentes, a ij s. vj d. le jour, vallent . . . . . xx s.

— A *Bernart Collemer*, pour xx journées et demie par lui desservies a avoir aidié a rapareiller les dites tentes, audit pris, vallent . . . . . lj s. iij d.

— A *Daniel de Menin*, marchant de cuirs, pour vij katriaux et demy de cuirs courez j cuir de vaque, une paire de brayes de cuir de vaque qu'il a livrez dont on a couvert les crestes des tentes et faire cuirs a lachés pour tendre les cordes des dites tentes. . . xliiij s.

— A *Jehan de Vrenay*, pointre, pour son sallaire d'avoir fait, tailliet, broudet et assis sur les dites tentes xxviij escuchons. . . . . xlv s.

Aisemence de la prison de Pipenie.

133. — A *Thomas Auwette* et ses compagnons, maistres de le ronde euvre, pour leur peine et labeur d'avoir nettyé l'aisemence de le prison de Pipenie, et l'ordure et mattere venans de icelle getté et mis es fossez de la dite ville. . . . . xxx s.

Cloche du wigneron dépendue et rependue, et autres ouvrages.

134. — A *Collart Billet*, carpentier, pour xiij journées et demie par lui desservies tant a avoir aidié a despendre et a rependre le cloque du wigneron et ycelle

remise a point, et aussi ouvré a faire ij parois a le noefve garitte de le porte Saint Martin et iiij bailles qui servirent a le porte Coqueriel et au kemin devant le haulte tour Blandignoise, comme pour avoir aidié a deffaire le pont du tour de le procession qui estoit sur le Marvis, ycellui avoir mis a point en le maison des engiens et retasselé le pont dormant de le porte Saincte fontaine, a iiij s. pour chascun jour, sont . . . liiij s.

— A *Jehan Leclerc,* carpentier, demourant a Temploeve en Dossemer, pour xiij journées par lui desservies a avoir fait une roe de bos servant a sonner le cloque du wigneron, icelle bendée, fiéret et mis a point, et aussi avoir aidié a despendre et rependre ledit wigneron avec les carpentiers dessus dis, lesquelles journées valent, a iiij s. pour chascune, ... lij s.

Pont de la procession défait.

135. — A *Collart Duquesne*, manouvrier, pour v journées et demie par lui desservies a avoir aidié a deffaire ledit pont du tour de le procession, et avoir aidié a ycellui entasser en le maison de le ville as Pissonciaux, et aussi avoir ramonné sur les pons et entour les portes de Marvis et Saincte fontaine, a ij s. le jour, vallent xj s.

— A *Jehan Fuiret,* carton, pour son sallaire d'avoir mené de le maison des engiens le boz qui servi et fu mis a faire le pontelet de Marvis par où le procession passa, et ycellui bos ramené a ledite maison apriez le fieste de le procession passée. . . . . xx s.

Transport de viez.

136. — A *Willaume Tayon*, baneleur, pour c vint

voitures de viez mené aux champs, lesquelles voitures et viez furent pris entour les pons des portes Saincte fontaine, le Bruille, Marvis et aussi en le halle. . xlv s.

—

COMPTE DE 1397 (1er *quart*).

Don provoqué par le roi à l'occasion du mariage de sa fille avec le roi d'Angleterre.

137. — A *Pierre Villain*, receveur general de la ville, pour en deduction et tant mains de le somme de viij^c et l liv. tournois que ledit receveur avoit et a prestés aux consaux des deniers de sa recepte, pour paier la creue que le Roy nostre sire avoit ordonné estre faite par ladite ville pour le mariage de la Royne d'Angleterre. ij^c xij l. x s.

Renouvellement de la loi. Dîner et souper.

138. — A *Caron de Pesq*, dit *Gringnart*, hallier de ladite ville, pour les despens que les eswardeurs créés le xix^e jour de fevrier firent en halle cellui jour au disner et sousper et lendemain ensuivant, que il eubrent de nouvel recréé le loy de laditte ville en manière accoustumée, dont les parties d'iceux despens apperent estre declarées au rolle parmi lequelle le cedulle sur ce adrechiée auxdis recepteurs est infixquié, montant a xxij l. xix s.

Messe en l'honneur de saint Lebire pour la recréation de la loi. Despens de bouche.

139. — A demisielle *Maigne Dupuch*, vefve de feu Jacques de Bausteil, pour les despens de bouche par elle

administrés a sire *Willaume Seigneur*, prestre cappellain de le cappelle de le halle de leditte ville et plusieurs autres seigneurs d'église qui, le xx^e^ jour de fevrier que ledite loy fu recréé, avoient dit une messe courtte en ledite cappiele pour honneur et reverence de saint Lehire, qui fu ledit jour dont le représentation est en ledite cappiele, pour ce par grace a eux faite a celli cause. . . xxv s.

Le neveu du roi de Chypre passe par Tournai pour aller à Mons voir la joûte d'armes.

140. — A *Jehan Chrestien* et *Jehan Enguerant*, pour eux et autres leurs compaignons sergens bastonniers de ladite ville, qui par grace leur avoit esté donné par les prevoz et jurez pour le paine qu'il avoient eu le premier jour de decembre l'an iiij^xx^ et xvj a convoier entre xj et xij heures en le nuit hors de ledite ville, noble et puissant prince le comte de Beru, nepveu au Roy de Chipre, qui lors avoit esté et passé par ledite ville en alant veir le feste et jouste d'armes qui se fist en le ville de Mons. . . . . xx s.

Franche fête d'Ipres.

141. — A *Jehan Mouton*, messagier de le ville d'Ippre, lequel aporta le xxv^e^ jour de fevrier auxdis prevoz et jurés lettres de le franque feste de ledite ville d'Ippre pour le faire publier en leditte ville de Tournay en manière accoustumée, pour ce par grace a lui faite et donnée semblablement. . . . . xv s.

Franche fête de Tenremonde.

142. — A *Pierre Fierin*, messagier de le ville de

Tenremonde, lequel avoit aporté pareillement auxdis prevos et jurés,le xxviij^e^ jour dudit mois de fevrier, lettres de le franque feste de leditte ville de Tenremonde, pour les faire publier en ledite ville de Tournay, pour ce par grace, comme dessus . . . . . x s.

Scellage des draps.

143. — A *Jehan Pottier*, dit *Couillet*, pour ses gaiges desservis d'avoir, par le terme d'un quart d'an commenchant au derrain jour de jenvier dessusdit et finant au derrain jour de march l'an iiij^xx^ et xvj, livré pour leditte ville fil, ploncq et carbon pour sceller les draps fais et drapés en ledite ville. . . . . xv l.

Tour de Marvis recouverte.

144. — A *Jehan Petit*, couvreur d'escaille, pour avoir recouvert le haulte tour de Marvis et le première tour qui est empriès le porte Saint Martin au lez vers le porte de le Vingne, pour ce par marchié fait a li en tasque parmy ce qu'il livra l'escaille qu'il y fali. . . . xx l.

Porte des Augustins, rue d'Audenarde.

145. — A maistre *Colart Cailliel*, carpentier, pour avoir fait assielles de pons, quartier et assielles de quoy on encloy le porte que les Augustins avoient sur le rue d'Audenarde. . . . . ix s.

— A maistre *Martin de Louvaing*, machon, pour avoir livré xxvj baniaux de cailliaux qui furent mis et emploiez a faire le premier et second muret qui est de nouvel fait devant ledit huis des Augustins, a ij sous du baniel, sont . . . . . lij s.

— A *Grigolet de Louvaing*, machon, pour j jour et demy par lui deservi a avoir aidié a faire le premier muret qui fu fais de nuit devant led. porte des Augustins, vj s.

Flèche de la justice.

146. — A *Jehan Fuiret*, carton, pour avoir menet et ramenet l'esquielle a le justice dehors le porte Saint Martin pour avaler le flesque d'icelle pour les grans vens qu'il faisoit lors. . . . . iiij s.

— A lui et a plusieurs carpentiers, pour leur paine et traveil d'avoir avalé et remonté leditte flesque pour doubte desdis vens, pour ce a eux donné . xij s.

Prison de la fosse du beffroi. Fers des prisonniers. Cloche du diner. Bancloche. Cloche du wigneron.

147. — A *Piérart de Gand*, fevre, pour avoir refait le grant loquet qui porte le loquetière et a icellui loquet avoir fait wardes qui estoient brisiés et sert a le treille de le prison de le fosse du belfroy. . . . ij s.

— A lui, pour une paire de fers servans a enferer prisonniers, yceux fers pesant xij l., et pour une autre paire et une kaynne qui tenoit a l'un des aniaux d'une demie paire de fers pour lesdis prisonniers qui peserent xiiij l. vallent audit pris. . . . xix s. vj d.

— A lui, pour avoir refait, destaquiet et rataquiet deux grandes verghes qui tiennent le flayel de le cloque du disner, et avoir remis fer asdittes verghes, et aussi avoir livret viij grands crampons dont les iiij ser-

vent a deux grandes bendes de l'aguille d'icelli flaiel, pour ce. . . . . , . . viij s.

— A *Jacquemart Deleux*, cordier, pour avoir refait le corde de le bancloque. . . . ij s. vj d.

— A lui, pour une corde servant a sonner le cloque du wigneron, pesant xxxvj l. a x d. le livre, vallent . . . . . xxx s.

Halle de Paris. Halle du marché.

148. — A *Piérard de Gand*, pour ij pièces de plorieux pesant v l. qui servirent a rependre l'un des huis de le halle de Paris contre le cappelle, a ix d. le livre vallent. . . . . iij s. ix d.

— A *J. Deleux* pour un corde servant a sonner le cloquette des couves en le halle du marquiet. ij s. vj d.

Prison de Pipenie.

149. — A *Jakemar Desourdine*, pour vij quartrons de candeilles qui furent arses a alumer les maistres de le ronde oevre quant il naityèrent le prison de Pipenie et quant on refist l'uis de le prison du moien estage. xix d.

— A maistre *Thumas Auwette*, pour le salaire deli et ses compaignons maistres de le ronde oevre, pour avoir nettié le aisemenche de le dite prison de Pipenie et le matere et ordure geté es fossés de le ville qui sont au desoubz de le noefve halle. . . . xxx s.

—

Compte de 1397 (2e *quart*).

Male maison

150. — A *Jehan Lesarchisseur* et *Jehan Coppet*, fil de feu Jehan, jurez de le ville, pour avoir esté, le mardi viij[e] jour du mois de may l'an mil ccc iiij[xx] et xvij, du commandement et par l'ordonnance des prevoz et jurez, près de le malle maison hors de le banlieue de ledite ville, oir et examiner *Grardin Paumier*, dit *Levent*, en certaine informacion que lesdis prevoz et jurez faisoient faire contre *Vinchant de Commines*, lors sergant a verghe d'icelle ville, paiet tant pour ce comme pour les frais de bouche que eux et le clercq qui ladite depposicion escripvi, et aussi les sergens et archiers qu'il menèrent avec eux firent au revenir dudit lieu, le vin donné par courtoisie aud. Grardin pour sa deposicion, xl s.

Incendie rue de France.

151. — Ont les recepteurs paié, en le présence et du commandement des prevoz et jurez, a plusieurs personnes qui aidièrent a reskeure maisons et estindre le feu qui le xx[e] jour de may s'estoit pris de nuit en le rue de France, dont les noms d'icelles personnes et les parties des délivrances sont escriptes ou rolle parmi lequel le cédulle adrechiée sur ce auxd. recepteurs est infixée, xxiij l. x s.

Voie et ponts du tour de la procession.

152. — A *Jehan Crestien*, pour le leuwier de x chevaux que lui et ses compaignons sergens des deux sieutes

des dis prevos eubrent le xij^e^ jour du mois de septembre l'an mil ccc iiij^xx^ et xvj, a chevaucher avec les prevos, aucuns jurés et officiers de ledite ville et deux de m^rs^ du capitle commis a le fabricque de l'eglise a veir faire le voie et les pons du tour de le pourcession qui fu oudit mois en manière acoustumée, pour caseun cheval ij s., sont . . . . . xx s.

— A lui, pour le grace faite a tous les sergens bastonniers de ledite ville le jour de ledite pourcession, en manière acoustumée, semblablement . . . xl s.

Franche feste de Thourout.

153. — A *Boudin Gomare*, messagier de Tourout, lequel aporta le xiij^e^ jour de juing aux prevoz et jurés lettres de le franque feste d'icelle ville de Tourout pour les faire publier aux bretesques de le dite ville de Tournay, pour ce par courtoisie faite audit messagier. . x s.

Escalle d'argent offerte à la fille de Jacq. de Chimai reçue nonne en l'église du Sauchoit lez-Tournai.

154. — A *Ghiselin Carpentier*, orfevre, pour avoir fait, par l'ordonnance des dis consaux, une escalle d'argent armoyée des armes de le dite ville, qui fu donnée et presentée, de par le dite ville et les consaux d'icelle, le xj^e^ jour de juing, a *Catheron de Chimay*, fille de feu maistre *Jaques de Chimay*, qui le dit jour fu viestie et recheue nonne en l'eglise du Sauchoit lez Tournay, pour consideracion de le loiauté et preudommie dudit feu maistre Jaques et des boins et agreables services qu'il fist ou temps passé a le dite ville de lequelle il fu souverain clercq,

loquelle escalle pesa v onches xix estrelins et demy, vali parmy le fachon. . . . . cvij s.

Scellage des draps.

155. — A *Jehan Potier*, dit *Coullet*, pour ses gaiges, pension et salaire d'avoir livré a le dite ville fil, ploncq et carbon et sceller les draps drapez en le dite ville par le dit quart d'an. . . . . xv l.

Horlogeur.

156. — A maistre *Mahieu de Gand*, orlogeur, pour se pencion par lui deservie d'avoir poursongnié a heure et gouverné l'orloge du belfroy de le dite ville par demie année commenchant au jour du Noel l'an iiij^{xx} et xvj dessusdit et finant a le Saint Jehan Baptiste l'an iiij^{xx} et xvij ensuivant. . . . . vj l.

Briques pour réparer les *aisemenches* au beffroi. Nettoiement.

157. — A *Simon Lasne*, pour j cent de bricques pris a li pour estouper le trau des aisemenches qui sont a l'entrée de le montée du belfroy. . iij s. iiij d.

— A *Martin le Broueteur*, pour son sallaire d'avoir amené leditte bricque de l'Escault as Salines jusques aud. belfroy. . . . . x d.

— A maistre *Thumas Auwette* èt ses compaignons, maistres de le ronde oevre, pour leur salaire d'avoir nettié les aisemenches du belfroy . . . lx s.

Maison des engiens.

158.— A *Jehan Fuiret*, carton, pour son salaire d'avoir amené en le maison des engiens lxxj quievirons de bos

pris en le place du Losquignoel, a viij d. t. pour caseun quieviron, sont . . . . . xlvj s. x d.

Guérite de la porte Valenchenoise.

159. — A *Sandre de Duisempière*, couvreur de tieule, pour iij journées et demie par lui deservies a avoir aidié a descouvrir le garite de le porte Valenchenoise, icelle relatée et commenchié a recouvrir, a v s. le jour, valent . . . . . xvij s. vj d.

Cloche du vigneron. Bancloche.

160. — A *Piérart Dufrasnoit*, siélier, pour son salaire d'avoir cuiriet le corde servant a le cloque du wigneron et les cordons d'icelle en sept lieux . . x s.

— A lui pour avoir quiriet le corde de le bancloque au deseure de le cappe et aussi quiriet deux cordons d'icelle corde . . . . . v s.

Tourteaux à falot.

161. — A *Agniès Brunielle*, pour se paine d'avoir fait tourteaux a falot des recopes des tentes qui furent refaites derrainement pour le feste du Roy nostre sire, paiet . . . . . xv s.

Buffet des VI élus.

162. — A *Pierre de Gand*, fevre, pour le paine et travail de *Jehan Daret*, escrignier, d'avoir fait j nouvel huisset servant au buffet des six esleus . . ij s.

Cloche du diner.

163. — A lui, pour avoir refait et rappeillié le flayel

de le cloque du disner et y avoir fait viij nouvelles barbes qui tiennent la nille des bendes dudit flayel et a deux verghes de fier servant a icellui flayel, qui poise tout ce xiij l., qui valent . . . . . ix s. ix d.

Guérite de la porte Valenchenoise.

164. — A *Sandre de Duisempierre*, couvreur de tieule, pour vj journées et demie par lui deservies a avoir parcouvert le garite et le montée de le porte Valenchenoise, refait le contre coer de le queminée d'icelle garite et y fait j noef aistre, et aussi avoir recouvert le tour des mairiaux estans en le halle de ledite ville, a v s. le jour, sont . . . . . xxxij s. vj d.

Seaux de cuir.

165. — A *Jehan de Foriest*, pour se peine et traveil d'avoir refait, rentraissié, rappeilliet, recousu et restoupé xliiij viés seaux de cuir qui appartenoient a le dite ville, et par marchié fait a li en tasque pour cascun seel iiij s. sont . . . . . ix l. iij s. iiij d.

166. — A *Simon Malcarée*, caureur, pour viij los de sain par lui livrés qui furent mis et alloés a rencraissier les viés seaux dessus dis, qui valent a ij s. vj d. . xx s.

Portes. Réparations.

167. — A maistre *Colart Cailliel*, carpentier, pour avoir commenchiet a faire les bailles estans vers le porte de le Vingne, item avoir ouvret aux ventelles servans as ars de le porte du Bourdiel et recouvert le pont dormant de le porte Sainte fontaine d'aissielles et de taissiaux tout noefs, lesquelles journées vallent a v s. . lx s.

Cloche des ouvriers. Porte des Chauffours.

168. — A *Jaquemart de Leuse*, cordier, pour ij cordes et les traians de cavene servans a sonner le cloque des ouvriers, se pesa l liv., a x d. le liv., vallent xlj s. viij d.

— A lui pour avoir refaite le corde qui sert a saquier a mont le ventelle de le porte des Cauffours. ſij s. vj d.

Ouvrages divers.

169. — A maistre *Colard Cailliel*, carpentier, pour xviij journées par lui deservies a avoir solicité et aidié a faire les ouvrages qui s'ensuivent, c'est assavoir : a parfaire les bailles estans au dehors de le porte Valenchenoise as camps vers le porte de le Vingne, avoir commenchié a faire le pont dormant de le porte Moriel porte, y avoir mis iij sommiers et gistet sus; item avoir fait j rouet et commenchiet a faire j bis servant as ventelles de le porte du Bourdiel et commenchiet a faire le ij^e^ ventelle d'icelle porte, et aussi avoir hourdet et estanchonnet pour l'ouvrage de machonnerie qui se devoit fait au muret qui est emprès le noefve garite de le porte Saint Martin, lesquelles journées valent a v s. pour jour, iiij l. x s.

170. — A *Jehan Bourlicqué*, machon, pour viij journées par lui deservies a avoir deffait j pan de mur estant a le porte Saint Martin desoubz le noefve garite au lez vers le porte Coqueriel, et pour avoir relevé j autre pan de mur qui porte le garite d'icelle porte au lès vers le porte de le Vingne, y cellui avoir refait et remachonné et aussi avoir commenchiet a faire j contre coer et j estre pendich pour porter le queminée de le dite noefve garite, lesquelles journées valent, a v s. pour jour, . xl s.

—

Boites des messagers de la ville.

171. — A *Ghiselin Carpentier*, orfèvre, pour le salaire de se paine et traveil d'avoir refait, reclaué, rebruné et rappareillié les boites des messagiers de la ville et y avoir mis a pluiseurs fois demy onche d'argent ou environ, tant en claux comme a refaire les castelles et autrement depuis le terme de viij ans passés, et mesmement d'avoir refait le tourielle de la boiste de Sandrart le Cuvelier, l'un desdis messagiers, qui estoit rompue. . . xxx s.

Porte prime. Prison. Nourriture de prisonniers.

172. — A *Mahieu de France*, lors garde de par le Roy nostre sire, des prisons de le porte prime, pour avoir administré a *Hennequin Masenghe*, fil *Mahieu Masenghe*, nagaire wette du belfroy, son vivre et despens de boire, de mengier, sen lit et autres alimens par l'espasse de lj jours que ledit Hennequin fu prisonnier en ledite porte pour le fraction faite par aucuns malfaiteurs de le prison du moien estage dudit belfroy dont ledit Hennequin estoit fondacion du procès sur ce fait, pour ce par tauxation faite audit Mahieu par lesdis prevoz et jurés, pour cascun jour xviij d., sont. . lxxv s. vj d.

Mise en l'échelle. Criminel pendu.

173. — A *Gillart Stragier*, executeur de la haulte justice en ledite ville, les parties qui s'ensuivent, c'est assavoir : pour son salaire d'avoir par le commandement et par le jugement des prevos et jurés mis en l'esquielle

de ledite ville le samedi iij^{e} jour de may l'an iiij^{xx} et vij *Piérart Cadot,* marchant de pourrez et d'espisseries, pour les fraudes et faussetés qu'il avoit commises esdittes pourres qui pour ce furent ordonnées a ardoir, v s. — Item, pour icelles pourres et espisses avoir arosés devant icellui Cadot, icelli estant en ledite esquelle, v s. — Item pour avoir mis le samedi xxiij^{e} jour de juing ensuivant, dudit commandement, *Martinet Regnare* prisonnier ou chep de ledite ville et icellui en hosté et remis par certains jours, pour le souspechon de pluiseurs larenchins et le maise renommée dont il estoit, v s. — Item pour avoir mis le samedi iiij^{e} jour d'aoust a execution le jugement prononchié par lesdis prevos es jurés en cas criminel sur et contre la personne de *Ghillekin Basolle*, manouvrier qui pour ses demérites fu executé a mort a le haulte flesque de le justice qui est vers Saint Martin, x s. et pour cordes et laches alloés a ce faire xij d., lesquelles parties montent en somme . . xxvj s.

Tuechien. VI^{e} chiens mis à mort.

186. — A *Jehan le Normant*, tuequien de ledite ville, pour son sallaire d'avoir depuis le mois de novembre l'an mil ccc iiij^{xx} et xvj jusques au xiiij^{e} jour du mois de may dessus dit, tué en ledite ville de Tournay jusques au nombre de vj^{c} kiens dont il lui estoit deu des trois kiens tués v d., qui montent audit pris a . . iiij l. ij s.

Incendie en la rue royale, en la rue de le Vourcq, rue de Catry.

187. — Item, ont lesdis recepteurs paié, en le présence et du commandement desdis prevoz et jurés, a plusieurs personnes qui aidièrent a resqueure maisons en le rue

roial et a estindre le feu qui, le xx^e^ jour de septembre l'an mil ccc iiij^xx^ et xvij, s'estoit prins de nuit en le maison que *Jehan Hacquet* avoit en leditte rue, dont les noms d'icelles personnes et les parties des delivrances a eux faites pour le salaire en ce par eux deservi sont escriptes en un quoyer et parmy lequel le cédulle et mandement adrechié sur ce auxdis recepteurs est infiquié, le somme de . . . . . xxiij l. xj s. iij d.

— Item paièrent il aussi pareillement et dudit commandement le ix^e^ jour de novembre ensuivant a plusieurs autres personnes qui avoient aidié a estindre les feux qui plusieurs fois tant de jour comme de nuit s'estoient prins en le rue de le Vourcq et en le rue de Catry, comme apparoir poet et que les noms et sournoms d'icelles personnes sont escriptes ou rolle parmy lequel le cédulle et mandement sur ce adrechié auxdis recepteurs est infiquié . . . . . xxv l. viij s.

Visite de la forteresse. Repas.

188. — A demisielle *Maigne Dupuch*, vefve de feu *Jaques de Baustoeil*, pour les despens de bouche que firent en se maison les vj esleus ou nom de le communauté de ledite ville lesdis recepteurs, le maistre carpentier, j machon, j clercq, le sergent et varlet de le ville, le mardi xxviij^e^ jour du mois de juillet l'an mil ccc iiij^xx^ et xvij au revenir de visiter les portes, pons, tours et crestiaux de le nouvelle fortereche de leditte ville, les fautes et empirantes par eux trouvées es dis lieux fait mettre par escript . . . . . xxxvij s.

Visite du tour de la procession. Repas.

189. — A sire *Marcq Villain*, prevost de le ville de Tournay, qui par lesdis consaux avoit esté ordonné a lui paier a le descarge du sousper qu'il fist le merquedi xij^e^ jour de septembre, au revenir de veir avec les canonnes et clercs de le fabricque de l'eglise Nostre Dame de Tournay lesdis recepteurs et autres officiers de leditte ville les pons et passages du tour de le pourcession de Tournay qui fu le xiiij^e^ jour dudit mois, en manière accoustumée . . . . . vj l.

— A *Henry Caron*, pour susporter les despens par lui fais ledit xij^e^ jour de septembre au souper au revenir de veir les dis pons, passages et ordonner les quemins du dit tour, auquel sousper il eubt les carpentiers, machons et ouvriers de le dite ville qui avoient esté avec les dis prevost, recepteurs et officiers dessus dis a faire le dit tour. . . . . iiij l.

Ouvrages divers.

190. — A *Jehan Bourlicqué*, machon, pour viij journées par lui deservies a avoir ouvret a j pan de mur qui moet de le noefve garite de le porte Saint Martin en venant jusques au pont levich devens le ville, liquels a de longhaiche xl piés ou environ, et aussi avoir fait une fenestre ou retour du dit mur regardant sur le Losquignoel, par lequelle on poet getter se mestier estoit d'un canon pour le deffence de la ville, et fait aussi une rayère oudit mur, lesquelles journées valent a v s. pour jour, xl s.

Nef vidée.

191. — A *Miquiel Gobart*, pour une nef avoir widiée et mis sur le werp en le Taille pierre.

Toits de tours réparés.

192. — A *Sandre de Duisempière*, couvreur de tieulle, pour viij journées et demie par lui deservies a avoir parcouvert le première tour emprés le porte Coquerel au lez vers le porte Sainte fontaine et aussi avoir recouvert le seconde tour emprés le haute tour Blandignoise au lez vers laditte porte, a v s. pour jour, valent xlij s. vj d.

Ouvrages divers.

193. — A maistre *Colard Caillïel*, carpentier de la ville, pour xij journées par lui deservies a avoir ouvré, solicité et commenchié a faire le seconde ventelle de le porte du Bourdiel et aussi as tourtes servans a le boiste du bis du premier ventelle de le dite porte, fait et assis le pont deseure le Marvis par où le pourcession passe et aussi avoir levé le maison des arbalestriers emprés le belfroit. — Item avoir faits et parfaits deux huges de bos servans aux flesques des macques qui entrent dedens le garite de le porte Saint Martin ou front devant, lesquelles journées valent a v s. pour jour. . . . lx s.

— A *Sandre de Duisempierre*, couvreur de tieulle, pour ix journées et demie par lui deservies a avoir aidié a couvrir le tierche tour emprés le haute tour Blandignoise, envers le porte Sainte fontaine, et avoir fait une queminée a le nouvelle garite de le porte Saint Martin au lez vers la porte de le Vingne, lesquelles journées valent a v s. pour jour. . . . xlvij s. vj d.

Porte du Bourdiel.

194. — A *Lotart Lefevre*, pour avoir livré vj courbos

dont on a fait roewes et roes servant as ventelles des ars de le porte du Bourdiel . . . . lxij s.

— A *Piérart Donchart*, pour avoir fait un trau ou mur de le porte du Bourdiel vers l'Escauld ouquel a j estiel par lequel j ventelle des ars de ledite porte courra et keurt, par v jours et demy qui valent a v s. pour jour xxvij s. vj d.

Voiturages divers.

195. — A *Jehan Fuiret*, pour lxxviij voitures de car et xlvj voitures de carette par lui faites et déservies a avoir mené de le Taille pierre a le porte des Maux navée et demie de pierre commune et autre, avoir aussi mené noef bos de le maison des engiens aux ars de le porte du Bourdiel et avoir ramené le viés bos d'iceux ars a ledite maison des engiens, mené bricques et cauch a le porte Saint Martin dont on a fait ij queminées a le garite d'icelle porte, mené en le halle de ledite ville plusieurs voitures de tieulle et cauch pour recouvrir ledite halle, et aussi avoir amené de le porte de le Potrie j viez pont qui d'anchienneté estoit en le maison des engiens et mené une porée a le viése porte de Marvis, lesquelles voitures valent est assavoir cascune voiture de car ij s. et xij d. de le carette . . . . . ix l. xiiij s.

Chaussée et tours réparées. Viés.

196. — A *Wattier Bourgois*, cauchieur, pour avoir fait et pavé de le porte des Maux mouvant au ruissot qui est au bout de le rue au Viel les cauchies qui y sont et contiennent xxj verghes a xxij s. vj deniers le verghe, sont . . . . . xxiij l. xij s. vj d.

— A *Willaume Tayon*, pour avoir amené iiij^{xx} et v voitures de groises et remplages mis es valées qui estoient desoulz les cauchies d'entre le porte des maux et le rue au Viel, a v sous le voiture, sont . xxxv s. v d.

— A lui, pour avoir livré lx baniaux de savelon de Maire qui ont esté mis et alloés a faire le mortier pour couvrir les tours de ledite ville qui sont entre le porte Saint Martin et le porte Sainte Fontaine, le garite de le porte Coquerel, les queminées de le garite de le porte Saint Martin, les murs de le porte des Maux et couvrir le halle des jurés, a xvj d. le baniel, sont . iiij l.

— A lui, pour iiij^{xx} x baniaux de viés pris as portes de Saint Martin, Coquerel, Sainte fontaine, le Bruille, Moriel porte, Marvis et le porte Valenchenoise, et aussi en le halle de le dite ville et autour du belfroit d'icelle, et icelles voitures menées as camps, a v d. le baniel, sont. . . . . ciiij s. ij d.

Warwande.

197. — A *Lotard Admiraut*, pour avoir livré une nachielle a le warwande qui est as Pissonchiaux et avoir icelle warwande fait fourbir et menet as camps le groise et ordure tant pour ledite nachielle comme pour pluiseurs varlés qui ont aidié a icelle warwande fourbir. xx s.

Guérite neuve.

198. — A *Olivier Dantoing*, pour iij baniaux de noefs tieuliaux par lui livrez qui ont esté mis et aloez a faire les contre coers des queminées de le noefve garite de le porte Saint Martin, a iiij s. ij d. le baniel, sont xij s. vj d.

Prisons de *Pipenie* et de *Tiens-le-bien*.

199. — A maistre *Thumas Auwette* et ses compaignons, maistres de le ronde oevre, pour leur sallaire d'avoir widié et nettié les aisemenches des prisons de Pipenie et de Tien le bien et le matère et ordure getté et mis es fossés de le ville. . . . . xxx s.

— A *Jaquemart des Sourdines*, pour une livre de candeilles par lui livrée qui furent mises et alloés a alumer les dis maistres a faire les dis ouvrages. xij d.

Ouvrages divers.

200. — A maistre *Colard Cailliel*, carpentier, pour xxiiij journées par lui deservies a avoir aidié a faire et solicité les ouvrages chi après declarés, c'est assavoir par fait le second ventelle des ars de le porte du Bourdiel et les tourtes a ce servans. — Item avoir commenchié a faire le iij^e^ ventelle des dis ars et parfait le bis du dit ij^e^ ventelle. — Item commenchié a faire les tourtes du dit iij^e^ ventelle et le bix d'icelle. — Item avoir faites et assises les kaières parmi lesquelles les bix des dis deux ventelles keurent et aussi avoir rentraissié pluiseurs kievirons qui sont a le halle de le dite ville sur lesquels on a couvert icelle halle, lesquelles journées valent a v s. pour jour. vj l.

— A *Sandre de Duisempierre*, couvreur de tieule, pour xx journées par lui deservies a avoir couvert le halle de le dite ville tant a l'un les comme a l'autre, a iiij s. le jour, sont . . . . . iiij l.

Nettoyage de la halle.

201. — A *Gillart Deleloge*, manouvrier, pour xij

journées par lui deservies a avoir nettié le grant halle des prevoz et jurez et le groise et ordure aporté et mis hors de ledite halle, a ij s. le jour, sont. . . xxiiij s.

Engiens. Rue des Piniers. Halle des échevins.

202. — A *Pierre Degand*, fevre, pour une bare de fier et iij crampons servans a le porte des engiens au lès vers le rue des Piniers, qui peserent v l. et demie a ix d. le livre. . . . . , . iiij s. 1 d.

— A lui, pour ij clicques de fier par lui livrez a Willaume de Crespelaines sergant a verghe de ladite ville et servant a l'uis de le halle des eschevins de Tournay et a l'autre huis de l'aisemence d'icelle halte ij s. vj d.

Tour de la porte des Maux.

203. — A *Jehan Bourlicqué*, machon, pour xviij journées et demie par lui déservies a avoir rencauchiet le grosse tour de le porte des Maux au lez vers le roque Saint Nicaise, avoir refait j trau qui estoit en l'aleron d'en costé icelle tour et aussi avoir fait un nouvel euwier et l'autre aleron d'icelle porte et encommenchie et ont aveler tout le pan de mur qui va vers ledite roque, lesquelles journées valent a iiij s. le jour . . lxxiiij s.

—

Compte de 1397 (*4e quart.*)

Recettes diverses.

204. — Pour demisielle *Catherine Cochonne*, qui fu femme *Jehan Bonnier*, et Ysabiel se soeur, le xxij^e jour de novembre, reçu . . . . . x l.

— Pour sire *Pierre Cailliel*, prestre, jadis curé de Waulers, et Margrite sa fille, femme *Jehan Serinne*, ledit jour . . . . . x l.

— De sire *Marcq Villain*, prevost de la ville et sire *Mahieu de Leuse*, juré d'icelle ville, de et sur certaine somme de deniers qu'il avoient eu de ledite ville pour paier maistre *Gaillart Petitsaine* et maistre *Raoul le Maire* de leurs journées et salaire deservis en certaine commission du Roi nostre sire sur lequel il vaquièrent par certain temps pour mettre les rentiers et les gouverneurs de ledite ville a acort ensemble et a treuver chevance et provision de mise pour susporter les quierques, d'icelle lesdis recepteurs ont receu . . xxv l. viij s.

Confiscation de vin.

205. — A sire *Marcq Villain*, prevost, pour l'acat d'une loquetière qui, du commandement des prevoz et jurés a naguerres esté mise a fourbatre et clore un celier ouquel avoit certains vins appartenans a *Henry le Carlier*, lesquels le procureur de le dite ville pour son office estoient resquies et appareilliés contre l'ordonnance sur ce fait. . . . . v s.

Visite des harengs.

206. — A *Jehan Colemer*, voir juré, *Jaques Dumortier*, eschevin, et *Gossart le Paret*, eswardeur de le dite ville, pour leur paine et traveil d'avoir vaquié et entendu depuis le Toussains l'an mil ccc iiij^{xx} et xvj jusques as pasques ensuivans a eswarder et visiter tous les hairens qui durant ledit temps avoient esté amenés, vendus et dispensés en ledite ville, a quoi lesdis consaux les avoient

commis pour le bien du commun peuple de ledite ville, appelé avec eux *Auxel de Bruielle*, *Jacquemart des Sourdines* et *Colart le Voirier*, ad ce faire congnoissans, et pour ce a eux ordonné estre baillié . . x l.

Arbalétriers vêtus aux frais de la ville pour la procession.

207. — A *Jacquemart Alepliche, Jehan Enguerant* et *Willaume Leurin*, sergens bastonniers d'icelle ville, pour le grace faite par lesdis consaux tant a eux comme a *Ernoul Frommage*, *Jehan Cruin*, *Jakemart Avalery*, *Jehan de Biry*, *Mahieu Asboefs*, *Piérart du Castiel*, *Jehan Lewette*, *Jehan Lepoivre*, *Jehan Lemaire*, *Huart de Baudumiont*, *Jehan de Thierewane*, *Nicaise de Maudinière et Piérart Londeur*, leurs compaignons, sergens et arbalestriers du grant serment d'icelle ville, pour et en l'avanchement d'avoir cascun du drap de le livrée et parure des autres arbalestriers a le pourcession de Tournai, en celi an, a cascun desdis sergens qui sont en nombre xvij, vj s. vj d. t., monte en somme . cxvij s.

Nattes d'estrain pour la halle.

208. — A *Ysabiel de Saint Genois*, nateresse, pour ix[e] et xxviij piés de nattes d'estrain qu'elle a faites et livrées pour les halles et qui assises ont esté sur les siéges des eswardeurs et eschevins et sur les assielles qui sont as piés des bans des jurés et tout le parc empli de nates et aussi en le cappelle de le halle au banquet des plaintes et en autres lieux ou necessitez estoit mis nates, valent j d. t. de cascun piet, cxvj s. et pour le sallaire d'un broueteur qui à quatre fois amena de le maison de ledite Ysabiel en ledite halle lesdites nates, ij s., lesquelles ij parties font en somme . . . . . cxviij s.

Six cents chiens tués.

209. — A *Hennequin le Normant*, tuequien de ledite ville, pour son sallaire et deserte d'avoir tué en icelle ville depuis le my quaresme jusques au iiij[e] jour de septembre, vj c. quiens, qui montent a j blancq de v d. les trois iiij l. v s. x d.

Voyage à Paris pour divers objets.

210. — A *Jehan Pottier*, dit *Coullet*, pour lij jours qu'il fu avec *Jehan Wettin* et feu *Thery Prevost*, qui au commandement et par l'ordonnance desdis consaux portèrent devers le Roy nostre sire, xv c. l. qui lui estoient deubz pour j quart escheu au derrain jour de janvier l'an iiij[xx] et xvj, a cause des vj m. que icelli seigneur, prent cascun an sur laditte ville, et pour avoir sollicité les besognes des dessusdis et a faire certains impetracion pour icelle ville adrechier a maistre *Gillart Petit-Sesne*, conseiller du Roy nostre sire, sur l'estat de la chevance de ledite ville, et aidié à faire pluiseurs autres pourchas profitables à icelle ville, si comme les viiij[e] l. portés à la Roynne d'Angleterre ottroiés à son mariage, et aussi pour rapporter lettres de l'absolucion faite de l'excumeniement que mons[r] l'evesque de Tournai avoit piecha fait contre aucuns du conseil de la ville pour occasion de *Hennequin Panouart*, pour lequel voiage faire icellui *Coullet* s'estoit partis de Tournai le jeudi premier jour de march l'an iiij[xx] et xvj et y revint le sabmedi xxj[e] jour d'avril ensuivant, ouquel terme eubt lesdis lij jours qui sont a xv s. t. pour li et son cheval cascun jour. . xxxix l.

Sire Henri Dare porte au duc de Bourgogne à Lille l'écrit des grâces faites sur sa demande à certains bannis.

211. — A sire *Henri Dare*, pour aler de par lesdis

consaux en la ville de Lille par devers mons^r de Bourgogne et Anthoine monseigneur son filz, eulz porter et baillier par escript les graces qui par iceux consaux ont esté faites a le requeste dudit Anthoine monseigneur a se première entrée et venue en ledite ville de Tournay a pluiseurs banis et banies d'icelle, et aussi pour parler audit mons^r de Bourgogne de pluiseurs autres choses comises audit sire Henry, touchans leditte ville . c s.

Lettres de la franche fête portées en diverses bonnes villes.

212. — A *Jehan Boucault*, pour son salaire d'avoir esté dudit commandement en pluiseurs bonnes villes là on a acoustumé a porter de par ledite ville lettres de le foire et franque feste de le pourcession d'icelle ville, pour lequel voiage faire il se parti de Tournai le samedi xviij^e jour d'aoust l'an iiij^xx et xvij et y revint le lundi iij^e jours de septembre ensuivant, sont xvij jours qui valent a vj s. vj d. pour cascun jour. . . c vj s. iij d.

Chevauchée pour les ponts à faire au tour de la procession.

213. — A *Willaume de Crespelaine*, pour j cheval que il eubt par leuwier le xij^e jour de septembre a chevauchier avec les prevos et jurés et autres officiers de ledite ville et les ceveliers de l'église au tour de le pourcession pour adviser et faire faire les pons et despeschier les quemins en manière accoustumée. . . . ij s.

Gratifications aux connestables des rues de France et Tuepois.

214. — A *Pierre Vinchant* et *Piérart Sandrart*, connestables de le rue de France et de le rue Tuepois, pour don et grace faite par les prevos, jurés et conseil a ledite

connestablie a leur requeste a cause et pour les refections et reparations faites despus des dites rues, adfin de s'en aidier as perilz du feu. . . . . iiij l.

Gratifications aux huissiers de mgr de Bourgogne à la suite du séjour dudit seigneur à Tournai.

215. — A *Jehan Gougon* et *Ghillemin Potage,* huissiers de salle a mons^r^ le ducq de Bourgongne, qui leur furent ordonné estre baillié et donné par courtoisie de par les consaux ou nom de ledite ville, le v^e^ jour de fevrier que ledit seigneur se parti de leditte ville de Tournai ou il avoit sejourné certains jours, deux escus d'or a le couronne de France, valent. . . . . xlv s.

— A *Lisegnen Auvergne* et *Saint Osmer*, hiraus dudit mons^r^ de Bourgongne et de mons^r^ le comte de Saint Pol, qui leur fu ordonné estre donné par courtoisie semblablement pour l'onneur et reverence d'iceux seigneurs, ij escus d'or valant . . . xlv s.

Franche fête d'Ipres.

216. — A *Jehan Mouton*, messagier de le ville d'Ippre, lequel aporta aux prevos et jurés le x^e^ jour de fevrier lettres de sauf conduit de le franque feste d'icelle ville, pour ce par don a li fait . . . . . xv s.

Franche fête de Tenremonde.

217. — A *Pietre Fierin*, messagier de le ville de Tenremonde, lequel aporta aux prevos et jurez comme dessus, le xvj d'icellui mois de fevrier, lettres de le franque feste de ledite ville de Tenremonde, pour ce par don fait audit messagier par courtoisie . . . . . x s.

Office de charpentier et d'orlogeur de la ville.

218. — 1° A maistre *Colart Cailliel*, carpentier de ledite ville, pour se pencion a li ordonnée par les consaux et qu'il a deservie en sondit office par ledite demie année . . . . . c s.

— 2° A maistre *Mahieu De gand*, orlogeur, pour se pencion par lui deservie en poursongnant, atempraut et mettant a point l'orloge du belfroy de ledite ville, par demie année finant au Noel ensuivant . vj l.

Ouvrages divers.

219. — A maistre *Colard Cailliel*, carpentier de ledite ville, pour xlviij journées par lui deservies es iiij xxes a avoir aidié a faire et solliciter les ouvrages qui s'ensievent c'est assavoir : levet et assis le second ventelle des ars de le porte du Bourdiel, avoir aussi parfait et levet le tierch ventelle d'iceux ars, parfait le vix et les tourtes dudit tierch ventelle, fait vj huges de bos servans aux contrepoix desdis ventelles. — Item avoir assis sur les wunes des dis ars iiij pièces de boz esquelles sieent les cordes qui passent parmy les molettes desdis ventelles et xij estiaux de bos qui servent et soustiennent le contrepois dessusdis et tout iceux estiaux des wunes jusques aux baux. xij l.

Cloche des ouvriers. Vigneron.

220. — A *Jaquemart de Leuse*, cordier, pour avoir refaite et ralongié le corde servant a sonner le cloque des ouvriers. . . . . v s.

— A lui, pour v jours par lui deservis a avoir pendut et mis a point en le maison des engiens le grande corde

du belfroit et avoir aidiet a pendre les huges auxdis ars, a iiij s. le jour, sont. . . . . xx s.

— A lui, pour avoir refait le traiant de le corde du wigneron. . . . . ij s. vj d.

Porte de le Tieulerie.

221. — A *Pierre De Gand*, pour j verreil et ij crampons de fier servans a j huis qui est a le porte de le Tieulerie au lès vers le ferme des eschevins, et peserent iij l. valent. . . . . xxvij d.

Ouvrages en la rivière.

222. — A *Jaquemart Fournier*, navieur, pour le salaire de deux albioires qui par lxiiij jours ont servi en le riviere d'Escault, pres des ars, et desquelles les carpentiers se sont aidiés a saquier estaques hors de le riviere, hoster les viés ventelles et relever les iij nouviaux ventelles qui y sont mis et mettre hus et ens le noef et viez bos, pour cascune albioire xv d. t. le jour, sont vij l. xv s.

— A lui, pour le salaire d'un baquet auquel lesdis ouvriers sont entrés, venus et allez en faisant lesdis ouvrages. . . . . xv s.

Arbroies coupées.

223. — A *Gontier Gosse*, pour le salaire et labeur de *Piérart Parent*, *Jaquemart Deleval*, *Jehan Delevenque*, *Jehan Esparnemaille* et *Jehan Hanoque*, bosqueillons, qui par demy jour s'emploierent a coper arbroies sur les murs et pietvoies par dedens le ville devers les ars des Cauffours, pour cascun ij s. vj d., sont . xij s. vj d.

— A lui, ou nom et pour les v dessus nommés bosqueillons et autres jusques au nombre de xvij ensemble qui, le lundi devant le Saint Martin d'ivier, furent aussi essonniez a coper arbroies par dedens le ville entre le porte Valenchenoise et le porte Saint Martin, pour cascun d'iceux xvij bosqueillons, iiij s. vj d. pour icellui jour, sont. . . . . lxxvj s. vj d.

Ouvrages.

224. — A *Jehan Dauredoing,* pour c et xxij l. de ploncq mis et oevré a plommer le noghe qui est entre le mur et le despensse de le maison du halier de le ville, et lequel noghe va jusques a le queminée de le maison dudit halier, valent. . . . . iiij l. xvj d.

— A *Sandre de Duisempierre*, couvreur de tieule, pour vj journées par lui deservies a avoir recouvert lachinte de le maison du halier tant entour noghes comme a mettre banettes et a couvrir sur le grande halle de ledite ville, a iiij s. pour jour, sont . . xxiiij s.

— A *Jehan Bourlicqué*, machon, pour une journée par lui deservie a avoir ouvré a parfaire l'abatut de le tour de le porte des Maux et entour le mur du fosset qui est au devant de ladite tour sur cauchie. . v s.

— A *Jaquemart Auxel*, tailleur de pierre, pour vij^{xx} et xiij piés d'entaulement de piere par lui livrés et qui furent emploiés a entauler les murs qui sont sur les fossés de ledite porte des Maux, a ij s. j d. le piet, sont xv l. xviij s. ix s.

Chambres des jurés.

225. — A *Jehan Chauwet*, merchier, pour l aunes de

ruban par lui livrez, qui furent alloés a ataquier les banquiers des siéges de le cambre des jurez. . ij s. j d.

Nattes.

226. — A *Isabiel de Saint Genois*, nateresse, pour lxiiij piés de nattes par li livrées et qui ont esté mis en le halle sur les sieges des eschevins de Saint Brisse, a ij d. le piet valent. . . . . viij s.

Nouvelle halle.

227. — A *Jehan Baillieu*, manouvrier, pour ij journées par lui deservies a avoir nettié le nouvel halle devant le belfroy et le groise de le queminée d'icelle halle qui estoit queue avoir porté hors et mis a cauchie, a ij s. le jour, sont. . . . . iiij s.

Prisons.

228. — A *Grégoire de Louvaing*, machon, pour vj journées et demie par lui deservies a avoir fait plusieurs traux en le prison de Pipenie et en iceux assis aploncq une treille de fier au devant de le raière, et aussi avoir fait une gambe de machonnerie de vij piés de haut servans a l'uis du moien estage et fait batte du premier huis d'icelli moien estage, et aussi avoir assis iiij appas de piere a vis a l'entrée de le prison de belfroit hault, lesquelles journées valent a v s. pour jour. xxvij s. vj d.

Présents de vin.

229. — A *Jehan Goudalier*, espissier, pour iiij tonnelés par li livrez qui demonstroient les keues de vin dont

on fist present, tant a Anthoine mons^r, fils mons^r de Bourgogne, comme a madame de Braibant, a x d. le piece sont . . . . . iij s. iiij d.

Tonnelets peints.

230. — A *Jehan de Vrenai*, pointre, pour iceux tonneles auoir poins de vermeillon a blans castelés d'argent x s.

Boues et immondices aux ponts.

231. — A *Colart Duquesne*, manouvrier, pour vj journées par lui deservies tant a avoir nettié et amonchelé l'ordure autour des pons des portes de Marvis, du Bruille, comme de le porte Saint Martin et porte Coquerel, a ij s. j d. le jour, sont. . . . xij s. vj d.

— A *Willaume Tayon*, baneleur, pour liiij voitures de viez par lui faites, prises es portes dessusdites et menées as camps, a v. d. le voiture, sont. . . xxij s. vj d.

Chapeaux de roses.

232. — A *Jehenne Crestienne*, pour iij capiaux de roses par elle livrez, que eubrent les ij crieurs a verghe et clercq de ladite ville a nonchier le franque feste du marquiet a l'Assencion. . . . . v s.

—

Compte de 1398 (1^er^ *quart*).

Aide à cause du voyage ordonné contre les mécréants en Grèce.

233. — A *Miquiel Bernard*, ad present camgeur des orpheves a Tournai et receveur de l'assis du denier au

lot de vin et le maille au lot de cervoise vendus, beus et dispensés en ladite ville, pour furnir et accomplir le somme de xiij^{c} xxxiij l. vj s. viij d. que ledit Miquiel devoit porter et porta ou mois de fevrier devers le Roy nostre sire ou son receveur a Paris, pour l'ayde lors de nouvel ordonné et a quoi ledite ville de Tournai avoit esté assise a cause du voiage ordonné estre fait contre les mescréans en Gresse . . . . . ij c. l l.

Pièces d'argenterie offertes au comte de Nevers revenant de Hongrie et d'outre mer.

234. — A *Ghiselin Carpentier*, orfevre, pour son sallaire d'avoir rebrunti et resmaillé le poirette servant deseure le couviecle d'un gobelet d'argent doret assis sur j crestal qui nagaires, par l'ordonnance et commandement desdis consaux, ou nom de ladite ville et pour l'onneur d'icelle, fu présenté avec j temproir d'argent doret a tres poissant prince mons^{r} le comte de Nevers a se bien revenue de Hongherie et d'outre mer, et pour iceux temproir et gobelet avoir rafresqui, rebrunti et remis en couleur. . . . . xxx s.

Dîner après une vue de lieux, et visite de l'Escaut.

235. — A demiselle *Maigne Dupuch*, vaive de feu *Jacques de Baustoeil*, pour les despens de bouche par elle administrez et livrés, le vij^{e} et viij^{e} jours de march l'an mil ccc iiij^{xx} et xvij des susdit, auxdis six esleux, recepteurs, le carpentier, machon et autres ouvriers et le varlet de le ville, au revenir de visiter les portes, pons, tours, crestiaux, murs et pietvoies de la nouvelle forteresse de

ledite ville, le porte Sainte Catherine, les engiens, le halle des eschevins de Saint Brisse, le porte de Marvis et pluiseurs autres edifices appertenans a leditte ville, iiij l. x s.

— A ledite veuve, pour les despens de bouche fais et par elle administrés semblablement auxdis six esleux, recepteurs et pluiseurs autres officiers et ouvriers de ledite ville, le merquedi viij[e] jour du mois de may, au revenir de veir et visiter pluiseurs besongnes necessaires estre faites sur le riviere d'Escault et qui appartiennent a faire reparer par leditte ville, et aussi pluisieurs hiretiers, monniers et autres personnes demorans sur le riviere, et lequelle visitation et reparation lesdix esleux et recepteurs firent escripre par j clercq qui avec eux fu en icelle riviere pour les monstrer auxdis consaux. . xlij s.

Voyage à Lille pour connaître l'itinéraire du comte de Nevers.

236. — A *Jehan Pottier*, dit *Coullet*, pour une journée de lui et son cheval deservie a estre alés a Lille le xx[e] jour du mois de march, au commandement des prevos et jurés pour savoir et enquerre quel chemin mons[r] le comte de Nevers prendroit . . . . . xij s. vj d.

Guide donné au comte de Saint-Pol allant de Tournai à Grandmont.

237. — A *Rogelet Dupont*, pour se paine et traveil d'avoir alé le mardi xvj[e] jour du mois d'avril et mené mons[r] le conte de Saint Pol de Tournay a Grandmont a la requeste d'icellui seigneur et dudit commandement, pour ce que icellui seigneur ne ses gens n'y savoient point le chemin. . . . . xx s.

Frais de nourriture d'un prisonnier détenu au château de Cambrai.

238. — A *Jehan Desloges*, fourier de mons^r le comte de Saint Pol, et castellain du chastel de Seelles a Cambray, pour les arriérages des despens de bouche par lui fais et livrés a *Jehan Roussel* dit *Rousselet*, prisonnier audit chastel, a le requeste de ledite ville de temps passé, et pour autres despens de bouche que il fist et livra audit Rousselet, depuis le premier jour d'avril l'an mil ccc iiij^xx et xiiij jusques au xxvj^e jour de septembre l'an mil ccc iiij^xx et xvj, lequel terme contient j an v mois et xxcj jours ou environ, en le fin duquel temps ledite ville renoncha a le garde dudit Rousselet, et pour le droit du tourage par acord et composicion faite audit castelain, pour ce . . . . . xx l.

Exécution de plusieurs individus condamnés au fouet, à l'échelle et à l'essorillement.

239. — A *Gillard Stragier*, executeur de le haute justice en ledite ville, les parties qui s'ensuivent : remiers, pour avoir dudit commandement, ou mois de novembre iiij^xx et xvij, mené hors de le banlieue de ledite ville, *Haquin* et *Pieret Debousies*, freres, enffans de feu *Colard Debousies*, jadis menestrel, et *Jaquemin de Cambrai*, jones enffans et iceux batus de verges pour aucuns larrechins par eux fais, pour cascun d'iceux enffans, v s. sont xv s. — Item, pour avoir pareillement, ou mois de jenvier ensuivant, batu de verghes et mené hors de ledite ville et banlieue j nommé *Jaquemin Darras*, pour pluiseurs mauvaistics et soties que il avoit fait a pluisieurs bonnes gens de ladite ville, v s. — Item, pour avoir aussi,

par l'assens et commandement des prevos et jurés oudit mois de march, mis par trois jours de marchié en l'esquielle du belfroy de ladite ville, *Jehan Tiesset*, taneur de cuirs, pour faux, pour cascun d'iceux trois jours v s., sont xv s.— Item, pour avoir, le merquedy iij^e^ jour d'avril ensuivant, du commandement et par justice, coppé a *Hennequin Houret*, né de Chierve en Hainau, une oreille pour certains larrechins que il avoit fais en ledite ville dont il avoit esté convaincus et atains, v s. — Et pour verghes, cordes et autres choses necessaires oudit Gillart pour executer les jugemens fais sur les dessus dis, xij d. lesquelles parties montent en somme a . . xlj s.

Don de 3000 livres fait à la ville par le roi, à la joyeuse nativité du dauphin.

240. — A *Huart de Dequartes*, tabellion roial, pour son sallaire d'avoir fait, a la requeste desdis prevos et jurés, j vidimus d'unes certaines lettres de recipissé scellées du scel de feu *Guillaume Deleval*, nagaires receveur commis par le Roy nostre sire, des vj^m^ l. que icellui seigneur prend d'ayde cascun an sur ledite ville, et si y estoient encorporées deux lettres du Roy nostre sire faisans mention du don de iij^m^ frans que icellui seigneur fist a ledite ville a le joieuse nativité de mons. le Dalphin, lequel vidimus il convint envoier a Paris pardevers Yvonnet Pervel, escuyer, ad present receveur desdis vj^m^ l., paié pour ce . . . . . xx s.

Publication de la franche fête de Bruges.

241. — A *Piètre Carseille*, messagier de la ville de Bruges, lequel aporta auxdis prevos et jurés, le xiiij^e^ jour dudit mois d'avril, lettres de sauf conduit de le franque

feste de ledite ville de Bruges pour le faire publier a Tournay en manière acoustumée, si li fu donné pour ce par courtoisie a li faite par iceux prevos et jurés, j florin d'or a l'escut a la couronne de Franche de xxij s. vj d.

Nettoyage de la warwande en la rue du *Chaingle*.

242. — A *Ernoul Tuscap* et *Nicolles Davesnes*, connestables de le rue de le Chaingle, qui leur fu donné par grace pour aidier a susporter les mises qu'il ont eu a faire vuidier l'ordure qni estoit en ledite rue pres et entour le warwande par ij années, c'est assavoir de l'an iiij^{xx} et xvj et iiij^{xx} et xvij finans au 20^{e} jour de fevrier, pour cascun an xx s., sont. . . . . xl s.

Joutes annoncées en la ville de Bruges. Gratification au hérault du comte de Saint Pol.

243. — *Jehan Pinchon*, hirault de tres hault et puissant princhе mons^{r} le comte de Nevers, lequel vint en ledite ville de Tournai le derrain jour dudit mois de march nouchier une fieste et esbatement de joustes qui se devoit prochainement faire en le ville de Bruges, se li fu donné pour ce par courtoisie a li faite par lesdis prevos et jurés, pour l'onneur dudit seigneur, iij florins d'or a l'escut a le couronne, qui valent. . . lxvij s. vj d.

Chevauchée à l'encontre du duc de Bourgogne, du comte de Nevers et d'Antoine de Bourgogne.

244. — A *Jaquemart Aleplice* et *Jehan Crestien*, sergens bastonniers de ledite ville, pour le grace faite tant a eux comme a leurs compaignons sergens qui chevauchierent avec lesdis prevos le merquedi xxiiij^{e} jour d'avril

que ils alerent a l'encontre de tres hault et puissant prinche mons^r de Bourgongne, mons^r de Nevers et Anthoine mons^r, qui lors vinrent en ledite ville de Tournai. xx s.

Chirurgien sermenté et pensionné.

245. — A maistre *Jehan de Grandmont*, chirurgien sermenté de leditte ville, pour se pencion par lui deservie en son dit office par ledite demie année, vij l. x s.

Manœuvres des ventelles des arcs, de la Tieulerie.

246. — A *Pierart de Lers*, fevre, pour son salaire et deserte d'avoir monté et avalé les ventelles des arcs de le Tieulerie, par le terme et espasse de demie année finant au terme de Pasques. . . . . xl s.

Nettoyage de différentes places de la ville et transport des ordures.

146. — A *Henry de Hellemmes*, pour son salaire d'avoir fait vuidier, hoster, mener et carier les fiens, groisses et ordures du grand marcquiet de ledite ville et de le placette devant Nostre Dame jusques aux bailles du belfroit et aussi iceux marcquiet et places et le marquiet a vasques faire ramoner et tenir net, et iceux fiens faire rassembler par mons et mener as camps, pour demie annee finant au derrain jour de march, xj l. xv s.

Transport aux engiens de vieux bois, hourdages et pierres.

248. — A *Jehan Fuiret*, carton, pour xlviij voitures de car par lui faites et deservies a avoir amené en le maison des engiens le viés bos et hours qui estoit aux ars de

le porte du Bourdiel, les hours du belfroit et les pillers de noire piere qui estoient en le halle et aussi blanque pierre qui la estoit, a ij s. le voiture, sont, iiij l. xvj s.

Cordes pour cloches du beffroi.

249. — A *Jehan de Leuse*, cordier, pour deux cordes de cavene et les traians a ce servans qu'il a livrés, l'une pour sonner le cloque des ouvriers et l'autre pour le wigneron, et poise toutes lxij l. a x d. le livre, valent . . . . . lj s. viij d.

— A lui, pour se paine et salaire d'avoir refaite et ralongié le corde de le bancloque et aussi avoir refait les traians. . . . . v s.

— A *Pierart Dufrasne*, sielier, pour son salaire d'avoir requieret en v lieux le corde du wigneron, iiij s.

— A lui, pour son salaire d'avoir requiriet le cloque des ouvriers, pareillement . . . . xvj s.

Réparations aux ponts des portes. — Armoire à la halle neuve, pour les écritures et registres.

250. — A maistre *Colard Cailliel*, carpentier de ledite ville, pour xxiiij journées par lui deservies a avoir fait et aidié a faire le plate fourme du pont et de le nouvelle garite de le porte de Marvis, et aussi le premier planquier en bauchiet gistet sur les baux et commenchié le cruille, a faire et ratasselet le viés pont de le porte Saint Martin, le levich et le dormant ; avoir aussi fait en le halle de ledite ville j huis servans en l'aloir qui est entre le tour et le ferme des eschevins de Tournai et le tour des mairiaux, et avec avoir fait une devanturielle, j huis, une fenestre et j petit estal qui sont en le halle de ledite

ville et servent as eswars qui eswardent le sille d'icelle ville, lesquelles journées vallent a v s. pour jour . vj l.

— A lui, pour avoir fait bailles entre les murs de l'abbéie des Nonnains et l'Escault, adfin que on n'y puist chevauchier et carier, et aussi avoir fait j noef huis qui sert a une aumaire qui fait arcure en le noefve halle de ledite ville pour y mettre les escriptures et registres d'icelle ville, lesquelles journées valent a v s. par jour, lx s.

Toiture de la grande halle.

251. — A *Sandre de Duisempierre*, couvreur de tieulle, pour viij journées par lui deservies a avoir aidié a couvrir le pan devant le comble de le grant halle de le dite ville au lez vers le banquet, a v s. pour jour, sont xl s.

Nettoyages de fossés.

252. — A *Colart Duquesne*, dudit mestier, pour avoir refourbit le fosset devant le tour Blandignoise et nettié desoubz le ponchelet et aussi le warwaude a l'encontre de le rue Frasnoise, pour ce . . . . . x s.

Tonneaux de vin présentés aux ducs de Bourgogne.

253. — A *Jehan Goudalier*, espissier, pour iij tonnelles de bos par lui livrés dont on fist monstre des trois tonniaux de vin presentés a mons^r de Bourgongne, mons^r de Nevers et Anthoine Mons^r, a x d. le pièce, sont ij s. vj d.

Peinture de ces tonneaux.

254. — A *Jehan de Vrenai*, pointre, pour son salaire d'iceux tonneles avoir point de vermeil a blans çastelés sus (dessus). . . . . v s.

Navée de pierres amenée de Calenielle.

255. — A *Jehan Gobart*, navieur, pour son salaire d'avoir amené de Calenielle une navée de pierre commune et icelle mise a rivage sur l'Escault as Cauffours contre le rue Rifflet.

Tente dressée en la cour de Mgr l'évêque, lors de la venue du duc de Bourgogne.

253. — A *Jaquemart Lebrun,* mairenier, pour deux frasmaux par lui livrés qui servirent et furent emploiés a faire estacques a une tente qui fu mise en le court de Mons^{r} l'evesque de Tournai, quant Mons^{r} de Bourgongne et Anthoine Mons^{r} vinrent en le dite ville, et lesquels deux frasmaux ont esté depuis mis en le pourveance de la ville. . . . . v s.

—

Compte de 1398 (2^{e} *quart*).

Diverses chevauchées à cause de grands personnages.

257. — A *Jehan Pottier*, dit *Coullet*, pour aler ou mois de juing, du commandement des prevos et jurés, en le ville de Brousselle et environ veir l'estat de madame de Braibant, de mons^{r} de Saint Pol et des gens d'armes qu'il entendoient a faire venir vers Tournai pour savoir et auxdis prevos et jurés en raporter la vérité adfin de y pourveir, pour son salaire en ce desservi . xlv s.

— A *Willaume de Crespellaines*, sergent a verghe de ledite ville, pour le leuwier des chevaux qu'il eubt a chevauchier avec les prevoz et jurés es lieux et jours chi

après déclarés, c'est assavoir : le derrain jour de janvier en celi an, a l'encontre de mons^r de Bourgongne et Anthoine mons^r, son fils, qui lors vinrent en ledite ville. — Item le xxiiij jour d'avril ensuivant l'an iiij^xx et xviij a l'encontre dudit mons^r de Bourgongne et de mons^r de Nevers. — Item lendemain ensuivant a reconvoier iceux seigneurs, et le x^e jour de juing ensuivant aux joustes qui se firent sur le marchié de ledite ville, pour cascun cheval de leuwier ij s. le jour, sont . . . viij s.

— A *Jehan Crestien*, sergent bastonnier de ledite ville, tant pour lui que pour ses compaignons sergens des sieutes des dis prevoz, pour le leuwier de x chevaux que il eubrent le xxiiij^e jour d'avril dessus dit a chevauchier avec leurs dis maistres a l'encontre dudit monseigneur de Bourgongne et monseigneur de Nevers, pour cascun cheval ij s., sont xx s. — Item, pour le leuwier de x autres chevaux que iceux sergens eubrent a chevauchier pareillement a reconvoier iceux seigneurs le xxvj^e jour dudit mois qui se partirent de ledite ville, xx s. — Item, pour x autres chevaux a leuwier que les sergens desdites sieutes eubrent le dessus dit x^e jour de juing a chevauchier et aler avec lesdis prevoz et jurés sur les rens dudit marchié aux joustes qui se y firent de pluiseurs seigneurs et bourgois, xx s., lesquelles parties montent en somme lx s.

Garde de la dédicace du Saulchoir et de celle d'Orcq, etc.

258. — A *Jehan Enguerrant*, sergent bastonnier de ledite ville, pour le grace faite par lesdis prevoz et jurés, tant a lui comme a pluiseurs ses compaignons sergens qui, le xiiij^e jour dudit mois d'avril, alèrent du comman-

dement des prevoz et jurés garder le dédicasse du Sauchoit en manière acoustumée, xxx s. — Item, pour pluiseurs desdis sergens qui le ... de may ensuivant alèrent garder le bos de Breuse, xxx s. — Item, pour lesdis sergens qui oudit mois alèrent pareillement warder le dédicasse d'Orque, xxx s.; lesquelles parties ramenées ensemble montent à la somme de . . . iiij l. x s.

Recherche de malfaiteurs à Alain, au Saulchoir, etc.

259. — A *Nicolas Maudueyre* et *Pierre du Castiel*, pour le grace que lesdis prevos et jurés firent a eux et à pluiseurs de leurs compaignons sergens qui, du commandement d'iceux prevos et jurez, alèrent le v^e^ jour dudit mois de may, tant a le dédicasse d'Alaing comme au Sauchoit, auquel lieu dou Sauchoit avoit noeches ou on disoit estre Jean des Watines, fil Adrien, et pluiseurs autres ses compliches qui, en celui jour au matin, avoient volu villener le fil Lotard de Waultre et autres personnes de ledite ville qui aloient en devotion au Mont Saint Audebert, dont et pour lequel doubte plusieurs pelerins retournerent, pour ce . . . . . xx s.

Garde de la ville pendant le séjour des princes de Bourgogne.

260. — A *Jaquemart Alepliche* et *Jehan Crestien*, tant pour eulx comme pour pluiseurs de leur compagnons sergens, pour le paine et travail qu'il eubrent le sabmedi xxij^e^ jour du mois de juing dessusdit, a assembler dudit commandement pluiseurs arbalestrés, archiers et autres bourgois et manans de ledite ville et yceux, armés abillés, mis tant as portes comme a pluisieurs autres plaches de ledite ville pour l'onneur d'icelle ville et pour es-

quiever les inconveniens qui se peuissent estre ensuy des gens d'armes qui en leditte ville avoient esté et sejourné certain temps avecq mons. de Saint Pol qui, ledit jour, avecq lesdittes gens, s'en partirent pour aler ou pays de Gherles . . . . . x s.

Fêtes de joutes. Gratification à plusieurs hérauts.

261. — Audit *Jakemart Alepliche* et *Pierre du Castel*, pour eux et tous les autres sergens de leditte ville leurs compagnons, ausquels lesdis prevosts et jurez donnerent par courtoisie pour le paine et traveil que ilz eurent en pluiseurs manieres le dessusdit x^e^ jour de juing a le fieste desdittes joustes . . . . . xx s.

— A *Alard Thiebegot, Jehan Piaudeviel, Jehan Buée, Jehan Wettin* et autres, qui ordonnés avoient esté par les bourgois et autres compagnons de ledite ville, comme maistres et administrateurs des frais fais pour cause de ledite fieste de joutes audit mois de juing faite sur ledit marchié et qui leur fu donné en avanchement de ledite fieste, par grace faite a eux par lesdis consaux a la contemplation de pluiseurs chevaliers et autres seigneurs qui aidierent a faire ledite fieste . . . . x l.

— Aux roys des heraux qui s'ensievent, c'est assavoir le *Roy de Campaigne*, le *Roy d'Artois*, le *Roi de Flandres*, le *Roy de Corbie*, tant pour eux que pour plusieurs autres heraux qui a ledite fieste furent, pour ce par don a eulx par courtoisie, semblablement deux florins d'or a l'escut a le couronne de France, valent . x l. v s.

Publication de la fête de Thourout.

262. — A *Miquiel de Dam*, messagier de le ville de

Tourout, lequel apporta auxdis prevosts et jurez, le iiij^e^ jour dudit mois de juing, lettres de le franque fieste de led. ville de Tourout pour le faire publier en led. ville de Tournay, pour ce par grace et courtoisie a li donné, v s.

Gratification à un messager de Valenciennes.

263. — A *Simon Parent,* messagier de le ville de Valenchiennes, qui ledit jour aporta hastivement de par le dite ville auxdis prevoz et jurez lettres closes des nouvelles du païs de Frise, qui li fu donné pour ce par courtoisie . . . . . xv s.

Garde du bois de Breuze.

264. — A *Jehan Thiebegot,* con dist *manghier bois,* forestier du bos de Breuse, pour se pencion par lui déservie oudit office, ou terme de demy année commenchant à le Saint Remy l'an mil ccc iiij^xx^ et xvj et finant a le Pasque de l'an mil ccc iiij^xx^ et xvij ensuivant, xxx s. Et pour avoir wardé ledit bos de Breuse et son compaignon avec les siergens, arbalestriers et archiers de ledite ville le nuit et le jour de may ensuivant, x s., sont pour ces ij parties, xl s.

— A lui, pour se pencion d'une autre demie année finant à le Pasque l'an mil ccc iiij^xx^ et xviij, et pour avoir, li et sondit compaignon forestier dudit bos, le nuit de may prochaine apriès, avec les arbalestriers et archiers de ledite ville, wardé ledit boz de Breuse en manière acoustumée . . . . . xl s.

Scellage des draps de la ville.

265. — A *Jehan Potier* dit *Coulet,* pour son salaire déservi par le quart d'année finant au darrain de juing

l'an iiij^xx et xviij et avoir livré fil, ploncq et carbon et ce qui estoit necessaire a sceller les draps de ledite ville . . . . . xv l.

Horloge du beffroi.

266. — A maistre *Mahieu de Gand*, orlogeur, pour se pencion par lui déservie a avoir gardé, poursongnié et atempré l'orloge du belfroit de ledite ville par demie année commenchant au jour du Noel l'an mil ccc iiij^xx et xvij et finant au jour Saint Jehan Baptiste l'an mil ccc iiij^xx et xviij . . . . . vj l.

Travaux de charpente et tente pour les joûtes; hourdages et lices, etc.

267. — A maistre *Colard Cailliel*, carpentier de ledite ville, pour xij journées par lui déservies a avoir ouvré a faire les ouvrages qui s'ensuivent, est assavoir : levet le hourt sur le grant marchié de Tournai, emprès le halle as draps, pour les joustes qui se firent en ledite ville, iceli souffet, comblet et y fait une cambre derrière par dedens ledite halle; avoir fait aussi une montée audit hourt et ij huis servans a ledite cambre et montée; levet les liches de lxx diestres parmi les retours et as deux debous d'icelles liches fait deux moutons, levet souffes et fait deux montées de gisans et dappas et fait en le haulte halle de ledite ville deux grans bans a marchepiés, et iiij candelers de bos pendans en ledite halle, j hourt pour estre les menestres durant ledite fieste, et fait un huis noef a le tour des mairiaux et aussy un coffre estant devant le siege que l'avocat et le procureur de le ville ont en le cambre des jurés pour mettre leurs escriptures, lesquelles journées valent, a v s. pour jour . . . . . lx s.

— A *Colart Duquesne,* manouvrier, pour ix journées par lui déservies a avoir aidié a faire fosses esquelles les estaques des liches dessus dites furent mises et icelles fosses remplies apriès le fieste des joustes passée et les tentes qui estoient en le haulte halle de ledite ville avoir mises jus et icelles retourselées et saquiés amont, a ij s. vj d. le jour valent . . . . . xxij s. vj d.

— A *Jehan Fuiret*, carton, pour lxviij voitures de carette par lui faites et desservies a avoir mené de le maison des engiens ou marquiet de le dite ville le boz des hours et liches que on y fist et mist pour les dites joustes, et aussy mené en le dite halle bans et aissielles, a xij d. de le voiture, valent . . . . . lxviij s.

— A *Jehan Deleuse,* cordier, pour v quiefs de corde par lui livrés qui furent alloés et mis a faire les dis hours et a pendre les tentes en le dite halle, a x d. le quief, sont . . . . . iiij s. ij d.

— A maistre *Nicolle Cailliel*, carpentier d'icelle ville, pour xij journées par lui deservies a avoir aidié a faire et solliciter les ouvrages qui s'ensuivent, est assavoir : a deffaire le hourt qui estoit sur le grant marchié emprès le halle as draps pour les dites joustes, deffait et mis jus le cambre qui estoit par dedens le dite halle, les montées, les liches et retours; relevet j noghe sur le cambrette où on a acoustumé de mettre les pos des presens de le ville, y mis deux postiaux qui soustiennent ledit noghe et pendans pour le ramanoquier, avoir aussi fait une feniestre en le dite cambrette par lequelle on va oudit noghe, lequelle feniestre est aournée de posteles et pendisiaux, et fait en le tour des mairiaux de le dite ville j buffet ouquel le clercq d'icelle ville pora mettre aucunes de ses escrip-

tures, et avec ce fait le pont levich de le porte de Marvis, icelle vesti d'aissielles et de taissiaux, et parfait les macques qui lièvent ledit pont, gantilliet les loyures d'icelles macques et chanfrenet partout où il appartenoit, et ledit pont avoir fiéret et contrepeset, lesquelles journées valent, a v s. pour jour. . . . . lx s.

Joûtes.

268. — A *Colard Duquesne*, manouvrier, pour xij journées par lui déservies avoir aidié a destaquier les estaques et les liches dont dessus est faite mention et le hourt dudit marchié et le bos quierquiet sur les carettes pour mener as engiens, les aidier a desquierquier et a entasser ledit bos et aussi aidié a faire tourtiaux de fallot pour le pourveance de la ville, a ij s. vj d. le jour, valent . . . . . xxx s.

Démolitions après les joûtes.

269. — A *Jehan Fuiret*, carton, pour xxx voitures de car et xlvij voitures de carette par lui faites et déservies a avoir menet le hourt des degrez, comble, postiaux, planquiers et tout le boz, tant estacques des liches dessus dites comme autres, en ledite maison des engiens, et aussi esclaver quesnes, a ij s. de le voiture du car et xij d. de le carette, valent. . . . . cvij s.

Réparations aux halles.

270. — A *Sandre de Duisempierre*, couvreur de tieulle, pour x journées par lui deservies a avoir descouvert et recouvert de noef lachinte desoubz lequelle les corriés de le dite ville vendent leurs coroies en le halle,

avoir aussi recouvert le cambre ou on met les pos des presens de le ville et descouvert lachinte qui est deseure le montée et degrés de le dite halle, a v s. le jour, valent l s.

— A *Henry le Corbilleur*, pour iij cloies qui servirent a faire hours au wicquet des cauffours quant les machons y ouvrèrent, a xx d. pour cascune, valent . v s.

— A lui, pour ij fais de lattes desquelles on lata a refaire les parois de l'aloir hault qui est entre le tour des Meriaux et le ferme des eschevins de Tournai. iij s. iiij d.

— A *Watier Bourgois*, cauchieur, pour iij jours et demy par lui deservis a avoir rassis cailliaux de griés, restoupet et refait pluiseurs traux de cauchie estans sur ledit grant marchié esquels les estacques des liches dont dessus est faite mention estoient, et aussi avoir refait et repavé pluiseurs autres traux et valées qui estoient devant l'ostel a le Couronne et devers le porte Fierain, a v s. le jour, valent . . . . xvij s. vj d.

— A *Willaume Tayon*, baneleur, pour xij baniaux de savelon de Maire par lui livrez et qui mis et alloés furent par lesdis cauchieurs esdis ouvrages, a xvj d. du baniel, valent . . . . . xvj s.

— A lui, pour xv voitures de viés pris es lieux ou on avoit refait lesdis traux et cauchies et ycellui avoir mené as camps, a v d. de le voiture, valent . vj s. iij d.

— A lui, pour vij baniaux de savelon de Maire livrés et qui mis et alloés furent a couvrir le halle par les couvreurs dessus dis, a xvj d. du baniel, valent ix s. iiij d.

Haute justice.

271. — A *Willaume Doudin*, pour j cent de bricques par lui livré dont on a restoupé le trau par ou le vis de le haulte justice de le ville passe. . iij s. iiij d.

Ouvrages divers.

272. — A maistre *Nicolle Cailliel*, carpentier d'icelle ville, pour xij journées par lui deservies a avoir fait et aidié a faire les ouvrages qui s'ensuivent, c'est assavoir : deffaire le couverture et pans deseure le montée de le halle a l'un lés et a l'autre, et a iceux remis iiij quievirons noefs, les avoir viestis de moelle kuis, fait fons et mis noghes pour mettre les plons sus, avoir aussi deffait les deux pons levis de le porte de Marvis, levé de carpentrie les pans qui portent lesdis pons levis et le garite, les macques et contre pois d'iceux pons par lesquels lesdis pons levis se levent et aussi avoir levé le garite de ledite porte, l'escauture et le comble d'icelle, lesquelles journées valent, a v s. pour cascune. . . . . lx s.

— A *Sandre de Duisempierre*, couvreur de tieulle, pour viij journées et demie par lui deservies a avoir recouvert de noef les deux pans de le montée de le dite halle, a v s. le jour valent . . xlij s. vj d.

— A *Ernoul de Rosteleur*, machon, pour viij journées et demie par lui deservies a avoir parfait le pan de mur estant a le porte des Cauffours au lés vers le porte de Marvis et le montée et avoir pourjetté le viés mur en desoubz jusques au fons. . . . xlij s. vj d.

Ventelle des arcs des Chauffours.

273. — A *Jehan de Leuse*, cordier, pour avoir refaite

et respitée en pluiseurs lieux le corde qui sacque les ventelles des ars de le porte des Cauffours. . . v s.

Falots.

274. — A *Jaquemart Alepliche,* pour iiij tonniaux de tiercq par lui accatés en le ville d'Anwiers, dont l'un est mis en le pourveance de le ville, et des autres trois on a fait tourtiaux a falot, a xl s. le pièce, valent viij l.

— A lui, pour le voiture des dis iiij tonniaux de tiercq amenez d'Anwiers a Tournai, les faire peser au pois de le halle des laynnes et les faire mener a brouette en le ditte maison des engiens. . . lxv s. vij d.

— A *Jaquemart des Sourdines*, craisseur, pour xxxiiij l. de sieu de telle par lui livré, qui fu emploié a faire les dis tourtiaux de falot, a ix d. le livre, valent xxv s. vj d.

— A *Ernoul de Rosteleur*, machon, pour x journées par lui deservies a avoir remachonnet autour et environ le cassich du wicquet de le porte des Caufours, encommenchié a pourgetter les palerons estans dehors ledit wicquet, refait une montée descendant sur les piet voies des crestiaux au lés vers le porte de Marvis et aussi deffait de viij piés de parfont une esboulure tenant a ledite montée et icelle esboulure commenchiet a refaire, a v s. le jour, valent . . . . . l s.

Entretien des toitures des halles. Chaussée. Beffroi, etc.

275. — A *Sandre de Duisempierre*, couvreur de tieulle, pour viij journées par lui deservies a avoir ouvré a parcouvrir le haulte halle de ledite ville au lez vers les fossés, et aussi avoir refait et restoupé un trau qui estoit

sur le couverture de le halle des eschevins, a v s. pour jour, valent . . . . . xl s.

— A *Jehan de Nymi*, plaqueur, pour j jour par lui deservi a avoir plaquiet et restoupet pluiseurs traux en le halle de ledite ville, et aussi refait et plaquiet une pairit estant en l'aloir qui est entre le noefve halle et le halle des eschevins de Tournai par en hault, iiij s.

— A *Watier Bourgois*, cauchieur, pour vj verghes et demie de cauchiage par lui faites devant le belfroy de le dite ville au lés vers l'église Nostre Dame, en alant en le lormerie, a xxij s. le verghe, valent, vij l. vj s. iij d.

— A *Jehan de Helchues, le fil,* pour viij° et demy de griés par lui livrés, qui furent mis et emploiés a faire le dite cauchie, a v s. du cent, valent . xlij s. vj d.

Pont de la porte Marvis.

276. — A maistre *Jehan de Paris*, fondeur de laiton, pour deux plommars de métail par lui fais et livrés sur lesquels les contrepois du pont levich de le porte de Marvis queurt, lesquels pesèrent xx l. a ij s. vj d. le livre, valent . . . . . l s.

Réparations aux guérites.

277. — A *Ernoul de Rosteleur*, pour xvj journées et demie par lui desservies a avoir fait et parfait le queminée de le nouvelle garite de le porte de Marvis, avoir aussi deffait esboulures qui estoient au muret desoubz le petite garite de ledite porte et icelles esboulures refaites et remachonnées, et desoubz icelle petite garite fait traux au mur pour mettre sommiers et pochars a soustenir le dite garite et depuis iceux traux ressanés, et oultre avoir

fait j pan de mur entre leditte porte et le nouvelle garite en le place où le vièse soloit sir, et en icelli pan fait une rayère qui regarde vers le haulte tour de Marvis, et en le halle de Grantmont de ledite ville remachonnet j pan de bricque qui est par deseure les estaux des taneurs, lesquelles journées valent, a v s. pour jour, iiij l. ij s. vj d.

— A *Piérart de Gand*, pour avoir fait deux paires d'estenelles de fier qui servent a sceller les draps fais en le ville du grant scel d'icelle, a x s. le pièce, sont xx s.

— Item, pour trois paires d'autres petites estenelles qui servent a sceller lesdis draps du petit scel d'icelle ville, a vj s. viij d. le pièce, sont. . . xx s.

— Item, pour recroistre et rajouster fier a j pois de iiij ** x l. servant a peser en le grant balance de le halle, et aussi avoir ramendé le petite balance d'icelle halle, iij s.

— Item, pour une noefve serure avec iij clefs, servans a l'uis de le cambre ou on met les pos des présens de ledite ville . . . . . iij s.

— Item, pour une serure a ploustre et a verreil servant a j huis que on a fait de nouvel en l'alée qui est entre le tour des eschevins de Tournai et le tour des Mairiaux . . . . . v s.

— Item, pour une serure a ploustre et a verreil, servans a l'uis de le cambrette ou on rewarde les filles de ledite ville . . . . . iij s.

— Item, pour ij clefs qui vont a le serure de l'huis de le montée qui est emprès Pipenie . . ij s. vj d.

— Item, pour une clef faite a le siérure de l'une des portes des engiens, est assavoir celle du gardin des ar-

chiers et y fait j nouvel ponchiel et les wardes d'icelle serure refaire . . . . . iij s.

— Item, pour iij paires de ploirieux, deux verraux et quatre crampons de fier qui servirent as trois huis du hourt fait emprès le halle des draps a le fieste des joustes dont dessus est faite mention, se pesèrent vj l. a ix d. le livre, valent . . . . . iiij s. vj d.

Ouvrages après les joûtes.

278. — A *Gilliart Leclercq*, mairenier, pour j cent d'assielles de xiiij piés de loncq lesquelles furent mises et servirent à faire le hourt sur le marchié aux dittes joustes et depuis le fieste passée furent les dittes aissielles alloées a faire ij apentis a le maison des engiens et a faire huis et feniestres a le garite de le porte de Marvis et les huges où les macques du pont levich de le ditte porte entrent, et aussi a border les moelles kuis de le montée de le halle, les achintes et les trois combliaux et a border les noghes d'icelle montée, a ij s. vj d. le pièce, valent . xij l. x s.

Ouvrages divers.

279. — A maistre *Colard Cailliel*, pour xxx journées par lui deservies a avoir fait et aidié a faire les ouvrages qui s'ensuivent, c'est assavoir : vestit le noefve garite de le porte de Marvis d'aissielles tout autour, lambourdet sur les jointures, fonsset le planquiet d'icelle garite et fait une petite garite par terre entre ledite garite et le pont salant hors sur le Marvis, icelle petite garite vestie d'aissielles tout autour et lambourdet, mis les sommiers qui portent leditte petite garite, gistet et fonset le planquier et aux dittes grande et petite garite fait x noefves feniestres de

nouvel les bailles de bos qui sont au devant de le porte Saint Martin par dedens le ville, lesquelles journées valent a v s. pour jour. . . . . vij l. x s.

Ouvrages divers.

280. — A maistre *Colard Cailliel*, carpentier, pour xij journées par lui deservies a avoir levet j noef pont a le porte de Marvis au lès vers le ville, mis gistes autour des coursières et j sueil qui porte le faux pont devant avec deux estiaux de boz a quoy ycellui pont rebat j colemer sur iceux estiaux lequel fait luitel audit pont, et au deseure dudit jutel entre icelli et le bolsure vestit d'assielles, aussi levet j huis en manière de pont a ledite porte de Marvis au devant sur les camps, icelli fieret de x estriers et de deux viroelles et vestit d'assielles et de taissiaux et mis sus iceux taissiaux lx bendes de fier, avoir aussi ataquié les kaynnes qni lièvent ledit pont amont et ratasselet le pont dormant d'icelle porte entre le pont levich et le cauchie, et mis a le garite d'icelle porte tout autour chibolles pour faire senerondes à le dite garite et reviestit queues qui sont sur les dittes chibolles, lesquelles journées valent a v s. pour jour. . . . lx s.

Ouvrages divers.

281. — A *Colart Duquesne*, manouvrier, pour xvj journées et demie par lui deservies a avoir aidié les machons et carpentiers et aussi avoir fait traux et fossés devant le porte Saint Martin par dedens le ville esquelz les bailles furent mises, a ij s. vj d. le jour, valent, xlj s. iij d.

— A *Jehan Fuiret*, carton, pour xix voitures de car par lui faites et deservies a avoir amené des cauffours a

a le porte de Marvis une navée de pierre qui fu mise en oevre a ledite porte et avoir mené de le maison des engiens les noefves bailles qui sont mises au devant de le porte Saint Martin et les viéses bailles ramenées en leditte maison, a ij s. pour cascune voiture, xxxviij s.

— A *Willaume Doudin*, pour xvij^{c} bricques par lui livrées et qui mises et alloées ont esté a faire le queminée de le nouvelle garite de le porte de Marvis et pan de mur de le halle de Grantmont, a iij s. iiij d. le cent, valent . . . . . lvj s. viij d.

— A *Jehan Rastiel*, mairenier, pour iij^{m} et j quartron de lates de rivage par lui livrez dont on lata les achintes estans par deseure les montées de le halle et le petite garite de le porte de Marvis, et si en fist-on trailles a ledite maison des engiens et en le halle de Grantmont, a xiij s. iiij d. le cent, valent . . . xx l. iij s. iiij d.

— Item, pour ij serures, avec iiij clicques qui servirent a deux huis d'icelli hourt, a iij s. pour cascune serure, avec les clefs valent . . . . vj s.

— Item, pour une serure a deux clicques servans a l'uis de le tour des Mairiaux avoec le saquoir dudit huis, le clouque et le havet. . . . . iiij s.

— Item, pour une clef servant au second huis de le halle des dis prevosts et jurés, que *Caron Gringnart*, hallier, warde. . . . . xij d.

— Item, pour un double ancre de fier servant au buliot de le queminée de le garite de le porte de Marvis pour le deffence des vens, et pesa xxxvj l. . xxvij s.

— Item, pour deux verghes de fier servans a mettre et

assir deux banieres au dessus d'icelle garite, se peserent iiij^{xx} xvij l., sont . . . . . lxxlj s. ix d.

— Item, pour trois mailles de fier faites as kaines du pont levich de le porte Saint Nicollay ou Bruille, ij s.

— Item, pour avoir rechiselé et rappareillé le grande tronchenoire de le maison des engiens. . ij s.

— Item, pour deux verghes de fier a mettre deux banieres as deux feniestres flamenghes de le garite de le porte de Marvis, se pesèrent xxxvij l. a ix d. le livre, valent . . . . . xxvij s. vj d.

Pots d'étain pour les présents de vin.

282. — A demiselle *Catherine Tabarde*, vefve de feu *Sohier Descault*, potière d'estain, pour son sallaire d'avoir rappeillié ou fait rappeillier, redrechier et nétier dès l'an iiij^{xx} et xvij, xxv pos d'estain esquels on porte les présens de vin que on fait de par ledite ville. . 1 s.

Chapeaux de roses à l'Ascension.

283. — A le femme *Jehan Caillu*ière, pour se paine et salaire d'avoir fait trois cappiaux de roses qui furent bailliés au clercq et sergent a verghe de ledite ville le jour de l'Assencion, a publier le franque fieste sur le grant marchié. . . . . x s.

—

COMPTE DE 1398. (3^{e} *quart.*)

Redevance pour le bois de Breuze.

284. — A *Jehan des Rosières*, receveur de monseigneur *de le Marche* de se terre et seignourie de Leuze,

a cause et pour le rente a hiretage que ledite ville doit chescun an audit seigneur pour le bos de Breuse, paié pour un an, eschen a la saint Remi, ij c. lxij l. v s. xj d.

Visitation de la forteresse, des édifices, de la rivière, etc.

285. — A *Miquiel de Valenchiennes*, clercq, pour pluiseurs escriptures par lui faites des visitations que les six esleus, ou nom de le communauté de ledite ville, avoecq les recepteurs et ouvriers d'icelle ville, ont fait de le forteresse tant viese comme nouvielle, le rivière d'Escault et autres membres et édifices de ledite ville, depuis le creation de le loy que se fist au xx^e^ jour de février (1397) jusques au mois de may (1398) ensievant que icelles visitations furent lues en halle pardevant lesdis consaux, et contenoient icelles escriptures chuinquante fueilles de papier, pour ce par tauxation a lui faite par les dis vj esleus de caseun fueillet xij d. sont . . l s.

Prisonnier à la porte Ferrain, banni ensuite; nourriture d'icelui.

286. — A *Willaume de Crespelaines*, sergent à verghe de ledite ville, pour les despens de bouche par lui administrés a Jehan Tiesset qui, le xxviij jour du mois de janvier (1397) dessusdit, fut mis prisonnier es prisons de le porte Fiérain ou il demora jusques au xxvij^e^ jour de février ensuivant, que il fu pour ses demerites banni a tousjours de ledite ville, lequel terme contient xxxj jours pour chascun xxviij d. tournois, sont xlvj s. vj d. — Item pour le lit où ledit Jehan jut lesdis xxxj jours, pour chascun jour et nuyt vj d., sont xv s. vj d., lesquelles ij parties sont en somme . . . . . lxij s.

600 chiens tués.

287. — A *Hennequin Normant*, tuequien, pour son salaire d'avoir tué en icelle ville, depuis le pourcession de Tournay (1397) darrain passé jusque en jullet (1398), vj^c^ quiens, qui montent par marchié a li piecha fait des trois v d., et paié pour ce . . iiij l. iiij s. ij d.

Procession annoncée ès villes circonvoisines.

288. — A *Sandrart le Cuvelier*, messager de ladite ville, pour avoir esté porter lettres de le franque fieste de le pourcession de Tournay en pluiseurs boines villes pour l'exsauchement de ledite fieste, en faisant lequel voyage ledit messagier demora alant, sejournant et retournant par xvj jours a compter du xxvj^e^ jour d'aoust qu'il se parti, jusques au x^e^ jour de septembre ensievant qu'il en revint, a v s. parisis pour cascun jour, sont iiij l. parisis, qui valent . . . . . c s.

Voyage au castel de Wez où était l'évêque.

289. — A *Jaques Coteriel*, juré de ledite ville, et *Miquiel de Valenchiennes*, procureur d'icelle, pour avoir alé, par l'ordonnance et commandement des prevos et jurés, le joedi xix^e^ jour du mois de septembre, avoecq mons^r^ le baillif au castiel a Wes ou monseigneur l'evesque estoit, pour faire et veir faire executer un mandement, et lequel jour vali est assavoir, pour ledit Jaques Coteriel a ij chevaux, xx s. et pour ledit Miquiel, x s. a j cheval xxx s.

Procédure contre Bernard Hardoie.

290. — A *Jaques Chambrach*, pour les memores qu'il

fist du procès contre *Bernard Hardoie*, et des supplications faites tant en latin comme en rommant pour envoyer a Paris adfin d'avoir sur tout ordenance de par le Roy et pour tout coppier et retenir icelles coppies devers lesdis prevos et jurez . . . . . xxv s. t.

Miches présentées aux Augustins et aux Récolets.

291. — A *Jehan de Gherles* le père, pour un cent de grandes miches a lui prises par *Willaume de Crespelaines*, sergent a verghe de ledite ville, et par ycelui presentées le jour saint Augustin (28 d'aoust) as Augustins de ledite ville pour l'honneur d'icelle . xvj s. viij d.

— A lui, pour un autre cent de grandes miches prises par ledit sergent a verghe et présentées le jour saint François (4 d'octembre) ensuivant, as freres meneurs de ledite ville . . . . . xx s.

Queue de vin de Bar présentée à Antoine de Bourgogne.

292. — A *Ernoul le Muisit*, pour une keuwe de vin de Bar qui, par sire *Mahieu de Leuse, Jaques du Mortier* et *Gossart le Paret*, ad ce commis de par les consaux, fu naguère prise audit Ernoul et presentée de par ledite ville pour l'onneur d'icelle a hault et noble Antonne mons^r^ fil mons^r^ de Bourgongne, a se première venue en ledite ville avoecq sondit père et pluiseurs autres seigneurs et dames, lequel keuwe tenoit ij muis et xiiij stiers valent a vj l. le muy . . . . xvj l. iiij s.

Gratification pour une messe à la halle.

293. — A *Caron de Pesk* dit *Gringnart*, pour et ou

nom d'aucuns prestres et autres gens d'église, c'est assavoir un frère meneur qui, le xxv^e^ jour du mois d'aoust, dist et célébra une messe a notte en le cappielle de le halle a l'aide d'aucuns clercs et officiers de l'église Nostre Dame de Tournay, pour ce par grace a eulx faite pour révérence de Dieu, de S^t^ Loys et de S^t^ Lehire . . xx s.

Visite de lieux. Repas.

294. — A sire *Marcq Villain*, prevost de ledite ville, que lesdis consaux li ordonnèrent avoir et estre baillié pour susporter les frais qui loysoit et avoit convenu par li faire et soustenir a certain soupper fait le joedi xij^e^ jour dudit mois de septembre aux ceveliers de l'église Nostre Dame et autres officiers du conseil de le ville et de capitle, au revenir de veir faire et ordonner les quemins et pons du tour de le pourcession en manière acoustumée, vj l.

— A *Henry Caron*, recepteur, pour susporter et soustenir les frais par lui fais ledit jour au soupper au revenir dudit tour et auquel soupper furent les carpentiers, machons, fèvres et autres ouvriers et varlés de ledite ville en manière acoustumée, se li fu ordonné par les dis consaux avoir a celi cause . . . . . iiij l.

— A maistre *Jehan Bourliqué*, machon, et *Jehan le Siellier*, carpentier, pour le salaire d'eulx et de maistre *Nicolle Cailliel*, qui, du commandement et par l'ordenance des dis consaux, alèrent et furent le dimence viij^e^ jour dudit mois de septembre, avoecq et en le compaignie dudit sire *Marcq Villain*, prevost, sire *Mahieu de Leuze*, *Nicolle de Seclin*, eswardeur, maistre *Willaume Varlet*, *Jehan de Crespin* et les dis recepteurs, visiter les arcures de le taintenerie et aviser les refections qui estoient a

faire, assavoir se boin seroit a y faire un pont et aussi aviser l'ospital Saint Lehire, et pour despens qu'il firent au revenir celui jour au disner avoecq autres ouvriers xx s.

Publication de la franche fête de Messines.

295. — A *Jehan Tisselin*, messagier de le ville de Miessines, liquels apporta auxdis prevos et jurés le xxvij^e^ jour dudit mois de septembre, certaines lettres patentes de le francque fieste de leditte ville de Miessines pour les faire publier aux bretesques de leditte ville de Tournay, pour ce par courtoisie faite audit messagier, vij s. vj d.

Scellage des draps.

296. — A *Jehan Pottier* dit *Coullet*, pour avoir livré fil, ploncq et carbon a sceller les draps fais et drappés en leditte ville et ce qui y appartenoit en service et autrement, par ledit quart. . . . . xv l.

Manœuvres des ventelles des arcs de la rivière.

297. — A *Willaume le Carlier*, pour son salaire déservi a avoir avallé et hauchié as heures acoustumées les ventelles des ars de le rivière estans a le porte des Cauffours par le terme d'une année finant a le Saint Remi iiij^xx^ et dix wit. . . . . iiij l.

Pots aux présents; étal pour le cri de l'Ascension.

298. — A *Jaquemart Wicart* et *Lotard Wastiel*, varlés de ledite ville, pour leur paine, sallaire et desserte d'avoir escuré par pluiseurs fois durant le terme de deux ans finans le iiij^e^ jour dudit mois de septembre, les pos

esquels on a acoustumé de porter les présens de vin de leditte ville, et aussy avoir celui temps mis par les jours de l'Assencion sur le grant marchié de Tournay un estal et de l'erbe espars autour pour publier le francque fieste, pour ce . . . . . xv s.

Neuf pont de bois allant au Becquerel.

299. — A maistre *Colard Cailliel*, carpentier de le dite ville, pour xij journées par lui deservies a avoir ouvret a carpenter et commenchiet a faire iiij joces qui servent au noef pont de boz par lequel on va au Becquerel, icelles joces ordonnet de soelles, de postiaux, de croisures entre deux postiaux, loiens par dehors les dis postiaux et de sommiers sus, et aussi les postiaux qui portent les poreez et loiens qui recoevrent les sommiers et deboux pour loier les poiées, lesquelles journées valent, a v s. pour cascun jour, ... lx s.

Ouvrages divers.

300. — A *Ernoul de Rosteleu*, machon, pour ix journées et demie par lui deservies a avoir pourgetté les ij tiestes des masières qui portent le garite de le porte de Marvis et les deux pans de mur alans de ledite garite jusques a ledite porte, et aussi pour avoir fait et estouppé j trau qui estoit en le bolsure du pont de Namaing, emprès le Sauchoit, et icelle bolsure et les alerons pourgetté et estoupé de machonnerie j huis en le prochaine tour emprès ledite porte au lès vers Moriel porte et deux traux, l'un en icelle tour et l'autre emprès, lesquelles journées valent, a v s. pour jour. . . . xlvij s. vj d.

— A *Jehan Gontier*, pour deux cailliaux qu'il livra

et liquel furent alloés a restouper deux traux qui estoient en le maison *Jehan de Mondidier* sur le grant Marvis. viij s. iiij d.

— A *Wattier Bourgois*, cauchieur, pour xvj verghes et iij quars de cauchie par lui faites et ouvrées a paver et cauchier au dehors de le porte de Marvis, tant vers les cauffours et jusques as bailles comme vers le Marvis et entre deux pons et desoubz ledite porte de Marvis, et aussi avoir pavé et cauchié en le rue de Marvis de le rue Florit jusques en le Rihaigne, a xxij s. vj d. le verghe, valent . . . . . xviij l. xvj s. viij d.

— A lui, pour viij journées et demie qu'il desservi a paver, refaire et machonner plusieurs traux qui estoient desoubz le vièse porte de Marvis en alant vers le noefve rue et devant le maison *Jehan de Laffoy* en le grant rue de Marvis, et estouppé pluiseurs traux qui estoient autour des bailles qui sont au devant de le porte Saint Martin par dedens le ville, lesquelles journées valent, a v s. pour jour. . . . . xlij s. vj d.

Warwande des pissonchaux; nettoyage.

301. — A *Jehan Millet*, pour le salaire de li et un autre varlet son compaignon desservi a avoir vuidié et fourbi le trait de le warwande des pissonchiaux, le groise et ordure mise en une alivroire et mené as camps, pour ce parmy le menage et le voiture des navieurs . xx s.

Ouvrages div. dont quelques-uns occasionnés par la procession.

302. — A maistre *Colard Cailliel*, pour xxxvj journées par lui desservies a avoir hosté pluiseurs assielles du viès pont levich de le porte Saint Martin par dedens le ville

et ratasselet et mis a icelli nouvelles assielles et tassiaux. — Item, avoir recouvert d'aissielles les coursières des macques du pont levich de le porte Saint Nicolay du Bruile et levet le maisonchielle des arbalestriers estans au belfroy durant le pourcession, et depuis icelle maison deffait et mis jus. — Item, refait et deffait le pontelet de boz qui fu mis au travers du grant Marvis sur lequel on passa en alant au tour de ledite pourcession en celi an, lesquelles journées valent, a v s. t. pour cascune, . . ix l.

Balanches du petit poids.

308. — A *Jehan de le Motte*, carlier, pour j bauche servant as balanches du petit pois de le halle . ij s.

Ouvrages divers.

304. — A *Ernoul de Rosteleur*, machon, pour xj journées et demie par lui desservies a avoir pourgetté au derrain aleron de pierre de le porte de Marvis, deffait pluiseurs esboulures estans au muret qui est sur les fossés de le porte Sainte Catherine, au lés vers les engiens, et icelles refaites, remachonnées et estoupées, et aussi resaquié certain entaulement qui estoit queu es dis fossez et icellui rentaulé et assis sur ledit muiret et depuis icellui pourgetté et aussi avoir refait les deux tiestes du mur qui encloent le wez de le rue de le Vingne, a v s. pour jour, sont lvij s. vj d.

— A *Jaquemart Lefevre*, machon, pour xiij journées et demie par lui desservies a avoir ouvré es dis ouvrages et aussi ravalé une coursière estant ou mur de le porte de le Tieulerie et de le porte du Bourdiel, pour le ventelle

courir bas en liauwe quant le riviere est petite, a v s. le jour, sont . . . . . lxvij s. vj d.

— A *Pierart Donchart*, tailleur de pierre, pour j baniel de caillaux par lui livrés qui furent alloés a faire le wés de ledite rue de le Vingne . . ij s. vj d.

— A lui, pour j fais de latte, qui furent alloés a refaire une paroit en le maison maistre *Denis de Saint Marcel*, souverain clercq de ledite ville, lequelle fu rompue quant on justa derrainement en ledite ville pour aler mess^rs^ prevoz et jurez veir ledite fieste . . . . . xx d.

— A *Pierre de Gand*, fèvre, pour son salaire d'avoir fait deux pentures servans au premier huis de le halle de Grandmont, lesquelles pesèrent xiiij l. de fier, a ix d. le livre, sont . . . . . x s. vj d.

— A lui, pour un ploustre a verreil servant audit huis avec deux clefs . . . . . vj s.

— A lui, pour rappareiller les pentures de l'uis de le halle de Paris vers le maison de Ghiselin, et y faire deux pièces d'un grant ploirieux servans audit huis . v s.

— A lui, pour un havet de fier, fait et livré qui servi a le cambrette des arbalestriers au belfroy a le pourcession et pesa ij l. valent . . . . . xviij d.

— A lui, pour son salaire d'avoir refiéret une balanche de le halle de ledite ville et y avoir fait j nouvel bauch et aussi fait deux noefves bendes, deux havés et deux aniaux a ce servans. . . . . v s.

— A lui, pour une clef a le serure d'un noef huis a l'encontre de Pippenie. . . . . xx d.

— A lui, pour deux ploirieux de fier servans a l'huis

estant en ledite halle vers le tour des Marriaux, se pesèrent iij l. de fier, valent . . . . xxvij d.

— A *Jehan Fuiret,* carton, pour son salaire d'avoir mené de le maison des engiens le bos du pont qui servi sur le grant Marvis et par où le tour de ledite pourcession passa, et le ramené en ledite maison des engiens. xx s.

— A *Watier Bourgois,* cauchieur, pour xiiij journées par lui deservies a avoir ouvré et cauchié en le rue de le Chaingle et refait pluiseurs traux de cauchie qui là estoient, depuis le maison *Jehan Bertran* mouvant et alant jusque au Bourdoir Saint Jaques et d'icelli Bourdoir jusques à le porte de Camphaing, et aussi estouppé traux qui estoient en le rue de Coullongne contre le maison *Jehan de Gherles* et ouvret au wez des quevaux au pont a pont, et en le rue Cappon devant le maison des povres bourgois, lesquelles journées valent, a v s. pour jour. . lxx s.

Cauchiages.

305. — A *Willaume Tayon,* baneleur, pour xij voitures de griés pris dehors le porte Moriel porte, ès folès et amené aux lieux des cauchiages dessus dis, a x d. le voiture, sont . . . . . x s.

Draperie sèche.

306. — A *Pierre Crissembien,* pour avoir tailliet trois paires de grans estenelles servans les deux pour le secque draperie et l'autre a le crute, a xij s. le paire, sont xxxvj s.

— A lui, pour deux autres paires de petites estenelles servans a le secque draperie, a viij s. le paire, sont xvj s.

— A lui, pour iij l. d'oint qui fu alloez aux ventelles des ars des cauffours, valent . . . ij s. vj d.

Vidanges.

307. — A *Thumas Auwette* et ses compaignons, maistres de le ronde oevre, pour leur paine, salaire et deserte d'avoir nettié l'aisemence estant en le maison *Caron Gringnart*, halier de ledite ville, et vuidié le matère dont il y eubt lxxvj tenes qui furent gettées en l'Escault, x l. x s.

Ouvrages divers.

308 — A maistre *Colard Cailliel,* pour xij journées par lui deservies a avoir ouvré, solicité et aidié a faire une joce de bos servant au dessus du noef pont, icelle joce ordonnet de soelles de postiaux, croisures entre deux, postiaux, loiens par dehors et de sommiers sur les dis postiaux, et aussi les postiaux, les poiéez et loiens qui recoevrent les sommiers et deboux pour loier les paiées, hosté iiij espassez dudit viés pont, c'est assavoir de planquiers, de gistes et de sommiers, et aussi avoir sacquiet hors de le rivière viij viés estiaux qui soustenoient ledit pont et remis xij noefs pillos et les estequiet par dedens l'iauwe, et lesquels sont en eswillez es soelles qui sont sus et icelles avoir weichiés et sur lesquels pillos on a mis iiij joces noefves aourneez de postiaux, de crois, de loiens et de sommiers et gistet de noefves gistes iiij espasses dudit pont, lesquelles journées valent, a v s. pour jour. lx s.

Voiturages.

309. — A *Jehan Fuiret,* carton, pour xij voitures de

car par lui faites et déservies d'avoir mené de le maison des engiens en becquerel emprès le noëf pont iiij joces de bos, les postiaux, croisurez, poiées et bos a ce servans, lesquelles voitures valent, a ij s. pour cascune, xxiiij s.

Fossés faits.

310 — A *Moriel Dangi*, *Hennequin le Flameng* et autres ouvriers, pour leur paine et salaire d'avoir fait iij^{c} piés de fosset de v piés et demy de let et de iij piés de parfont sur le quemin en venant de le justice de le planque d'Angi vers Tournai, pour ce par marchié fait a eux en tasque . . . .

Maison de la bretêque.

311. — A maistre *Colard Caillïel*, pour avoir fait xiij noefves feniestres d'assielles d'alemare en le maison de le bretesque sur le grant marchié de Tournai. . ....

—

Compte de 1398. (4^{e} *quart.*)

Neuf pont.

312. — Receu de *Jehan Cardevacque*, pour l'ayde que li et autres ont faite de leur vollenté par contribucion et pour aidier a susporter les mises que il a convenu paier pour les ouvrages du noef pont. . . xl l.

Présent d'argenterie fait au comte de Nevers à son retour de Turquie.

313. — A *Colard Croquevillain*, pour j gobelet de cretail a couviècle bordé d'argent doré, pesant iiij mars, par

li livré a ledite ville et lequel fu, pour et ou nom et de par les consaux d'icelle, présenté le xxiiij^{e} jour d'avril (1398) a hault et puissant prince mons^{r} le conte de Nevers a sa revenue en ledite ville du pays de Turquie, se cousta ledit gobelet ix l. le marcq, par marchié sur ce fait audit Colard, qui valirent . . . xxxvj l.

Autre pièce d'argenterie ayant même destination.

314.—A sire *Mahieu de Leuse*, pour j temproir d'argent doré par li livré a l'assens et commandement des dis consaux et de par iceux présenté pareillement ledit jour au dit seigneur, se pesa ledit temproir deux mars, a viij l. tournois cascun marcq par marchié sur ce a li fait xvj l.

Chevauchée vers Lille, Audenarde, etc., pour s'enquérir de l'itinéraire du duc de Bourgogne.

315. — A *Caron de Pescq*, dit *Gringnart*, hallier de ledite ville, pour son salaire d'avoir, du commandement des prevoz et jurés, chevauchié et alé le premier jour de fevrier (1397) en le ville de Lille et en autres lieux et places pour savoir quant et a quelle heure mons^{r} de Bourgongne et Anthonne mons^{r} venroient a Tournai par le conseil de ledite ville estre plus près d'aler a l'encontre des dis seigneurs, pour ce . . . . . xv s.

— Audit *Caron*, pour se paine et salaire deservi a avoir chevauchié et alé dudit commandement le mardi xxiij^{e} jour d'avril ensuivant en le ville d'Audenarde et en aultres lieux environ, pour savoir et rapporter aux dis prevoz et jurés quant ledit mons^{r} de Bourgongne, mons^{r} de Nevers et Anthonne mons^{r} venroient en ledite ville, xv s. t. — Item, pour avoir alé dudit commandement de

requief le xxiiij^{e} jour après au pont a Rosne et environ savoir quel quemin lesdis seigneurs tenroient a venir en ledite ville, adfin que les dis prevoz, jurez, conseil et autres bourgois qui estoient montés a queval pour aler contre, les peussent plus aisiement trouver pour leur faire reverence et le ville recommander a eux, xv s. t., lesquelz ij jours sont en somme . . . . . xxx s.

Juré envoyé à Bruges pour information judiciaire.

316. — A *Pierre Lepot*, lors juré de ledite ville, pour avoir esté, de par lesdis prevoz et jurés, ou mois de juillet oudit an iiij^{xx} et xviij en le ville et par devers le justice de Bruges ou estoit prisonnier pour certains cas criminelz Guillaume de Bruges qui, par avant, avoit esté pour les larrechins et faussetez par lui commises ou fait de le draprie a Tournai, banis et enregistrez a tousjours adfin de savoir les confessions et acusations que feroit ledit Guillaume pour rapporter ce que confessé aroit auxdis prevoz et jurez, pour y estre procédé au bien de justice, sur les quierques ou empeschiés repairans en ledite ville, ouquel voiage alant, besongnant et retournant et jusques a ce que ledit de Bruges eubt esté executez a mort ledit Pierre Lepot vaqua par l'espasse de vj jours qui, vallent a xx s. t. pour jour . . . . . vj l.

Publication de la franche fête de Tournai.

317. — A *Jehan Boucaut*, son compaignon, messager de ledite ville, pour avoir esté, de par lesdis prevoz et jurés et de leur commandement, porter les lettres de le franque feste de le pourcession de Tournai en celli an, en plusieurs bonnes villes ou on a acoustumé d'envoyer

pour l'exaucement de ledite feste, ouquel voiage ledit messagier demora alantet sejournant par xvj jours, a compter du xxvj^e^ jour dudit mois d'aoust que il parti, jusques au x^e^ jour de septembre ensuivant que il en revint, a v s. parisis pour cascun jour, sont iiij l. parisis qui valent au tournois . . . . . c s.

Joûtes en Brabant et en Hainaut.

318. — A *Winedalle,* héraut de Nyvelle en Braibant, lequel vint en ledite ville de Tournai le xxiiij^e^ jour du mois de janvier, crier et nonchier une fieste et esbatement des joustęs qui se devoient lors prochainement faire oudit pays de Braibant, si lui fu donné par courtoisie pour ce xx s.

— A *Henau*, heraut mons^r^ le conte d'Ostrevant, lequel vint pareillement en ledite ville de Tournai le xv^e^ jour de fevrier oudit an ensuiant, nonchier et publier une feste de behourt qui se devoit faire a Binch en Henau, pour ce par don et courtoisie par grace a li faite j florin d'or a l'escu a le couronne, vali . . . xxij s. vj d.

Garde du scel de la ville.

319. — A sire *Mahieu de Leuse*, lors juré de ledite ville, pour son salaire d'avoir wardé en son hostel le coffre ouquel le scel et contre scel aux causes de ledite ville est mis et enfermé et aussi l'une des clés de lequel on defferme ledit coffre pour sceller lettres quand besoing en a esté, par ij années finans l'une au xx^e^ jour de février l'an 1397 et l'autre an xx^e^ jour de février l'an 1398 ensuivant, pour cascune année xl s. t., sont . . . iiij l.

Ouvrages divers.

320. — A maistre *Colart Cailliel*, pour avoir fait j noef huis servans en le cambrette du belfroit de ledite ville par bas. — Item j noef huis qui sert en une cambre de le maison du hallier de ledite ville, couvert de bos j loncq noghe pour porter l'iauwe qui vient de le cuisiue de le maison dudit hallier a cauchie. — Item, avoir fait un siége de nouvel en le halle de ledite ville entre le siége du prevost de le communs et le rencq des jurés pour seir le conseillier de ledite ville; fait j siége pour sir le cleroq d'icelle ville et rassis le buffet d'icelle halle . . . .

— A *Piérart de Gand,* fèvre, pour avoir ralongiet ij bendes de fier servans a le joec tenant au pire de l'Escaut vers Bequerel et qui tient as pilos et a lesuelle dudit noef pont, adfin qu'elle ne puist enversser as grandes yauwes; esquelles ij bendes eubt xj l. de fier qui valent viij s. iij d.

— A lui, pour iij verraux et les crampons ad ce servans qui furent emploiés a frumer les fenestres de le noefve halle des eswardeurs au lès vers Pipenie, et pesèrent ij l. et demie qui valent . . . . . xxij d.

— A lui, pour une noefve serure en bos a ij clefs servans a luis de l'aloir ou le hallier de ledite ville met le laigne pour le pourveance d'icelle ville . . ij s.

— A lui, pour une noefve serure a ploustres et a verraux, servans a l'uis de le montée d'en costé Pipenie, v s.

— A *Jehan Fuiret*, carton, pour iiij$_{xx}$ et v voitures de carettes par lui faites et déservies a avoir ramené aucuns

desdis quesnes de le maison des engiens audit noef pont ou ils furent alloés et mis en oevre, et aussi pris en le maison huart Deleloi, mairenier, demorant en le rue as pois, ij^e^ et demy d'asselin menés audit noef pont dont icelli fu couvert, et oultre mené une grosse corde en le halle de ledite ville pour le peser et depuis mené as ars des cauffours ou elle siert, et le vièse corde avoir ramenée en le maison des engiens et en icelle pris gistes et assielles et menées en le halle de ledite ville pour faire le planquier de Tien le bien, lesquelles voitures valent a xij d. pour cascune . . . . . iiij l. v s.

Restauration de bannières, etc.

321. — A *Jehan de Vrenai*, pointre, pour son salaire d'avoir repoint une chibolle où l'image de nostre dame siet a le porte saint Martin, et point vj hoeses avec les fleurons, pumiaux et banières armoiées des armes du Roy nostre sire et de Tournai, dont les iiij sont a le porte de Marvis et les autres ij a ledite porte Saint Martin . . . . . iiij l.

— A *Ansiel le Canonne*, caudrelier, pour vj banières d'arain loiées de fier dont les iiij sont sur le nouvelle garite de le porte Saint Martin et les deux autres a le garite nuefve de le porte de Marvis . . . lx s.

Provision de fallots.

322. — A *Jehan le Barbieur*, pour son salaire d'avoir roloret et refait ij tonniaux de Saint Jehan ouquel iij^m^ et vij tourtiaux de falot sont mis en pourveance . x s.

Mobilier de la halle.

323. — A la vaive de feu *Jean de Becquerel*, toilliere, pour trois aunes et demie de cavenach par elle livrés, de lequelle on doubla de draparmoie des armes de le ville sur lequel le conseiller de ledite ville sied en le halle, a xx d. l'aune . . . . . v s. x d.

— A le vaive *Duquesne*, pour ruban emploié et clawé audit drap entour ledit siége . . . . . x d.

— A *Jehan le Cousturier*, pour son salaire d'avoir cousu ledit drap et doublé ledite toille . iij s. iiij d.

— A le vaive *Duquesne*, merchière, pour ruban qui fu emploié audit drap a clauer autour ledit siége x d.

—

COMPTE DE 1399. (1er *quart.*)

Visite par les VI élus des héritages et warechaix *extrà muros* pour vérifier les emprises.

324. — A *Jehan Dencre*, tant pour lui comme pour et ou nom de maistre *Willaume Varlet*, *Jehan Coppet* dit *le Monne*, *Brisse de Bailly*, *Colart Davesnes* et *Jean de Crespin*, ses compaignons, les vj esleus ou nom de le communité de ladite ville, pour le paine, labeur et sallaire d'eulx et des recepteurs qui, en l'an mil ccc iiijxx et xviij, allèrent au commandement des consaulx au dehors de ladite ville visiter pluiseurs hiretages et waresqués et savoir les empescemens et emprises qui estoient fais sur le rieu mouvant de Saint Nicolay es prés et alant à Ries, à Barges, Ere, Orque et jusques a l'Escauld. Et aussi allerent

dudit commandement, ou mois de decembre en celui an, avec eux *Willaume Halart*, mesureur de terres, et autres personnes ad ce congnoissant, visiter et adviser les hiretages marchissans a l'encontre des murs, pietvoies et terans de la dite ville gisans entre le porte Saint Martin et le porte Coquerel, pour savoir se aucuns des hiretiers voisins avoient aucune cose prins et apliquié a eux del hiretage de le ville et pour ycellui garder, les faire lignier et mesurer par ledit Halart, esquelz coses faisant les dessus nommés avecq *Miquiel de Valenchiennes*, leur clercq, qui mist par escript ce que trouvé en estoit, vaquièrent et furent ensonnyés par ix journées, dont et pour laquel cose leur fu ordonné par lesdis consaulx avoir, c'est assavoir auxdis vj esleus et recepteurs, iiij l. tournois, et audit Miquiel, pour avoir escript en rolle de pappier les hiretiers ayans hiretages entre lesdites portes marchissans as hiretages de le ville avecq autres choses nécessaires a l'office desdis esleus, tant de ceux qui ont a rendre compte comme autrement, xx s., lesquelles parties montent en somme . . . . . c s.

Renouvellement de la loi. Despens de bouche. Souper. Luminaire.

323. — A *Caron de Pescq*, dit *Gringnart*, hallier de ladite ville, pour les despens de bouche que firent en ladite halle les eswardeurs d'icelle ville créés le xix^e^ jour de fevrier l'an iiij^xx^ et xxviij, cely jour et lendemain au matin que il renouvellèrent et recreèrent le loy d'icelle ville en manière acoustumée, comme les parties appèrent estre declarées ou rolle parmy lequel le cedulle et mandement sur ce fait et adrechié aux dis recepteurs, le somme de . . . . . xxiij l. ix s.

— Audit Caron, pour iij l. de chire, en coppons et attaques, qui servirent et furent alumées celui xix[e] jour au soupper en pluiseurs lieux en ladite halle, a iij s. ix d. le livre, vallent . . . . . xj s. iij d.

Vues de lieux par les six élus.

326. — A demisielle *Maigne du Puch,* vefve de feu *Jaques de Bautuel*, les parties qui s'ensuivent : Premiers, pour despens fais en se maison par les recepteurs et vj esleus, avec eux le carpentier, machon et autres ouvriers d'icelle ville, ou mois de may iiij[xx] et xxviij, au revenir de veir et visiter, du commandement des consaulx, le porte Sainte Caterine, le pont a l'arcq, le porte de Marvis et les faultes et empirances trouvées es dits lieux faire mettre par escript, xxx s. — Item pour autres despens fais par les dessus nommés, oudit mois de may, au revenir de veir les prés que ladite ville a a Alaing, qui lors queoient a mettre a cense et visiter et adviser quels réparations estoient nécessaires a faire a le maison et halle des escevins de Saint Brice, xxxviij s. — Item, pour autres despens fais ou mois de juing ensieuant, a certain jour que yceux recepteurs, les vj esleus et autres ad ce ordonnés avec lesdis ouvriers allèrent visiter la rivière d'Escauld en manière acoustumée, xxxj s. — Item, pour autres despens fais en sa maison le venredi xj[e] jour du mois d'octobre oudit an, par lesdis recepteurs, vj esleus et ouvriers dessus dis, au revenir de visiter le nouvelle fortereche de ladite ville et les coses nécessaires trouvées à faire autour d'icelle forterèche faire mettre par escript pour les remonstrer as dis consaulx, xlvj s; lesquelles parties ramenées ensemble, montent en somme . . vij l. xij s.

Sergents bâtonniers gratifiés pour avoir eu chacun un *cappron* des arbalétriers du serment de la ville.

327. — A *Jaquemart Aleplice* et *Jehan Engheran*, sergents bastonniers de ladite ville, tant pour eulx que pour *Ernoul Fromage*, *Willaume Leurin*, *Gilliart le Coutelier*, *Jehan Hardit*, *Jehan de Viry*, *Jehan Lepoivre*, *Piérart du Castiel*, *Jehan Bertran*, *Jehan Delepière*, *Jehan le Maire*, *Lotard Collemadin*, *Nicaise Monduière*, *Jaquemart Pasquier et Piérart Durée*, aussy sergens bastonniers de ladite ville, en avanchement et pour ce qu'il eulrent a le pourcession en celli an cascun un cappron des arbalestriers du serment de ladite ville, duquel serment il sont, a cescun desdis sergens pour se porcion qui leur fu donné par grace, en manière acoustumée, vj s. viij d. t., sont pour eux tous ensemble . c vj s. viij d.

Don de 100 miches à un frère mineur qui a prêché en la halle pour le renouvellement de la loi.

328. — A *Jehan de Gherles*, le père, pour un cent de grandes miches à lui prises, par *Willaume de Crespelaines*, sergent a verghe de ladite ville, et par lui présentées pour honneur d'icelle ville, a frère *Mahieu du Val*, frère mineur, le xix^e^ jour du mois de fevrier que il avoit fait predication en halle pour la recréation de la loy, lesquelles miches valirent, parmy le portage, xvij s. vj d.

Visite des ponts et voies du tour de la procession.

329. — A *Willaume de Crespelaines*, sergent a verghe, pour le leuwier d'un cheval que il eut le xij^e^ jour de septembre en celui an, a aller avec les prevos et autres du

conseil de la ville, aviser les pons et voies du tour de la pourcession . . . . . ij s.

Joûtes sur le grand marché par le sénéchal de Hainaut, mgr du Quesnoi et autres seigneurs.

330. — A lui et a *Jehan le Clercq*, son compaignon sergent a verghe, pour le leuwier de deux chevaux que ils eurent le second jour du mois de march, a aller avec lesdis prevos, leurs maistres, aux joustes qui se firent sur le grant marchié de ladite ville par mons^r^ le senescal de Haynau, monseigneur du Quesnoit, et autres seigneurs, pour cescun cheval de leuwier ij s., sont . iiij s.

Honneur fait à un Tournaisien vainqueur aux joûtes de Bruges.

331. — A eux, pour le leuwier de deux autres chevaux que ils eurent le xv^e^ jour d'avril l'an mil iii^c^ et xix ensuivant, a aller avec leurs dis maistres a l'encontre de *Jaquemart de le Pière*, qui avoit gaignié le pris des joustes qui s'estoient faites en la ville de Bruges le lundi precedent du blancq ours, pour cescun cheval de leuwier ij s., sont . . . . . iiij s.

Allocation aux archers du grand serment qui ont rapporté de Douai le plus notable prix de l'arc.

332. — A *Huart Hourier* et *Leurench de Meur*, connestables des archiers du grant serement de ladite ville, pour aidier a soustenir et porter certains grans despens qu'il firent a le Pentecouste l'an iiij^xx^ et xix, a aller en le ville de Douay a une fieste et esbatement de l'arcq qui la se fist, a lequelle furent pluiseurs compaignons archiers de pluiseurs et notables villes, et a laquelle fieste

il convint lesdis archers de le ville demorer tout ycelle fieste durant et tant que de ladite fieste il rapportèrent le plus vable juiel, et encores en avoient-il desservi des autres se on leur eust faits droit, pour ce par grace faite par lesdis consaulx a ycheux archiers . . xx l.

Gratification à un héraut venu de Bruges pour annoncer une joûte.

333. — A *Nevers*, hirault de le ville de Bruges, lequel vint crier et nonchier a Tournay une fieste de joustes qui ou mois de may oudit an se devoit faire en ladite ville de Bruges, se li fu donné par courtoisie a celly cause j florin d'or a l'escut a le couronne, lequel valy xxij s. vj d.

Nettoyage entre le pont à pont et les étuves à S^t^ Christoffe, etc.

334. — A *Estienne Amoureux*, à cause et pour raison des frais que il et autres ses voisins avoient fais a faire nettier, vuidier et mener par le rivière en une nef as camps grant quantité de groises, fiens, ordures et escouvilles qui estoient en le plache et sur le werp de l'Escauld, entre le pont à pont et les estuves a Saint Christofle, par courtoisie eulx faite a celli cause . . . xx s.

— A *Henry de Helemmes*, pour avoir fait mener et carier as camps les fiens, ordures et escouvilles des marquiés de ladite ville et de le placette devant Nostre Dame jusques as bailles du belfroy, ou terme d'une demye année finant a le Saint Remy darrain passé (1398) xj l. xv s.

Police des harengs.

335. — A *Jehan Collemer*, *Gossart le Paret* et *Jaques du Mortier*, du conseil des conchitores de ledite ville, pour le salaire ordonné par lesdis consaulx pour eux,

Anqiel de Bruielle, *Jehan dou Truisson* et *Jaquemart des Fourdines*, pour avoir visité et rewardé tous les hiérens, caques et sors, qui depuis le Toussains (1397) jusques a le Pasque (1398) furent amenés, vendus et dispensés en ladite ville, affin de warder le commun peuple et que aucuns mauvais hiérens ou pouris fussent dispensés x l.

Gouvernement de l'horloge du beffroi.

336. — A maistre *Mahieu de Gand*, orlogeur, pour se pencion par lui desservie a avoir atempré a heure et gouverné l'orloge du belfroid de ladite ville par ledite demy année. . . . . vj l.

Services des ventelles des ars du Bourdiel, de le Tieulerie, des caufours et de wiquet.

337. — A *Pierre de Lers*, fèvre, pour son salaire d'avoir haucié et avallé as heures ad ce accoustumées les ventelles des ars des portes du Bourdiel et de le Tieulerie par demie année finant a le Saint Remi (1398) dessus dit. . iiij l.

— A lui pour avoir clos et ouvert ledit terme durant le wicquet de ladite porte du Bourdiel. . . xx s.

— A *Willaume le Carlier*, pour son sallaire desservi a avoir avallé et hauchié les ventelles des ars de le porte des Cauffours pour demy année finant a le Pasque dessus dite. . . . . xl s.

— A *Pierre de Gand*, fevre, pour avoir fait une siérure a ploistre toute noefve servans as vicquet de le porte du Bourdiel as Salines. . . . . viij s.

Banclocke relevée.

338. — A maistre *Colart Cailliel*, pour, au belfroit

de ladite ville, avoir relevé le bancloque qui estoit avallée par le deffaute d'un plommart qui estoit pourri, et fu ycelle cloque relevée descauchons et mise en air, et si y fu fait deux noefs plommars et mis j nuef flaiel . ....

Ouvrages divers.

339. — Aud. *Pierre de Gand*, pour avoir refait le siérure du ij^e^ huis du belfroit, xx d. — Item, pour avoir refait le verghe de fier qui tient au flaiel de le bancloque, ij s. — Item, pour un martiel de fier servans à enseignier les draps de le boulle, ij s. — Item, pour v nouvelles clefs et v ploustres avec les v serures refaire et renouveller les eswardes as huis de le porte des Maux adfin que se on trouvoit les vièses clefs que on n'y peuist entrer, pour ce xi s. — Item, pour une nouvelle siérure à ploustre et a veriel avec une clef servans au premier huis en hault de la dite porte des Maux, affin que on ne peuist aller parler aux prisonniers, viij s. — Item, pour avoir refait une grande siérure en bos servans à l'huis de l'une des prisons de ladite porte des maux, c'est assavoir celli vers le roque, xij s. — Item, pour un bariel de fier qui fait le loquetière qui va de travers le treille de le prison de Tien le bien, lequel pesa xxvj l. qui vallent à ix d. le livre. . . . . xix s. vj d.

Balances. Cordes au beffroi.

340. — A *Jehan de Lespinoit*, cordier, pour deux cordes par lui livrées, l'une servans as grandes balances de le halle, l'autre as balances de le crasserie, se pesèrent xxv l. et demie, à x d. le livre. . xxj s. iij d.

— A lui, pour avoir servit pluiseurs fois au befroit de ledite ville à refaire les cordes dudit belfroit et ycelles re-

mettre a point, et pour avoir ouvré a amender les cordes de le halle de ledite ville, jour et demy . vij s. vj d.

Cours d'eau à la tour Blandinoise.

341. — A *Colart Duquesne*, manouvrier, pour avoir fosset et ouvret les cours d'iauwe de le baille devant le haute tour Blandinoise jusques as haies du quemin blandignois et fossé depuis le croisette jusques as murs des Nonnains et avoir aussy en yceux ouvert les cours d'iauwe. . . . . xx s.

Tourteaux de fallot.

342. — A *Jehan Millet*, pour avoir amené de le tour de le halle de le ville ij voitures de tourtiaux de fallot et mis en le halle de ladite ville j nuef huis pour mettre a le prison de Pipenie et depuis l'emené en le maison maistre Pierre de Gand pour le férer . . xx d.

Fontaine d'Ernouville.

343. — A *Jehan Daras*, pour le salaire de ly et de xiij compaignons foueurs, d'avoir fouy à ouvrir le cours de l'iauwe a le fontaine Dernouville de par desoux le pont jusque x diestres entre le Ventelle du moulin saint Martin et avoir renclos le cours d'iauwe dudit ventele . xx s.

—

COMPTE DE 1399. (2e *quart*.)

Prisonnier amené de Paris.

344 — A *Jaques de Waudripont*, lors juré, que la

ville lui devoit de reste par certain compte par lui fait et rendu à ledite ville, acepté et passé par les six esleus, a cause d'un voiage qu'il avoit fait a aller querre a Paris et amener a Tournay *Piérart Haillevault* dit le Keus qui, par certaine appellation faite des prevos et jurés avoit esté menés prisonniers en le court de parlement, puet plus adplain apparoir, et payé pour ce xv l. ijs. vj d.

Conflit de juridiction entre la ville et le Tournaisis.

345. — A *Simon Bretiel*, notaire, pour j instrument que il fist pour le ville sur une requeste que les prevos et jurés firent au lieutenant de mons^r le bailli de Tournésis adfin que trois prisonniers du Castiel en Cambrésis estans au belfroy, lesquels avoient esté arrestés par les sergens du Roy dedens Tournay sans appeller justice que faire ne pooient, il lessast aux dis prevos et jurés sans les empeschier et que d'iceux il peuissent user comme de leurs prisonniers et raisons seroit . . . . . x s.

Livre de la loi et autres; reliure.

346. — A maistre *Jehan Locquet*, clerc, pour le salaire de se paine et travail d'avoir reloié et reparé pluiseurs livres et registres appertenans a le loy de ledite ville, c'est assavoir l'original livre de le loy ouquel on escript de jour en jour les bans et lois de la dite ville tant criminels comme chivils. — Item, j livre ouquel sont escriptes et enregistrés pluiseurs des chartres et previlèges d'icelle ville, et sont yceux deux livres en parchemin. — Item, et pluiseurs autres livres en papier, tant livres journaux comme pluiseurs repertores, et esquels livres ledit Locquet a livré vj dousaines de parcemin ou environ pour

refourmer yceulx livres pour y plus mettre de registre, pour tout ce. . . . . ix l.

Informations sur un cas de violences contre un bourgeois.

347. — A *Jehan le Sarchisseur* et *Gilles de Hurtebise*, jurés de ladite ville, pour avoir allé ou mois de decembre (1398) par deux jours en le ville d'Orque et environ sur le povoir et banlieuwe de ladite ville faire information a pluiseurs du fait et de le maniere du ravissement fait le juedi au vespre v^e^ jour dudit mois de le personne de *Nicaise de Marquoing*, bourgeois de la dite ville, qui celly jours, si comme on dist, avoit esté par *Mahieu Boussart*, *Jakemart* et *Jehans Boussars*, frères et leurs complices, pris de force en l'attre de l'église de Froiane, batus, navrés et portés hors dudit attre contre son gré et volenté, a cescun desdis jurés x s. pour jour, sont pour eulx deux x l. s. — Item et a *Miquiel de Valenciennes*, procureur de ladite ville, qui par lesdis deux jours fu avec lesdis jurés a escripre ladite information et pour ycelle doubler en pluiseurs parties, xx s., lesquelles parties montent en somme . . . . . lx s.

Voyage à Allain et à la *male* maison.

348. — A *Gille de Hurtebise*, *Willaume Cathine*, jurés, *Lion Danquosnes*, lors procureur de ladite ville, pour leur sallaire et journées de avoir allé le x^e^ jour de may tant à Alaing comme à le malle maison pour certaine cause touchant le bien de justice de ledite ville, à x s. pour cescun, sont pour eux trois. . . xxx s.

Chaude chasse de malfaiteurs.

349. — A sire *Henri Dare*, maieur des eschevins de

Tournai, pour son sallaire et despens de iiij jours qu'il a esté hors de laditte ville en allant, par l'ordonnance et commandement des consaulx par devers le baillif de Hayanau, le receveur et grant conseil de mons^r d'Ostrevant, tant à Valenciennes comme au Quesnoy le Conte, pour cause de certain exploit que na gaires avoit esté fait à ledite malle maison en poursuieant hastivement et à caude cache certains malfaiteurs qui là s'estoient trais apree certain maléfice par eux perpétré en ladite ville de Tournay, ouquel voiage il alla le venredi xvj^e jour dudit mois de may et en revint le mardi ensuiant, à xxx s., pour lui et trois chevaux le jour, font yceux iiij jours vj l.

Visite au castel de l'Ecluse.

350. — A *Rogier de Clermes*, soubs mayeur des eswardeurs, pour xij gros de flandres qu'il donna, pour l'onneur de ladite ville, à celle qui warde les clés du castiel de l'Escluse, lequel lieu ils et pluiseurs seigneurs tant de Bruges comme de l'Escluse allèrent venir, à veu, à vij d. t. pour cescun gros, sont. . . . vij s.

Maison à *bouller* les draps.

351. — A *Jehan Delefosse*, pour le leuwier de se maison que il a séant à Saint Jacques en ladite ville, en laquelle les boulleurs ont acoustumé a bouller les draps drapés en ladite ville, pour deux années que ledite ville a tenu ledite maison, ycellui leuwier commenchant à la Saint Jehan Baptiste (1396) et finans à la Saint Jehan Baptiste (1399), pour cescune anée vj l. t., sont pour les dites ij années. . . . . xij l.

Beffroi et halle de Gramnsont ; couverture.

352. — A *Jaquemart Baudain*, couvreur de tieulle, pour son sallaire d'avoir par vj jours et demy recouvert la chinte du belfroy et le maison de le halle de Grantmont, au pris de v s. t., le jour sont. . xxxij s. vj d.

— A *Jaquemart Lescarlatier*, pour ij bauwètes a lui accatées et mises sur ladite chinte du belfroy a ij s. le pieche. . . . . iiij s.

Cri de la franche fête. Chapeau de violettes.

353. — A dame *Jehenne le Capelière*, pour avoir livré iij cappiaus de violettes au jour que le franque feste de ladite ville fu criée sur le marchié, que les sergens à verghe de ledite ville et le clerc d'icelle heurent. . v s.

Serrurerie pour les prisons.

354. — A *Pierre de Gand*, fèvre, pour son sallaire et les estoffes et ouvrages par lui livrés a ledite ville dont les parties de fierailles s'ensuivent : premiers, pour les deux sierures servans a l'huis de fier de le prison de Pippenie refaire, rappareillier et rataquier de nouviel, x s. — Item, pour ij nuefs clefs faites pour les dites sierures, de cescune clef v s., sont x s. — Item, pour iij° de claus tauleres mis et emploié au clauwer ledit huis de Pippenie, auprès de xvj s. le cent, sont lxiiij s. Pour quatre paires de vielles a emprisonner une personne par les bras, pour cescune paire v s., sont xx s. Pour j grant ploustre a viereil servant a fermer l'huis de le prison de Chantine, xx s. — Item, pour iiij grandes bendes de fier servans a le huge du pont levich de le porte de Marvis, pesans xvj

l. a ix d. le livre, vallent xij s. — Item, pour les sierures dudit huis de Pippenie bender, clauwer et pour autres estoffes mises audit huis, où il eut iij° lix l. de fier audit pris, vallent xiij l. ix s. iij d. — Item, pour iiij paires de fiers servans a enfierer prisonniers par les gambes, lesquels pesèrent lxix l. de fier audit pris, sont lj s. ix d. — Item, pour j plorieu servant au faucon de le porte Coquerel, qui pesa vj l. audit pris, sont iiij s. vj d. : lesquelles parties ramenées ensemble montent en somme xxiij l. xviij s. t., dont il fu déduit et rabatu audit Pierre pour lxvij l. de viés fier de le ville qui li fu baillié et delivré, lequel valli a iij d. le livre, xvj s. ix d., ainsy demeure de reste qui fu payé pour ce, xxij l. iiij s. ix d.

— A maistre *Pierre de Bruel,* fèvre, pour son sallaire et le fier par lui livré au faire deux fiers qui contiennent le longheche, larghaice et espesseur des treulles et quariaux qui se doivent faire et livrer en ladite ville et desquels fiers on doit faire gauges pour mettre l'une a le halle des draps et l'autre a le halle des escevins de Saint Brixe, se pesèrent yceux fiers ix l., vallirent audit pris de ix d. le livre, vj s. x d. — Item, pour iij bendes et iiij crampons de fier a ralongier le viéreil del huis de le prison du Sollequin du belfroy, v s. — Item, pour son sallaire d'avoir deffieré et refieré *Gillet le Blancq,* prisonnier en le prison de Tien le bien. . . . . iij s.

Chaussiage.

354. — A *Wattier Bourgois*, cauchieur, pour trois journées par lui déservies, d'avoir ouvré au refaire en pluiseurs lieux les cauchies de le rue de Pont entre le maison Jehan de Crespin et le toucquet de le rue de le

Faisselerie, et aussy en le halle des laines, a v s. pour jour, sont . . . . . viij s. iij d.

Bornes.

355. — A *Jaques Quetelare*, pour iiij grandes bornes de pierre de ix piés de long et xvj pochs de let pour servir au bonner et seurer le banlieue de le ville et le terre de mons^r de Rume et de Raisse vers l'abbéie Saint Nicollay, pour cescune bonne xx s. t., sont. . . iiij l.

—

Compte de 1399. (3^e *quart.*)

Frais pour un prisonnier.

356. — A *Caron Grignart*, les parties qui s'ensuivent: premiers, pour feu et candeilles que il livra le xxv^e jour de march et le nuyt ensuyant, que Gilliars Lebrun fu prins et amenés en halle et interroghiés sur aucuns criesmes et délis dont il estoit quierqués, pour ce iij s. — Item, pour despens de bouche de ij sergens le juedi iij^e jour d'avril ensuyant au disner, et pour feu et j lot de vin que eut pour ledit Gilliart ledit jour que on le ramena de le porte Fierain en ledite halle où il fut par lesdis sergens wardés et depuis interoghiés de requief sur lesdis cas, vij s. — Item, pour autres despens qu'il convint ledit Caron faire et livrer a deux sergens et autres le xv^e jour dudit mois d'avril, que il apportèrent ledit Gilliart en le nuefve salle de ledite halle et l'assirent au feu pour cause de maladie qui lui estoit survenue en le prison de Tien le bien, ou il avoit esté par aucun temps et après ce que il

fu revenus a santé le remirent en ledite prison de Pipenie, pour ce, parmy feu et vin, viij s. — Item, pour aultres despens administrés au dessus nommé Piérart le Keux par lxviij jours que il fu prisonniers en ledite prison de Pipenie pour pluiseurs criesmes et delis a lui imposés, est assavoir du viij^e^ jour de février jusques au xvij^e^ jour dudit mois d'avril, a ij s. le jour parmy sen lit, sont vj l. xvj s., lesquelles parties montent en somme, vij l. xiiij s.

Mise en l'échelle.

357. — A *Gillart Stragier*, exécuteur de la haute justice, pour se déserte d'avoir, le samedi viij^e^ jour du mois de juing (1398), du commandement des prevos et jurés, mis publiquement en l'eschielle de ledite ville *Jehan Pavillon* et *Jaquette Lelinière*, questeurs, pour leurs démérites, pour chacun d'euls v s., sont x s. Et pour cordes a yceux fort loyer sur ledite esquielle en pluiseurs lieux, pour ce que on les disoit estre malades d'aucunes maladies de sains, xv d., lesquelles parties font en somme xj s. iij d.

Chiens tués.

358. — A *Jehan Normant*, tuequien de ledite ville, pour son sallaire de vj^e^ quiens par lui tués en ledite ville depuis le chinquiesme de l'an 1398, jusques au xij jour de march ensuyant, pour ce par marchié ja piéça sur ce a lui fait de iij quiens v d. sont iiij l. iij s. iiij d. — Item, pour son sallaire d'avoir pareillement en ycelle ville depuis le miquaresme oudit an (1398) jusques au viij^e^ jour d'aoust (1399) ensuiant, tué autres v^e^ et xxij quiens audit pris, sont . . . . . lxx s.

Information à Renaix et environs, touchant un malfaiteur nommé Jaquemin Wallet.

360. — A *Jaques de Waudripont* et *Jehan Colemer*, lors jurés, et *Jehan Espinard*, lesquels du commandement des prevos et jurés, ont esté faire et firent certaine enqueste ou information secrète ou païs de Renais et environ touchans le bien de justice a cause d'un nommé *Jaquemin Wallet*, lors prisonnier pour cas criminels es prisons de ladite ville, et qui depuis a esté rendu comme clerc a mons^r^ l'évesque de Tournay, ouquel voyage lesdis commissaires et clercq vaquèrent et entendirent ledite besongne faisant, par iiij jours pour cescun desdis commissaires, considéré que c'estoit en pays de guerre et bustrilleux et que il y convenoit aller a plus de gens que en autre, a xxx s. t. pour jour, sont pour lesdis iiij jours, xij l. — Item, pour ledit Espinard, qui fu avec eux et qui escripsi et mist en somme ledite enqueste, a xx s. t. pour jour, sont iiij l. — Item, et pour pluiseurs frais fait oudit voyage, tant a avoir obéissance a pluiseurs baillis, mayeurs et autres justiciers dudit pays, comme sergens qui adjournèrent et advienistrèrent tesmoins, les vins d'iceux et tant pour les faire venir a Tournay comme autrement a pluiseurs ghides qui lesdis commissaires et clerc menèrent en pluiseurs villes oudit païs et en pluiseurs autres manières, xxxv s. Lesquelles parties ramenées ensemble montent en somme . . xvij l. xv s.

Voyage de magistrats à Douai en faveur du droit des archers de la ville dans une contestation avec ceux de Douai.

361. — A sire *Marcq Villain*, prevost de le commugne, et *Jacques Coterel*, juré de ledite ville, pour avoir esté, du commandement des prevos et jurés, en le ville de

Douay pour aidier a warder le droit des archiers de ledite ville de Tournay qui oudit lieu de Douay estoient allés a une feste qui la s'estoit faite de l'arcq a main, a lequelle lesdis archiers avoient gaignié le principal juiel et aussi estoient il atendans d'en avoir des autres dont ils demeurèrent en altercation, pour lequel voyage faire lesdits prevost et juré se partirent de Tournay le darrain jour de may (1399) et en revinrent lendemain premier jour de juing ensuiant, sont ij jours a xl s. t. pour ledit sire Marcq a iiij chevaux et audit Jaques Coterel xxv s t. le jour, vallent . . . . . ij l. x s.

Voyage du conseiller de la ville au sujet de la même altercation.

362. — A maistre *Jehan Dauffay*, advocat et conseiller de ledite ville, pour avoir allé le xj^e^ jour du mois de juillet en le ville de Douay par devers les eschevins et les connestables des archiers de ledite ville de Douay pour le altercation mue entre les archiers de Tournay et lesdis archiers de Douay, a cause d'un joyel et pris qui avoit esté donné as trayeries de le feste dessus dite, ouquel voyage allant, besongnant et retournant il demora par deux jours, a xxv s. t. pour cescun, sont . . l s.

Venue à Tournai du duc de Bourgogne.

363. — A *Willaume de Crespelaines* et *Jehan Leclerc*, sergens a verghe, pour le leuwier de deux chevaux que il eubrent a chevauchier avec les prevos et jurés le x^e^ jour de may (1399), a aller contre très-noble et puissant prince mons^r^ le duc de Bourgongne qui ledit jour vint en ledite ville de Tournay, pour cescun cheval ij s., sont iiij s. — Item, pour le leuwier de deux chevaux que lesdis sergens eurent le xv^e^ jour dudit mois de may

a chevauchier avec lesdis prevos et jurés a convoyer ycellui seigneur ledit jour que il se parti de ledite ville, iiij s., font ces ij parties en somme. . . . viij s.

Femme noyée mise hors de l'Escaut.

364. — A *Hennequin Lehut*, *Rifflet Vinchent* et *Hennekin Vinchent* qui leur fu ordonné par les prevos et jurés estre baillié et donné, pour leur paine et travail d'avoir au commandement desdis prevos et jurés, porté et mis hors de l'Escault, aux moulins de le triperie, une femme morte et qui là s'estoit noyé et le corps avoir mis en un battiel et mettre au-dehors de ladite ville. . x s.

Blé chargé en l'Escaut.

365. — A *Jehan le Flameng* et *Jehan de Bruges*, porteurs au sacq, pour leur paine et sallaire d'avoir getté bled en une nef alujoire pour l'essay qui s'en fist sur l'Escault as Cauffours au mois d'aoust audit an ensuivant, présent les eschevins et autres de le loy, . v s.

Venue de l'évêque d'Aquillo. Aumône.

366. — A reverent père en Dieu mons^r l'évesque d'Aquillo, lors venu en ladite ville, que lesdis consaux ordonnèrent a li estre donné pour pité et compasion de lui en l'onneur et révérence de Dieu pour soucourir aux nécessités dudit évesque. . . . . xlv s.

Graisse pour les cloches.

367. — A *Piérart de Hostels*, tourier des prisons du belfroy de ledite ville, pour son salaire et déserte d'avoir par le terme de demye année commenchant au Noel

(1398) et finant a le Saint Jehan Baptiste ensuiant (1399), livré le craisse dont on a oint et rencraissié les cloques dudit belfroy par ordonance a lui sur ce faite. . xxx s.

Ouvrages divers.

368. — A maistre *Nicolle Calliel*, carpentier de ledite ville, pour se pencion et journées déservies en sondit office celi terme ouquel il ouvra et aida a faire les ouvrages qui s'ensuivent, c'est assavoir : a deffaire les cassiaux des pons dormans et levans des portes de Saint Nicolay au Bruille, de le porte de Morel porte, et yceux pour avoir refais, ratasselés et relevé gistes qui estoient effondrées et avalées. Et après, avoir hosté de le maison de le ville sur le marchié les viés noghes et ou lieu d'iceux remis nuefs et les avoir amanoquiés et bordés. Et outre, ouvré a refaire le ventelle des ars de le porte des Cauffours qui estoit brisées, avoir aussi mis et assis le bos du ponchelet deseure le Marvis par où le pourcession a passé et ycelli avoir deffait et remis en le maison de ville. Item, avoir assis, mis et osté le maisonchielle des arbaslestriers au belfroy qui là ont esté le fieste de ledite pourcession durant, pour chacun jour v s., sont pour lesdites iiij quinsaines. . . . . ix l.

— A *Grigoire de Louvain*, machon, pour se paine et sallaire d'avoir ouvré as murs de le ville, d'entre le tour Blandignoise et le tour Jehan Martin, couvreur de glui, tant a refaire crestiaux de vj espasses dont cescune plache fait ij espasses, comme a les avoir mis jus jusques as pietvoyes et les avoir refais, ou il vaqua par xx journées qui vallent a v s. t. pour jour . . . . . c s.

— A lui, pour son sallaire, paine et travail d'avoir ouvré par xxv journées et demye a j pan de mur qui est

entre le haute tour Blandignoise et le tour Jehan Martin, au lés vers le porte Coquerel, au pris de iiij s. vj d. pour jour, sont . . . . . cxiiij s. ix d.

Toitures et autres ouvrages.

369. — A *Jaquemart de Saint Ghillain*, couvreur de thieulle, pour se paine et sallaire d'avoir ouvré a descouvrir et recouvrir le tour du pont du Castiel, et encommenchié a descouvrir le tour du wés a Salines et faire les hours, ou il vacqua xvj journées a v s. pour chacune vallent . . . . . iiij l.

— A *Jehan Espinoit*, cordier, pour iiij paires de trais de canerie dont les esquielles des couvreurs qui couvrirent le tour du pont du Castiel furent loyés, et pesèrent vij l. a x d. le l., vallent . . . . v s. x d.

— A lui, pour iij autres cordes de fil de trelliaux, l'une servant au grant contrepois du martiel de l'orloge de ledite ville, le seconde au contre pois des appiaux d'icelle et l'autre au contrepois del esmouvement de ledite orloge, lesquelles pesèrent l l. au pris de x d. le livre, vallent xlj s. viij d.

— A lui, pour iij paires de trais de canerie dont les esquielles des ouvriers qui couvrirent le tour du wés a Salines furent loyés, pesèrent v l. audit pris, vallent iiij s. ij d.

— A *Colart de Haynnau*, couvreur de thieulle, pour son sallaire, paine et traveil d'avoir restoupé pluiseurs traux qui estoient entour les noghes de le maison de le halle de ledite ville où Caron Gringnart demeure ad présent, et avoir livré j quartuel de thieulle moulue en ce mise et employé; pour ce. . . . . x s.

Jetons.

370. — A *Estievenart Marchois*, pour iiij dousaines de gettoirs et j fautre par lui accaté au commandement des recepteurs pour les esleus des consaux qui sont ordonnez a savoir et visiter l'estat et gouvernement de ledite ville. . . . . iij s. ix d.

Chaussiage.

371. — A *Watier le Cauchieur*, pour se paine et traveil d'avoir refait le cauchie de le rue des Carliers commenchant au touquet de le rue de le Faisselerie et en allant jusques au puisoir des Pissonciaux où il eut iij verghes et demye d'ouvrage a xxxij s. vj d. le verghe, sont lxxviij s. ix d.

— Audit *Watier*, pour xij journées et demie par lui déservies a avoir refait pluiseurs traux de cauchie tant sur lesdis Pissonchiaux jusques au pont a l'arcq, comme en le rue des Frères meneurs et en le rue Perdue, a v s. pour jour, sont . . . . . lxij s. vj d.

— A *Willaume Tayon*, baneleur, pour xlv voitures de baniel de savelon de Maire mis et employé es dis ouvraiges de cauchie, a xvj d. le baniel sont . lx s.

— A lui, pour x baniaux de griés pris a le cauchie dehors le porte de Morel porte as camps et amenez as dis ouvraiges qui mis et employés y furent a x d. le baniel, sont . . . . . viij s. iiij d.

—

Compte de 1399. (4e *quart.*)

Prêt au duc de Bourbon.

372. — Reçu de *Yvonnet Pennel*, sommelier du corps

du Roy nostre sire, receveur des vj l. t. que le ville fait d'ayde a ycellui seigneur chascun an de et sur la somme de *mil vingt noef livres trois sols quatre deniers tournois* qui ja piécha furent prestez et payés par ledite ville a noble et puissant prinche mons^r le duc de Bourbon du commandement du Roy, et lesquels ycellui seigneur ait volu et ottroyé a ycelle ville avoir et reprendre sur ledit ayde, reçu pour deux termes . . . ij^c l l.

L'évêque mis à l'amende.

373. — A sire *Richart Cousin*, curé de Saint Jaques et receveur de reverend père en Dieu mons^r l'evesque de Tournay, pour certaine amende en quoy ledit mons^r l'evesque avoit esté condempné envers ledite ville pour cause des injures faites aux prevos et jurez touchant le procès de Gilles Leblancq. . . . . c l.

Le duc de Bourgogne et M^me^ de Brabant à Tournai.

374. — A *Gossard Ledouch*, vinier, pour deux queues de vin de Beaune a lui prinses du commandement des consaulx et par leur ordenance accatiés par *Jehan Ledouch*, lors juré, *Jaques du Mortier*, eschevin, et *Jehan de Crespin*, eswardeur, ad ce commis, lesquelles deux queuwes, qui contenoient six muys et x sextiers de vin furent données et présentées de par ledite ville, le sabmedj x^e^ jour de may (1399) a hault et puissant prinche mons^r le duc de *Bourgongne* et a madame de *Braibant*, qui ledit jour estoient venus en ledite ville de Tournay, avec eulx pluiseurs aultres seigneurs et dames, valirent ycelles ij keuwes de vin, au pris de viij l. v s. le muy liij l. xij s. ij d.

Vins offerts à M. de Bourgogne et à M. le comte de la Marche.

375. — A *Jehan de Hanin*, pour deux autres queuwes de vin de Bar tenant v muys et xv sextiers, a lui accatées par les dis commis dudit commandement ledit jour et présentées de par ledite ville pour l'onneur d'icelle a hauls et puissans Antoinne, fil dudit mons^r de Bourgongne et mons^r le comte de la Marche, lesquelles iij queues de vin valirent a vj l. v s. le muy . xxxv l. xviij s. ix d.

Etiquettes sur les sacs des archives.

376. — A *Jehan Naicare*, pour le salaire de se paine et traveil que il eubt a escripre par pluseurs journées sur les sacqs des escrips estans ou ferme de l'eschevinage de Tournay brièves en parchemin et ledit parchemin avoir livré . . . . . xl s.

Réparation de l'église des Frères mineurs.

377. — Aux religieux et couvent des *frères mineurs* de ledite ville que les consaulx lui avoient ordonné estre baillié et donné par courtoisie pour et en l'avanchement de le réparation de leur église qui, par fortune et tempieste de temps, estoit empirié et grandement adamagié, xx l.

Argenterie présentée au nom de la ville.

378. — A *Jehan de Brye*, orfèvre, pour j gobelet d'argent a lui aecaté pesant j marcq iiij onches et vj estrelins et demy qui par l'ordenance des dis consaulx et pour honneur de ledite ville fu presenté le xvij^e jour de fevrier (1399) aux estrines des noeches de *Jehan Despars* et de *Marguerite de Haluyn*, fille Jaques de Haluyn, clercq de

ledite ville, lequelle il avoit prinse a femme et espeuse, vali ledit gobelet a vij l. x s. t. le marcq, xj l. x s. Et pour le salaire de *Ghiselin Carpentier*, orfèvre, de j esmail armoyé des armes de le ville qui fu mis au couvièle dudit gobelet par dedens, ensemble deux eschus d'argent qu'il a livré et que ledit esmail pesa plus que le viez, et pour ycelli gobelet faire rebruntir et le salaire dudit Ghiselin desservi a ce faire, x s., lesquelles parties font en somme. . . . . xij l.

Messe à la Halle.

379. — A sire *Guillaume,* prestre, pour le grace faite a lui et a plusieurs compaignons d'église qui, le xx^e^ jour du mois de fevrier 1398, qui fu le jour Saint Lehire, aidièrent a dire en le capielle de le halle une messe a notte en reverence et honneur de Dieu et dudit saint, xxv s.

Joûtes sur le marché.

380. — A *Jehan Leclerc,* sergent a verghe, pour le leuwier d'un cheval que il eut par ij jours a chevauchier avec sire Mahieu de Leuse, lors prevost, aux joustes qui se firent sur le marchié de ledite ville en le fin dudit mois de septembre. . . . . iiij s.

Criminel battu de verges.

381. — A *Jehan Apelleman*, executeur de le haulte justice de ledite ville, pour son sallaire d'avoir ou mois d'octembre (1399) au commandement des prevostz et jurez, batu de verghes et mené jusques a le banlieuwe de ledite ville un fol de Gand appiellé *Copin le Bugre*, v s. — Item pour le salaire dudit Apleman d'avoir dudit

commandement coppé l'oreille *Jehan Straets* dit *Delerue*, pour aucuns larechins par lui commis, v s. t., font ces ij parties . . . . . x s.

Bornage de la banlieue.

382. — A demisielle *Maigne du Puch*, vefve de feu *Jaques de Baustoeil*, pour les despens de bouche par elle livrez et administrez et qui furent fais en sa maison par les recepteurs et aucuns des six esleus eu nom de le communauté de ledite ville, *Willaume Lalard*, mesureur de terres, et maistre *Colard Cailliel*, carpentier de le ville, avec aucuns officiers d'icelle, au revenir de Saint Nicolay as prés où il avoient esté pour adviser avec sire *Marcq Villain*, lors prevost de ledite ville, et autres du conseil d'icelle ville, les lieux où les bonnes du dessoiure de le banlieuwe d'icelle ville se asserroient et porroient assir selon le teneur de certain arrest donné en parlement faisant mention de le separation de ledite banlieuwe des terres des seigneurs de Rume et de Raisse, en lequelle chose faisant et ordonnant les fouynes pour les dites bonnes après ce que ledit Willaume Lalard eubt mesuré ledit dessoiure les dessus nommés demorèrent le xv^e^ jour de may (1399) du matin jusques après vespres, si montèrent les dis despens fais a celli cause . . xvij s. vj d.

Nattes.

383. — A *Ysabiel de Saint Genois*, natteresse, pour viij^e^ et lviij piés de nattes de gluy par elle faites, mises, livrées et assises en le halle des jurez en le tour des six, en le cappielle et en autres lieux en ledite halle, a j d. maille le piet, valent c vij s. iij d. t. — Item, pour le paine

et travail de ledite Ysabiel et autres qui refirent toutes les vièses nattes d'icelle halle, iij s. — Item, pour tille a keudre les dites nattes et les gluis livrez et mis par desoubz, ij s. — Item, pour les dites nattes avoir fait amener de le maison de ledite Ysabiel par deux brouteurs en le dite halle, xx d., lesquelles parties montent en somme c xiij s. xj d.

Harengs confisqués.

384. — A sire *Henry Dare*, mayeur des eschevins, pour aler par l'ordenance des consaulx par devers très noble et puissant seigneur mons^r le conte d'Ostrevant et son conseil au Quesnoit le Conte a Mons en Haynau, a cause et pour raison de certains hiérens que *Jehan Bertran*, bourgois de Tournay envoyoit a Rains, lesquelz ceulx de Valenchiennes avoient fait arrester a Faumars et tenu pour acquis et confisquiez ja soit ce que il fussent passez par l'esward a Tournay et enseingniez de l'enseingne de le ville qui estoit au prejudice du bien commun des marchans d'icelle ville de Tournay, et pour payer les despens dudit sire Henry et de ses chevaus alans oudit voyage. . . . . ix l.

Castel de Dossemer.

385. — A *Caron de Pesq* dit *Gringnart*, et *Jehan Sang de Goudalle*, lesquelz alèrent et furent envoyez du commandement des prevostz et jurez par un lundi au nuit ou mois de jenvier dessusdit au castiel de Dossemer, assavoir quelz gens avoient pris et eschiellé ycellui castiel de nuyt. Si rapportèrent yceulz Sang de Goudalle et Caron auxdis prevostz et jurez que les gens de mons^r de la Marche avoient pris ledit castiel audit seigneur apparte-

nant par don a lui fait par le Roy nostre sire, ouquel voyage faisant il demorèrent chacun a un cheval jusques au mardi ensuiant al après disner, dont il leur fu ordonné avoir pour celli cause a chacun x s., sont . xx s.

Anciens bourgeois, rue Capon

386. — A *Jehan d'Enghien*, procureur et recepveur des biens appartenans aux anchiens bourgois de ledite ville, pour et a cause du leuwier d'une maison et hiretaige séant en le rue Cappon, appartenant auxdis anchiens bourgois, et en lequelle on scelle les draps de ledite ville, pour ij termes esqueus qui font une année, est assavoir a le Saint Jehan Baptiste (1398) et le Noel ensuiant, pour cescun terme xv l. t., sont . . . . xxx l.

Scellage des draps.

387. — A *Jehan Pottier* dit *Coullet*, pour avoir scellé et boullé en ledite maison les draps drapés en Tournay, livret plonq, fil et carbon a cellui cause par le terme d'un quart d'an commenchant le 1er jour de march ensuiant. xv l.

Sergent institué.

388. — A *Ernoul Fromage*, sergent bastonnier de ledite ville, lequel fu commis par lesdis conseaulx en ledite année a estre sergent de sire *Mahieu du Mortier*, lors mayeur des eswardeurs d'icelle ville, pour le sieuvre et faire les besongnes dont ledit Mahieu avoit mestier pour le fait de ledite ville et de son office, dont il estoit deu audit sergent pour ledite demye année . xxx s.

Ouvrages divers.

389. — A maistre *Colard Cailliel*, pour avoir mis ou ferme des eschevins xvj assielles par estages en oevre et par ordenance, lesquelles sont portées de cerbeles de bos a chacune assielle iij et sont vesties derrière alencontre des mures de dennemarce pour ce que les escriptures et escripts des sacqs n'eussent le fresquine desdits mures, et avoir fait a le maison de le bretesque de le ville iiij contrelois lesquels sont ordonnés de loyens de postiaux et de roilles et establir a chacun contreloy un huys. — Item, avoir fait ou premier estage une paroit de xx piés de long pour faire une cambrette a servir au cambge. — Item, avoir fait entre le porte Sainte Fontaine et le porte du Béguinage a le première baille iiij estacques, lesquelles estoient a une penne au deseure pour faire baille et frumeté, et iij estaques plus dedens le ville en celli rue et le kayne remise ens. — Item, a le porte Saint Nicolay en le grant rue entre l'église et le porte, avoir mis ij estaques servans a le kaynne et allans de devers ladite porte vers Sannehart, et toutes ycelles estaques avoir hottées pour les kaynnes passer parmy et les frumer . xix l. x s.

Tour auprès des salines.

390. A *Jehan Bastiel*, mairenier, pour v miliers et un cent de longhes lattes mises et employées tant en couvrir le tour d'emprès le wés des Salines comme en une partie de le tour du pont du Castel, au foer de xiij s. iiij d. le cent valent . . . . . xxxiiij l.

Ouvrages à la forteresse.

391. — A *Grigore de Louvaing*, machon, pour son salaire, paine et travail d'avoir parfait j grand pan de

mur de la nouvelle forteresse de la ville, entre le tour Blandignoise et le tour Jehan Martin, lequel pan de mur contient ij^{c} et xiiij piés de long, ouquel ouvrage faisant ledit Grigore entendi par xij journées et demi, compris ens une journée que le varlet dudit Grigore fist sur les degrez de la halle pour monter et descendre ou temps des gellées de ladite halle, qui vallent a iiij s. vj d. pour jour . . . . . lvj s. iij d.

Vitrail en la tour des échevins.

392. — A *Jehan Leclerc*, pointre, pour avoir point et ouvré une vairiére de tourmentine qui est mise a une treille en le tour des eschevins emprès le tresorie de ladite ville. . . . . vj s. viij d.

— A la vefve *du Becqueriel*, pour ij aunes de toile qui furent mises et employées a faire ladite vairière viij blans pour les ij aunes, et pour reubant mis autour de ladite vairière ij bl., sont . . . . iiij s. ij d.

Enseigne de la tour des salines, et autres ouvrages.

393. — A *Jehan Dauredoing*, plomier, pour avoir fait l'ensengne de le tour des Salines emprès le wés, et pour avoir livré le plonq et l'estoffe d'icelle ensengne qui pesa iij^{c} lxiij l. a x d. le livre, valirent xj l. ij s. vj d., dont ledit plomier a receu de viés plonq a ladite ville de le viése ensengne, ij^{c} iiij^{xx} ij l. a v d. le livre qui monte c xvij s. vj d. qui sont a déduire de la dessus dite somme, et pour ce estoit deu de reste audit plomier, rabattu ledit viés plonq . . . . . ix l. v s.

— A *Jaquemart des Sourdines*, pour livre et demie de candeilles qui furent arses et alloées en le prison de

Pipenie quant le viés planquier sur quoy Gilles li Blans estoit en prison fu refais . . . . . xviij d.

— A maistre *Pierre de Gand*, fèvre, pour avoir fait un ploustre et trois clefs au mestier nouvel qui est en le halle devant le lieu où le procureur de le ville est et fait les calenges pour ledite ville . . . . . v s.

— A lui, pour avoir refait le cariot de fier ou on fait le feu en halle lequel estoit dépechiés en plusieurs lieux et avoir fait deux nouviaux posteles et xlviij agrapes qui tiennent les paniaux dudit cariot . . . . xv s.

Chaines en la rue de Sainte Fontaine.

394. — A *Miquiel Dufour*, manouvrier, pour avoir fait fouynes des estaques ou on a acoustumé a tendre les kaynnes emprès le béguinage en le rue sainte Fontaine et a assir pluiseurs estaques ou il ouvra par ij journées a xxv d. le jour, valent . . . . . iiij s. ij d.

— A *Jehan Naviel*, manouvrier, pour semblable ouvrage fait tant en ledite rue sainte Fontaine comme vers le porte du Bruille, par iiij jours et pour tel pris viij s. iiij d.

Tours de la ville.

395. — A *Willaume Tayon*, pour iiij^{xx} et xvj baniaux de savelon de Maire, mis et employé tant en le réparation des murs et crestiaux de le ville emprès le tour Blandignoise, comme en deux tours sur les Salines, c'est assavoir le tour du pont du Castiel et le haulte tour emprès le wés des dis Salines, et aussi a faire blanq mortier servant et emploié en ledite bretesque de le ville, a xvj d. t. chascune voiture de baniel, valirent . . vj l. viij s.

—

Voyage à Bar sur Aube et à Langres dans l'intérêt de la ville, à cause du commerce des vins.

396. — A *Philippart de Bourghelle*, qu'il avoit presté a *Jaque Bacheler* en le ville de Bar sur Aube, où il estoit allé pour la ville par l'ordonnance des consaulx, adfin de exposer et monstrer audit lieu de Bar a ceulx a qui il appartenoit les previleges de la ville a conclusion que les marchans de vins de ladite ville de Tournay fussent franq et quitte des impositions foraines dont audit lieu on les voloit contraindre a payer de leurs vins qu'ils avoient amenez et amenoient a Tournay pour y vendre et dispenser, et convint que ledit Bacheler et aussi ledit Philippart qui audit lieu estoit envoyés pour les marchans allassent a Lengres devers les esleux sur le fait des aydes ou mois d'aoust l'an iiij^{xx} et xix. Si demoura ledit Bacheler oudit voyage faisant, tant allant et besongnant comme retournant a Paris, par xij jours, pour che . xij l.

Hareags confisqués et rendus à un Tournaisien.

397. — A sire *Henry Dare*, eschevin, pour un voyage que il fist au commandement et par l'ordenance des consaulx ou mois de fevrier a Mons en Haynnau et au Quesnoit le Conte par devers mons^{r} d'Ostrevans et son noble conseil, pour cause de certains herens appartenans a *Jehan Creneche* dit *Bertran*, bourgois de Tournay, lesquels estoient passés par Vallenchiennes pour mener en France, et pour ce que on les avoit menés hors d'icelle ville de Vallenchiennes sans eswarder, avoient esté eswardés a Faumars et confisquiés audit seigneur et le dit Je-

han bany a certains bans. Nieutmains tellement fu exploittié pour le pourcas dudit sire Henry, que les dis herens furent mis au délivre et ledit ban quittiet, comme il appert par certain compte sur ce fait par ledit sire Henry dont ladite ville li deubt de reste et pour che payet vj l.

Conflit de juridiction entre la ville et l'abbaye de S^t-Martin.

398. — A *Jehan Roussel*, coriier, que il avoit presté et payet du commandement des prevostz et jurez pour ladite ville a cause de certains frais et despens que firent les enffants de *Gaspart Rousel* et autres bourgois et manans de ladite ville, pour ce que eulx en passant parmy la terre que les religieux de l'abbaie Saint Martin ont vers le Mont Saint Audebert pour aller a Escanaffle, au faire une paix de mort d'omme, furent prins et arestez pour leurs bastons et armeure par *Monnet de La Haye*, sergent au conte de Haynnau, et depuis par lui mis es mains de *Gille du Bosquel*, baillif des dis religieux, lesquels il fist emprisonner par *Lothier Planque*, son lieutenant, pour achast avoir pour leurs armeures lx s. t. d'amende. Et pour ce convint ledit Jehan Rousel ains qu'il peust avoir iceulx prisonniers payer par caucion au tourier de la prison pour les frais des dis prisonniers xl s. tourn. et pour ledit tourier a cause de son tourage x s. t., et lesquelles deux parties font en somme . . . . . l s.

Cheval fourni à un chevaucheur du duc d'Orléans allant à Arras.

399. — A *Piérart de Haynnau*, pour le leuwier de son cheval que il livra du commandement des prevostz et jurez le sabmedi xx^e jour de march a *Collin Ledieu*,

chevaucheur de mons^r d'Orliens, pour aller hastivement a Arras pour le fait et besongne dudit seigneur, par chinq jours a ij s. vj d. t. pour chascun jour, sont xij s. vj d. — Item, a *Sandrart le Cuvelier*, messagier de ladite ville, pour aller dudit commandement audit lieu d'Arras mener le cheval dudit chevaucheur que il avoit laissiet tout lasse a Tournay et y ramener le cheval dudit Piérart de Hainau, où il vaqua allant et venant par iij jours a vj s. iij d. pour cescun jour, sont xviij s. ix d., lesquelles deux parties font en somme . . . xxxj s. iij d.

Stockvis, figues et raisins offerts à des seigneurs français.

400. — A *Jaquemart Delepierre*, pour l'acat par lui fait a la requeste d'aucuns du conseil de la ville ad ce commis lx estoquevis, j frayel de fighes de seppe, j cabail de roisins de tarsse et pour les frais fais a celli cause tant des voituriers qui les amenèrent de Bruges a Tournay et de Tournay a Paris, comme en autre manière, la somme de xxiij l. ij s. iij d., lesquelz estoquevis, fighes et roisins furent presentés, ou nom de la dite ville et pour le bien et honneur d'icelle, a aucuns de nosseigneurs de France.

— A *Jehan Morelle*, pour sen sallaire d'avoir mené en un mandequin sur une carette a Paris, cantité d'estoquevis et de sorés et les avoir delivré a *Jaques Baceler*, procureur et consellier de la dite ville, pour les presenter ou nom d'icelle a aucuns seigneurs a qui les dis consaux lui avoient mandé. . . . . xv s.

Informations prises à Saint-Omer sur la marche des Anglais.

401. — A *Jehan Boukaut*, messagier de la dite ville, pour avoir allé du commandement des prevostz et jurez

porter lettres closes par devers les maieur et eschevins de la ville de Saint Odmer, pour savoir nouvelles des Englez que on disoit estre ou pays et environ, pour lequel voyage faire ledit Boukaut se party le xxiiij^e^ jour de march et en revint le xxix^e^ jour ensuivant, qui font v jours a vj s. iij d. pour ceseun, valent . . . . xxxj s. iij d.

Commerce des harengs ; négociations à ce sujet avec la ville de Valenciennes.

402. — A *Jehan Boukaut*, pour un voyage par lui fait a Valenchiennes où il porta lettres par devers les prevos, jurez et eschevins de ledite ville de par les prevos et jurés et autres consaux de Tournay, touchant as marchans qui s'entremettent de herens envoyés en France et de certaine ordonnance mise sus dont les dis de Valenchiennes voloient uzer et par ce les herens caques passans par la dite ville faire rewarder. . . . xviij s. ix d.

Informations prises à Ipres au sujet des meuniers.

403. — A *Sandrart le Cuvelier*, messagier, pour avoir porté lettres closes des prevos et jurez par devers les eschevins et advoé de le ville d'Yppre pour savoir quel ordonnance et usage il ont audit lieu d'Yppre sur le fait des monniers, ouquel voyage ledit Sandrart alla le ix^e^ jour d'avril et en revint le xj^e^ jour dudit mois, sont iij jours valent . . . . . xviij s. ix d.

Député à Paris pour avoir avis contre le seigneur du Quesnoi.

404. — A maistre *Jaques Coure*, advocat en parlement et consellier de ledite ville, pour aller pour icelle, a le délibération et ordonnance des prevos et jurez,

devers le conseil que icelle ville a à Paris tant pour empétrer lettres du Roy nostre sire contre mons^r du Quesnoy a cause des doubtes en quoy il tenoit pluiseurs de le loy, officiers et autres personnes de ledite ville dont il avoit aucuns injuryés et fait oppressions, molestés et mis a merchi, comme pour autres coses touchans ladite ville dont il deubt rendre compte a son retour. . xxiiij l.

Pension à Guillaume Fillastre, doyen de Reims.

405. — A *Jehan Lemonne*, messagier, pour porter et bailler a maistre *Guillaume Fillastre*, licencyé en droit canon et chivil et doyen de Rains, lequel lesdis consaulx avoient retenu a leur advocat et consellier en le court esperituelle doudit lieu de Rains, pour se pencion du terme de Pasques l'an iiij^e . . . . . c s.

Bancloche sonnée pendant le supplice de deux criminels; étaux dressés pour le cri de l'Ascension, etc.

406. — A *Jaquemart Wicart*, tant pour lui comme pour le sallaire, paine et traveil de xvj varlés qui sonnèrent le bancloque durant le justice qui se fist le samedi xxij^e jour de march (1398) de Gillet Susanne qui, pour ses démérites, fu justiciés a mort, xxij s. vj d.—Item, pour pareillement avoir par ledit Jaquemart a l'aide d'otel nombre de varlés sonné ledite bancloque durant une autre justice qui se fist de Collin Doullet Geugon qui, pour ses démérites, fu justichiés a mort, xxij s. vj d., montent lesdites parties en somme. . . . . xlv s.

— Audit *Wicart*, pour le salaire de lui et de xviij compaignons qui, dou commandement des prevos et jurés, sonnèrent ledite bancloque le lundi v^e jour de may (1399) durant le justice qui ledit jour fu faite de le personne de

Colin Crestien dit de Bouvine qui, pour ses démérites, fu pareillement justichiés à mort a le justice dehors le porte Saint Martin, pour cescun d'iceux compaignons xv d. sont xxij s. vj d. — Item, pour le salaire de lui et de *Lotart Wastiel*, sen compaignon, d'avoir porté le jour de l'Assencion encellui an sur le marchié de ladite ville devant l'église Saint Quentin, les estaux sur lesquels le fieste d'icelle Assencion fu publiée en la manière acoustumée; aussi avoir livré l'erbe qui fu esparse sur lesdis estaux et environ et pour avoir escuré en le sepmaine dou jour de le pourchession ensuivant les pos des présent de ladite ville, xv s.; montent lesdites parties en somme. . . . . xxxvij s. vj d.

Emprisonnement et châtiment d'un coupable.

407. — A *Piérart de Hostels*, tourier dou belfroy, pour les despens de bouche fais par un nommé Jehan Delerue, flameng, et a lui administrés par ledit tourier le jour de le pourcession de Tournay que ledit Jehan fu amené esdittes prisons, ij s. — Item, pour le tourage dudit Piérart qui warda ledit Jehan prisonnier par v jours ensuivans ledit jour de ledite pourcession que il fu ou cep de laditte ville, pour cescun jour xv d., sont vj s. iij d. — Item, que ledit prisonnier fu oudit belfroy depuis en le prison de le boursette par l'espasse de v sepmaines ou environ, et en le fin d'icellui terme heut, pour ses démérites, l'oreille coppée, a lequelle justice faire le bancloque de laditte ville fu sonnée, pour ce v s., montent lesdittes parties . . . . . xiij s. iij d.

Sages femmes sermentées; gratification.

408. — A demiselle *Jehenne Willemme*, femme

Miquiel Argent, *Catine de Lens*, *Maigne Carette* et *Maigne de Saint Vast*, appelées les sages femmes sermentées en ladite ville, pour leur sallaire a elles ordonné par lesdis prevos et jurés pour avoir long temps avisitées a leur commandement pluiseurs fillettes a cause de leurs defloracions et fait pluiseurs aultres visitations secrètes pour le bien de justice, le somme de . . 1 s.

Orteil coupé à une femme bannie et reprise.

409. — A *Jehan Leclerc*, sergant a vergue de ladite ville, tant pour le gouverne et administration de vivres par lui délivrés a Mariette Boussarde, femme de vie, laquelle avoit esté prinse comme banie de ladite ville le xviij^e^ jour de fevrier oudit an (1399) et mise en le porte Fierain, jusques au xxvj^e^ jour dudit mois que elle heut j hortel coppet par justice, pour ix jours que il l'eut en warde et pour sesdis despens et l'entrée et l'issue ij s. vj d. pour jour, sont . . . xxij s. vj d.

Drap *non loyal* brûlé par le bourreau.

410. — A *Jehan Appleman*, exécuteur de le haute justice de ladite ville, pour sen sallaire d'avoir ars, par jugement des prevos et jurés, certaine quantité de dras appertenans a *Jaquemart Lasne*, détailleur, pour ce que ledit drap fut trouvé non loyel ne marchant, x s. — Item pour avoir depuis exécuté et justichié de copper j orteil a laditte Mariette Boussarde, v s.; lesquelles parties font en somme . . . . . xv s.

605 chiens tués.

411. — A *Jehan Normant* dit *Tuequien*, pour sen sal-

laire deservi a avoir tué en ycelle ville vj^e^ et v kiens au fuer des iij kiens v d., vallent . . iiij l. xxij d.

Les arbalétriers de Tournai à Bapaume; gratifications et vins.

412. — A *Jaquemart Fournier*, navieur, et *Nicaise Beart*, comme connestables, qu'ils estoient lors, des grans arbalestriers du serment de la dite ville, a cause de le grace faite par les consaux auxdis arbalestriers pour subporter les frais, mises et despens que pluiseurs d'iceux arbalestriers avoient fait a certaine feste et trairie qui s'estoit faite a Bapaumes où il avoient esté, et pour don à eux fait a cellui cause . . . . . xv l.

— Auxdis connestables, pour les graces ordonnées par lesdis consaux auxdis arbalestriers ainsi que de long temps on leur a accoustumé a faire ès jours qui s'ensuivent : Premiers pour le jour Saint Andrieu (1398) que lesdis connestables furent esleus et créés, lx s. — Item, pour le jour dou my caresme, ensi que lesdis arbalestriers trairent le gay dou nyt, lx s. — Item, pour le jour de le dédicasse du Sauchoit (1399) lx s. — Item, pour le jour de le dedicasse d'Orque prochain après, xxx s. — Item, pour le jour de may oudit an, lx s. — Item, pour le jour de le pourcession de Tournai prochain après, lx s. — Item, pour le sallaire de le paine et traveil desdis compaignons d'iceux arbalestriers qui le nuyt et le jour de ladite pourcession furent commis a garder et faire le ghait de la ville a le maison ad ce ordonnée emprès les baillies du belfroy, tant de jour comme de nuyt, pour cescun iiij s. sont xl s. — Item, pour avoir gardé et fait ledit gait pareillement audit belfroy, le nuit et le jour saint Mahieu que ledite pourcession duroit, xl s. Lesquelles parties mises et rassemblées ensemble montent en somme, xx l. x s.

— A eux pour autres graces que on leur a acoustumé a faire par l'ordonance desdis consaux cescun dimenche de l'an, pour conthinuer et frequenter l'esbatement de l'arcq balestre et pour boire ensemble quant il ont esté juet l'un contre l'autre, pour lij dimenches qui esqueirent a le Saint Andrieu 1398 et finans a le Saint Andrieu 1399, pour cescun dimence iiij los de vin a eux donnés pour le cause dessus dite et qu'il ont beu et dispensé ensemble par les dimenches dessus dis, dont ledit vin des xxx dimences cousta et fu au pris de xxij d. le lot et des autres xxij dimences cescun lot au fuer de ij s., sont pour yceux dimences de ladite année . . . xix l. xvj s.

Gratification aux frères mineurs.

413. — A frère *Jehan Dantoing,* frère mineur, pour et ou nom des frères mineurs de la dite ville de leur couvent et église, que les dis consauls leur ottroyèrent et donnèrent par grace pour pité et compassion qu'il avoient des affaires et necessités des dis religieus, tant des refections de leur maison église comme pour pitance avoir le jour Saint François en cellui an, ou autrement convertir a leur plus grant proffit, ainsi que mestier leur seroit. iiij l.

Fête de l'arc à Hui.

414. — A *Henin Lefevre*, messagier et noncheur d'une feste de l'arcq a main qui se devoit faire ou mois d'avril en cellui an en la ville de Hui, lequel estoit venus nonchier aux dis prevos et jurés et aux archiers de ladite ville de Tournay la dite feste, se fu donné audit messagier pour l'onneur de la dite ville, par grace et courtoisie a celui cause, une maille d'or de gherle du pris de x s. x d.

Fête de behours à Bruxelles.

415. — A *Franquevie,* herault de Valenchiennes, lequel estoit venus crier a Tournay, le vj^e^ jour dudit mois d'avril, une feste de behours qui se devoit lors prochainement faire en la ville de Brouxelle, pour ce par courtoisie a lui faite . . . . . xv s.

Fêtes et joûtes du blanc ours à Bruges.

416. — A *Nevers,* hérault, que les dis prevos et jurés lui ordonnèrent et firent donner ledit jour par grace et courtoisie, a cause de une feste et joustes du blancq ours qui se devoit lors prochainement faire en la ville de Bruges, un escut d'or a le couronne de France de xxij s. vj d.

Garde des enfants trouvés.

417. — A *Jaquemart Despaumeries,* warde des trouvés de la dite ville, pour subporter les frais et mises de deux enffans que lesdis prevos et jurés lui avoient fait bailler a norir, pour ce que leurs père et mère les avoient laissiés sans warde, et pour le paine et traveil qu'il avoit des dis enffans. . . . . lx s.

Rewarde des harengs *caqués* et *sors.*

418. — A *Jehan Collemer, Gossart Leparet* et *Jaques dou Mortier,* du conseil de ledite ville, pour le sallaire ordonné et deservi par eulx avecq *Ansiel de Bruielle, Jehan Doutruisson* et *Jaquemart Desfourdines,* a avoir visité et rewardé les hérens kaqués et sors qui, depuis le Toussains (1398) jusques a le Pasque (1399), furent ame-

nés, vendus et dispensés en la dite ville pour le bien du commun peuple. . . . . x l.

Maison où l'on scelle les draps, rue Capon.

419. — A *Jehan Denghien*, procureur et recheveur des biens appartenans as povres bourgois de ladite ville, pour cause du leuwier de une leur maison et hiretage séant en le rue Cappon, en lequelle on scelle les draps de ladite ville, pour demy an escheu au Noël oudit an ensuivant . . . . . xv l.

Jacques de Haluyn, greffier.

420. — A *Jaques de Haluyn*, clerc et graphier de la dite ville, pour se pencion par lui deservie oudit office par j quart d'anée commenchant au xij^e^ jour de decembre en cellui an et finant au xij^e^ jour de march oudit an ensuivant . . . . . xxv l.

Breteque. Ponts levis.

421. — A maistre *Colart Cailliel*, carpentier de ladite ville, pour avoir mis nouvelles poyes a le bretesque où on crie communement et pour avoir revesti ycelle tout autour d'aisselle de Danemarce et mis es ariestes pilleriaux pour revestir et refonser le planquier d'icelle bretesque sur quoy on passe, aussi vestir le poye de le maison de le ditte bretesque d'aisselle d'annemarce au lès sur le rue Nostre Dame et roille. — Item, avoir fait a le porte dou Bruille le premier pont levich, osté les vièses aissielles, remis nouvelles et tasselées sus de bons tassiaux, et le pont levich premier au dehors le ville de le largheche des maques avoir revesti de nouvelles aissielles et de tassiaux et

y faire j faux pont. — Item, a le porte Saint Martin avoir ratasselé le pont levich au lès vers le ville et mis entre deux portes Morel porte, boines estaques pour tendre les kaines de le ville en le manière anchiènement acoustumée ; et iiij autres estaques mis semblablement en le rue de le Pottrie et a le porte de Marvis fait une nouvelle baille dormant de l piés de long entre le Marvis et l'ospital, xv journées vallent a v s. pour cescune. . . vj l.

Tour du *wés* aux Salines.

422. — A *Ansiel le Canonne*, pour avoir fait à la banière de le tour dou wès a Salines une buse et refait ycelle banière. . . . . xv s.

Gravure d'étenelles à sceller.

423. — A *Pierre Crixembien*, pour avoir taillié et emprienté dou castelet et enseigne de le ville les ij paires d'estenelles dont les viij paires dou grant scel montèrent, a xij s. le paire, et les vj paires de petites estenelles a viij s. le paire. . . . . vij l. iiij s.

Estaques pour chaînes à travers les rues.

424 — A maistre *Colart Cailliel*, carpentier de ladite ville, pour xxiiij journées par lui déservies a ouvrer a faire les ouvrages qui s'ensuivent, c'est assavoir : pour avoir mis j nuef flaiel a le porte Valencenoise ; iiij estaques pour les kaines qui sont en le rue assez près de l'église Sainte Caterine, et en le rue des Frères mineurs ij autres estaques pour le kayne tendre. — Item, pour avoir fait certaines bailles emprès le maison de S[t] Marq en le rue S[t] Medart outre le crois en icelle rue, lesquelles bailles

vont de travers ledite rue vers les Frères mineurs et contiennent lxx piés de bailles dormans, une baille tournans et vij estaques. — Item, avoir fait a le porte Morel porte as camps iij bailles tournans parmi une vièse baille que on a remis sus et réparée de nouvel, esquelles il eut environ de xl piés de bailles dormans et x estaques servans asdites bailles, etc. . . . . vj l.

Porte de Camphaing.

425. — A *Jehan Luselier*, machon, par marchié fait a lui en tasque d'avoir fait un mur emprès le porte de Camphaing et pour avoir restoupé et refait ij esboulures par dedens ladite porte et poingeté et réparé les murs de ycelle porte . . . . . xj l.

Ouvrages divers.

426. — A *Jehan Fuiret*, careton, pour lxix voitures de car a ij s. cescune voiture et xvij voitures de carette a xij d. le voiture, a mener bos a le porte Valenchenoise et les estaques mises en le grant rue Sainte Catherine, et aussi les estaques et bailles de le rue Saint Medart et en la rue de Moriauporte, a le porte Sainte Fontaine et ailleurs et avoir mené les caillaux mis et employés ès murs, crestiaux et autres ouvrages de la ville, vallent vij l. xv s.

Chaussiage.

427. — A *Wattier le Cauchieur*, pour xv journées par lui déservies a recauchier les cauchies de ladite ville en pluiseurs et divers lieux, c'est assavoir devant le puch l'évesque, vers l'ospital Saint Lehire, en le rue des Canonnes, a le porte Sainte Fontaine, devant le maistre

sonner (?) du pont levich de ledite porte, en le grant rue Sainte Catherine, entour les estaques d'icelle, en le rue Saint Medart, vers le croix au desoux contre les Frères mineurs et ailleurs, au fuer de v s. pour jour, valent lxxv s.

Porte Ferrain; couverture.

428. — A *Jaquemart de S^t Ghillain*, couvreur de thieulle, pour avoir hourdé et commenchié a ouvreir sur le porte Fierain a descouvrir et recouvrir de thieulle ladite porte, par vj jours et demi a v s. pour jour, valent xxxij s. vj d.

Grande salle des consaux.

429. — A *Jaquemart Rebrachiet*, plaqueur, pour avoir replaquié et refait le tierce de le grande salle première de le halle où on fist darrainement le disner de Mess. les consaux, où il mist une journée qui vault iij s. iiij d.

Frères mineurs; trou refait.

430. — A *Jehan Monnart*, pour ij bouges de lattes mises et employées a refaire j trau a Frères mineurs par ou Christofles de Reniel fu mis hors desdis Frères mineurs, a ij d. le fais, et pour iij d. de tille, valent . ij s. iij d.

—

COMPTE DE 1400. (2e *quart.*)

Jeux autorisés; jeu de billes.

431. — De *Colard de Rocque,* vieswarier, pour cause de l'acort ou grace a li fait par les consaux de pooir tenir et exercer les jeux de le *hauditte* et des *brelens* durant le feste de l'Assencion en celli an, et pareillement a le feste de le pourcession ensuivant, par certains jours et lieux acoustumez en deux tentes, et aussi d'avoir, tenir et exercer le jeu des *billes*, fiestes et dimences jusques au jour de le creacion de le loy prochain venant, pour ce par marchié a li fait . . . . . ij° l.

Condamnation subie à Paris par la ville.

432. — A *Jaquemart Quaret,* camgeur, pour une année en quoi ledite ville a nagaires esté condempnée par arrest de parlement a cause d'une appellation faite par les religieux de Saint Martin des prevos et jurez dont il sont dequeux et que ledit Quaret a paiet pour ledite ville à Paris. . . . . lxv s.

Informations auprès du cte de St-Pol et de la duchesse de Brabant.

433. — A *Godefroit Quaret,* miesier, que les prevos et jurez li avoient ordonné estre baillié et par marchié a li fait, pour avoir porté de par eux ou nom de la ville, lettres closes de recommandasse par devers monsr de Saint Pol et madame de Braibant et pour savoir l'estat d'euls et des gens d'armes qui estoient en Braibant, dont

ledit Godefroit raporta aux dis prevoz et jurez responce par lettres closes ou mois de juillet (1398) et y vaqua, alant et retournant par l'espasse de vj jours ou environ, pour ce. . . . . lx s.

Rielle des Chanounes près de l'hôpital Notre Dame.

434. — A *Jehan le Monne,* messagier, pour aler à Paris ou mois d'aoust l'an 1400 pour ledite ville, du commandement des prevoz et jurez, porter lettres et memores pour le fait de la ville touchans certaines appellations faites par le procureur de ladite ville du lieutenant de mons^r le bailli des bailliages de Tournai et de Tournaisis a son siège a Maire, en certaine cause que le ville y avoit contre capitre de Tournai, pour cause d'une pierre ou bonne qu'ils avoient de nouvel fait mettre au debout de le ruielle des Canonnes, contre les maisons qui sont derrière l'ospital Nostre Dame . . . . . l s.

Relations de la ville avec la Hanse de Thurtie à Bruges.

335. — A sire *Rogier de Clermes*, prevost de le commune de Tournay, lequel estant en la ville de Bruges presenta lettres closes portées par *Sandrart le Cuvelier*, messagier de ledite ville, et envoiées de par les consaux aux anchiens jurez des marchans du pays d'Alemaigne de le hansse de Thurtie estans a Bruges, touchans certaines ordonnances faites sur les draps et draperie de la dite ville, pour le prouffit des marchans et bien publique d'icelle ville, pour lequel chose ledit sire Rogier vaqua et demora en ledite ville de Bruges a iiij chevaux, tant pour exposer et declarer aux dis anchiens jurez ladite ordonnance et l'intention des dis consauls sur ce comme

aultrement pour celi cause, par j jour, pour les despens de lui et de ses dis quatre chevaux fais celui jour. xl s.

— A *Sandrart le Cuvelier*, messagier, pour avoir alé du commandement des consaux en leditte ville de Bruges porter lettres de par les prevoz et jurez a *Clais Barbazen,* burgmaistre de laditte ville de Bruges, et aux dis anchiens jurez des marchans du pays d'Alemaigne pour le fait touchant ladite draperie, où il vaqua par iij jours audit pris, valent . . . . xviij s. ix d.

Messager envoyé à Reims à Guillaume Fillastre.

436 — Audit *Sandrart,* pour iiij jours de sejour par lui fais en le ville de Rains ou mois de juing en atendant responce de certaines lettres des prevoz et jurez adrechans a maistre *Guillaume Fillastre*, doien de l'eglise Nostre Dame de Rains, et *Thumas Dodinot*, procureur en icelle court de Rains, pour le procès que ledite ville y avoit contre Colard Bosquet, a v s. pour jour, sont xx s.

Jaugeage de nefs.

437. — A *Wattier de Broqueho,* cabareteur, pour despens fais en sa maison ou mois d'aoust l'an 1399 a certain jour que les eschevins de la dite ville, les recepteurs et autres officiers et piremans d'icelle ville avoient esté ensonnyez a faire gaugier et sayer a le rivière d'Escault vers les cauffours certaines nefs albroires. . lx s.

Cadavres enterrés, orteils coupés, pendaison.

438. — A *Jehan Aspleman*, lors executeur des jugemens criminelz des prevoz et jurez, pour son salaire d'a-

voir enteré as camps deux hommes qui estoient queux de le haulte justice estans dehors le porte Saint Martin, pour cascun v s., sont x s. — Item, pour avoir depuis justichié de coper une oreille a *Jaquemin Morestiel*, qui pour ses demerites fu banis a iij ans, v s. — Item, pour avoir justichié de coper j orteil a *Polin Remy*, v s. — Item, pour avoir justichié de pendre celi xxv^e^ jour de may ledit *Buletiel*, x s., lesquelles parties montent en somme xxx s.

700 chiens tués.

439. — A *Jehan Mormant* dit *Tuequien*, pour se paine et salaire d'avoir tué en icelle ville de Tournai vij^c^ quiens depuis le Toussains (1399) jusques en le fin du mois de juing 1400, au foer de v d. t. les iij quiens, sont iiij l. xiij s. vj d.

Réparations aux murs de l'enceinte.

440. — A *Grigoire de Louvaing*, machon, pour avoir parfait, pourgetté et remachonné les murs et cresteaux de le ville de le iiij^e^ espasse entre le porte de le Vingne et le porte Saint Martin, et avoir encommenchié semblable ouvrage en le v^e^ espasse, et aussi pour parfaire le iij^e^ espasse de crestiaux entre le porte Valenchenoise et alant vers le porte de Wasiers où il a convenu faire nouviaux crestiaux sur les murs, ouquel ouvrage faisant ledit Grigoire s'est emploiez a ouvrer par dix journées a v s. pour jour, sont . . . . . l s.

Coins à frapper les mereaux; façon des dits mereaux.

441. — A *Ghiselin Carpentier*, orfevre, pour deux pilles et deux toursseaux fier achier fachon et graver les

quins dont on a fait les meriaux servans a donner quant il y a feu en la ville . . . . . xl s.

— A lui, pour ij^c^ et xlj meriaux grans al eschielle et deux cens et vij de petis a le tuie, tant pour keuvre comme pour le fachon d'iceux meriaux rondir et livrer et ferir en quinq . . . . . iiij l.

Bailles et autres ouvrages.

442. — A maistre *Colard Cailliel*, carpentier de la dite ville, pour son salaire, paine et traveil d'avoir a le porte Coqueriel ratasselé le pont dormant et le pont levich d'icelle porte et fait deux faux pons a deux pons levis, et avoir fait quatre bailles tournans, l'une servant a le voie de le justice le plus prochaine d'icelle, le seconde ou chemin d'Ere, et deux en le rue Camion encloans icelle rue l'une vers le rue de le Val et l'autre vers le Bosquignoel, et a icelles iiij bailles avoir fait iiij^xx^ piés de bailles dormans et xviij estacques portans les dites bailles et où ledit maistre Colard a ouvré par xxiiij jours qui valent a v s. pour jour . . . . . vj l.

Couvertures de tuiles aux portes.

443. — A *Jaquemart de Saint Ghillain*, couvreur de tieulle, pour avoir parcouvert de tieulle le porte Fierain et encommenchié a ouvrer et couvrir sur le porte des Maux, par xij journées a v s. pour jour, valent . lx s.

Chaussées.

444. — A *Wattier le Cauchieur*, pour avoir deffait et reffait le cauchie depuis le ponchiel desur l'Escault as

cauffours jusques au pont al arcq, laquelle oevre contient xxiiij verghes et demie de cauchie, a xxij s. vj d. le verghe, valent . . . . . xxvij l. xj s. iij d.

— A maistre *Pierre le Cauchieur*, pour iiij^{m} ij^{c} et demy de grez a li pris pour faire ledite cauchie et emploier avec ce qu'il en y avoit de viez par avant, a l s. le millier valent . . . . . x l. xij s. vj d.

Vidange.

445. — A *Jaques des Fourdines*, pour iij l. de candeilles a xij d. le livre, lesquelles furent emploiées et arsses a widier les privées de Pipenie par les maistres de le ronde oevre . . . . . iij s.

Brayeux de cuir aux cloches du befroi.

446. — A *Piérart Dufrasnoit*, siellier, pour iij brayeux de cuir servans a iij cloques du belfroy, c'est assavoir a le ban cloque, a le cloque des ouvriers et au wigneron, au foer de celi de le bancloque de xx s. et les autres deux a xv s. t. le pièce, valent . . . l s.

Couvertures des tours.

447. — A maistre *Jehan Lescailleur*, par marchié fait en tasque a li de recouvrir d'escaille entre le porte Valenchenoise et le porte Saint Martin vj tours compris ens le tour d'emprès ledite porte Saint Martin en lequelle a deux verghes de repaumiage et avoir livré l'estoffe et escailles desdittes vj tours et fait l'ouvrage bien et suffisaument xxxvij l.

Pont à Manaing.

448. — A *Gontier Gosse*, forestier du bos de Breuze, pour avoir vaquié, solicité et entendu durant une quinzaine par ix jours a administrer as ouvriers de ladite ville commis à faire le pont a Manaing, leurs bos et aultres estoffes, a iij s. t. pour jour, valent . . xxvij s.

Wareschai de Warchain.

449. — A *Jehan Dehardimez*, pour avoir fait j fosse contenant xvj° piez sur le chemin de Warchain sur les waresquès de le ville, a viij s. le cent valent vj l. viij s.

Vieille porte de Marvis.

450. — A *Jaquemart Boulart*, machon, pour avoir aidié a deffaire le machonnerie de le vièse porte de Marvis, par iij journées et demie, a v s. pour jour, valent . . . . . xvij s. vj d.

Aisemences de la triperie, etc.

451. — A *Jaquemart Bauduin*, couvreur de tieule, pour avoir descouvert les aisemenches de le triperie, a j faux comble d'une des tours de la ville entre le porte de Moriauporte et le porte de le Potrie, et avoir descouvert aussi les deux combles de ledite vièse porte de Marvis et mis les tieulles ès rondes tours d'icelle porte, se y vaqua par xx jours qui valent a v s. pour jour . . c s.

La croix au Bruille.

452. — A *Watier Bourgois*, cauchieur, pour avoir recauchié le wez devant le crois ou Bruille et refait tout

de nouvel, et aussi avoir recauchié en pluisieurs lieux les cauchies par la ville où il estoit le plus nécessaire a estre fait par xvj jours et demy a v s. pour jour, valirent iiij l. ij s. vj d.

Serrures aux bailles.

453. — A *Piérart de Gand*, fevre, pour avoir fait une clef et le serure refaire et rataquier de nouvel et le locquetière refaire et rajuster servant a le baille qui est dalez le wez du Losquignoel. — Item, une aultre clef et le serure refaire et rataquier de nouvel et le locquetière refaire et rajuster servant a le baille de l'entrée de le rue Camion.

Prison de la tour des Chauffours; engiens, etc.

454. — A lui, pour faire ij clefs a deux serures d'une prison de le tour deseure les ars des cauffours et refaire l'un des verraux liquels estoit brisiez et y avoir fait deux grans crampons clauwes, pour tout ce . . vj s.

— A lui, pour avoir fait le serure del huis des engiens au lez devers le rue qui va a le porte S^te^ Catherine. xij d.

Chapeaux de roses.

455. — A *Jehan Crestien*, sergent de la ville, pour avoir livré a le prononciacion de le feste de l'Assencion derrain passé, tant au clercq souverain de la ville comme au sergent a verghe d'icelle et autres capiaux . v s.

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOUT 1856.

M. *F.* Du Bus, aîné, *président.*
M. *Fréd.* Hennebert, *secrétaire.*

—

Le procès-verbal de la séance du mois de juillet est lu et adopté.

—

CORRESPONDANCE.

— M. *Henri* Carion, notaire à Dour, écrit qu'il accepte le titre de membre honoraire de la Société.

— Pareille acceptation est envoyée par messieurs :

François Crombez, membre de la Chambre des représentants.

V. Mailliet, major d'artillerie, à Tournai.

Bossaert, président du séminaire, à Tournai.

L. Delehaye, propriétaire, aussi à Tournai.

—

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages ci-après :

— De la part de M.-L. Polain, membre correspondant :

Où est né Charlemagne. Rapport lu à la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique, le 26 mai 1856, par M. L. Polain. *Bruxelles, M. Hayez*, 1856, in-8° de 43 pp.

— De la part de l'*Académie royale de Belgique* :

Son *Bulletin*. N° 5. — Tome XXIII. Bruxelles, Hayez, p. 478 à 727.

Pp. 656-675. — Rapport du juri chargé de décerner le prix quinquennal des sciences morales et politiques, lequel a distingué les ouvrages suivants :

1° *Budjets économiques des classes ouvrières en Belgique*, par M. Ed. Ducpetiaux, in-4° de 340 pp. 1855.

2° *Considérations politiques et militaires sur la Belgique*, par M. A. Brialmont, capitaine d'état-major, 3 vol. in-8°. 1851-1852.

3° *Le socialisme depuis l'antiquité*, par M. J.-J. Thonissen, professeur à l'Université de Louvain, 2 vol. in-8, 1852.

4° *De l'état de la mendicité et de la bienfaisance dans la province de la Flandre orientale, depuis le règne de Marie-Thérèse*, par M. P. C. Vander Meersch, archiviste de cette province, in-4° de 244 pp. 1852.

Il est accordé à M. Ducpetiaux une somme de 2000 fr.; les 3000 fr. restant sont attribués en partage égal aux trois autres écrivains.

Pp. 676-709. — Rapport de M. le général Renard, au nom du juri chargé de décerner le prix quinquennal d'histoire. Le juri propose de partager la somme de 5000 fr. de la manière suivante :

A M. Th. Juste (*Histoire de la révolution des Pays-Bas, sous Philippe II*), 3000 fr.

A M. Alphonse Wauters, archiviste de la ville de Bruxelles (*Histoire des environs de Bruxelles*, 3 vol. gr. in-8°), 1000 fr.

A MM. Mertens et Torfs (*Geschiedenis van Antwerpen*, 7 vol. de plus de 600 pp.), 100 fr.

— De la part de la *Société numismatique* :

Revue de la numismatique belge, tome VI, deuxième livraison. *Bruxelles*, in-8, p. 129-256.

— De la part de la *Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre* :

Annales (de la Société) tome X, 2e série, N° 4. *Bruges, Vandecasteele-Werbrouck*, 1855-1856, in-8, p. 311-405.

Pp. 311-393. — Correspondance des magistrats d'Ypres députés à

Gand et à Bruges pendant les troubles de Flandre sous Maximilien. 1488. Troisième partie.

Lettre LXX. Les députés d'Ypres aux magistrats de la même ville. Des députés des trois membres de Flandre sont envoyés à Tournai pour engager cette ville à accéder au traité de paix. — Ils ont dû faire un grand détour pour ne pas être pris. — Ils ont fait connaître leurs propositions aux magistrats de Tournai, qui ont promis une réponse pour le lendemain. — Des embuches sont tendues et des gens sont disposés pour surprendre les députés à leur retour de Tournai. — Des espions les suivent partout en ville, et se vantent de ne pas les laisser échapper. — Les députés ne pourront quitter Tournai que pour autant qu'on leur envoie une bonne escorte. (*Tournai, 3 juin* 1488.)

Lettre LXXI. Les mêmes aux mêmes. Ils ont reçu la réponse définitive de ceux de Tournai, mais ne peuvent retourner à Gand, parce que des gens apostés les attendent dans les faubourgs. — Personne ne peut ni entrer en ville ni en sortir. — La dame de Castergat venant de Bruxelles, a été complétement dévalisée par les Hennuyers, à une lieue de cette ville; on lui a pris son char, ses chevaux, son argent, ses bijoux, et elle a été obligée de rentrer en ville à pied. — Quatre cents hommes attendent les députés à leur passage. — Les autres députés ont écrit à Gand pour demander du secours, mais on leur a répondu qu'ils doivent avoir patience, qu'on tâchera de les délivrer. — Ils sont au bout de leur argent et se trouvent dans une position on ne peut plus critique. (*Tournai, 9 juin* 1488.)

Lettre LXXIII. Les mêmes aux mêmes. Les députés à Tournai n'osent pas encore quitter la ville; ils sont suivis partout; leur position est intolérable. — On dit à Tournai que la ville d'Ypres est sur le point de se réconcilier avec le roi. — Le roi a écrit aux magistrats de Tournai pour témoigner son mécontentement de ce qu'ils ont eu des relations avec ses ennemis. — Le prévôt de Tournai leur a fait comprendre en conséquence que puisqu'ils avaient reçu la réponse des consaux, ils n'avaient qu'à retourner chez eux. (*Tournai, 18 juin* 1488.)

Lettre LXXVI. Les mêmes aux mêmes..... Les députés qui se trouvent à Tournai ont demandé du secours à Gand; il est indispensable d'envoyer une escorte pour les prendre. (*Gand, 4 juillet* 1488.)

Lettre LXXXVIII. *Les mêmes aux mêmes.* Les députés des trois membres de Flandre se trouvent toujours à Tournai, et ne peuvent partir de cette ville, parce qu'on les attend à leur sortie. — Ils sup-

plient les magistrats d'Ypres de leur envoyer une escorte, puisque, en ce moment, il y a tant de troupes inoccupées dans cette dernière ville. (*Tournai*, 30 *juillet* 1488.)

Pp. 394-98. Chronologie. — Le style d'Utrecht et le style de Tournay. (voir ci-après.)

Pp. 399-400. Note sur le village de Rooborst, et la famille DE FOSSATO ou VANDER GRACHT.

Pp. 401-4. Note sur les sceaux d'Ypres. 1370-1426.

— De la part de la *Société libre d'émulation* de Liége :

Rapport fait au conseil d'administration sur les travaux des comités, par le secrétaire général Alb. d'Otreppe de Bouvette. *Liége*, J. Desoer, février 1856, in-8 de 34 pp.

—

CHRONOLOGIE.

LE STYLE D'UTRECHT ET LE STYLE DE TOURNAY.

EXTRAIT *d'une lettre adressée à* M. Kervyn de Lettenhove, *membre correspondant de l'Académie royale de Belgique, par le R. P.* de Buck, *l'un des continuateurs de l'œuvre des Bollandistes.* (1)

—

.....Je commence par le *style d'Utrecht.* Guillaume Heda, dans son histoire des évêques d'Utrecht, page 228, (c'est ainsi que la cite Würtwein, *Subsidia diplomatica*,

(1) Tous nos lecteurs savent que le R. P. de Buck est l'un des plus dignes continuateurs de cette admirable œuvre des Bollandistes que la Belgique est fière de protéger encore aujourd'hui, après l'avoir vue naître, il y a deux siècles.

tome XI, praef. p. XI) dit qu'avant 1313, les années se comptaient à la cour ecclésiastique d'Utrecht, depuis l'Incarnation ou la Conception de J. C., mais qu'à dater de cette époque on supputa les années depuis la Nativité de J. C.; en d'autres termes, qu'avant 1313 l'année commençait le 25 mars, et depuis, le 25 décembre; pendant la première période, plus de neuf mois, pendant la seconde, quelques jours avant notre année commune.

Cette manière de compter les années continua à subsister, même lorsque la cour de Hollande eut fixé le commencement de l'année à la fête de Pâques. C'est ainsi que dans le traité de Jean de Bavière avec les communes d'Utrecht et d'Amersfort, on lit : *Gegeven in 't jaer ons Heeren* CIↃ. CCCC *achtien na ons hertoge Johans hoofs lope ende gewonte, ende 's hoofs van Utrecht in den jare* CIↃ. CCCC *ende* XIX. Ce traité est du 1 avril. La fête de Pâques tombait en 1419, le 16 avril. (Matthaei, *Vett. analecta,* t. III, p. 874, 2me édition.)

La dénomination de *style d'Utrecht*, usitée dans le voisinage de Bruges n'a rien de bien surprenant. Vous savez mieux que moi, Monsieur, que le *sticht* d'Utrecht possédait l'église de saint Boniface ou de Notre-Dame à Bruges, ainsi que de grands droits seigneuriaux et ecclésiastiques à Sysseele.

Je crois que la coutume de commencer l'année à la fête de Noël avait à-peu-près disparu des Flandres, lorsque le changement, opéré en 1313 à Utrecht, est venu exercer de l'influence à Bruges. Je suis même enclin à penser qu'en 1125 on employait bien rarement l'année de la Nativité proprement dite. « En Flandre, dit Natalis de » Wailly, qui ne fait que résumer ce que d'autres avaient » établi avant lui (*Eléments de paléographie,* t. I, p. 249), » en Flandre, au Xe siècle et au XIe, on datait du jour de

» Noël, et l'on adopta ensuite l'époque de Pâques. » Le concile de Tours de 1096 désigne ce style sous le nom de *mos gallicus* ; et puisque la Flandre était un fief de France, il était naturel qu'elle adoptât ce style. Elle l'appelait d'ordinaire *styl*, *loop*, *ghewoonte van den hove*; dénomination qui fut également reçue en Hollande et qui plus tard fut appliquée par quelques Flamands à l'année commençant le samedi-saint.

Je viens maintenant au *style de Tournay*, évidemment ainsi nommé dans le pays de Bruges par opposition au style d'Utrecht. Li Muisis, vers la fin de sa chronique (De Smet, *Recueil des chroniques de Flandre*, t. II, p. 292), résout la question principale que vous me proposez touchant ce style : *Secundum stylum romanae curiae tabelliones et scriptores in instrumentis et in litteris, quas conficiunt, semper mutant datas suas et renovant annum a nativitate Domini Nostri Jesu Christi. In Francia autem et in Flandria et in nostris partibus et alibi renovatur ab incarnatione et mittuntur* (lisez *mutantur*) *datae litterarum die veneris in parasceve Domini post officium missae*. C'est un passage excessivement curieux; on connaissait le changement de l'année à la bénédiction du cierge pascal, mais personne, que je sache, n'a jamais fait la remarque que l'année avait commencé après la messe du vendredi-saint dans certaines contrées de la Flandre et du Tournaisis.

Je dois avouer toutefois, Monsieur, que je ne saurais vous alléguer des exemples précis de ce style, mais en voici d'approchants. Dans la *Gallia christiana*, t. III, inst. col. 52 et 53, se trouve une charte de Philippe, évêque de Tournai, qui se termine ainsi : *Datum et actum in camera domus episcopalis anno Domini MCCCLI, ind.* V, *die vicesima sexta mensis Martii, pontificatus*

SS. Patris et Domini nostri Domini Clementis divina providentia papae VI anno x. Or, le 26 mars de la cinquième indiction et de la dixième année de Clément VI appartient certainement à l'année 1352, et non pas 1351, comme Denis de Sainte-Marthe l'a cru. Remarquez que nous avons ici le 26 mars, le lendemain de la fête de l'Annonciation, et qu'en 1351 le vendredi-saint tombait le 1 avril; d'où il résulte que l'année ne se terminait point à l'équinoxe du printemps, mais qu'elle finissait ou bien le vendredi-saint après la messe, ou bien le jour suivant à l'*Exultet* ou à minuit. L'exemple est donc bien approchant, comme je l'ai dit.

Voici une autre preuve du même genre, tirée du même volume (instrum. col. 73 et suiv.). Il s'agit de la translation du monastère du Conseil Notre-Dame. Un premier acte avait été dressé *apud Pontosam, nonis Julii, anno Domini M. CC. XXXII*; suit l'approbation du chapitre de Tournay, donnée dans sa chambre capitulaire à Tournay, *an. Dom. M CC XXXII mense Januario.* Mais tout cela reçut encore une confirmation après le vendredi-saint tombant en 1233 le 1 avril; aussi cette dernière confirmation est datée *anno M CC XXXIII.* Ainsi, au mois de janvier on était en l'année 1232, et trois mois après en 1233.

Li Muisis lui-même, dans sa chronique, commence les années le vendredi-saint. Il serait trop long d'indiquer tous les passages dans lesquels il conduit l'année au delà du 1 janvier et du 25 mars. Je n'en citerai que deux qui sont formels. Il termine les événements de 1346, *die jovis in Coena Domini,* p. 265. Les événements qui suivent sont des *paralipomena.* Il commence l'année suivante par le méfait d'un clerc *qui ... in die sanctae paschae ... reatum suum confessus est*, p. 267. C'est la première

date qui se présente sous l'année 1347. Immédiatement après vient : *Anno supradicto in medio mensis Aprilis.* Il raconte également des événements arrivés après la Saint-Martin d'hiver de l'année 1348, p. 285, et il termine sa chronique en ajoutant que la conclusion de ces mêmes événements eut lieu *in festo Purificationis Virginis gloriosae anno Domini M. CCC. XLVIII.*

Vient maintenant la question : Quand les styles d'Utrecht et de Tournay ont-ils cessé d'être en usage en Flandre? Il me paraît, Monsieur, que dans l'édit de Philippe II, de 1575, nous trouvons une allusion non-seulement à l'existence, mais même à la dénomination de ces deux styles : *Ende andere andersins, nae de diversiteyt van de bisdommen.* Le style d'Utrecht y est certainement indiqué : *Mitsdien dat men in eenige quartieren, den datum van 't vernieuwen des jaers begint ten voorsz. daeghe van der gheboorte*; et je ne saurais donner un sens à ces paroles de l'édit : *Ende andere andersins nae de diversiteyt van de bisdommen*, à moins d'y comprendre le style de l'évêché de Tournay, étendant, peu avant 1575, sa juridiction sur presque toute la Flandre.

Mais aucun de ces styles n'a survécu à l'année 1575. Déjà auparavant l'année romaine ancienne était la plus usitée, comme l'édit l'affirme. Le même édit ne pouvait manquer de lui assurer une existence exclusive.

Comme je l'ai dit en commençant, Monsieur, je soumets complétement à votre jugement ces quelques remarques sur les styles d'Utrecht et de Tournai. Vous déciderez de leur sort et de l'usage qu'il vous convient d'en faire.... »

—

SÉANCE DU JEUDI 2 OCTOBRE 1856.

M. le vicaire-général Voisin occupe le fauteuil.

M. *Fréd.* Hennebert, secrétaire.

—

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du mois d'août. La rédaction en est approuvée.

—

CORRESPONDANCE.

— MM. L.-N.-J. Delehaye, P. Mailliet, Dezobry, F. Crombez, A. de la Croix et Bossaert font parvenir, en même temps que leurs remerciements à la Société pour le titre de *membre honoraire* qui leur a été respectivement conféré, les renseignements requis par le réglement.

— M. le ministre de la justice adresse, pour être déposé dans le médailler de la Société, un exemplaire de la médaille commémorative frappée à l'occasion de la construction d'une prison cellulaire à Courtrai.

Remerciements.

— M. *Albert de* Bure, président de la *Société d'émulation* de l'Allier, à Moulins, offre de compléter autant qu'il sera possible la collection qu'il a envoyée des publications de la compagnie qu'il préside.

Remerciements.

— M. R. Chalon, membre correspondant, écrit pour annoncer l'envoi de plusieurs ouvrages de M. le colonel Guillaume, officier distingué dont l'Académie a déjà cou-

ronné deux mémoires et qui accepterait avec reconnaissance le titre de membre correspondant de la Société.

—

Jetons tournaisiens. *Note communiquée par M. le comte de Nédonchel, membre titulaire.*

J'ai déja fait connaître quelques jetons frappés dans l'atelier monétaire de Tournai en me proposant de faire passer sous vos ieux toutes les pièces concernant notre ville, qu'un heureux hasard me ferait rencontrer encore. Outre l'avantage de faciliter la tâche de celui qui entreprendra cette partie de notre histoire métallique, ces communications ne seront pas sans intérêt pour les amateurs; elles pourront servir à rappeler les diverses phases de notre histoire locale en fixant parfois des dates incertaines.

Je vais décrire aujourd'hui trois jetons frappés à Tournai et pour Tournai, dont deux, je pense, sont restés inédits jusqu'à présent.

La première pièce (n° 1) a dû avoir été fabriquée vers la fin du XIV^e^ ou dans la première partie du XV^e^ siècle. La marque de la domination française s'y montre dans l'écusson aux trois fleurs de lis qui occupe le milieu de l'avers, l'écu est dessiné par un grénetis et on y voit pour légende :

IETOIR ⁝ DE ⚜ TOVRNAI ⚜

Cuiv.

Dans le champ du revers se trouve une croix fleurie dont les branches sont coupées par trois petites barres et cantonnée des lettres E, avec la même légende que sur

I

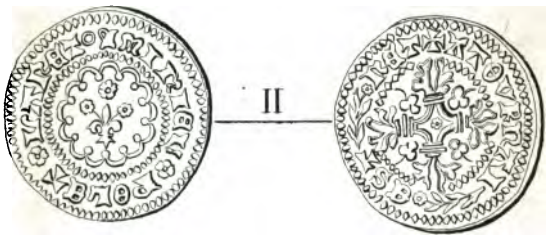

II

III

JETONS DE TOURNAI.

l'avers. Les petites tours et les trois points posés en triangle sont des marques qui, même sans le nom de Tournai eussent assigné ce jeton à notre ville, ou prouvé qu'il en est originaire, comme nous avons eu occasion de le constater par les monnaies. Cette opinion est désormais admise sans contestation.

La seconde pièce (n° 2) n'est pas inédite : elle est citée dans le *Manuel de l'amateur de jetons ;* elle présente au centre de l'avers une fleur de lis fleurie au milieu d'un épicycloide entourée, entre deux grénetis, de la légende suivante :

MIKIEL ✿ POLET ✿ LA FET ○ ✕

Sur le revers on voit une croix fleuronnée et cantonnée de quatre feuilles de trefle, emblême des trois globules qui se retrouvent sur plusieurs autres jetons tournaisiens. Il a cette légende :

EST ✿ FET ✕ A TOVRNAI ✿
Cuiv.

Cette pièce ne porte pas de date, mais le caractère des lettres semble indiquer qu'elle est du 15e siècle : c'est une rareté, dit M. de Fontenai, dans son ouvrage sur les jetons, de trouver le nom du graveur ou du fondeur et de celui du lieu où il fabriquait au 15e siècle. A cette époque le travail de cuivre formait une des principales industries de la ville de Tournai, la marque de ses produits était trois cercles, tout aussi bien que des tours dans les ornements secondaires.

Nous trouvons encore sur cette pièce une marque toute particulière, c'est un petit *pot au lait*, peut-être l'emblême parlant du nom du graveur, *Polet*, jeu de mot futile, mais assez en vogue à cette époque. Rectifions à ce sujet deux légères inexactitudes échappées à M. de Fontenai ;

ce signe qui occupe le haut de la pièce avait été pris pour une petite tour, mais le dessin ci-joint dont nous garantissons l'exactitude, ne laisse aucun doute sur l'identité du *pot au lait*. En second lieu on a lu MIHIEL au lieu de MIKIEL.

Le joli jeton qui vient ensuite (n° 3) semble aussi avoir été frappé à Tournai pendant le 15e siècle. On voit au milieu de l'avers une tour surmontée de deux pignons et accolée de deux fleurs de lis couronnées. Une espèce de petite tour sépare chaque mot de la légende :

Av. DIV ✠ NOVS ✠ DOIN ✠ PAIS
Rev. ET ✠ EN ✠ LA ✠ FIN ✠ SA ✠ GRASE.
Culv.

Cette légende complète celle de l'avers et chaque mot est également séparé par une petite tour. Au centre une croix ancrée est cantonnée alternativement d'un dauphin et d'une fleur de lis, ce qui peut faire attribuer cette pièce de circonstance à la naissance d'un fils d'un roi de France, peut-être Charles VIII (en 1471).

Je dois à l'obligeance de M. Henri Casterman la connaissance de ce jeton, qui fait partie de sa collection.

—

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages et opuscules suivants qui lui sont parvenus depuis la dernière séance.

— De la part de M. R. CHALON, membre correspondant :

1° *Les monnaies des seigneurs de Borkulo*, 9 pp.

2° *Monnaies belges trouvées en Irlande.* Esterlins d'Agimont, de Weert, de Statte (Huy), d'Yves, etc. 20 pp.

3° *Poids monétiformes du midi de la France,* 4 pp.

4° *Imitation d'une monnaie de Hainaut,* par Arnold de Stein. 3 pp.

Ces quatre brochures de M. Chalon sont autant de tirés à part du tome VI de la *Revue de la numismatique belge,* in-8.

— De la part de M. I.-L.-A. Diegerick, membre correspondant :

Correspondance des magistrats d'Ypres députés à Gand et à Bruges pendant les troubles de Flandre sous Maximilien. Troisième partie. *Bruges,* 1856, in-8, p. 223 à 305.

— De la part de M. J. Garnier, membre correspondant, les quatre brochures suivantes dont il est l'auteur :

1° *Rapport* sur les *Inscriptiones helveticae* de M. Momsen (recueil publié par la Société des antiquaires de Zurich). *Amiens,* 1855, in-8 de 8 pp.

2° *Rapport* sur les travaux de la Société des antiquaires de Picardie pendant l'année 1853-1854. *Amiens,* 1854, in-8 de 16 pp.

3° *Rapport* sur les travaux etc. pendant l'année 1854-1855. *Amiens,* 1856, in-8 de 17 pp.

4° Même travail pour 1855-1856. *Amiens,* 1856, in-8 de 21 pp.

— De la part de M. le colonel G. Guillaume :

1° *Histoire des régiments nationaux belges pendant les guerres de la révolution française,* 1792-1801, d'après des documents officiels et inédits. Nouvelle édition. *Bruxelles, imp. de Demanet,* 1855, in-18 de 230 p.

2° *Notice biographique du général Soudain de Niederwerth.* Bruxelles, 1856, in-8 de 23 pp.

— De la part de M. J. de Witte :

*Description des médailles et des antiquités du cabinet de M. l'abbé H. G***.* Paris, Franck, 1856, gr. in-8 de vj-255 pp. avec 2 planches.

— De la part de M. L. de Pontaumont :

Recherches biographiques sur M. Deshayes, ancien conseiller du Roi en ses conseils, commissaire général de la marine, membre de la Société académique de Cherbourg. *Cherbourg*, 1855, in-8 de 4 pp.

— De la part de l'*Académie royale de Belgique :*

1° Son *Bulletin.* N° 6. Tome XXIII. Bruxelles, in-8, pages 729 à 820.

Pp. 763-772. — *Examen de la question* : les deux Germanies faisaient-elles partie de la province de la Gaule-Belgique ? par M. Roulez.

Pp. 773-778. — M. *Augustin Thierry*, notice par M. Kervyn de Lettenhove.

2° Son *Bulletin.* N°s 7 et 8. Tome XXIII. 2e partie. *Bruxelles,* p. 1 à 277.

Pp. 98-123 221-51. — *Lettres sur l'identité de race des Gaulois et des Germains*, par M. le général Renard, aide de camp du roi, chef du corps d'état-major.

Pp. 124-145. — *Recherches sur les origines de la ville de Gand.* 2e étude, par M. le chanoine De Smet.

Pp. 181-92. — *Débris de peintures antiques sur ciment, trouvés à Laeken ; restes d'un établissement romain à Melsbroeck, près de Vilvorde.* Notice de M. Galesloot.

Pp. 193-204. — *Note sur la seigneurie d'Agimont, à propos d'une monnaie* ; par M. Chalon.

Pp. 204-220. — *Observations sur le nom français du monastère d'Espagne qui fut la retraite de l'empereur Charles-Quint* ; par M. le chevalier Marchal.

— De la part de l'*Académie royale de médecine :*

Son *Bulletin*. Tome XV — n^os^ 7 et 8. *Bruxelles*, in-8, p. 403 à 519.

— De la part de la *Société numismatique belge* :

Sa *Revue*. 2^e^ série. Tome VI. 3^e^ livraison. Bruxelles, 8°, p. 257 à 383.

Pp. 366. — « *Un jeton tournaisien.* — Ce jeton que nous avons fait reproduire (pl. XIII, n° 4), servait de méreau pour des distributions de charité de la fondation dite de Gourguemetz, en faveur des pauvres des trois paroisses de Tournai, de Saint-Jacques, de Sainte-Marie-Madeleine et de Sainte-Marguerite. On en trouve des exemplaires contre-marqués des lettres A, B, C, etc. sans doute dans le but de modifier leur valeur ou de spécifier leur destination.

» La fondation du Gourguemetz date du milieu du XVII^e^ siècle, et non pas du 12 décembre 1713, comme le dit, par erreur, l'*illustre* Hoverlant, qui a pris la date d'un acte relatif à cette fondation, pour la fondation elle-même. Un édit de Louis XIV, de l'an 1701, réunit les biens de cette fondation particulière à l'administration de la pauvreté générale de la ville. Ils consistaient en de nombreuses rentes foncières dont on peut voir la nomenclature au soixante et dix-septième volume de l'*Essai chronologique* etc., dudit Hoverlant.

» La famille de Croix, qui donna plus tard à la Belgique le général de Croix de Clairfayt, portait pour armes pleines d'argent à la croix d'azur. L'écu en abîme, aux trois fleurs de lis, est, à ce que nous supposons, une brisure adoptée par la branche de Gourguemetz. » R. C.

— De la part des directeurs :

1° *Messager des sciences historiques* etc. Année 1856, 2^e^ livraison. Gand, in-8 p. 137 à 288.

Pp. 147-176. — *Instruction publique au moyen âge.* IV. Les enfants de chœur et les maîtres de musique de la cathédrale de Tournai. — Fête des Innocents; par F.-F.-J. Lecouvet.

2° *Revue catholique*. 7^e^, 8^e^ et 9^e^ livraisons. gr. 8° p. 445 à 464. *Louvain*, 1856.

Pp. 445-460 519-526. — Le bienheureux Odon, évêque de Cambrai. Son école à Tournai, à la fin du XI^e^ siècle. — Son réalisme et l'application qu'il en fait au dogme du péché originel; par F. Labis, professeur de théologie.

4° *Journal historique et littéraire*. Tome XXIII, liv. 4, 5 et 6. Liége, 8°.

— De la part de la *Société de l'histoire de France :*

Son *Bulletin*. (N^os^ 15, 16, 17 et 18) — avril-juillet 1856.

— De la part de la *Société des antiquaires de Picardie :*

Son *Bulletin*. Année 1856, n° 2. Amiens, 8° p. 49-96.

— De la part de la *Société impériale d'agriculture de Valenciennes* :

Revue agricole, etc. N^os^ 11 et 12 (mai et juin). Valenciennes, in-8°.

—

La séance est levée.

SÉANCE DU JEUDI 6 NOVEMBRE 1856.

M. F. Du Bus aîné, *président.*

M. *Frèd.* Hennebert, *secrétaire.*

—

Le procès-verbal de la séance d'octobre est lu et adopté.

—

CORRESPONDANCE.

— L'*Académie d'Arras* et la *Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes* (Nord) envoient le programme des concours qu'elles ouvrent pour 1857 et 1858.

— MM. les *bourgmestre* et *échevins* adressent à la Société, de la part du gouvernement, un exemplaire de la brochure relative au concours de poésie ouvert entre les littérateurs belges à l'occasion du 25e anniversaire du Roi; et annoncent, d'après une dépêche de M. le gouverneur, que par arrêté royal du 25 septembre, il est alloué à la Société un subside de 500 francs.

— M. le baron De Hults témoigne le désir de n'être plus compris, pour l'année prochaine, parmi les membres honoraires de la Société.

— M. le *Ministre de la justice* adresse à la Société un exemplaire du 2e cahier des *Procès-verbaux* des

séances de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique.

Remerciements.

—M. Chalon, membre correspondant, propose en qualité de membre correspondant, M. Guillaume (Gustave), colonel, directeur du personnel au ministère de la guerre.

Cette proposition est renvoyée à l'examen du comité permanent.

—

Le secrétaire dépose, au nom de M. H. Vandenbroeck, qui l'offre au musée, la représentation en bois sculpté d'une tour d'armoirie provenant d'une lucarne de grenier, laquelle tour paraît appartenir aux armes du Tournaisis.

Et à cette occasion l'attention de l'assemblée est appelée sur les termes du diplôme, en date du 20 mars 1838, qui a concédé à la ville ses armoiries actuelles. Plusieurs fautes sont signalées dans la rédaction de la description qui en est donnée, dans les termes suivants :

De gueules, chargées d'un fort d'argent donjonné de trois tours de même, au chef cousu d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or, l'écu timbré d'une couronne d'or.

Le Conseil suprême de noblesse des Pays-Bas, dans un diplôme du 31 mars 1824 concernant ces mêmes armoiries, ne les avait pas mieux traitées. — Il serait fort désirable que l'administration communale actuelle saisît la première occasion favorable pour faire rectifier officiellement les regrettables inexactitudes du dernier diplôme, lequel devrait porter :

De gueules, à une tour d'argent, crénelée de trois guérites en saillie de même, maçonnées de sable et mouvantes de la pointe, et un chef cousu d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.

Quant à la couronne, ce devrait être une couronne murale.

On peut consulter l'*Armorial de Flandre, du Hainaut et du Cambrésis*, récemment publié par M. Borel d'Hauterive (1). Outre la description qu'il donnne des armes de Tournai, d'après l'*Armorial général* dressé par ordre de Louis XIV de 1696 à 1710, il donne aussi celles du Tournaisis, que voici :

De gueules, à une tour donnonnée de trois pièces, la herse levée d'argent, ouverte et massonnée de sable, le donjon dextre sommé d'une crosse d'or, celui du milieu pavillonné d'argent, et le senestre sommé d'un casque de profil panaché d'or, et la tour accostée de deux gerbes de bled, liées et suspendues chacune à un cloud par un lien noué en rose, de même.

—

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants qui lui sont parvenus depuis la dernière séance :

— De la part de M. le *Ministre de l'intérieur :*

Fêtes nationales à l'occasion du XXV^e^ anniversaire de l'avènement de S. M. le Roi au trône de la Belgique. Concours de poésie française et flamande. *Bruxelles, impr. de Deltombe*, 1856, in-8 de 58 pp.

— De la part de M. le *Ministre de la justice* :

Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique. Procès verbaux des séances. 3^e^ volume, 2^e^ cahier. *Bruxelles*, 1856, in-8 p. 47 à 74.

— De la part de M. *Fréd.* Hennebert, membre titulaire :

1° Guerre a l'Y ! Essai historico-philologique sur le nom de Tournai, par Fréd. Hennebert, conservateur des archives de l'État, etc. *Tournai, Malo et Levasseur*, 1856, in-8 de 30 pp.

2° *De la prononciation*, par Ferd. Loise, docteur en philosophie et lettres, professeur au collége communal de Tongres. *Tournai, typ. de Malo et Levasseur,* 1856, in-8 de 16 pp.

— De la part de M. Diegerick, membre correspondant :

Lettres inédites de Philippe, comte de Lalaing, sénéchal de Flandre, baron d'Escornaix et de Wavrin, gouverneur, capitaine général et grand bailli du pays et comté de Hainaut : 1576-1579. (*Bruxelles, Hayez,* 1856) in-8 de 77 pp.

Extrait des Bulletins de la *Commission royale d'histoire,* tome VIII.

— De la part de M. le baron Chaudruc de Crazannes, membre correspondant :

Sur la monnaie obsidionale de Tournai, dite de *Surville* (siége de 1709), par le baron Chaudruc de Crazannes, membre correspondant de l'Institut de France, etc. *Bruxelles, imp. d'Emm. Devroye*, 1854, in-8° de 14 pp.

Extrait de la *Revue de la numismatique belge,* t. IV, 2e série.

— De la part de M. l'abbé *Jules* Corblet, membre correspondant :

Discours sur la destruction de l'empire d'Orient, prononcé à la séance publique de la Société des antiquaires de Picardie, le 13 juillet 1856. *Amiens, imp. de Duval et Herment*, 1856, in-8 de 14 pp.

— De la part de l'*Académie d'archéologie de Belgique* :

Ses *Annales*, tome treizième. 3e livraison. *Anvers*, 1856, in-8 de 225 à 356.

Pp. 225-232. *Notes chronologiques* sur les communautés religieuses et institutions charitables établies à Audenarde depuis le XIIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe, par Ed. Van der Straeten.

Pp. 253-268. — *Notice historique et chronologique sur la ville et l'ancien château fort de Hui*, par le capitaine A. Casterman.

Pp. 260-70. — *Style de transition romano-ogival*, tour de l'église de Cortemarcq (Flandre occidentale). Notice par M. Ed. Le Grand de Reulandt.

Pp. 271-92. — *Quelques recherches sur les anciennes manufactures de tapisseries à Audenarde*, par M. Ed. Van Cauwenberghe.

Pp. 293-4. — *Style de transition romano-ogival.* Eglise de Moere (Flandre occidentale). Notice de M. Ed. Le Grand de Reulandt.

Pp. 295-99. — *Sur un manuscrit du Ve siècle de Dioscoride*, par le docteur Carolus.

Pp. 300-1. — *Style ogival secondaire.* Eglise de Handzaeme (Flandre occidentale). Notice par M. Ed. Le Grand de Reulandt.

Pp. 302-5. — *Liste des chanoinesses de Sainte-Waudru à Mons*, de 1776 à 1794, par Léopold de Villers.

Pp. 306-50. — *Interrogatoires du docteur J.-B. Van Helmont sur le règne animal*, publiés pour la première fois par C. Broeckx.

Pp. 351-56. — *Médecins et chirurgiens attachés à l'hôpital Notre-Dame, à Audenarde* (1322 à 1784).

— De la part de l'*Institut archéologique liégeois* :

Son *Bulletin*. Tome II. Dernier fascicule. *Liége*, 1856, in-8, p. 439 à 568.

Pp. 439-50. — *Vocabulaire des noms wallons d'animaux, de plantes et de minéraux*, par Ch. Grandgagnage.

Pp. 451-457. — *De la création d'un musée d'artillerie et d'armurerie à Liége*, par Ferd. Henaux.

Pp. 459-489. — *Rapport sur la découverte d'un cimetière Franc-mérovingien à Seraing*, par G. Hagemans.

Pp. 491-497. — *Quelques découvertes dans l'ancienne chapelle des bénéficiers de la collégiale de Saint-Jean*, à Liége, par Ch. du Vivier de Streel.

Pp. 499-566. — *Lettre à M. Charles Grandgagnage*, par J.-H. Bormans.

— De la part des *directeurs*, les recueils suivants :

1° *Messager des sciences historiques, etc.* Année 1856, 3e livraison. *Gand*, in-8 p. 289 à 408.

Pp. 289-336. — *Notice historique sur l'église primaire de Saint-Sulpice*, à Diest, par F.-J. Raymaekers, pr.

Pp. 337-346. — *Notes sur quelques peintres et sculpteurs belges.* 1414 à 1760, par Ed. Vander Straeten.

Pp. 347-50. — *Jeux de personnages représentés par les sociétés de rhétorique de Lille, à Courtrai, Ipres, Tournai, Malines*, etc. XIVe et XVe siècles, par De la Fons-Melicocq.

Pp. 448. — « Tournai, cette ville si éminemment française, et dont » le vaste diocèse était resté si longtemps soumis aux évêques de la » vénérable cité qui fut notre berceau (Noyon), Tournai, voulant di- » gnement célébrer les victoires de Charles VII, qui avait si glorieu- » sement terminé la sainte mission inaugurée par Jeanne d'Arc, invi- » tait par ses lettres les villes voisines aux jeux et esbatemens qui » devaient avoir lieu durant la procession instituée par le monarque » (le 12 août). — Au messager tournaisien, qui avait apporté les mis- » sives (1451) le magistrat de Lille faisait remettre XXIV s. »

Pp. 351-77. — *Du droit pénal dans le Brabant au XIIIe siècle*, considéré en lui-même et dans ses rapports avec le droit public (suite); par Gustave Van Coetsen, avocat.

Pp. 378-84. — *Une lettre d'indulgence, émanée et datée de Liége*, 1482, par Helbig.

Pp. 385-87. — *Questionnaire* historique, biographique et bibliographique.

Pp. 388-408. — *Chronique* des sciences et des arts, et *variétés*.

2° *Journal historique et littéraire*. 1er novembre 1856. *Liége*, in-8e p. 313 à 364.

3° *Revue catholique*. 10e livraison. Octobre 1856. *Louvain*, gr. in-8, p. 565 à 622.

Pp. 574-593. — Le bienheureux Odon, évêque de Cambrai. Son école à Tournai, à la fin du XIe siècle. Son réalisme et l'application qu'il en fait au dogme du péché originel, par F. Labis (suite et fin).

4° *Revue trimestrielle*. Bruxelles, 1854, 1855, in-12, onze volumes.

Premier volume, de 303 pp. avec un supplément de 24 pp.

Pp. 26-45. *Lettres sur l'histoire de la Belgique. Origine de la nationalité et des institutions belges*, par P.-A.-F. Gérard.

Deuxième volume, de 304 pp.

Pp. 36-62. *Lettres sur l'histoire de la Belgique. Organisation sociale des Francks saliens*, par P.-A.-F. Gérard.

Pp. 108-120. *La procession de Saint Liévin* (1467), par Ernest Van Bruyssel.

Troisième volume, de 338 pp.

Pp. 67-88. *Imagiers, orfèvres et sculpteurs, ou essai sur l'histoire de la sculpture en Belgique*. Première partie. Par Félix Stappaerts.

Pp. 89-120. *Essai d'histoire diplomatique. La première invasion de la Belgique par Louis XIV*. Chapitre I, par J.-J. Altmeyer.

Quatrième volume, de 322 pp.

Pp. 62-90. *Lettres sur l'histoire de la Belgique. Introduction du système féodal et des monastères en Belgique*, par P.-A.-F. Gérard.

Pp. 114-133 *Essai d'histoire diplomatique. La première invasion de la Belgique par Louis XIV*. Chapitre II, par J.-J. Altmeyer.

Pp. 172-183. *Gérard de Roussillon, ses possessions dans nos contrées*, par C.-A. Duvivier.

Cinquième volume, de 308 pp.

Pp. 82-101. *Essai d'histoire diplomatique. La première invasion de la Belgique par Louis XIV*. Chapitre III, par J.-J. Altmeyer.

Sixième volume, de 294 pp.

Pp. 5-31. *Etudes sur l'histoire des arts au moyen âge. La cour de Jeanne et de Wenceslas*, par Alexandre Pinchart.

Pp. 58-100. *Lettres sur l'histoire de la Belgique. Développement du système féodal et monarchique*, par P.-A.-F. Gérard.

Pp. 140-165. *Essai d'histoire diplomatique. La première invasion de la Belgique par Louis XIV.* Chapitre IV, par J.-J. Altmeyer.

Pp. 241-248. *Hermold le normand, chronique nationale*, par C. Michaels, fils.

SEPTIÈME VOLUME, de 348 pp.

Pp. 5-63. *Jacques de Lalaing, le bon chevalier sans peur et sans doubte*, par Alexandre Henne.

Pp. 112-129. *Lettres sur l'histoire de la Belgique. Charlemagne et l'Académie de Bruxelles*, par P.-A.-F. Gérard.

HUITIÈME VOLUME, 340 pp.

Pp. 68-77. *Lettres éburonnes. La controverse sur l'origine des Wallons*, par Alph. le Roy.

Pp. 78-120. *Essai d'histoire diplomatique. La première invasion de la Belgique par Louis XIV.* Chap. V, par J.-J. Altmeyer.

NEUVIÈME VOLUME, 372 pp.

Pp. 113-134. *Lettres éburonnes. La controverse sur l'origine des Wallons*, par Alph. Le Roy.

DIXIÈME VOLUME, de 424 pp.

Pp. 5-36. *Essai d'histoire diplomatique. La première invasion de la Belgique par Louis XIV.* Chap. VI, par J.-J. Altmeyer.

Pp. 99-150. *Noblesse belge. Féodalité. Jacques d'Avesnes*, par C.-A. Duvivier.

ONZIÈME VOLUME, de 368 pp.

Pp. 5-36. *Etude historique sur les tribunaux militaires en Belgique*, par A.-L.-P. de Robaulx de Soumoy.

Pp. 86-120. *Le protestantisme dans le Limbourg et les pays d'Outre-Meuse*, par Ch. Rahlenbeck.

Pp. 148-176. *Essai d'histoire diplomatique. La première invasion de la Belgique par Louis XIV.* Chap. VII, par J.-J. Altmeyer.

Pp. 206-222. *Lettres éburonnes. La controverse sur l'origine des Wallons*, par Alph. Le Roy.

SÉANCE DU JEUDI 4 DÉCEMBRE 1856.

M. F. Du Bus aîné, *président.*

M. *Fréd.* Hennebert, *secrétaire.*

—

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance; la rédaction en est adoptée.

—

CORRESPONDANCE.

— La Société des sciences de Goerlitz (Prusse) transmet douze volumes de ses publications, accompagnés d'une lettre par laquelle elle demande les publications de la Société en échange.

Le secrétaire est chargé d'accuser réception de cet envoi et d'accepter l'échange proposé.

—

Le secrétaire, au nom du comité permanent, propose l'admission au nombre des membres correspondants de la Société, de M. le colonel Guillaume, chef du personnel au ministère de la guerre.

Cette admission est prononcée à l'unanimité.

—

Un membre communique à l'assemblée le projet qu'auraient les imprimeurs de la Société d'entreprendre la réimpression de l'*Histoire de Tournai*, du chanoine

J. Cousin, si la compagnie consent à prendre cette entreprise sous son bienveillant patronage.

Après une courte discussion, l'assemblée se prononce en faveur de ce projet, et charge le comité permanent de la rédaction d'un prospectus.

—

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants qui lui sont parvenus depuis la dernière séance.

— De la part de M. Polain, membre correspondant :

Quand est né Charlemagne. Notice lue à la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique, le 6 octobre 1856; par M. M.-L. Polain, membre de l'Académie, etc., Bruxelles, M. Hayez, 1856, in-8 de 29 pp.

Extrait des *Bulletins* de l'Académie, t. XXIII, N° 9.

— De la part de M. *Alexandre* Pinchart, membre correspondant :

Tableaux et sculptures de Charles-Quint. (1556). (Bruxelles) in-8° de 15 pp.

— De la part de l'*Académie royale de Belgique :*

1° Son *Bulletin.* N° 9. — Tome XXIII. (2e partie). Bruxelles, in-8°, p. 279 à 400.

Pp. 330-54. — *Qand est né Charlemagne*, par M. Polain.

Pp. 354-50. — *Note sur la Mons'meg, ancienne bombarde conservée à la citadelle d'Edimbourg*; par M. le chanoine de Smet.

Pp. 360-392. — *Lettres sur l'identité de race des Gaulois et des Germains*; par M. le général Renard. Troisième lettre.

2° *Compte rendu des séances de la commission royale d'histoire.* Tome 8, 2e bulletin. *Bruxelles*, Hayez, 1856, in-8, p. 269 à 511.

Pp. 289-93. — *Une légende inédite sur Charlemagne, à propos de sa statue*; par M. Em. Gachet.

Pp. 296-312. — *Un document* (en latin) *sur la décadence commerciale d'Anvers au commencement du XVII^e siècle*, communiqué par M. de Ram.

Pp. 313-24. — *Notice concernant l'institution des rogations et certaines offrandes publiques que faisaient autrefois, le jour de Saint-Marc, à l'abbaye de Lobbes, les habitants de différentes localités voisines*; par M. Bormans.

Pp. 353-87. — *Le livre des cronicques de Brabant, par Jehan d'Enghien*; par M. Jules Borgnet.

Pp. 429-502. — *Lettres inédites de Philippe, comte de Lalaing, sénéchal de Flandre, baron d'Escornaix et de Wavrin, gouverneur, capitaine général et grand bailli du pays et comté de Hainaut*, 1576-1579; par M. Diegerick.

Pp. 504-6. — Collection des documents inédits relatifs à l'histoire de France, publiés sous les auspices du ministère de l'instruction publique.

3° *Synopsis actorum ecclesiæ antverpiensis et ejusdem diœceseos status hierarchicus ad episcopatus erectione usque ad ipsius suppressionem; liber prodromus tomi tertii synodici belgici.* Edidit P.-F.-X. de Ram. Bruxelles, M. Hayez, 1856, in-8 vij-326 pp.

4° *Revue des opera diplomatica de Miræus sur les titres reposant aux archives départementales du Nord*, à Lille, par A. Le Glay. *Bruxelles*, M. Hayez, 1856, in-8 de xvj-202 pp.

— De la part de la *Société numismatique* :

Revue de la numismatique belge. 2^e série. Tome VI, 4^e livr. Bruxelles, in-8, p. 385 à 515.

— De la part des *directeurs* :

1° *Revue catholique.* 11^e livr. novembre 1856, in-8 p. 623 à 686.

2° *Journal historique et littéraire.* T. XXIII, liv. 8, p. 365 à 416.

3° *Revue trimestrielle*. Bruxelles, 1856, in-12.

DIXIÈME VOLUME, de 424 pp.

Pp. 1-37. — *Essai d'histoire diplomatique. La première invasion de la Belgique par Louis XIV;* chap. VI, par J.-J, Altmeyer.

Pp. 99-150. — *Noblesse belge. Féodalité. Jacques d'Avesnes*; par C.-A, Duvivier.

ONZIÈME VOLUME, de 368 pp,

Pp, 1-36, — *Etude historique sur les tribunaux militaires en Belgique*; par de Robaulx de Soumoy.

Pp, 86-120. — *Le protestantisme dans le pays de Limbourg et d'Outre-Meuse*; par Ch. Rahlenbeck.

Pp. 148-176. — *Essai d'histoire diplomatique, La première invasion de la Belgique par Louis XIV*; chap. VII, par J.-J. Altmeyer.

Pp. 206-222. — *Lettres éburonnes. La controverse sur l'origine des Wallons*; par Alph. Le Roy.

— De la part de la *Société d'agriculture* etc. *de Valenciennes :*

Revue agricole, industrielle et littéraire. Juillet, août, sept., oct. et nov., in-8, p. 1 à 228.

Pp. 1-19. — Henri VII, empereur d'Allemagne, né à Valenciennes, en 1272.

Pp. 31-34, — Corporation des serruriers à Valenciennes, avant 1789; par Jules Lepreux.

— De la part de la *Société des antiquaires de la Morinie :*

Son *Bulletin*. Janvier à juillet 1856. S. Omer, 1856, in-8, p. 133 à 202.

— De la part de la *Société des antiquaires de Picardie :*

Son *Bulletin*. Année 1856, n° 3, p. 97 à 256.

—

SÉANCE DU JEUDI 15 JANVIER 1857.

M. F. Du Bus, aîné, *président*.
M. *Fréd.* Hennebert, *secrétaire*.

—

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance de décembre; il est adopté.

—

CORRESPONDANCE.

— M. le baron F. de Roisin écrit, le 11 novembre, à M. le vicaire-général Voisin, entr'autres choses ce qui suit : « J'accepte avec reconnaissance et empressement la proposition que vous voulez bien me faire. Toute œuvre tournaisienne a mes sympathies, et d'ailleurs je n'en suis pas à ignorer combien la Société historique et littéraire a mérité de cette noble cité. Que si je n'avais répondu à la lettre de M. Hennebert, cela a tenu uniquement aux soucis et inquiétudes que m'ont causés mes enfants successivement malades (mais heureusement rétablis). Par suite une masse d'affaires arriérées, et finalement ma propre situation. Néanmoins c'est un devoir auquel j'ai failli, et que les circonstances suffisent à peine à me faire pardonner. Que l'indulgence de votre estimable secrétaire me soit en aide. — Vu ma résidence en terre Mosellane, l'occasion de transmettre à la Société de Tournai des communications intéressantes pour elle sera nécessairement assez rare pour moi. Néanmoins, elle peut se présenter. M.

Schnaase, de Berlin, publie, en allemand, un ouvrage capital sur l'art chrétien, une synthèse de l'art. Je transmettrai à la Société un compte rendu de ce qui regarde les monuments de Tournai en ce beau travail.

» J'ai organisé ici un comité historique et archéologique diocésain que je préside, et qui serait flatté de vous compter parmi ses correspondants. Nous avons publié un premier numéro (de dix feuilles) en allemand. Les commencements sont arides en pareille affaire, mais j'ai bon espoir que cela marchera. »

— M. le colonel Guillaume écrit de Bruxelles, sous la date du 10 décembre, et remercie pour sa nomination de membre correspondant.

— M. l'abbé J. Corblet annonce la publication, sous sa direction, de la *Revue de l'art chrétien*; il acceptera volontiers l'échange de ce recueil contre les publications de la Société.

— M. le comte A. de Beaufort exprime le désir d'être compté au nombre des membres honoraires de la Société.

L'admission de M. de Beaufort est prononcée.

—

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages ci-après désignés qui lui sont parvenus depuis la dernière séance.

— De la part de M. U. Capitaine, membre correspondant :

Nécrologe liégeois pour 1855. Liége, 1856, in-12 de 83 pp.

— De la part de M. le colonel Guillaume, membre correspondant :

Notice biographique du général Soudain de Niederwerth, par le colonel Guillaume. *Bruxelles, impr. de E. Guyot et Stapleaux* fils, 1856, in-8 de 23 pp.

— De la part de M. J. Garnier, membre correspondant :

Notice sur Antoine de Caulincourt, official de Corbie (1521-1540). Amiens, impr. de Duval et Herment, 1856, in-8 de 15 pp.

— De la part de l'*Académie royale de Belgique :*

Son *Bulletin*. N° 10. — Tome XXIII. Bruxelles, in-8, p. 401-615.

P. 512. Rapport de M. Arendt sur des proverbes tamouls, traduits et expliqués par M. Vander Haeghen.

P. 515. Rapport de M. Roulez sur une découverte d'antiquités à Saint Gilles-Waes.

Pp. 515-549. *Assassinat de Guillaume le taciturne par Baltazar Gérard;* note de M. Gachard.

Pp. 550-576. *Recherches sur les projets de partage des Pays-Bas*, en 1566 et en 1571 ; par M. Théod. Juste.

— De la part de l'*Académie royale de médecine :*

Son *Bulletin*. Tome XV, n^os^ 9 et 10 ; tome XVI, n° 1. Bruxelles, in-8.

— De la part de l'*Académie d'archéologie de Belgique* :

Ses *Annales*. Tome XIII. 4^e^ livraison. Anvers, in-8, p. 357-516.

Pp. 474-75. — *Tapis de Tournai en* 1636. Communication de M. H. Van de Velde, président du tribunal de Furnes.

— De la part de la *Société archéologique de Namur :*

Ses *Annales*. Tome quatrième. 3^e^ livraison. Namur, 1856, gr. in-8 p. 169 à 344.

— De la part des directeurs :

1° *Journal historique et littéraire.* Tome XXIII, liv. 9.

2° *Revue catholique.* 12e livraison. Décembre 1856.

3° *Revue trimestrielle.* 12e volume. *Bruxelles*, gr. in-12 de 404 pp.

Pp, 47-87. — *Etude historique sur les tribunaux militaires en Belgique*, par de Robaulx de Soumoy,

Pp, 88-104, — *Sixième lettre sur l'histoire de la Belgique. Destruction et renaissance des institutions primitives des Francks*; par P.-A.-F, Gérard,

— De la part de la *Société de l'histoire de France :*

Son *Bulletin.* (Nos 18, 19, 20) — août-novembre 1856, p. 377 à 408.

Pp. 403. — Dans un *compte de la dépense du roi Jean en Angleterre*, 1358-1359, on lit : « Gillequin de Tournay, qui est venuz avecques les bourgeois de Narbonne et de Bédiers et les a conduits de Bruges en Angleterre, où ils vinrent visiter le roy, pour don a li fait pour avoir une cote hardie, paié du commandement du maistre d'ostel 1 noble : vj s. viij d.

— De la part de la *Société impériale académique de Cherbourg :*

Ses *Mémoires.* Cherbourg, 1856, vol. in-8° de XXXII-372 pp.

— De la part de M. L. de Pontaumont :

Histoire mystérieuse du château de Tourlaville près Cherbourg. Tourlaville, MDCCCLVI, in-8 de 23 pp.

—

SÉANCE DU JEUDI 5 FÉVRIER 1857.

M. F. Du Bus aîné, *président.*

M. Warlomont remplace le secrétaire absent.

—

Le procès-verbal de la séance de janvier est lu et adopté.

—

CORRESPONDANCE.

— M. le gouverneur de la province, par une lettre du 29 janvier, demande des renseignements sur les travaux scientifiques et littéraires qui ont occupé la Société pendant l'année qui vient d'expirer; ces renseignements doivent figurer dans le Rapport annuel à présenter au Conseil provincial par la députation permanente.

Le secrétaire est invité à fournir une note à ce sujet.

—

Il est donné lecture du *prospectus* de l'édition projetée de l'histoire de Tournai, par le chanoine J. Cousin. Il est ainsi conçu :

» Le goût des études historiques, en se propageant, les a rendues plus sérieuses et a remis en honneur maints ouvrages où abondent les particularités curieuses et qu'on avait trop légèrement dédaignés à cause du style suranné dans lequel ils sont écrits. — L'œuvre du plus ancien historien de Tournay, imprimée à Douai en 1619, est de ce nombre; elle a été tellement recherchée dans ces

dernières années, qu'il est devenu difficile d'en rencontrer des exemplaires, ce qui en a fait notablement hausser le prix. — Et c'est justice, car il faut reconnaître que, dans son vieux langage, le chanoine J. Cousin joint toujours à l'exactitude consciencieuse des faits l'indication des sources où il a puisé; de plus, en ce qui concerne l'histoire ecclésiastique, il offre à ses lecteurs un ensemble de faits intéressant l'Église et le diocèse de Tournai, que l'on chercherait vainement ailleurs, et cela s'explique : l'auteur avait à sa disposition et des documents que nous n'avons plus, et des traditions qui ne sont pas venues jusqu'à nous, le cours en ayant été interrompu par les révolutions du siècle passé.

« La *Société historique et littéraire de Tournai*, en prenant sous son patronage éclairé la réimpression que nous annonçons aujourd'hui, s'est proposé de répondre à un vœu souvent exprimé.

« Si, comme nous aimons à l'espérer, un nombre suffisant de souscripteurs nous viennent en aide, nous nous proposons d'offrir au public une édition non-seulement plus correcte mais encore plus complète que l'édition princeps, par l'adjonction, à chacun des quatre livres, de différents documents omis ou tronqués. Tout en respectant le texte original, nous l'éclaircirons par une accentuation meilleure et une ponctuation plus rigoureuse. Des notes ajoutées avec discernement combleront certaines lacunes et rectifieront çà et là des erreurs regrettables. — Une table alphabétique contribuera en outre à faciliter les recherches.

« Enfin, une notice accompagnant le premier volume, contiendra tout ce que l'on sait de la vie et des différents écrits de J. Cousin.

« L'ouvrage formera quatre volumes grand in-8°, im-

primés avec soin ; chaque volume sera divisé en quatre livraisons, qui paraîtront à deux mois d'intervalle, au prix d'*un franc*, payable à la réception.

« Au cas où le produit de la souscription viendrait à dépasser le montant des frais d'impression, nous consacrerons l'excédent à l'exécution de plusieurs planches plus réellement intéressantes que les médiocres gravures dont l'édition de 1619 est très-peu *ornée*. »

Cette rédaction est approuvée.

—

M. le vicaire-général Voisin communique un ancien recueil de catalogues de livres, inventaires de meubles etc. des chanoines de Tournai ; — l'attention de l'asssemblée se fixe notamment sur le catalogue de la bibliothèque et des ouvrages du chanoine Jean Cousin, dont il pourra être tiré parti pour la notice qui doit figurer en tête de la nouvelle édition projetée.

—

Le Père De la Chaise protecteur du chapitre de Tournay près de Louis XIV ; note communiquée par M. le vicaire général Voisin, membre titulaire.

Le 2 mars 1794, le clergé de Tournay fut mis en grand émoi par un fait bien extraordinaire. Pendant ou immédiatement après une procession que fit l'évêque François de la Salle, pour l'ouverture du jubilé accordé cette année par le pape Innocent XII, des archers envoyés par le sieur Voysin, intendant à Mons, se saisirent du chanoine Houdrichon au moment où il remplissait ou venait de remplir les fonctions de sous-diacre près du prélat officiant. Le chanoine fut, le lendemain, conduit par les

mêmes agents à Mons et incarcéré, sans pouvoir communiquer avec qui que ce fût.

Le principal motif de cette arrestation ne concernait pas personnellement celui qui était l'objet d'une mesure si sévère. On voit, par une lettre de l'intendant Voysin, que *c'étoit pour s'être trouvé peut-être,* pour me servir de ses expressions, *trop bon ami d'une personne qui avoit prévariqué dans les fonctions de sa charge contre les intérêts du roi.*

Quoiqu'il en soit, le chapitre, alarmé et consterné, chercha partout des protecteurs et n'épargna rien pour obtenir que l'inculpé fût renvoyé devant un tribunal ecclésiastique.

Je trouve dans le dossier de cette affaire, dont il ne m'a pas été possible de connaître l'issue, deux pièces qui ont quelque intérêt : la première est la requête adressée par le chapitre à Louis XIV ; et la seconde, la réponse que fit aux chanoines le père De la Chaise qui avait bien voulu présenter leur réclamation au grand Roi.

On est étonné de la noble liberté avec laquelle les chanoines demandent la conservation de leurs priviléges et rappellent au monarque les engagements qu'il avait pris à cet égard.

Après avoir fait l'exposé de ce qui s'était passé et rapporté le refus qu'avait fait l'intendant Voysin de mettre le chanoine Houdrichon en liberté, le chapitre continue en ces termes :

» Nous avons, Sire, recours à Votre Majesté pour la supplier très-humblement d'ordonner qu'il nous soit renvoyé pour en faire la justice convenable. Vostre Majesté, Sire, lors que nous eûmes l'honneur de devenir ses sujets, nous a promis par un serment solennel qu'elle a bien voulu prester le 17 de mai 1670 dans nostre église à

la face des saints autels, de conserver nos droits, nos libertés et nos priviléges. Ce droit, Sire, de juger les chanoines et les suppots de nostre église est un des plus considérables et des plus anciens, ce qui nous fait espérer que Vostre Majesté aura la bonté d'avoir égard à nostre très-humble prière. »

Loin de s'offenser de la liberté de cette démarche, Louis XIV fit exprimer ses regrets de ce que l'on avait fait l'arrestation dont il s'agit avec si peu de ménagement et dans une circonstance qui devrait lui donner la plus grande publicité.

Voici la lettre du père De la Chaise, en réponse à celle que le chapitre lui avait écrite pour solliciter sa protection près du souverain.

A Paris, le 16 may 1694.

« Messieurs.

» J'ai présenté au Roy la requette que vous m'avez adressée pour Sa Majesté, touchant la détention de M. d'Houdrichon, vostre confrère ; et j'ay expliqué à Sa Majesté les raisons que vous avez de demander son renvoy par-devant vous comme ses juges naturels, lorsqu'il ne s'agit d'aucun crime d'Estat. Cette afaire demandant quelque discussion, Sa Majesté ne m'a répondu autre chose, sinon qu'elle examineroit vos raisons, qu'elle ne feroit rien au préjudice de vos droits, et qu'ensuite elle vous feroit savoir ses intentions ; à quoy elle a ajousté que c'estoit contre ses ordres qu'on avoit gardé si peu de mesures en arrestant cet ecclésiastique dans des circonstances qui pouvoient causer du scandale, de quoy elle estoit très fâchée. Cette sorte d'afaire ne pouvant point finir par mon ministère, je croy, Messieurs, que vous ferez bien

d'en écrire à M. de Pontchartrain, qui avoit envoyé les ordres pour arrester ce chanoine. Je voudrois trouver quelque autre meilleure ocasion de vous témoigner la considération que j'ay toujours eue pour vostre corps, et pour tant de sujets de mérite qui le composent.

« Je suis parfaitement

Vostre très humble et très obéissant Serviteur,

De la Chaise S. J. »

« *Messieurs*

« *M^rs les présid^t chan^es et chap. de l'Eglise de Tournay.* »

Si l'on considère que ces faits se passaient au temps où la gloire de Louis-le-Grand brillait encore d'un vif éclat, on reconnaîtra que, s'il y avait à cette époque des adulateurs, il y avait aussi des caractères francs qui savaient réclamer avec fermeté la conservation de leurs droits. (1)

—

— Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants qui lui sont parvenus depuis la dernière séance :

— De la part de l'*Académie royale de Belgique* :

1° Son *Bulletin*. N^os 11 et 12. Tome XXIII. Bruxelles, in-8°, p. 617-849.

Pp. 668-698. — *Recherches sur les projets de partage des Pays-Bas*, en 1566 et en 1571 (suite); par M. Théodore Juste.

---

(1) Joseph Houdrichon fut nommé chanoine le 25 février 1671 et il résigna son canonicat le 4 octobre 1725 à son neveu Joseph Rangueil. — Les démêlés qu'il eut avec le gouvernement français ne furent donc pas bien sérieux, puisqu'il conserva son canonicat plus de vingt ans encore après cette affaire.

Pp. 699-716. — *Charlemagne quand est-il né?* par M. Arendt, membre de l'Académie.

Pp. 716-18. — *Encore Charlemagne*, note par M. Polain, membre de l'Académie.

2° *Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.* 1857. Vingt-troisième année. *Bruxelles,* in-12 de 172 pp.

On y trouve une notice biographique sur A. G. *de Hemptinne*, par M. J. S. Stas, et une sur l'abbé *Jos. Ghesquière*, par M. le chanoine De Smet.

— De la part des directeurs :

1° *Messager des sciences historiques* etc. Gand, in-8°, pp. 409-520.

Pp. 452-86. — *Du droit pénal dans le Brabant au XIII^e^ siècle.* chap. IX, X; par Gust. Van Coetsem.

Pp. 487-499. — *Notice historique sur l'église de S. Sulpice, à Diest;* par F.-J. Raymaekers, pr.

2° *Journal historique et littéraire.* Tome XXIII. liv. 10.

3° *Revue catholique.* 5° série. Année 1857. 1^re^ livr. Louvain, gr. in-8° 64 pp.

— De la part de la *Société de l'histoire de France* :

Son *Bulletin.* N° 22. Décembre 1856.

— De la part de la *Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes* :

Revue agricole, industrielle et littéraire. N° 6. Décembre 1856.

Pp. 252-59. — Rapport fait par M. Cellier sur le troisième volume de la *Flandria illustrata* de Sanderus, manuscrit inédit de la bibliothèque royale de Bruxelles, dont il a extrait en copie les dessins suivants: 1° carte de la ville et des environs de Saint-Amand; — 2° Vue de l'abbaye de Saint-Amand; — 3° Refuge de Saint-Amand, à Tournai;

— 4° Château de la Motte; — 5° Château de Mortagne; — 6° Vue de la ville et du château de Mortagne; — 7° Abbaye de Vicogne; — 8° Hasnon.

— De la part de la *Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts :*

Ses *Mémoires*. 1855. Dunkerque, typogr. de Vanderest, 1856, in-8 de 235 pp.

Pp. 90–131. — *Vie de saint Folquin;* par M. Bergerot.

Pp. 132–168. — *Notice sur la topographie de Dunkerque*, depuis son origine jusqu'à nos jours, et plus particulièrement sous la domination espagnole au XVI^e^ siècle et au XVII^e^, par M. Victor Derode. (Avec un plan de la ville au XVI^e^ siècle et le tracé des enceintes successives).

Pp. 169.–197. — *Un coup d'œil sur la vallée de la Lys;* par M. A.-F. Ortille, membre titulaire.

Pp. 198–209. — *Droit d'issue*, par M. de la Roière, membre correspondant à Bergues.

Pp. 210–214. — Rapport de M. Louis Cousin, membre titulaire, sur les *fouilles archéologiques* faites à Wissant en 1855.

Pp. 215–219. — *Coup d'œil sur la population spécifique de l'Europe;* par M. P.-F. Quiquet, membre titulaire.

SÉANCE DU JEUDI 5 MARS 1857.

M. F. Du Bus aîné, *président.*
M. *Fréd.* Hennebert, *secrétaire.*

—

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance ; la rédaction en est adoptée.

—

CORRESPONDANCE.

— Par une lettre de Bruxelles la Société apprend avec un vif regret la perte qu'elle vient d'éprouver de l'un de ses membres correspondants par la mort de M. Gachet (Emile-Léonard-Jean-Baptiste), chef du bureau paléographique, décédé à Ixelles, le 23 février 1857, à l'âge de 47 ans. Depuis bien longtemps, il était cloué sur un lit de douleur, et la maladie longue et pénible dont il était atteint ne laissait guère d'espoir de rétablissement. Jusqu'à ses derniers jours, il a travaillé, autant que le lui permettaient ses forces épuisées, à une œuvre qui était le fruit des études les plus profondes. Il en était arrivé à la lettre S de son *Glossaire roman*, mais la mort ne lui a pas laissé les quelques mois de vie nécessaires encore, pour mettre en ordre les matériaux recueillis et terminer cet ouvrage. C'est sur le tombeau de cet homme laborieux et dévoué, qui a rendu de grands services aux lettres en Belgique, que la science viendra déposer la palme du succès. C'est le seul héritage qu'il laisse, et tout le monde

a été ému quand le Ministre de l'intérieur a annoncé que son département se chargeait des funérailles du défunt. Espérons que le pays saura faire davantage encore et donner aux enfants la récompense méritée par les utiles travaux du père.

— M. le secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique réclame un fascicule qu'il n'a pas reçu du tome 2 du *Bulletin*. Le secrétaire est prié de faire droit à cette réclamation.

— M. Léop. Devillers, archiviste et bibliothécaire adjoint, président du Cercle archéologique à Mons, offre à la Société un exemplaire de la première partie de l'ouvrage qu'il publie sous le titre de *Mémoire historique et descriptif sur l'église de Sainte-Waudru*. Il exprime en même temps le désir que le titre de membre correspondant lui soit accordé.

Cette demande est renvoyée au comité permanent.

— M. Charles Goertz, de Moscou, remercie pour son admission au nombre des membres correspondants.

—

La chapelle Saint-Éloi; notice communiquée par M. le vicaire général Voisin, membre titulaire.

Les monuments dont l'origine remonte au-delà du XI^e^ siècle ne sont pas moins rares en Belgique que dans les autres contrées; et, lorsqu'on retrouve des restes de construction de cette époque, on ne saurait apporter trop de soins à les décrire. C'est surtout lorsqu'on reconstruit un vieil édifice consacré au culte ou lorsqu'on y fait de grands changements qu'on a des chances de faire des découvertes de ce genre. Ces occasions précieuses se sont

souvent présentées, et, malheureusement, on n'en a pas assez profité. Toutes nos églises ont changé de forme, mais presque toutes occupent le même emplacement depuis bien des siècles. Nous avons une preuve bien positive de la haute ancienneté de nos paroisses dans l'énumération que fait Jacques de Guise de toutes les communautés d'habitants qui, dans le milieu du 12e siècle, réclamèrent contre certaines ordonnances des évêques de Cambrai et d'Arras : on est étonné d'y voir figurer toutes les localités, paroisses ou hameaux de la province de Hainaut. La liste en est complète, à fort peu de noms près de date récente.

Or, beaucoup de ces paroisses avaient déjà, dans le milieu du 12e siècle, de vieilles églises dont on retrouve parfois certaines parties.

C'est ce qui est arrivé lorsqu'on a changé la destination de la chapelle Saint-Éloi en cette ville. On y a trouvé des constructions au moins de trois époques. J'ai aujourd'hui à compléter la communication que j'ai faite à ce sujet dans notre séance du cinq octobre 1855.

L'opinion que j'avais émise que ce petit temple pourrait remonter aux premiers temps où le christianisme fut prêché à Tournai me paraît assez bien confirmée par les nouvelles découvertes qu'on a faites. Après avoir retrouvé la chapelle du 13e siècle, on a parfaitement reconnu le plan de l'édifice primitif qui, d'après la charte de 1236 qui a été citée, tombait en ruines, lorsque l'archidiacre Jean s'occupa de sa restauration. Je vous en apporte le dessin avec la description qu'en a faite notre honorable collègue M. l'architecte Bruyenne qui, plus familier que moi avec les termes de son art, vous en fera mieux remarquer tous les détails.

J'appelle surtout votre attention sur le dallage émaillé qui, quoique fort usé, recouvrait encore entièrement le sol, et sur les deux sacophages construits dans la nef à 90 centimètres au-dessous de ce pavement.

L'un de ces tombeaux, dont les murs sont en béton, appartient évidemment à l'époque gallo-romaine.

—

Note de M. Bruyenne.

Chapelle primitive.

La forme de cette chapelle était un rectangle ayant son sommet terminé par une abside circulaire.

A l'intérieur, sa longueur était de 11 mètres 85 centimètres et sa largeur de 3 mètres 85 centimètres.

Le pavé se composait de petits carreaux en terre cuite émaillée dessinant un échiquier brisé. Un autel avec palier ornait le fond de l'abside. A 1 mètre 80 centimètres du palier de l'abside se trouvaient deux tombeaux creusés dans le sol. Celui du côté du nord était construit d'un béton composé de lait de chaux, de menus morceaux de tuileaux, de carreaux, de briques et de silex d'un jaune clair; le tout parfaitement broyé et d'une très-grande liaison, offrant une mosaïque du détail le plus fin et d'une extrême dureté.

L'autre tombeau, creusé à la même profondeur que le premier et y attenant, était de trois côtés formé de grandes pierres.

Tous deux étaient couverts de grandes dalles. On peut croire que ces tombeaux étaient ceux du fondateur et de la fondatrice de la chapelle.

Plan et coupes de la chapelle primitive.

A Niveau de la chapelle primitive.

B Niveau du palier de l'autel, à 22 centimètres, au dessus du sol de la chapelle. — Sa longueur est de un mètre 80 centimètres et sa largeur de 90 centimètres.

C Reste de l'autel élevé de 80 centimètres au-dessus du palier. — Sa largeur est de 1 mètre 80 centimètres et sa largeur de 63 centimètres.

D Fragment du mur absidal, à 80 centimètres au-dessus des restes de l'autel.

E Tombeau du côté du nord, ayant son couvercle de 90 centimètres plus bas que le niveau du pavé de la chapelle.

— Sa profondeur est de 90 centimètres; sa longueur est de 1 mètre 85 centimètres.

Sa largeur est { à la tête, de 65 centimètres. / aux pieds, de 50 »

F Second tombeau.

— Il a la même profondeur et les mêmes dimensions que le précédent.

G Partie demi circulaire de maçonnerie en pierres, formant saillie dans la nef.

— Sa longueur est de 1 mètre; sa largeur, de 50 centimètres.

Chapelle du 13^me^ siècle.

Elle était ornée d'un autel.

Sa forme rectangulaire mesurait, à l'intérieur, en longueur 15 mètres 58 centimètres; en largeur, 4 mètres 32 centimètres.

A' Niveau du sol, à 50 centimètres au-dessus du pavé de la chapelle primitive.

B' Niveau du chœur, à 22 centimètres au-dessus de celui de la nef.

C' Autel d'une longueur de 1 mètre 85 centimètres, et d'une largeur de 70 centimètres.

D' Deux piscines creusées dans la muraille du midi.

E' Arcature à 60 centimètres du fond de la chapelle d'une largeur de 90 centimètres.

F' Autre arcature à 1 mètre 50 centimètres de la précédente et d'une largeur de 2 mètres 70 centimètres; les intradosses de ces deux arcatures sont à 2 mètres 80 centimètres au-dessus du sol de la chapelle primitive.

G' Reste du mur absidal de la chapelle primitive, conservé à la hauteur de 82 centimètres au-dessus du premier pavé.

Différences des niveaux.

Le pavé de la nef de la chapelle du 13^{me} siècle est de 50 centimètres au-dessus du niveau de la chapelle primitive, et le chœur de la même chapelle est de 72 centimètres au-dessus du même niveau.

Le pavé de la chapelle du 18^{me} siècle est de 82 centimètres au-dessus du niveau de la chapelle primitive.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages qui lui sont parvenus depuis la dernière séance.

— De la part de M. *Ulysse* Capitaine, membre correspondant :

Annuaire de la Société libre d'émulation de Liége pour l'année 1857. Liége, J.-G. Carmanne, 1857, in-18 de 270 pp.

— De la part de M. *Alex.* Hermand, membre correspondant :

Lettre à M. R. Chalon, président de la Société de la numismatique belge, (Bruxelles, 1857) in-8 de 6 pp.

Extrait de la *Revue de la numismatique belge* (2e série, tome VI).

— De la part de M. l'abbé *Jules* Corblet, membre correspondant :

1° *Notice historique sur le culte de Saint-Médard*, lue au congrès archéologique de Noyon (séance publique du 11 septembre 1856). Amiens, Duval et Herment, 1856, in-8 de 22 pp.

2° *Notice historique sur la foire de la Saint-Jean, à Amiens.* Ibid., 1856, in-8° de 27 pp.

— De la part de l'*Académie royale de Belgique :*

Son *Bulletin,* n° 1, tome XXIV. Bruxelles, 1857, in-8 de 214 pp.

Pp. 133-150. — Variétés historiques ; par M. Gachard, membre de l'Académie.

XII. *Les derniers moments de Marguerite d'Autriche.*

XIII. *Les interrogatoires originaux du comte d'Egmont.*

XIV. *Mesdemoiselles de Robespierre à Tournai.* — (On trouve dans les *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. II, p. 244 et suiv., une communication de M. Fréd. Hennebert relative aux deux sœurs de Robespierre. M. Gachard n'en avait pas connais-

sance quand il écrivait, au début de sa notice : « Les détails que je » vais communiquer à l'Académie paraissent avoir échappé jusqu'ici » aux investigations des fureteurs les plus exercés. »)

Pp. 156-172. — *Wibald, sa patrie, sa famille;* notice par M. le docteur Ars. de Noüe.

Pp. 175-209. — *Les artistes belges à l'étranger :* BARTHÉLEMY SPRANGER, par M. Ed. Fétis, membre de l'Académie. — (P. 185) « Voici Spranger arrivé à Rome... Comme il fallait vivre en attendant la réputation et la fortune, il s'engagea à travailler pour un peintre de Tournai, nommé Michel Gioncquoy, lequel n'est connu que par une citation de Van Mander. » (B. Spranger, né à Anvers le 21 mars 1546, atteignit l'âge de 81 ans et mourut à Prague, où il s'était marié vers 1578).

— De la part de l'*Académie royale de médecine :*

Son *Bulletin*. Tome XVI, nos 2 et 3. Bruxelles, 1857, in-8 p. 65-156.

— De la part des directeurs :

Journal historique et littéraire. Tome XXIII. Liv. 11. Liége, in-8 p. 521-572.

— De la part de l'auteur :

Mémoire historique et descriptif de l'église de Sainte-Waudru, à Mons, par Léopold Devillers. Mons, grand in-4°, 40 pp. de texte avec 3 planches.

— De la part du directeur :

Revue agricole, industrielle et littéraire. Directeur M. U. Feytaud. Huitième année. N° 7, janvier 1857. Valenciennes, in-8 p. 261-300.

SÉANCE DU JEUDI 2 AVRIL 1857.

M. F. Du Bus aîné, *président.*

M. *Fréd.* Hennebert, *secrétaire.*

—

Le procès-verbal de la séance de mars est lu et adopté.

—

CORRESPONDANCE.

— M. *Albert* Dupuis adresse, de Lille, à la Société une brochure dont il est l'auteur, traitant de la *Rivalité philosophique de l'école de Lille et de l'école de Tournai, au XI^e^ siècle.*

Remerciements.

—

M. le vicaire général Voisin donne lecture de quelques notes concernant le chanoine Cousin, et de la note suivante sur une sépulture romaine trouvée au collége Notre-Dame, à Tournai.

« En 1849, lorsqu'on creusait les fondements de l'église de Saint-Sauveur adjacente au collége, rue des Augustins, on a découvert les objets suivants :

1° Une médaille en bronze de Faustine la jeune, fruste et fortement oxydée.

2° Une agrafe en cuivre qu'un numismate (M. le docteur Dubus) a reconnue pour une véritable agrafe romaine.

3° Des fragments d'un vase en terre grise, de médiocre grandeur, qui ayant été réunis au moyen de bandes de papier, présentèrent une forme analogue à celle de quelques-uns des vases qui se conservent à la bibliothèque publique.

4° Des cendres et des débris d'os brûlés.

5° Un assez grand nombre de morceaux de bois brûlé et carbonisé, qui tombaient en poussière quand on les prenait en main.

6° Des fragments de tuiles romaines semblables à ceux que l'on voit incrustés dans les murs de l'église d'Equelmes.

7° Des fragments de différents vases en terre grise, offrant une grande analogie avec ceux qui sont dessinés dans l'Histoire de Tournay, du chanoine Cousin.

Ces divers objets se trouvaient tous à l'endroit où est placé le premier confessionnal, à droite, près de la porte. »

—

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, qui lui sont parvenus depuis la dernière séance :

— De la part de l'*Académie royale de Belgique* :

1° Son *Bulletin*. N° 2, tome XXIV. Bruxelles, in-8, p. 215-367.

2° *Compte rendu des séances de la commission royale d'histoire*. Tome neuvième. 1er Bulletin. Bruxelles, 1857, in-8 de 256 pp.

Pp. 71-102. — *Notices et extraits de quatre relations d'ambassadeurs vénitiens sur Philippe II*, conservées aux archives de cour et d'Etat, à Turin (par M. le comte Giuseppe Greppi).

Pp. 205-256. — *Analectes historiques*. Cinquième série, (par M. Gachard). *Trois lettres de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, au*

magistrat de Courtrai sur la rébellion des Gantois : 14 nov., 7 et 10 déc. (1451).

Lettres de Charles le Hardi, duc de Bourgogne, par lesquelles il pardonne aux Gantois la sédition dont ils se sont rendus coupables lors de sa joyeuse entrée dans leur ville, à condition qu'ils lui envoient soixante-trois députés, qui, tête-nue, sans ceinture et à genoux, sollicitent cette grâce : 14 juillet 1467.

Ordonnance et état de la maison de Maximilien, duc d'Autriche et de Bourgogne : septembre 1477.

Lettre de Charles-Quint au seigneur de la Chaux sur son arrivée en Angleterre, la réception qui lui a été faite par le roi, la noblesse et le peuple, le défi adressé par Henri VIII à François Ier, les nouvelles qu'il a reçues de ses armées d'Italie, etc. : 9 juin 1522.

Deux lettres de Charles-Quint à la reine Marie, sa sœur, sur l'accouchement et la mort de l'impératrice : 21 avril, 2 mai 1539.

Lettre du même à la même sur la prise de Duren : 25 août 1543.

Lettre du même à la même sur la soumission du duc de Clèves et des Etats de Gueldre : 6 septembre 1543.

Trois lettres du même à la même, sur son expédition en France : 4, 5, 6 nov. 1543.

Relation du transport des ossements du duc de Bourgogne, Charles le Hardi, de Nancy à Luxembourg ; précédée de la commission et de l'instruction données par la reine Marie à Martin de Cupère, abbé de Crespin, évêque de Chalcédoine et suffragant de Cambrai : 4 août — 25 septembre 1550.

Relation du voyage de la reine Isabelle d'Espagne à Bayonne : 9 avril — 26 juin 1565.

Liste des pairs, prélats, prieurs, colléges, doyens, gentilshommes, officiers et députés des villes qui étaient appelés aux états de Hainaut en 1568, ainsi que des châteaux qui existaient dans cette province. — Parmi les *prélatz résidens hors dudict pays*, on remarque : Sainct-Amand, Sainct-Martin en Tournay, Sainct-Nicolas des Pretz-lez-Tournay ; — parmi les *colléges au pays*, chapitre d'Antoing ; — *hors dudict pays*, chapitre Nostre-Dame de Tournay ; — *dyens hors du pays*, le dyen de Sainct-Brixe en Tournay ; — parmi *les nobles et vassaulx*, le sr d'Antoing, le sr de Briffoel, le sr de Bury, le sr de Molembais, le sr d'Anvaing, le sr de Roisin, le sr de Waudripond, le sr de Leaucourt, le sr de Quiévrechin, le sr de Hoves, le sr de Maulde, le sr de Grantmetz,

le s[r] de le Motte à Morcourt, le s[r] de Calenelles, le s[r] d'Arondeau, le s[r] de Blicquy, s[r] du Viesmasnil ; — parmi les *chasteaulx en Haynnau* : Audregnies, Quiévrechin, Ville, Harchies, Estambruges, Sars, Anvaing, Cordes, Anthoing, Havines, Briffoel, Bailloel, Werchin.

Relation de l'exécution des comtes d'Egmont et de Hornes : 5 juin 1568.

Relation des exécutions faites à Bruxelles les 1[er], 2 et 5 juin 1568, et en particulier de celle des comtes d'Egmont et de Hornes (en espagnol).

Deux lettres du duc d'Albe au seigneur de Noircarmes, grand bailli de Hainaut, sur le passage par les Pays-Bas de la reine Anne d'Autriche, et la députation ainsi que le présent à lui faire par les Etats de ces provinces ; suivies de la relation du voyage des députés des états de Hainaut à Nimègue : 21 juin — 23 août 1570.

Rapport fait aux états de Hainaut par les députés qu'ils avaient envoyés au duc d'Albe, pour réclamer contre les édits sur la justice criminelle : octobre 1570.

Relation du voyage des députés envoyés par les états de Hainaut à Bruxelles, et de l'assemblée des Etats généraux tenue en cette ville : 1[er] août — 6 septembre 1572.

Requête de Christophe Plantin, afin d'être exempt de logement des gens guerre, en sa qualité d'architypographe du roi, et décision du grand commandeur de Castille, qui lui assure cette exemption : 21 janvier 1574 (1575, n. st.).

Lettre de Georges de Westendorp au prince de Parme, touchant la victoire remportée par les troupes royales, sous les ordres du colonel Verdugo, à Northorn, pays de Groningue : 3 octobre 1581.

Lettre du comte Pierre-Ernest de Mansfelt à l'infante Isabelle, par laquelle il lui envoie une relation de ses services : 31 juillet 1600, (en espagnol, avec traduction).

Acte de brabantisation de Philippe Rubens, frère de Pierre-Paul : 15 nov. 1606, 17, 18 et 24 juillet 1607.

Lettres de naturalité données par les archiducs à Philippe Rubens, secrétaire de la ville d'Anvers : 19 janvier 1609.

Patentes de peintre de leur hôtel données par les archiducs à Pierre-Paul Rubens : 23 septembre 1609.

Cinq lettres de l'électeur de Bavière au magistrat de Bruxelles, touchant le bombardement de cette ville : 1 oct. — 6 nov. 1695.

Lettre du marquis de Bedmar au conseil de Namur, le réprimandant du peu d'égards qu'il montrait pour l'électeur de Cologne, réfugié en cette ville : 25 janvier 1704.

Consulte du conseil privé sur les priviléges et exemptions prétendus par l'ordre Teutonique aux Pays-Bas : 11 mai 1736.

Lettre du comte de Nény, chef et président du conseil privé, et du secrétaire d'Etat Henri de Crumpipen, au prince de Starhemberg, ministre plénipotentiaire pour le gouvernement des Pays-Bas, sur une émeute qui avait éclaté à Bruxelles : 23 mars 1772.

Note du comte de Nény sur le plan d'une Histoire du Hainaut, présenté à l'impératrice par dom Charles Bevy, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur : 17 janvier 1777.

Représentation du cardinal de Franckenberg, archevêque de Malines, au prince de Starhemberg et aux gouverneurs généraux, contre le séjour de l'abbé Raynal à Bruxelles; suivies de la réponse du prince : 28-29 novembre 1781.

Instructions données par l'empereur François II au ministre plénipotentiaire, comte de Metternich-Winnebourg, sur la conduite à tenir par lui, à la reprise de possession des Pays-Bas : 27 février 1793.

Lettre écrite par le comte de Trauttmansdorff, chancelier des Pays-Bas, au comte de Metternich-Winnebourg, en lui envoyant les instructions qui précèdent : 4 mars 1793.

— De la part de la *Société de numismatique* :

Revue de la numismatique belge. 3e série. Tome 1, 1re livraison. *Bruxelles*, in-8, de 168 pp.

— De la part de l'*Académie d'archéologie de Belgique* :

Ses *Annales*. Tome quatorzième. 1re livraison. Anvers, 1857, in-8 de 160 pages.

Pp. 27-37. — *Les ruines de l'abbaye de Villers*, par M. Oswald Van den Berghe.

Pp. 38-42. — *L'ancien prieuré de Sinnigh, du tiers ordre de Saint-Augustin, dans la province de Liége*; par M. Arnaud Schaepkens.

Pp. 43-62. — *Analectes archéologiques, historiques, géographiques*, etc.; par M. A.-G.-B. Schayes.

Pp. 63-81. — *Notice historique sur le chapitre collégial de Sainte-Dympne, à Gheel*; par l'abbé C. Stroobant.

Pp. 82-149. — *Mémoire sur l'ancienne ville de Ghistelles*, par M. Le Grand.

— De la part des auteurs :

1° *Notice* — rédigée d'après le nobiliaire de Belgique et d'autres ouvrages et documents authentiques — sur la très-ancienne noble maison de *Kerckhove*, dite *Van der Varent*, et sur son représentant actuel M. le vicomte *Joseph-Romain-Louis de Kerckhove-Varent*; par N.-J. Van der Heyden. *Anvers*, 1856, in-8 de 30 pp.

2° *Histoire de la rivalité philosophique de l'école de Lille et de l'école de Tournai au XI^e siècle* (premier fragment d'une esquisse de l'histoire de l'enseignement philosophique à Lille) (Lille) in-8 de 17 pp.

— De la part de M. *Léopold Devillers* :

Statuts du cercle archéologique de Mons, fondé le 28 septembre 1856. Mons, impr. de Masquillier et Lamir, 1857, in-8 de 10 pp.

— De la part des directeurs respectifs :

1° *Journal historique et littéraire*. Tome XXIII, liv. 12. *Liége*, in-8 p. 573 à 621.

2° *Revue catholique*. Année 1857. 3^e livraison. Mars. Louvain, gr. in-8 p. 129 à 192.

3° *Revue trimestrielle*. Quatorzième volume. Bruxelles, gr. in-18, de 412 pp.

Pp. 66-102. — *Etude historique sur les tribunaux militaires en Belgique*, par de Robaulx de Soumoy (suite et fin).

Pp. 223-251. — *Lettres sur l'histoire de Belgique. Epoque de transition. Renaissance. Origine des communes*, par P.-A.-F. Gérard.

Pp. 294-325. — *Charles-Quint et la Flandre*; par Julien Buse.

— De la part de la *Société des antiquaires de Picardie :*

1° Son *Bulletin*. Année 1856. N° 4. Amiens, in-8, p. 257 à 288.

2° Ses *Mémoires*. Deuxième série. Tome III. Amiens, 1854, in-8 de 700 pp.

Pp. 35-98. — *Pélerinages aux fontaines dans le département de l'Oise.* Extrait d'un Mémoire ayant pour titre : *Du culte des eaux ou pélerinages aux fontaines,* par M. l'abbé Santerre.

Pp. 99-189. — *Gamaches et ses seigneurs.* Première partie : jusqu'en 1376; par M. Darsy.

Pp. 191-220. — *Essai historique sur les monnaies des comtes de Ponthieu, suivi de quelques mots sur la collégiale de St-Wulfran d'Abbeville;* par M. Deschamps de Pas.

Pp. 221-322. — *Lettres archéologiques à M. le duc de Luynes, sur son château de Lucheu*; par M. Labourt.

Pp. 333-336. — *Note sur le châtelain de Coucy et la dame de Fayel*; par M. Peigné-Delacourt.

Pp. 337-484. — *Catalogue des manuscrits sur la Picardie,* conservés à la bibliothèque impériale.

Pp. 487-662. — *La confrérie de Notre-Dame du Puy, d'Amiens*; par M. A. Breuil.

Pp. 663-680. — *Discours sur la confrérie de Notre-Dame du Puy d'Amiens*; par M. Rigolot.

— De la part de la *Société impériale d'agriculture, etc. de Valenciennes* :

Sa *Revue*. N° 8. Février 1857. Valenciennes, in-8 p. 301 à 324.

— De la part de la *Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille* :

Ses *Mémoires*. Année 1853. Lille, 1854, in-8 de 574 pages.

Pp. 344-95. — *Anthoinette Bourignon*; par M. Dupuis.

Pp. 492-528. — *Mémoire sur les archives de l'abbaye de Cysoing*; par M. Le Glay.

— De la part de l'*Académie de Stanislas :*

Ses *Mémoires*. 1854. Nancy, 1855, in-8 de 572 pp.

Pp. 275-362. — *Jeanne Darcq est-elle Lorraine?* Seconde dissertation accompagnée de documents inédits, notamment sur la maison de la pucelle, par M. Henri Lepage.

SÉANCE DU JEUDI 14 MAI 1857.

M. F. Du Bus aîné, *président.*
M. *Fréd.* Hennebert, *secrétaire.*

—

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance d'avril; la rédaction en est adoptée.

—

— La compagnie apprend avec un vif regret la perte qu'elle vient de faire par la mort de M. L. Casterman, l'un de ses plus anciens membres titulaires. Nommé, au commencement d'octobre 1856, professeur à l'athénée royal d'Anvers, M. Casterman habitait cette ville depuis lors, et c'est là que la mort l'a frappé presque subitement le 21 avril, à l'âge de 57 ans. En attendant une notice qu'il se réserve de rédiger, M. Fréd. Hennebert donne quelques détails sur les obsèques auxquelles il assistait avec plusieurs professeurs, ses collègues.

Voici le discours qui a été prononcé sur la tombe du défunt par M. Coune, préfet des études de l'athénée royal d'Anvers :

Messieurs,

» Le cercueil autour duquel nous sommes réunis et que la terre va bientôt nous dérober, renferme les restes d'un homme d'élite, d'un homme qui réunissait en lui tous les genres de distinction, comme il arrive rarement à quelques natures heureuses cultivées par un travail incessant et par des études variées.

» Louis Casterman annonça de bonne heure ce qu'il était permis

d'attendre de lui. Après avoir terminé ses humanités d'une manière brillante à l'athénée de Tournai, sa ville natale, il se rendit en 1819 à l'université de Gand, pour y étudier la médecine. Cinq ans après, il était proclamé docteur, et ces cinq années lui avaient suffi non-seulement pour se former dans l'art de guérir, mais pour aborder sérieusement une foule d'études scientifiques, philosophiques et littéraires.

» A peine inscrit à l'université, il ose prétendre à un succès auquel on n'aspirait d'ordinaire qu'après plusieurs années d'études, et, chose étonnante, il réussit : en 1820, la faculté des sciences de l'université de Liége couronne le jeune Casterman et lui remet une médaille d'or pour un mémoire sur une question de mathématiques.

» Esprit fin et délicat, autant que juste et rigoureux, les sciences exactes ne pouvaient lui suffire ; il cultivait les lettres avec la même passion ; il était aimé et apprécié du poète Raoul autant au moins que du mathématicien Garnier.

» Revenu à Tournai, Casterman se livra quelque temps à la pratique de l'art médical, assez seulement pour prouver que dans cette carrière, comme dans toute autre, il eût su conquérir une place honorable.

» Casterman n'abandonna jamais les études médicales ; il répétait souvent que, bien entendues, elles apprennent à connaître l'homme moral autant que l'homme physique, et développent ainsi une aptitude toute spéciale à agir sur l'esprit de ses semblables, à les éclairer, à les guider, à les corriger. Mais la pratique, plus souvent fondée sur l'expérience que sur la vérité scientifique, n'allait pas à la tournure de son esprit. Aussi s'empressa-t-il, dès 1826, d'accepter une chaire de mathématiques et de physique, qui lui fut offerte à l'athénée de Tournai.

» C'est alors que commença sa véritable carrière ; Casterman était né pour l'enseignement : noblesse des sentiments, élévation des vues, amour de la science, dévouement à la jeunesse, douceur paternelle de caractère, élégance et affabilité des manières, distinction et pureté de langage, rien ne lui manquait en un mot de ce qui constitue l'excellent professeur.

» En nommant Casterman professeur à l'athénée de Tournai, le gouvernement l'avait dispensé du grade de docteur en sciences ; après sept années d'enseignement, Casterman eut l'ambition de l'obtenir, et il y réussit.

» En 1849, quand un ministre qui pendant longtemps a été représentant de la ville d'Anvers, voulut, après 20 ans d'attente, donner

suite aux promesses de la Constitution, et appeler les professeurs à lui exprimer leurs vues sur l'organisation de l'enseignement moyen, Casterman reçut de ses collègues l'honorable mission de faire partie du Conseil de perfectionnement. Il y révéla des connaissances et une aptitude inconnues jusqu'alors, et montra qu'il avait longtemps et mûrement étudié toutes les questions relatives à l'organisation des études. Ses vues, vous les connaissez; elles ont été publiées en différentes brochures qui ont fait sensation, et auxquelles il faudra recourir chaque fois qu'on voudra revenir à l'examen de cet important problème social.

» En général tout ce qui intéresse la prospérité, l'avenir de la société avait le privilége de captiver l'esprit de Casterman : c'était un des plus profonds économistes du pays.

» Il aimait les beaux-arts avec la même passion que la science : depuis vingt-cinq ans, il consacrait une partie considérable de son revenu et même de sa fortune à réunir une importante galerie de tableaux.

» Et tous ces mérites étaient relevés par une modestie rare ; membre de plusieurs sociétés savantes et artistiques de France et de Belgique, ses amis même ignoraient qu'il en fît partie.

» Tel était l'homme que l'athénée de Tournai perdit, il y a six mois, avec quels regrets, vous ne l'avez pas oublié, et que nous vîmes arriver parmi nous avec une si unanime satisfaction. Hélas! à le voir si gai et si heureux de se trouver dans la métropole des arts, qui eût pensé que la mort dût si tôt nous le ravir? Il souffrait pourtant, mais discrètement, pour ne pas affliger ses amis; il souffrait, mais sans jamais interrompre ses leçons : c'était un besoin pour lui de se retrouver au milieu de ses élèves, et le mal gagnant et s'accumulant sans cesse a fini par éclater comme la foudre!

» Soumettons-nous, messieurs, à la Providence divine, comme Casterman s'y est soumis. Soumettons-nous et prions, pour qu'il trouve grâce devant Dieu, car tous nous avons besoin de pardon.

» Adieu donc, Casterman! au nom de tes collègues, au nom de tes élèves désolés, au nom de tes parents et de tes nombreux amis, adieu! »

Après M. Coune, M. Fréd. Hennebert a prononcé les paroles suivantes :

Messieurs,

« Au nom du corps professoral de l'athénée de Tournai, dont il a fait partie depuis 1826 jusqu'en 1856, c'est-à-dire pendant 30 ans, je

viens rendre un dernier hommage à l'homme si bon, si simple et si savant que nous pleurons aujourd'hui. Ceux de mes collègues qui m'accompagnent m'ont invité à prendre la parole pour eux, et j'ai accepté cet honneur comme on accepte un devoir.

« L'instruction publique et l'enseignement des sciences en particulier, viennent de faire, dans la personne de Louis Casterman, docteur en sciences et en médecine, professeur à l'athénée royal d'Anvers, une perte qui sera vivement et longtemps sentie.

« Comme professeur, il excellait dans l'art d'exposer la sience et ne dédaignait aucun détail pour la rendre accessible aux intelligences les plus vulgaires, aux esprits les plus rebelles.

« En même temps qu'il professait par la parole, il professait par ses écrits : il a successivement livré à l'impression une Géométrie plane à l'usage des élèves de troisième et une Méthode nouvelle pour applanir les difficultés de certaines propositions de la Géométrie de Legendre.

« Lorsqu'il fut question de l'organisation de l'enseignement moyen, il prit part à la discussion des questions qui s'agitaient dans la presse en publiant, avec la collaboration de son ami le docteur Th. Olivier, un remarquable travail intitulé : De l'enseignement moyen et de ses rapports avec l'état social; il s'occupa ensuite de la loi sur le juri d'examen (1849) et de la loi sur l'enseignement moyen (1850) dans deux brochures dont le souvenir n'est pas perdu.

« Ceux qui l'ont suivi dans sa carrière ont pu apprécier la variété et la solidité de ses connaissances, sa modestie, la bienveillance de son caractère, l'élévation de ses sentiments.

« A toutes ces qualités, si rares déjà, Louis Casterman en joignit une autre qui le fera regretter longtemps encore, c'est un sentiment profond d'humanité; jamais homme ne fut bienfaisant d'une manière plus désintéressée; sa charité, il la puisa uniquement dans la bonté infinie de son cœur, et ce qui fait surtout le mérite de ses bienfaits, c'est le soin qu'il a toujours pris de les cacher.

« Ce n'est pas là une effusion de l'amitié, c'est un témoignage réfléchi qui sera confirmé par tous, et tous répéteront du fond du cœur l'adieu désolé que je lui adresse, au moment de m'éloigner avec déchirement de cette fosse où mon vieil ami va descendre. »

—

CORRESPONDANCE.

— M. le gouverneur de la province rappelle la note à fournir pour le rapport annuel au Conseil provincial, en ce qui concerne les travaux de la Société historique et littéraire de Tournai.

— La *Société impériale des antiquaires de la Morinie* à Saint-Omer, envoie le programme des sujets proposés pour le concours de l'année 1858.

— Le Congrès scientifique de France envoie une invitation pour sa 24e session, laquelle s'ouvrira à Grenoble le 3 septembre 1857.

— M. Warlomont, membre titulaire, adresse à M. le président la proposition d'admettre comme membre honoraire M. Dejardin, capitaine du génie à Tournai.

M. Warlomont saisit cette occasion pour exprimer le vœu que les droits et les devoirs des membres honoraires soient mieux définis par les statuts.

—

— M. le président met aux voix l'admission de M. le capitaine Dejardin ; elle est prononcée à l'unanimité. En conséquence, il en sera donné avis au nouveau membre par les soins du secrétaire.

—

M. de Nédonchel annonce qu'il a fait opérer des fouilles à l'endroit où doit avoir été découvert le tombeau de Childéric. L'honorable membre entre à ce sujet dans quelques détails qu'il se propose de mettre par écrit pour une séance prochaine.

—

M. Edm. Du Bus met sous les ieux de l'assemblée un ancien plan du cimetière de l'église Saint-Quentin. Ce

plan, au dire de M. l'abbé Gérard, ne serait qu'une copie dont l'original existe entre ses mains.

—

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, qui lui sont parvenus depuis la séance d'avril.

— De la part de M. Diegerick, membre correspondant :

1° *Le prieuré de Nieppe*, lettre à MM. les membres de la Société des antiquaires de la Morinie. (Saint-Omer), in-8° de 15 pp.

2° *Lettres inédites d'Emmanuel de Lalaing*, chevalier de la Toison d'Or, marquis de Renty, baron de Montigny, seigneur de Condé, grand bailli de Hainaut, amiral de Flandre, etc. : 1577 à 1579; par M. Diegerick. Bruxelles, in-8° de 62 pp.

Extrait des *Bulletins de la Commission royale d'histoire.*

— De la part de l'*Académie royale de Belgique* :

1° Son *Bulletin*, nos 3 et 4, tome XXIV. *Bruxelles*, 1857, in-8 de 396 à 563.

Pp. 416-39. — *Poèmes inédits de Froissart. La court de May, dittier amoureux offert à la reine d'Angleterre*; Notice de M. Kervyn de Lettenhove.

Pp. 439-66. *Proscription de Guillaume le Taciturne par Philippe II.* Notice par M. Gachard.

Pp. 501-507. — *Sur la découverte de deux anciens poèmes thiois jusqu'ici crus perdus ou ignorés.* Note par M. Bormans.

Pp. 507-28. — *Poèmes inédits de Froissart.* — *Le trésor amoureux.* Notice par M. Kervyn de Lettenhoven.

2° *Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire.* Tome 9, 2e bulletin. Bruxelles. in-8, pages 257 à 379.

Pp. 263-319. — *Les chroniques de Bauduin d'Avesnes*; par M. Emile Gachet.

M. Gachet cite longuement un manuscrit de la bibliothèque de Tournai, petit in-folio en parchemin de 246 feuillets, terminé par ces mots : « Chi deffinnent les cronikes en romant, amen. Explicit. » Ce manuscrit n'est point coté; il paraît être du XIII^e^ siècle, et commence par une table des chapitres dont le premier est intitulé : *De III manières de gens ki manoient en Judée;* et le dernier : *De Piéron de la Broche.*

Pp. 320-379. — *Lettres inédites d'Emmanuel de Lalaing*, etc.; communiqué par M. Diegerick.

— De la part de *Société archéologique de Namur :*

1° Ses *Annales*. Tome quatrième. — 4^e^ livraison. *Namur*, 1856, gr. in-8, p. 345 à 469.

Pp. 345-400. *Antiquités gallo-germaniques, gallo-romaines et franques de la rive droite de la Meuse;* par M. N. Hauzeur.

Pp. 401-460. — *Promenades dans la ville de Namur* (suite). — *Douzième promenade. Quatrième enceinte de la ville*, par M. J. Borgnet.

2° *Rapport sur la situation de la Société* en 1856. Namur, gr. in-8, p. 91 à 98.

— De la part des auteurs :

1° *Liste des chanoinesses de sainte Waudru à Mons*, de 1776 à 1794, par Léopold de Villers, in-8 de 4 pp.

Extrait des *Annales* de l'*Académie d'archéologie de Belgique.*

2° *Essai historique et descriptif sur des monuments Hainaut*, par Léopold Devillers. Mons, in-8, de 16 pp.

L'église de Saint-Julien, à Ath. — L'église de Saint-Ursmer, à Binche.

3° *Étude sur les poésies morales de maître Jean Bosquet, écolâtre à Mons au XVI siècle*, par Léopold Devillers et Adolphe Bara. Mons, impr. de Masquillier et Lamir, 1856, in-8 de 44 pp. plus 2 p. de table.

4° *L'école dominicale de Mons*, par Félix Hachez. Mons, 1855, in-8 de 11 p.

5° *Le culte de la Vierge Marie dans le Hainaut,* par Félix Hachez. Mons, 1855, in-8 de 28 pp.

6° *Boussut et Boussoit.* Guerre de 974 et 975, par W.....r (Wattier), membre du Cercle archéologique de Mons. Avril 1857. Boussut, in-8 de 8 pages.

— De la part des directeurs :

1° *Journal historique et littéraire.* Tome XXIV. liv. 1. Liége, in-8 de 52 pp.

2° *Revue catholique.* 4e livraison. Avril 1857. Louvain, gr. in-8 p. 193 à 252.

3° *Journal de l'imprimerie et de la librairie en Belgique.* Avril, n° 4, in-8.

4° *Bulletin du bibliophile belge.* Tome XIII. 2e cahier. Bruxelles, in-8, p. 81 à 104.

Pp. 127-131. — *Nécrologie.* Emile Gachet.

— De la part de la *Société des antiquaires de Picardie* :

Son *Bulletin.* Année 1857. N° 1er. Amiens, in-8 p. 289 à 336.

— De la part de M. *Alex.* Hermand, membre correspondant :

Monnaies du comté de Saint-Pol. (Bruxelles, 1857), in-8 de 6 pp.

Extrait de la *Revue de la numismatique belge.*

SÉANCE DU JEUDI 4 JUIN 1857.

M. le vicaire-général Voisin occupe le fauteuil.
M. *Fréd.* Hennebert, *secrétaire*.

—

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance de mai; la rédaction en est adoptée.

—

CORRESPONDANCE.

M. A. Dejardin, capitaine du génie, offre ses remerciements pour sa nomination de membre honoraire de la Société, et témoigne le désir de posséder les *Bulletins* et les *Mémoires*.

—

M. le vicaire-général Voisin donne lecture d'un travail qu'il a entrepris sur l'ancien cloître des chanoines.

L'assemblée décide qu'il sera imprimé dans les *Mémoires*.

—

Numismatique tournaisienne. Note communiquée par M. le comte G. de Nedonchel, membre titulaire.

Il existe un genre de jetons doublement remarquables, par la variété et une jolie exécution, et qui cependant n'avaient pas attiré jusqu'ici l'attention des amateurs; aussi sont-il restés indéterminés quant à leur origine et même peut-être complétement inédits jusqu'à ce jour.

Quoique, à la rigueur, il eût été difficile de prouver à l'évidence que ces pièces ont été frappées à Tournai, elles auraient pu cependant déja lui être assignées, soit par la ressemblance du type qui les caractérise, avec celui de quelques méreaux du réfectoire frappés au moyen âge dans notre cité, soit encore par les marques monétaires qui les distinguent pour la plupart des monnaies et autres produits de fabrication tournaisienne.

Enfin la réunion de ces jetons et les recherches faites dernièrement à leur sujet nous ont procuré un résultat aussi heureux qu'il était possible de le désirer, puisqu'il s'en trouve plusieurs portant le nom de Tournai; il n'existe donc plus maintenant de doutes sur leur provenance. Je dois à M. Justen, de Bruxelles, la connaissance de celui qui va être décrit ici sous le n° 1, et M. Van der Auwera a eu aussi l'obligeance de me faire parvenir parmi un grand nombre d'empreintes de médailles tournaisiennes, celle d'un jeton qu'il attribue à Tournai; je partage son opinion à ce sujet et je compte le faire connaître dans une prochaine communication.

On remarquera qu'il règne une grande analogie entre toutes ces pièces; j'en ai réuni de nombreuses variétés et je me propose d'en donner encore quelques empreintes à mesure qu'il sera nécessaire de justifier l'origine de certains jetons qui, bien que muets quant aux signes indicateurs, doivent être cependant classés parmi les précédents comme tournaisiens attendu la ressemblance incontestable qui existe entre eux. Parmi ceux qui sont l'objet de cette notice, quelques-uns comme les n^{os} III, V et VI, sont remarquables par la richesse des détails. On en trouverait peu de plus ornés même à l'époque de la renaissance; ceux-ci cependant doivent avoir été frappés vers la fin du 14^{e} ou au commencement du 15^{e} siècle.

On aurait pu faire un classement mieux ordonné et diviser, par exemple, ces pièces en jetons royaux et pièces d'église ou méreaux du chapitre etc.; mais il a semblé préférable de les grouper d'après les analogies qu'elles offrent entre elles.

I.

✠ VIVE LE ROI DE FRANCHE.

Trois ronds ou rosaces placés 1 et 2, renfermant chacun une fleur de lis.

Rev. ✠ GETTOIS DE TOVRNAI.

Une croix pattée cantonnée de quatre petites fleurs dont les queues arrondies forment quatre arceaux.

II.

✠ IE ✠ ME ✠ RECOVMANDE ✠ A DIEV A.

Dans le champ : trois ronds renfermant chacun une fleur de lis.

Rev. AVE ✠ MARIA ✠ GRASIA ✠ PLENA.

Une croix pattée flamboyante.

III.

✠ VIVE ✠ LE ✠ ROI ✠ VIVE ✠ LE ✠ ROI.

Trois ronds en grénetis posés 1 et 2, renfermant une fleur de lis et séparés chacun par une petite couronne royale.

Rev. ✠ VIVE ✠ BLAN ✠ PAIN ✠ VIVE.

Une croix pattée traversant la légende; au centre de l'intersection, une petite fleur de lis dans une rosace.

IV.

GETTOIS DE TOVRNAI

Trois doubles ronds renfermant une fleur à quatre feuilles et séparés par trois fleurs de lis.

Rev. * VIVE — LE — ROI (chaque mot est séparé par une petite branche à 8 feuilles.)

Une croix pattée cantonnée de 4 fleurs avec les queues en arceaux et accostée chacune de petites grappes à trois grains.

V.

O MATER DEI MEMENTO MEI.

Trois rosaces ou couronnes renfermant chacune une fleur à quatre feuilles avec pistils, séparées par trois fleurs de lis accostées de droite et de gauche des trois petits points marque des pièces de Tournai.

Rev. IETOIS DE TOVRNAI VIVE LE ROI KRL

Une croix fleurdelisée, ornée et cantonnée de deux petites tours de fantaisie et de deux fleurs de lis.

VI.

O MATER DEI MEMENTO MEI

Trois petites couronnes renfermant chacune une tour et séparées par une fleur de lis.

Rev. Même légende qu'à l'avers : sur le champ une croix pattée, cantonnée de 4 fleurs à 4 feuilles avec autant de pistils et dont les queues forment arceaux.

—

Le secrétaire dépose les ouvrages suivants, qui lui sont parvenus depuis la dernière séance :

— De la part de M. *Fréd.* Hennebert, membre titulaire :

Annuaire de l'enseignement moyen p^r MDCCCLVII, présenté à M. le Ministre de l'intérieur, par Fréd. H., professeur. Neuyième année. *Bruxelles*, M. Hayez, in-18 de 142 pp.

— De la part de M. *Léopold* de Villers, de Mons :

1° *Liste des chanoinesses de Sainte-Waudru à Mons*, de 1776 à 1794, par Léopold de Villers. (Anvers), in-8 de 4 pp.

Extrait des *Annales de l'Académie de Belgique.*

2° *Statuts du cercle archéologique de Mons*, fondé le 28 septembre 1856. Mons, imp. de Masquillier et Lamir, 1857, in-8° de 10 pp.

— De la part de M. U. Capitaine, membre correspondant :

Nécrologe liégeois pour 1856. Liége, 1857, petit in-12 de 48 pp.

— De la part de M. Chalon, membre correspondant :

1° *Anciens jetons et méreaux.* Bruxelles, 1857, in-8 de 18 pp. avec 2 planches.

2° *Quelques monnaies seigneuriales inédites.* Bruxelles, 1857, in-8 de 8 pp. avec 1 pl.

Ces deux brochures sont extraites de la *Revue de la numismatique belge.*

— De la part de M. I. Diegerick, membre correspondant :

Petrus Dathenus. Notes sur le lieu de sa naissance. Bruges, 1857, in-8 de 15 pp.

— De la part de l'*Académie royale de Belgique* :

1° Son *Bulletin*. Vingt-sixième année. 2e série, tome II. Bruxelles, 1857, in-8, p. 1 à 303.

Pp. 148-186. — *Notice sur le lieu de la naissance de Godefroid de Bouillon*, par M. de Ram.

Pp. 187-219. — *Étude sur la mort de don Carlos*, par M. Arendt.

Pp. 229-243. — *Jean-Baptiste Rousseau, historiographe des Pays-Bas autrichiens*. Notice par M. Gachard.

Pp. 246-293. — *Notice sur quelques nielles italiens retrouvés dans un cahier d'institutes du droit romain, dicté en l'année 1600, à l'université de Louvain*; par M. Alvin.

2° *Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire*. Tome neuvième. — IIIe Bulletin, 1857, in-8, p. 381 à 518.

Pp. 382-387. — Discours prononcé sur la tombe de M. Emile Gachet, par M. Gachard.

Pp. 393-312. — *Mémoire historique et critique sur les comtes de Hainaut de la première race ; par S. P. Ernst, chanoine régulier de l'abbaye de Rolduc.* (Communiqué par M. de Ram.)

— De la part de la *Société numismatique* :

Revue de la numismatique belge. 3e série, tome I, deuxième livraison. *Bruxelles*, in-8, p. 169 à 268.

Pp. 208-24. — *Anciens jetons ou méreaux*, par R. Chalon. — XVII. Tête de face accostée de deux clous : † : DE : SAIN : QUENTIN: — Croix tréflée : † CE SONT : AS POVRES. (collection de M. le comte de Robiano). — Gros méreau de cuivre très-épais, et d'une très-belle fabrique, dont les deux légendes réunies disent : *C'est pour les pauvres de Saint-Quentin*,

» Le style de cette belle pièce, la forme insolite du T avec un annelet à l'intersection des barres, forme que les numismates regardent généralement comme un signe local de Tournai, nous donnent la conviction que ce méreau appartient à la paroisse de Saint-Quentin, l'une des plus anciennes de la cité de Chilpéric (?).

» L'origine de cette paroisse remonte, dit-on, à saint Éloi, évêque de Tournai et de Noyon (649-665), qui la fonda et en dota le chapitre collégial. Ce chapitre survécut à l'invasion des normands, de 881 ; et

l'on trouve, dans Hériman, qu'il existait encore au X^e^ siècle. Fulcher, évêque de Tournai, le supprima, en 954, et s'empara de ses biens, mais l'église subsista comme paroissiale. « On voit encore aujourd'hui, disait le *célèbre* Hoverlant, en 1831, dans le 101^e^ volume de son histoire, les restes de l'ancien enclos capitulaire, auprès de l'église, dans le presbytère et la demeure du clerc de la paroisse.

» Saint-Quentin était fort riche en fondations de tous genres, gérées par des administrations particulières, et confisquées, dit Hoverlant, « par la grande nation révolutrice et parisienne, en 1794. » Ce louctic auteur nous apprend, de plus, que la fondation du *bouillon des pauvres* (peut-être notre méreau?) fut appréhendée, sans délégation légale, en 1797, par le villageois de Phalempin, J.-B. B. (1)

» L'église de Saint-Quentin, située sur la Grand'Place, à côté de l'hôtel de M. B.-C. Dumortier, passe pour une des plus anciennes de Tournai, la ville aux anciennes églises. Elle est célèbre à plusieurs titres. Le projet qu'on avait eu de la démolir a donné lieu, il y a quelques années, à une chanson en langage tournaisien fort spirituelle, mais un peu trop décolletée pour être reproduite ici. »

» XVIII. Tour accostée de deux lis, dans la porte une crosse : DIEV. NOVS. DOIN. PAIS. — Croix pattée au centre d'un cercle : + SAMOVR. ET SA GRSSE (*sic*) (collection de M. le comte de Robiano). — Encore un jeton tournaisien, mais d'une fabrique fort mauvaise. *Dieu nous donne paix, son amour et sa grâce!* Cette invocation pieuse n'assistera guère à en déterminer l'usage. C'était sans doute,

---

(1) J.-B. Bonnier, recteur de la succursale de Saint-Piat, à Tournai, et membre du bureau de bienfaisance. Cet honnête curé, qui avait accepté sincèrement et sans arrière-pensée, les réformes de 89 et la transaction du concordat, était une des bêtes noires du réactionnaire Hoverlant. Voici un échantillon de l'aimable bon ton de ce noble conservateur-borne :

Table des matières, p. 257 :

» Bureau de bienfaisance à Tournay. — Institution diabolique, vomie par les » enfers qui la soufflèrent aux deux tiers de la régicide convention, soi-disant » nationale, séante à Lutèce-en-Badaudois, par acte appelé loi du 16 vendémiaire » an V, loi inventée pour *voler* la subsistance des pauvres. — Excès sacriléges du » *Frasman* J.-B. Bonnier, durant trente ans. — Détails. »

Cela s'imprimait en 1833. Quant aux *détails*, il est inconcevable que Hoverlant n'ait pas été poursuivi ou du moins enfermé comme fou, pour avoir publié de pareilles monstruosités. (*Note de M. Chalon.*)

un simple jeton à compter, sans destination spéciale, ce que les Flamands appelaient un *legpenning* ou *requenpenning*, comme on en fabriqua tant à Nurenberg, jusque dans les époques modernes et peut-être jusqu'à présent. »

Pp. 258. — « Le dernier volume des *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, imprimé au Mans, en mai 1857, contient une *lettre à M. le marquis de Lagoy sur la numismatique gauloise*, par M. E. Hucher. Parmi les monnaies décrites (au nombre d'une vingtaine) par M. Hucher, nous remarquons une variété nouvelle de quinaires d'argent au cavalier, pièces sur lesquelles M. le marquis de Lagoy avait publié, en 1847, un travail riche de faits et d'observations. La variété de M. Hucher offre, tant du côté de la tête que du cavalier, la légende : CAND qui, lue à rebours et augmentée de deux lettres, ferait DurNAC. M. Hucher reste, à l'égard de cette lecture, dans une complète indécision, et ne parle même pas de notre Tournai. Nous persistons, de notre côté, à croire, avec lui et avec M. de Lagoy, que ces pièces, toutes romaines de forme, appartiennent en effet au midi de la Gaule, à la partie la plus voisine de l'Italie. La ressemblance — un peu hasardée — du mot DURNACOS avec le *Tornacum* des bords de l'Escaut, ne nous paraît pas plus concluante que si, reculant l'origine de la capitale des Flandres de quelques siècles, on voulait retrouver Gand dans la légende réellement identique, CAND ou GAND de la pièce de M. Hucher. » R. Ch.

— De la part des directeurs :

1° *Journal de l'imprimerie et de la librairie*. Juin. N° 6, p. 89-96.

2° *Journal historique et littéraire*. Tome XXIV. Liv. 2 et 3. Liége, in-8°, p. 53-156.

3° *Revue catholique*. 5e et 6e livraison. mai et Juin 1857. Louvain, gr. in-8, p. 253-376.

4° *Revue trimestrielle*. Quinzième volume. Bruxelles, gr. in-18, de 420 pp.

Pp. 85-137. — La révolution belge de 1830 (3e article); par P.-A. Huybrecht.

5° *Revue agricole, industrielle et littéraire*. N° 11, mai 1857. Valenciennes, in-8, p. 381-404.

Pp. 400-403. — Biographie valenciennoise. *Onésime Leroy*, littérateur. 1788-18...

SÉANCE DU JEUDI 6 AOUT 1857.

M. le vicaire général Voisin occupe le fauteuil.
M. *Frèd.* Hennebert, *secrétaire.*

—

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance de juin.

—

CORRESPONDANCE.

— M. le bourgmestre de la ville provoque de la part de la Société les renseignements qu'elle croirait convenable de faire figurer dans le rapport annuel à présenter au conseil communal.

— M. le ministre de la justice adresse, pour être déposé dans le médailler de la Société, un exemplaire de la médaille commémorative frappée à l'occasion de la construction d'une prison cellulaire à Anvers.
Remerciements.

— La *Société Dunkerquoise* adresse le programme des questions qu'elle met au concours pour 1858 et 1859.

— M. le président du *Cercle archéologique de Mons* envoie la première livraison des *Annales* de cette compagnie, en échange desquelles il demande les publications de la Société. — L'échange est accordé.

— La *Société des antiquaires de Picardie* annonce qu'elle a fixé au dimanche 12 juillet sa séance publique annuelle.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages qui lui sont parvenus depuis la dernière séance.

— De la part de M. J.-L.-A. Diegerick, membre correspondant :

Emolument d'un officier criminel, en 1525. — *Ce que coûtait, en* 1573, *le Theatrum orbis terrarum d'Abraham Ortelius.* — *Reconstruction d'une partie des halles d'Ypres en* 1676. — *Les moulins d'Ypres* en 1381. Notes publiées par J.-L.-A. Diegerick. *Bruges*, 1857, in-8 de 12 pp.

— De la part de l'*Académie royale de Belgique :*

Son *Bulletin*. 26e année, 2e série, tome 2, n° 6. Bruxelles, in-8°, p. 305 à 492.

Pp. 430-60. — *Les Chroniques inédites de Gilles le Bel*; notice par M. Kervyn de Lettenhove.

Pp. 469-70. — *Jean-Pierre-Antoine Tassaert*; notice par M. Ed. Fétis. — (J.-P.-A. Tassaert est né à Anvers en 1727; il a fondé l'école de sculpture à Berlin, où il est mort le 21 janvier 1788.)

— De la part de la *Société archéologique de Namur* :

Ses *Annales*. Tome cinquième. — 1re livraison. *Namur*, 1857, gr. in-8° de 104 pp.

Pp. 15-46. — *Antiquités gallo-germaniques, gallo-romaines et franques de la rive droite de la Meuse* (suite); par N. Hauzeur.

Pp. 47-88. — *Note critique sur quelques monuments relatifs à l'origine de l'église de Saint-Aubain*, à Namur; par Ch. Wilmet, pr.

Pp. 89-104. — *Promenades dans la ville de Namur*. 14e promenade. Fortifications de transition, par J. Borgnet.

— De la part de l'*Académie d'archéologie de Belgique :*

Ses *Annales*. Tome quatorzième. 2e livraison. Anvers, 1857, in-8, p. 161 à 304.

Pp. 211-231. — *Mémoire sur l'ancienne maison de Ghistelles*, par M. Augustin Grootjans-Hulpiau.

Pp 232-245. — *Notice historique sur la ville et la forteresse d'Ipres*; par M. le capitaine J.-G.-J. Demarteau.

Pp. 246-264. — *Notice historique sur le chapitre collégial de Sainte-Dympne, à Gheel*; par l'abbé G. Stroobant (suite).

Pp. 265-296. — *Analectes archéologiques, historiques, géographiques*, etc.; par M. A.-G.-B. Schayes.

— De la part du *Cercle archéologique de Mons* : Ses *Annales*. Tome I. — 1re livraison. Mons, 1857, in-8 de 96 pp.

Pp. 1-12. — *Coup d'œil historique sur le Hainaut*, par Théophile Lejeune.

Pp. 13-32. — *Les fondations charitables de Mons*. Introduction. Chapitre I. Les asiles hospitaliers, par Félix Hachez. — Pp. 49-59. Chap. II. Les hôpitaux des malades.

Pp. 33-36. — *Les anciennes fontaines de Mons*, par Léop. Devillers.

Pp. 37-42. — *Inauguration des comtes de Hainaut*; par Félix Hachez.

Pp. 43-48. — *Notice sur le village d'Hyon*; par C. Rousselle.

Pp. 60-64. — *Notice sur une médaille relative à la peste de Mons*, de 1615 et 1616; par Albert Toilliez.

Pp. 65-68. — *Biographie*. Gilles Vinchant. par Léop. Devillers.

Pp. 69-72. *Variétés*.

Pp. 73-93. — *Notice sur des antiquités gallo-romaines et franques trouvées dans le Hainaut*; par Albert Toilliez. — (Les localités comprises dans cette notice sont : Bavai, Montignies-sur-roc, Thulin, Bernissart, Maisières, Brunehault-Libercheis, Gorgnies-Chaussée, Autreppe, Dour, Givry, Saint-Vast, Jemmapes, Bruxelles et Tournai; cette dernière à propos des trouvailles faites en 1853, rue Perdue, lors de l'établissement des fondations du nouveau théâtre).

Pp. 94-96. — *Représentations des mystères, fête des fous, à Mons*, aux XVe et XVIe siècles (extraits de comptes, communiqués par M. L. Devillers).

— De la part des directeurs :

1° *Revue catholique*. 7e livraison. Juillet 1857; in-8, p. 377-440.

2° *Journal historique et littéraire*. Tome XXIV. Liv. 4, in-8, p. 157-208.

3° *Messager des sciences historiques*. Année 1857. 1re livraison.

Pp. 3-6. — *Le jubé de l'église de Sainte-Waudru*, à Mons; par Jacques du Broeuq.

Pp. 7-21. — *Relations des Louvanistes avec les Gantois*, pendant la dictature de Philippe d'Artevelde (1382); par Edward Van Even.

Pp. 22-62. — *Notice historique sur l'église primaire de Saint-Sulpice à Diest* (suite et fin); par F.-J. Raymaekers, pr.

Pp. 63-94. — *Instruction publique au moyen âge*. V. *Collége des bons enfants à Tournai*. — *Projet d'établissement d'une université dans cette ville*. — *Ecoles dominicales*. — *Collége des Hibernois*, par F.-F.-J. Lecouvet.

Pp. 124-128. — *Amende honorable faite à l'évêque de Tournai*, par les échevins de Lille (1361); noté de M. De la Fons Melicocq.

4° *Bulletin du bibliophile belge*. Tome XIII. 3e cahier. Bruxelles, Heussner, in-8, p. 145 à 208.

— De la part de la *Société des antiquaires de la Morinie* :

Bulletin historique. Août-décembre 1856. Saint-Omer, 1857, in-8°, p. 205 à 276.

— De la part de la *Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes* :

Revue agricole, industrielle et littéraire, p. 405-450.

— De la part de la *Société des antiquaires de Picardie*. Son *Bulletin*. Année 1857, n° 2. Amiens, in-8°, p. 337-368.

— De la part du directeur :

Revue de l'art chrétien, dirigée par M. l'abbé J. Corblet; 1re et 2e livraisons, grand in-8, 96 pp.

Pp. 49-61. — *Notice historique et liturgique sur les cloches*, par l'abbé J. Corblet.

SÉANCE DU JEUDI 8 OCTOBRE 1857.

M. le comte de Nedonchel occupe le fauteuil.
M. *Fréd.* Hennebert, *secrétaire.*

—

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance d'août.

—

CORRESPONDANCE.

— Monsieur le gouverneur de la province, par sa lettre du 24 août, envoie un exemplaire d'une circulaire de M. le Ministre de l'intérieur relative à la publication d'une description géographique et historique des communes belges; il prie la Société de faciliter, le cas échéant, aux auteurs de cet ouvrage l'accomplissement de leur tâche, en leur donnant les renseignements qu'ils réclameront.

— M. S. Merlin, avocat, donne sa démission de membre honoraire de la Société.

— La *Société Dunkerquoise* envoie un bon en échange duquel sera délivré à la Société le 4e volume de ses Mémoires, qu'elle vient de publier.

—

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages ci-après qui lui sont parvenus depuis la séance d'août :

— De la part de M. R. Chalon, membre correspondant :

1° *Pièces à retrouver. — Jetons et méreaux de Mons. — Monnaies des rois d'Yvetot. — Pièces de* 20 *francs frappées par Wellington*, pendant la campagne des Pyrénées. (Bruxelles, 1857), in-8 de 7 pp.

Extrait de la *Revue de la numismatique belge*, t. 1, 3e série.

2° *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut.* Troisième supplément, avec la planche 6. Bruxelles, 1857, in-4° p. LXXXV-92.

— De la part de M. l'abbé *Jules* Corblet, membre correspondant :

Compte rendu des congrès archéologiques de Mende et de Valence et du congrès scientifique de Grenoble. Paris, septembre 1857, in-8 de 14 pp.

Extrait de la *Revue de l'art chrétien.*

— De la part de M. J. Garnier, membre correspondant :

Rapport sur les travaux de la Société des antiquaires de Picardie, pendant l'année 1856-1857. Amiens, 1857, in-8 de 23 pp.

Extrait des *Mémoires* de la Société des Antiquaires de Picardie.

— De la part de l'auteur :

Tours des églises de Thourout et de Lichtervelde; fonts baptismaux de cette dernière commune. Notice par M. Le Grand de Reulandt. Gand, 1857, in-8 de 15 pp.

Extrait du *Messager des sciences historiques.*

— De la part du R. P. Pruvost, professeur au collége Notre-Dame :

1° *Souvenirs du collége Notre-Dame à Tournai.* Tournai, Malo et Levasseur, 1853, in-12 de 334 pp.

2° *Notices biographiques sur plusieurs personnes remarquables par leur piété, originaires de Tourcoing ou qui ont rendu des services signalés aux habitants de cette ville*; par Alexandre Pruvost. Tourcoing, 1854, in-12 de 296 pp.

3°. *Vie de Gustave Martini*, de la compagnie de Jésus, par le R. P. Alexandre Pruvost, de la même compagnie. *Tournai, H. Casterman*, 1856, in-8 de 263 pp.

— De la part de l'*Académie royale de Belgique* :

Son *Bulletin*, nos 7 et 8. Bruxelles, in-8, p. 493 à 655 et 29 pp.

Pp. 582-615. — *Les Valois et les Nassau* (1572-1574), par M. Théod. Juste.

Pp. 615-639. — *Observations sur la cession des Pays-Bays espagnols à la maison d'Autriche d'Allemagne*; par M. le chevalier Marchal.

Pp. 18-20. — *Note additionnelle à mon rapport sur le mémoire de M. le général Renard, intitulé* : LETTRES SUR L'IDENTITÉ DE RACE DES GAULOIS ET DES GERMAINS; par M. Schayes.

— De la part de l'*Académie d'archéologie de Belgique* :

Ses *Annales*. Tome quatorzième. — 3e livraison. Anvers, 1857, in-8, p. 305-436.

Pp. 305-363. — Recherches sur la résidence des rois franks aux Estinnes, par M. Théophile Lejeune.

Pp. 364-376. — Lettres inédites de Marie de Médicis et du cardinal-infant Ferdinand, gouverneur général des Pays-Bas; publiées par G. Hagemans.

Pp. 377-384. — Art et archéologie, par Arnaud Schaepkens.

Pp. 412-429. — Notice historique sur le chapitre collégial de Sainte-Dympne à Gheel (suite); par l'abbé C. Stroobant.

— De la part des directeurs :

1° *Revue de la numismatique belge*. 3e série. — Tome I, 3e livraison. *Bruxelles*, 1857, in-8, p. 269-372.

2° *Messager des sciences historiques*. Année 1857, 2e livraison. Gand, in-8 p. 141-268.

Pp. 152-205. — Notice historique sur Howardries, son église et la famille du Chastel de la Hovardrie ; par Ferd. Lecouvet.

Pp. 217-232. — Description historique et architectonique de l'église de Sainte-Walburge, à Audenarde ; par Edouard Van Cauwenberghe.

Pp. 233-237. — Cuivre ciselé de la tombe de Marguerite Suanders, femme de Gérard Horenbout, peintre gantois; par M. de Saint-Genois.

3° *Journal historique et littéraire*, liv. 5 et 6. Liége, in-8, p. 209-312.

4° *Revue catholique*. Année 1857, 8e et 9e livraisons. Louvain, grand in-8, p. 441-562.

5° *Revue agricole, industrielle et littéraire* (de Valenciennes), neuvième année, nos 1 et 2, juillet et août 1857, in-8 de 72 pp.

6° *Revue de l'art chrétien*. Huitième et neuvième livraisons. *Paris*, grand in-8, p. 337-432.

Pp. 337-343. — Notice historique et liturgique sur les cloches (suite), par M. l'abbé J. Corblet.

Pp. 344-347. — Coup d'œil sur les travaux de construction ou de restauration en style du moyen âge exécutés en Belgique depuis 1830, par A.-G.-B. Schayes.

SÉANCE DU JEUDI 8 NOVEMBRE 1857.

M. F. Du Bus, aîné, *président*.
M. *Fréd.* Hennebert, *secrétaire*.

Lecture est faite du procès-verbal de la séance d'octobre ; il est adopté.

Un membre demande si l'état des finances de la Société ne permettrait pas de commencer l'impression des chartes seigneuriales de Melle, d'Herquegies, de la Vacquerie à Velaines, de la Pouille à Obigies, de Haudion et d'Hollain. Cette dernière n'a été publiée qu'incomplètement par M. Lecouvet. On y joindrait la coutume de Rumes, dont il existe plusieurs copies manuscrites, et la charte communale de Soignies en latin avec une traduction romane du XII^e^ siècle.

Cette publication serait certainement fort intéressante et renfermerait beaucoup de particularités curieuses, surtout sur les mœurs et les usages dans les campagnes des environs de Tournai.

On émet le vœu que ce projet puisse se réaliser prochainement ; mais avant de prendre une décision, M. le trésorier sera prié de faire connaître quels sont les fonds qui demeurent disponibles sur l'exercice courant.

M. le comte de Nédonchel communique à l'assemblée le dessin de quatre jetons tournaisiens et il en fait la description suivante :

N° 17. Trois cercles renfermant chacun une fleur à 4 feuilles et cantonnées de trois fleurs de lys : légende entre deux grénetis : COMPTES ⚜ BIEN ⁂ ET ⁂

Rev. Une croix patée cantonnée de quatre fleurs de lys dans un épicycloïde avec cette légende : GETTES ⁂ SEVREMENT

N° 18. Un briquet étincelant et couronné : légende : IETTES SEVREMENT IETTES ⚜

Rev. Une croix feuillue cantonnée de fleurs de lys; légende : IETTES SEVREMENT IETTES.

N. 19. Une croix feuillue cantonnée dans le haut de 4 feuilles de trèfles; légende : IETTES ⚜ SEVREMENT ⚜ IETTES ⚜⚜⚜

Rev. Un écusson aux trois fleurs de lys accosté et surmonté de trois petites couronnes reliées par de petites branches, légende : IETTES ⚜ SEVREMENT ⚜ IETTES

N° 20. Quatre fleurs de lys séparées et entourees d'un grénetis en lozange, qui sont encore encadrées de quatre demi cercles avec trois petits points en faisceaux. Lég. : VIVE ⚜ LE ROI ⚜ VIVE ⚜ LE ROI ⚜ VIVE ⚜

Rev. Croix feuillue cantonnée de quatre fleurs à trois feuilles. Légende : GETTES SEVREMENT GETTES

L'identité existante entre ces pièces lesquelles, quoique variées dans leurs ornements, ont presque toutes la même légende, a fait croire avec raison que leur origine est la même et qu'elle n'est autre que celle des pièces portant : GETTOIS DE TOVRNAI. Parmi celles qui sont ici dé-

crites, plusieurs ont les marques qui distinguaient à cette époque les produits de la fabrication de Tournai ; et enfin c'est dans cette ville que se rencontrent le plus communément les jetons ci-dessus rapportés.

—

La séance est levée.

SÉANCE DU JEUDI 3 DÉCEMBRE 1857.

Présents : MM. Voisin, Gérard, le comte de Nédonchel et Warlomont.

—

M. le vicaire général Voisin occupe le fauteuil.
M. *Warlomont* remplit les fonctions de secrétaire.

—

Il est d'abord fait mention de la perte regrettable et bien sensible que la Société vient d'éprouver par la mort de M. Hennebert, son savant et infatigable secrétaire, à la mémoire duquel on convient qu'une notice biographique sera insérée dans les *Bulletins*.

— L'absence pour cause légitime et connue de messieurs Du Bus, président de la société ; Descamps, vice-président, Du Bus, Edmond, Bosière et autres, ne permet pas de s'occuper immédiatement du remplacement de M. Hennebert, comme secrétaire; cette question importante est ajournée à la séance prochaine.

— Les différentes pièces et documents parvenus, nécessaires à la rédaction complète du procès-verbal de

la séance précédente et de celle de aujourd'hui, n'ayant pas été déposés sur le bureau comme de coutume, M. Voisin veut bien se charger de faire auprès de Mme veuve Hennebert, une démarche à l'effet d'obtenir la remise des objets manquants.

— M. Voisin donne lecture d'une relation intéressante de la cérémonie du jubilé du chanoine Pierre Cottrel, en 1539, et cette pièce, avec les curieux détails qu'elle renferme, est jugée digne d'être insérée dans les *Bulletins* de la Société.

—

Ouvrages qui ont été adressés à la Société depuis la séance de novembre.

— Par M. R. Chalon, membre correspondant :

1° Fabrice de la Bassecourt, pasteur de l'église wallonne d'Amsterdam. — Recherches sur la famille Bassecourt et sur le poète Claude de la Bassecourt, in-8, 28 pp.

2° Par M. Léopold Devillers : *Mémoire historique et descriptif sur l'église de Sainte Waudru, à Mons*, in-4°, pp. 81-100 avec une planche représentant le jubé. — Ce mémoire est suivi de plusieurs annexes entre lesquelles se trouve un recueil de 228 épitaphes.

Remerciements.

3° Par la *Société des Antiquaires de la Morinie* : *Bulletin historique*, 6e année, 21e et 22e livraison ; janvier, février, mars, avril, mai et juin 1857, in-8°, p. 277-360.

Pp. 296-304. — Le lieu de la naissance de Godefroid de Bouillon, à propos du projet de lui élever un monument dans la ville de Boulogne-sur Mer, par M. l'abbé E. Barbe.

Pp. 305-306. — Le droit des arsins à Saint-Omer, 19 novembre 1405. — Peinture des mœurs au XVe siècle.

Pp. 307-317. — Note sur un manuscrit relatif à l'abbaye de Wattem.

Pp. 318-325. — Documents inédits. — Pertes éprouvées par l'abbaye de Saint Bertin, durant les guerres du XV^e^ et du XVI^e^ siècles.

4° Par la *Société des Antiquaires de Picardie.* — *Bulletin.* — Année 1857, n° 3, in-8°, pp. 369-400.

P. 375. La société dans sa séance du 10 juillet 1857, a décidé qu'elle ferait un appel à tous les érudits afin de rassembler et de coordonner en un lexique, les mots de la basse latinité non compris dans le *Glossaire* de Ducange et dans ses continuateurs. Les documents, qui devront lui être adressés dans un délai de trois ans, comprendront le mot avec le texte de la phrase dans lequel il se trouve employé, l'indication et la date de la pièce d'où il est tiré, et le sens qu'il exprime. Des exemplaires de ce supplément seront donnés, à titre de récompense, aux personnes qui auront fourni le contingent le plus méritant et dont le nom sera rappelé à la suite de chacun des mots qu'elles auront fournis.

Pp. 376-378. — Note sur une pierre tumulaire chrétienne très ancienne, avec dessin.

5° Par l'*Institut archéologique liégeois* : *Bulletin* — tome III, 1^re^ livraison, in-8°, p. 1-123.

Pp. 9-22. — Diplôme de 1155 confirmant la possession des biens de l'église de Liége, notes.

P. 23. — La chapelle de Saint Nicolas en Glain.

P. 28. — Renkin de Sualem inventeur de la machine de Marly.

Pp. 37-70. — Lettres de Giserd de Groesbeck, 88^e^ évêque de Liége, 1576-1578. Communiquées par J. Delgerick.

Pp. 71-103. — Etudes biographiques sur les médecins liégeois, par M. V, Capitaine.

6° Par l'*Académie d'archéologie de Belgique* : la 4^e^ livraison du tome 14^e^ de ses Annales, in-8, p. 488-538.

Pp. 457-467. — Unité artistique dans les cathédrales du XIII^e siècle, par Oswald van den Berghe.

Pp. 468-500. — Notice sur le chapitre de Sainte Dympne à Gheel, par M. l'abbé F. Stroobant. — Suite.

UN JUBILÉ DE CHANOINE A TOURNAY,

AU XVI^e SIÈCLE.

Les jubilés de cinquante ans de canonicat se célébraient autrefois en cette ville avec beaucoup de solennité, et ces cérémonies n'étaient pas très-rares, car elles se répétèrent trois fois vers 1540. MM. les chanoines Mayo, Cottrel et de la Trimouille firent leur jubilé successivement en 1538, 1539 et 1542. Pierre Cottrel, qui jouissait d'une fortune considérable, déploya dans cette fête une pompe extraordinaire et il appela, en quelque sorte, toute la ville à y prendre part. Nous en avons conservé une relation détaillée écrite très-probablement par son chapelain et qui m'a paru assez intéressante pour être communiquée à la Société.

La famille Cottrel, d'après un rayon généalogique qu'on verra ci-après, aurait acquis le droit de bourgeoisie à Tournay vers 1400. C'est à dater de cette époque que les Cottrel devinrent nombreux en cette ville, comme le prouvent vingt à trente testaments du XV^e et du XVI^e siècles conservés aux archives.

Deux Cottrel du nom de Pierre et de Jacques figurent parmi les signataires de la charte du 21 juillet 1439, par laquelle les Damoiseaux renouvellèrent leurs statuts.

Notre jubilaire était fils de Pierre Cottrel, seigneur de

Bettignies, et de Marie Bernard fille de Michel. Il fut nommé chanoine en 1489 et chancelier en 1501. En 1508 il devint archidiacre de Bruges et il eut pour successeur, dans l'office de chancelier, Nicolas Cottrel (1), son parent probablement, qui mourut en 1542, comme on le voit par un compte de l'office du *Cellier* de cette même année.

Pierre Cottrel exerça les fonctions de vicaire-général *in spiritualibus et in temporalibus* sous les évêques Pierre Kuicq, Charles du Hautbois, Louis Guillart et Charles de Croy. Il fit partie de la députation que Jérôme de Winghe dit avoir été envoyée, en 1513 sans doute, par le chapitre et par le magistrat à l'empereur Maximilien et au roi d'Angleterre qui était à Lannoy et qui approchait insensiblement son armée de Tournay.

En 1521 il fut député par les consaux avec De la Motte, Denieulles, Leclercq, de Preys, Villain, Baceler et Cambry pour aller à la chartreuse de Chercq négocier avec le comte de Nassau les conditions de la capitulation de la ville de Tournay (2).

Pierre Cottrel mourut le 28 mai 1545 à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Son tombeau, le seul que le vandalisme révolutionnaire ait épargné dans notre cathédrale, se voit encore dans la seconde chapelle des carolles du côté du nord; chapelle qu'il fit dédier à St Pierre et à St Eleuthère en y attachant la fondation d'un grand nombre de messes. Il fonda de plus l'office de *Missus* et des bourses

---

(1) Ce personnage, d'après certain acte que j'ai vu, n'aurait pas toujours mené une vie exemplaire et c'est probablement pour cela qu'il n'en est fait nulle mention dans la description de la fête.

(2) Hoverlant, tome LXVI pag. 100.

d'études. Le tout est aujourd'hui administré par le bureau de bienfaisance (1).

Le pieux chanoine avait, dès avant son jubilé, fait don à la cathédrale de neuf couronnes d'airain, genre de luminaires si convenable pour les églises et que le bon goût s'attache de nos jours à rétablir partout où il est possible de le faire. Voici ce qui en est dit dans le discours qui fut prononcé après le banquet de la fête jubilaire. L'orateur rappelant aux convives toutes les circonstances de la cérémonie, arrivé au moment où le célébrant se revêt des ornements pour monter à l'autel, s'exprime ainsi :

Interim accensa sunt omnia, et certè numerosa, templi luminaria et præter hæc, novies duodeni singularum librarum cerei qui ex ipsius jubilantis fundatione novem coronis æneis è summâ templi testitudine diversis locis pendentibus, et ab eodem donatis infixi dum matutino tempore præcipuis festivitatibus accenduntur (pulcherrimum visu) diem ipsam superantes tenebras omnes incredibili suo lumine ex ipsis etiam sacri loci penetralibus atque intimis angulis mirum in modum propulsant.

Dans l'entretemps on allume tous les cierges qui, dans cette église sont en si grand nombre, et on en ajoute cent et huit du poids d'une livre pour garnir neuf couronnes d'airain suspendues en divers endroits aux voûtes de l'édifice et dues à la libéralité du jubilant. C'est une chose vraiment admirable à voir, le matin lors que commence l'office des grandes solennités, que ces innombrables lumières produisant une clarté supérieure à celle du jour, et chassant les ténèbres des coins les plus obscurs du temple (2).

---

(1) Voir, pour connaître les fondations de Pierre Cottrel, Hoverlant tome VII pp. 103-106 et XXV pp. 223-288 — Cousin tome IV p. 295 — M. Le Maistre d'Anstaing. Rech. sur l'Eglise cath. etc., tome II p. 292, donne l'épitaphe de Pierre Cottrel.

(2) Du temps de Cousin il y avait douze couronnes d'airain au lieu de neuf : trois au chœur, trois au circuit du chœur, trois dans la nef

La cathédrale conserve encore maintenant religieusement un ornement superbe, composé d'une chasuble avec tunique, dalmatique et trois chapes, qu'on désigne communément à cause de son poids et de son donateur, sous le nom de *Gros Cottrel*. On se sert de cet ornement, tout recouvert de fils et de broderies d'or, pour célébrer chaque année, dans la semaine des quatre-temps de l'avent, deux messes solennelles fondées par Pierre Cottrel.

Je n'ai rien supprimé dans la relation du jubilé faite par le chapelain, parce que j'ai jugé que tous les détails étaient nécessaires pour se faire une idée complète d'une fête de ce genre donnée à cette époque.

Dans la distribution des honoraires faite à l'occasion de la célébration de la messe, on verra quel était alors le personnel attaché au chœur et au service de l'église, et le degré d'importance qu'avaient les diverses fonctions qu'on y remplissait.

Les tableaux des libéralités faites à tous les établissements pieux ou charitables de la ville présentent un recensement complet de ces institutions avec l'indication, le plus souvent, du nombre de personnes qui s'y trouvaient en ce moment.

---

et trois dans la croisée. Chaque couronne portait douze cierges, mais celle qui était sous le dôme au milieu du transept en avait trente-six. — C'était une triple couronne. Le même historien tome III p. 169 décrit le luminaire de la cathédrale et dit que le nombre des cierges, sans comprendre ceux des autels, ceux de la paroisse ni les lampes, s'élevait à plus de trois cents; les plus grands pesaient huit livres et les plus petits une livre; à l'exception de ceux qu'on allumait au dessus des stalles, lesquels n'étaient que d'une demi livre.

Enfin je donne aussi la messe et les prières de la cérémonie du jubilé parce que je les crois inédites. Cette messe et les prières ne sont ni dans le missel du chapitre de Tournai, imprimé à Paris en 1509, ni dans l'ouvrage de Dom Martène intitulé : *De antiquis ecclesiæ ritibus.*

J'ajouterai après tout une généalogie de la famille Cottrel que je dois à l'obligeance de notre honorable collègue M. le comte de Nedonchel.

DÉCLARATION ET ORDONNANCE du jubilé de mon révérend et très illustre monsieur maistre Pierre Cotrel, archidiacre de Bruges en l'église de Tournay, chanoine audit lieu et vicaire général de Mgr. révérendissime dudit Tournay, estant en l'eage de 78 ans passés, après avoir esté prestre et chanoine de ladite église de Tournay, l'espace de cinquante ans, lequel a volut, par la grace de Dieu, célébrer son jubilé le dimanche de *Lætare Jerusalem*, 6e jour de mars, en l'an 1539, en la forme et manière que s'en sieut :

Jubilat expletis Cotrelius annis
Croïus antistes missa sacrata litat.

Et premier.

Mon seigneur le Jubilant, le matin du prédit jour de *Lætare*, en tamps que prisme (1) se chantait et que l'eawe (2) benoitte se gettait, demourat en son logist, faisant ses dévotions et se disposant à célébrer la messe, comme se vestant de aulbe estolle et fanon (3), avoec une belle chappe de drap d'or. Puis, che faict, vint à l'entrée

(1) *Prisme*, prime partie de l'office canonial.
(2) *Eawe benoitte*, eau benite.
(3) *Fanon*, manipule.

de sa porte pour attendre la procession qui le venait quérir avoec tout le cœur et aultres, tous en belle ordre et triomphante compagnie. Lesquels incontinent arrivés firent la révérence à mondit sieur Jubilant. Après vint Mgr. révérendissime de Tournay qui sieuvait ladite procession, qui samblablement le saluat. Puis après avoir receut, par les mains du chappelain de l'hostel (1), chacun ung beau chapeau de fleurs et de boustons, à savoir ledit sieur Jubilant, Mgr. révérendissime, les deux choristes, l'évangéliaire, l'épistolaire, quattre chappelains revestus, l'assistant à l'aultel et monsieur De Mayo, comme ayant fait un jubilé, commencherent tous à marcher vers l'église en chantans les respons à che ordonnés. Mais fault entendre que ledit sieur Jubilant portait en sa main ugne belle chandelle de chire de deux livres pesant, aornée de belles fleurs boustons etc ossy portait monsieur De Mayo une chandelle d'ugne livre pesant à cause qu'il a faict son jubilé précédemment.

Après que ladite procession fut faicte et arrivée en l'église mondit sieur Jubilant fit la révérence à l'aultel, se mettant à genouls devant ledit, quoy faict, fut devestu de la prédite chappe et print la chasuble pour commencher la messe.

Allors les choristes entonnérent l'introitte, après tout le cuer le continuant, et parachevant le plus sollempnellement que faire se povait. Durant laquelle messe les distributions furent faictes à cheux cy après déclarés en la manière que s'ensieut.

---

(1) *Du chappelain de l'hostel*, du chapelain particulier du chanoine Cottrel et qui habitait son hôtel.

Et premièrement.

Aux diacre, subdiacre, deux choristes et à l'assistant à l'aultel furent distribués chacun iiii s. vi d. . xx s.

Aux quattre chappelins revestus à ladite messe à chacun ii s. . . . . viii s.

Aux deux clercqs de la trésorie, aux deux aultres du revestière et à cincqs vieux presbstres, au chasurier ossy à chacun iiii s. v d. . . . . xl s.

Aux chantres musiciens pour avoir chanté la messe solempnellement et un mottet nouveau composé à l'honneur de la feste à la fin de ladite messe donné un Philippus de . . . . . l s.

Item à cinqs petis choraulx revestus à ladite messe ossy, à deux aultres portans les torches à la consécration donné à chacun vi d. v. z. . . . . iii s. vi d.

Item à deux clerchons *alias locqbaux* pour avoir porté les croix à la procession à chacun l s. . . . . ii s.

Item à l'organiste et à son souffleur. . . . vi s.

Aux sonneurs pour avoir sonné la messe comme il appartient de faire à un treble (1), donné . . xl s.

Item aux deux basteleurs (2) *alias* joueurs sur les cloches, donné . . . . . xii s.

Item aux trois clocqmans de l'église . . . xii s.

---

(1) *Treble*, triple fête très-solennelle. On appelait fêtes triples celles dans lesquelles certaines antiennes étaient chantées trois fois.

(2) Les *sonneurs* étaient appelés en latin *pulsatores* et les *basteleurs campanistæ*. Il est étonnant que les salaires réunis de ces suppots soient plus élevés que les honoraires cumulés des chantres et des musiciens.

Pour le luminaire du Rocqmé (1), XII chandelles autour des fiertes et les bourdons ensemble donné xxiiii s.

A tous les habitués fréquentans le cuer tant prebstres que aultres non recepvans distributions ne gage à l'église, aux anfans de cuer, prismetiers et tous autres portans l'abit qui sont en nombre de lv a esté donné chacun ii s. (2) . . . . . v l. x s.

A la damme d'aultel donné . . . . . ii s.

Aultres distributions faictes à tous les cloistres, hospitaulx, vesves et maisons de pitiés, tant en la ville que autour de ladite et ci déclarées en trois parties.

Et premier hors de la porte de sainte Catherine.

Aux chartreux	xl	sols
Aux religieux de saint Nicolas	xl	s.
Aux pauvres de l'hospital saint Jacques. .	xxiiii	s.
Aux cordeliers.	xl	s.
Aux orphelins pour eulx recréer. . . .	xiv	s.
Aux bons enffans Cappettes pareillement.	xiv	s.
Aux sœurs religieuses des harte vie. . .	xl	s.
A l'hospital De le Plancq pour les pauvres recréer donné.	xxiv	s.
Aux sœurs religieuses	xii	s.
Aux grises sœurs.	xl	s.

(1) *Rocqmé.* Nom d'une seigneurie qui avait été donnée pour l'entretien d'une partie du luminaire du chœur. C'étaient de grands cierges qu'on n'allumait qu'aux grandes fêtes.

(2) Il est curieux de voir qu'outre les nombreux chapelains, chantres, gagistes, etc., il y avait encore cinquante-cinq habitués qui assistaient à certains offices en habit ecclésiastique sans recevoir d'honoraires.

Aux vesves de la rue De Wez. . . . . xii s.
Aux vesves de la rue des Pingniers. . . xii s.
Aux ladres De le Val à chacun ii s. v d. . xxx s.

La seconde partie commenche à la paroche de St-Piat.

Aux filles Dieu à chacune ii s. . . . . xiv s.
Aux vesves de la rue de Bevers. . . . x s.
Aux fillettes orphelines pour elles récréer. xxiv s.
Aux anchiens bourgois chacun ii s. . . xxiv s.
Au cloître de saint Martin. . . . . xl s.
Aux aveugles ossy chacun ii s. v. d. . . xxvi s.
Aux vesves de la rue à poix à chacune ii gr. v d. . . . . xviii s.
Aux bonnes filles de la paroche de sainte Margherite. . . . . xii s.
Aux vesves de la rue des Couriers, proche de la Magdelaine, à chacune ii s. v d. x s.
Aux vesves de la rue Blandinoise. . . . xxvi s.
Aux vesves du Flocq à Brebis. . . . . xvi s.
Aux religieuses des Prez nonnains. . . xl s.
Au cloistres des Augustins. . . . . xl s.
Au Béguinage, pour elles xviii . . . xxxvi s.
Aux vesves de la paroche Notre Dame sis au pont des *Mongniers*. . . . . xxiv s.
Aux enffans trouvés. . . . . xii s.
A l'hospital Notre Dame, pour chacun pauvre y couchant malades qu'ils sont au nombre de xxxii ii s. . . . . lxiv s.
Et aux religieuses, pour elles récréer. . xii s.
Aux vesves du Roduyt. . . . . xiv s.

La tierce partie est par delà l'eauwe.

A la maison du Saulchoit. . . . . xl s.

Aux ladres de Warchain. . . . . x s.
Aux ladres des froides parois. . . . . viii s.
A l'hospital du Marvis, pour chacun pauvre ii gr. . . . . xxiv s.
Et aux religieuses pour elles récréer . . xii s.
Aux Croisiers. . . . . xl s.
A la récluse de saint Jehan. . . . . ii s.
Aux vesves de la Galetrie . . . . . x s.
Aux vesves de la rue Clercamp . . . . . xviii s.
Aux vesves de la Barre St-Brixe. . . . xii s.
Aux vesves de la rue Saulhart. . . . . viii s.
Aux religieuses des Campiaux . . . . . xxiv s.
A la maison des pauvres vieux Foullons . x s.
A l'hospice du Bruylle pour viii pauvres y couchans à chacun ii g. v d. . . . xvi s.
Et aux sœurs religieuses pour elles récréer. xii s.
Aux deux maisons des vesves audit lieu . xviii s.
Item aesté donné à cinquante pauvres vieux hommes eagés qui ont estés ouir la messe, et illecq leur a estés distribués à chacun ii g. v d. . vii l. x s.
Item a esté donné aux voisins de la maison du Festivaut pour eulx recréer avecq ung beau plaz de viande bien estoffé et deux kennes de vin ung carolus d'or de . . . . . xl s.
Item ont estés donnés acoustremens aux serviteurs et aulcungs familiers de l'hostel jusques au nombre de viii.

S'ENSIEUT LA MESSE. *Introitus missæ.* Justus ut palma florebit, sicut cedrus Libani multiplicabitur, plantatus in domo Domini, in atriis domûs Dei nostri.

Versus : Adhuc multiplicabitur in senecta uberi et annuntiabit magnifica opera tua Domine. — Gloria etc. *Repetitur* : Justus ut palma.

Dicitur Gloria in excelsis quocumque tempore evenerit.

Collecta. Protector noster in te sperantium Deus sine quo nihil est validum, nihil sanctum, multiplica super me famulum tuum misericordiam tuam et qui hodie ad sancti tui nominis honorem sacro studeo celebrare jubileum in terris (te duce teque miserante) dierum longitudinem habere merear in cœlis. Per Dominum etc.

2ª *Collecta de sancto spiritu, tertia prout tempus requirit.*

Epistola. Lectio libri levitici. C. xxv, V. viii.

Locutus est Dominus ad Moysem dicens : numerabis quoque tibi septem ebdomadas annorum, id est, septies septem, quæ simul faciunt quadraginta novem. Et clanges buccinâ mense septimo, decimâ die mensis, propitiationis tempore in universâ terrâ vestrâ. Sanctificabis que annum quinquagesimnm, et vocabis remissionem cunctis habitatoribus terræ tuæ : ipse enim est Jubileus. Revertetur homo ad possessionem suam, et unusquisque rediet ad familiam pristinam : quia Jubileus est et quinquagesimus annus. Non seretis, neque metetis; spontè in agro nascentia et primitias vindemiæ non colligetis, ob sanctificationem Jubilei; sed statim oblata comedetis. Anno Jubilei redient omnes ad possessiones suas. Quando vendes quippiam civi tuo vel emes ab eo, ne contristes fratrem tuum, sed juxtà numerum annorum Jubilei emes ab eo, et juxtà supputationem frugum vendet tibi (1). Si paupertate compulsus, vendiderit se tibi frater, non cum

(1) Du verset 16 on passe au verset 39.

opprimes servitute famulorum, sed quasi mercenarius et colonus erit usquè ad annum jubilei; operabitur apud te et posteà egredietur cum liberis suis et revertetur ad cognationem et possessionem patrum suorum. Respiciam vos et crescere faciam, multiplicabimini et firmabo pactum meum vobiscum. Comedetis vetustissima veterorum, et vetera, novis supervenientibus, projicietis. Ponam tabernaculum meum in medio vestri et non abjiciet vos anima mea : ego Dominus Deus vester.

Graduale.

Justus ut palma florebit etc.

Alleluia. Jubilate Deo omnis terra, servite Domino in lætitiâ.

Tractus. Jubilate Deo omnis terra, servite Domino in lætitiâ; ipse fecit nos et non ipsi nos; nos autem populus ejus et oves pascuæ ejus.

Evangelium : Sint lumbi vestri præcincti, *ut in communi unius confessoris.*

Credo in unum etc. *dicitur.*

Offertorium. Jubilate Deo universa terra, psalmum dicite nomini ejus. Venite et audite et narrabo vobis, omnes qui timetis Deum, quanta fecit Dominus animæ meæ. Alleluia.

Secreta. Proficiat ergo mihi, Domine, ad salutem hæc sanctissima corporis et sanguinis filii tui Jesu Christi oblatio, quam ego supplex famulus tuæ offero majestati, et propitiare digneris omnibus peccatis quæ longâ temporum varietate in hâc sanctâ domo tuâ et alibi commisi, ut indulgentiam mihi tribuas et postulata concedas. Per Dominum, etc.

Præfatio de Spiritu Sancto.

Communio. Circuibo et immolabo in tabernaculo ejus hostiam jubilationis, cantabo et Psalmum dicam Domino, Alleluia.

Post-Communio. Sentiam, Domine, deprecor, immensam clementiam tuam; vivifica hujus perceptione sacramenti subsidium mentis et corporis, ut plenus dierum et in senectute bonâ moriturus, in sanctorum tandem plenitudine, æternæ jubilationis laude detinear in cœlis. Per Dominum, etc.

Ite missa est. — *Loco Deo gratias dicitur sive cantatur motetus sequens* (1).

Après la messe (2), le jubilaire doit chanter à genoux

---

(1) Il y a ici une lacune dans le manuscrit : la page est laissée en blanc et le mottet ne s'y trouve pas. Peut-être le chapelain auteur du récit, aura-t-il eu l'intention de donner, non le mottet ordinaire qu'on exécutait à chaque jubilé, mais celui qui avait été composé spécialement pour son maître, et il aura ensuite oublié de compléter son œuvre.

On ne chantait pas ordinairement de mottet à la cathédrale de Tournai, à la fin de la messe les jours de fête solennelle. D'après un manuscrit de Rubriques du XV^e^ siècle, aux messes épiscopales, l'archidiacre tourné vers le peuple chantait l'*Ite missa est* sur le ton du *Kyrie* ou sur celui de l'*amen* de la prose. Mais il est fait mention d'un mottet qu'on chantait aux vêpres ces mêmes jours. Ceroferarii absque præcepto antè lectrarium subjungunt *benedicamus Domino* nisi cantor scolarum provisus sit de moteto loco de *benedicamus* antè aquilam dicendo. Les acolytes, sans en attendre l'ordre, chantent *benedicamus Domino* devant le *lectrier*, à moins que le chantre des écoles ne le remplace par un mottet qu'il aurait préparé pour être chanté à l'*aigle*.

(2) Je traduis l'explication des cérémonies qui avaient lieu après la messe du jubilé. Cette partie du manuscrit est toute en latin.

le verset suivant : *Ne projicias me in tempore senectutis; cum defecerit virtus mea ne derelinquas me Domine.* Le chœur chante ensuite ; *Kyrie eleyson, Christe eleyson, etc, Pater noster, etc.*

Le célébrant se lève et, la face tournée vers l'autel, il chante *: et ne nos inducas in tentationem.*

V. Salvum fac servum tuum Domine ; (1)

R. Deus meus sperantem in te.

V. Esto ei Domine turris fortitudinis.

R. A facie inimici.

V. Dominus custodiat introitum et exitum ejus.

R. Ex hoc nunc et usque in sœculum.

Dominus vobiscum.

Oremus.

Deus misericors, Deus clemens, cui cuncta bona placent, adsint nostris humilibus precibus tuæ pietatis aures, et me supplicem famulum tuum, cui in hac potestate tuâ, donatâ canitie, ad tui nominis honorem annuum (2) *jubileum celebrare concedis, clementer exaudi, et annue dignanter supplicationibus meis, ut quod futuræ libertatis figuratum agere permisisti, sanctorum tuorum lætitiæ jubilum in Cœlesti Jerusalem (quæ libera est) perfectiùs, valeam agnoscere. Per Christum, etc.*

Oremus.

Domine Jesu Christe, qui es via sine quâ nemo venit ad patrem, quique me indignum famulum tuum quin-

---

(1) Le sens de ces versets indique qu'ils n'étaient pas chantés par le jubilaire, mais par une personne du chœur.

(2) *Annuum*, c'est plutôt *annorum* qu'exigerait le sens de la phrase.

quaginta annorum curriculo istius ecclesiæ tuæ Canonicorum atque sacerdotum numero aggregasti, præsta quæsumus, ut excusso hujus vitæ termino, bravium supernæ vocationis adipisci merear, mellifluum tuæ promissionis verbum audiens : veni fili, qui dudum laborasti viriliter et strenuè, veni in vineâ invigilans, ut diurnum recipias cum omnibus electis denarium, qui cum Patre etc.

Alors l'ebdomadaire du chœur y commencera sexte, et pendant ce temps le jubilaire, avec ses assistants, ira déposer ses ornements au revestaire et y prendre ses habits de chœur. Après sexte il rentrera au chœur, avec ces mêmes assistants, et placé devant le pulpitre ou devant *Robin*, (1) il chantera le verset :

---

(1) *Antè pulpitum sive robinum.*

On entend ici par *pulpitre* le jubé. C'est ainsi que l'ancien jubé était toujours appelé.

Le mot de pulpitre signifie proprement ambon, une estrade sur laquelle on lit, on parle ou on chante. Dans une capitulaire du 6 juillet 1410, il est dit que l'official avait obtenu la permission du chapitre d'ériger un pulpitre ou un échafaud, *pulpitum seu staphaldum*, sur le cimetière du côté du *Monchiel* pour y prêcher contre certains hérétiques.

Mais qu'était-ce que *Robin*? On voit dans Du Cange, v° *Robinetus vulgò Robin*, qu'il y avait dans le chœur de l'église de St. Pierre à Lille, une figure, *effigies quædam*, près de laquelle on plaçait debout ceux qui avaient une faute à expier, *ad quam stare solent qui offensam aliquam expiant*. On y cite à ce sujet l'article suivant du compte de 1469 : *Item Joanni Dutoit pro uno stapello de almarcià posito super Robinetum in pulpitro* etc. Item à Jean Dutoit pour un tapis d'*almarcia* posé sur *Robin* sur le *pulpitre*. A N.-D. de Tournai comme à St. Pierre de Lille, *Robin* n'était-ce pas une statue qui servait de *lectrier* sur l'ambon, sur le jubé? Cela me paraît probable.

Le mot de *Robin* a dû être primitivement employé pour désigner

Confirma hoc Deus, quod operatus es in nobis.
R. A templo sancto tuo quod est in Jerusalem.

Oremus.

Actiones nostras quæsumus Domine aspirando præveni et adjuvando prosequere, ut cuncta nostra operatio et oratio à te semper incipiat et per te cœpta finiatur; Per Christum Dominum nostrum. Amen.

Après cette oraison, le secrétaire du chapitre doit donner lecture du décret ou privilège du jubilaire, dont la teneur suit :

---

avec mépris les gens de robe, mais sa signification se modifia et son usage devint fort fréquent au moyen-âge à cause du jeu théâtral, ROBIN et MARION, composé au XIII^e^ siècle, et que les étudiants représentaient ordinairement aux fêtes de la Pentecôte. Tout naturellement Robin passa de l'école à l'église et voilà comment nous l'y trouvons.

Robin apparaissait encore de temps en temps au chœur de la cathédrale de Tournai dans le siècle dernier, voici en quelles circonstances. On sait que dans les collégiales les *ebdomadaires* se succèdent dans l'ordre d'ancienneté et en alternant chaque semaine d'un côté du chœur à l'autre. Ces deux règles étaient rigoureusement observées à Tournai : on devoit toujours succéder à son aîné et l'office ne pouvait pas être commencé du même côté deux semaines consécutives. Or cet ordre pouvait être entravé par différentes causes qu'il serait trop long de rapporter ici. Mais toutes les fois qu'en reportant d'un côté à l'autre du chœur l'ebdomadaire, celui-ci aurait dû succéder à son inférieur, Robin faisait l'office, c'est-à-dire qu'on faisait officier un suppot pendant sept jours, et cette semaine s'appelait une *semaine de Robin*. J'ai trouvé sur une feuille manuscrite des explications très détaillées et très précises sur cette rubrique. L'auteur intitule son œuvre : *Tractatus de Robinatu in ecclesiâ cathedrali Tornacensi.*

In nomine Domini, amen. Reverendi Domini de capitulo hujus insignis ecclesiæ Tornacensis, (Decano ejusdem absente) declarant hunc circumspectum virum magistrum Petrum Cotrel, archidiaconum Brugensem et canonicum præsentis ecclesiæ, omnibus et singulis jubilariorum privilegiis ac libertatibus deinceps gaudere debere, nec obstringi ad chori frequentationem et ad alia canonicorum officia et onera, nisi de benevolâ et devotâ ipsius prodeat voluntate; necnon quascumque a modo posse recipere distributiones, denarios, micas et cætera quævis emolumenta tàm Capituli, Cellarii, quàm Refectorii ac si præsentialiter existeret. Datum et actum anno Domini millesimo quingentesimo trigesimo nono mensis martii die septimâ.

Au nom de Dieu, ainsi-soit-il. Les révérends chanoines de l'église cathédrale de Tournay, en l'absence du doyen, déclarent que le vénérable maître Pierre Cottrel archidiacre de Bruges et chanoine de cette église, jouira désormais de tous les privilèges et de toutes les libertés des jubilaires; et en conséquence, qu'il ne devra plus remplir les devoirs et les charges de son canonicat que pour autant qu'il le voudra; n'ayant plus sur ce point d'autre règle à suivre que sa libre volonté et sa piété. Il recevra néanmoins toute distribution, argent, miches ou tout autre chose soit du Chapitre, du Cellier ou du Réfectoire, comme s'il avait été présent aux réunions qui donnent droit à ces émoluments.

Fait et donné l'an de N.-S. mil cinq cent trente neuf, le septième jour de mars.

Après l'accomplissement de toutes ces cérémonies en l'honneur de Dieu tout-puissant, le chanoine jubilaire est reconduit processionnellement à sa demeure par tout le chœur, et y étant arrivé, il invite toute l'assistance à dîner.

S'eussieut la refection, à laquelle furent invités tous cheux du cuer et premièrement Mgr Révérendissime de Tournay, son suffragant, Messieurs les chanoines, grands vicaires, curés de la ville et du dehors, les chappelains des haultes formes et basses formes, vicaires, gagistes etc., etc., ossy le gouverneur, son lieutenant, M. le lieu-

tenant du Tournésis, les deux pruvosts, les mayeurs, doyens de la ville et plusieurs gentils hommes tant priés que non priés de la ville et de déhors, avoecq aultres parens et amys, tant en si bon nombre que besoing fut de faire ouverture et percher le mur de la maison Monsieur Tollenaere par *notre* (1) jardin. En la salle fut mitz la moitié de la compagnie *aut saltem* bonne partie, au contentement d'ung chacun.

Quant à déclarer la despense, qualitez et diversité de viandes serait trop long à l'escripre; car fault entendre que de toutes les sortes de poissons qu'il a esté possible de recouvrer tant en la mer de Flandre, Zélande et Brabant, en avons esté servy en habondance et che, par le moyen et pourchaz du proviseur de Monseigneur le prince d'Orainge (2), qui en fit très-bien son debvoir. Pareillement de poissons d'albe (3) doulce comme de brochets extimez valoir ugne livre gros la pièce, carpes grandes comme ung enffant d'ung an et autres conséquemment.

Toutes les tables tant d'ungne maison que d'aultre, furent servies également de viandes (4) et de quattre services dont le moindre service estait de XVIII metz divers

---

(1) Le narrateur se trahit par ce mot et nous apprend qu'il habitait la maison du jubilaire.

(2) Réné, prince d'Orange, commandait une bande d'hommes d'armes sous Charles-le-Quint. Il mourut en 1545 et Guillaume de Nassau qui n'était encore âgé que de douze ans recueillit sa succession; ce qui fit donner à Guillaume le surnom de *Riche*, auquel on substitua plus tard celui de *Taciturne*.

(3) *Albe doulce*, eau douce.

(4) *Viande* se disait anciennement du pain et de toute espèce de nourriture. Le dîner s'est donné tout en maigre, car l'abstinence de chair était autrefois rigoureusement observée pendant tout le carême sans en excepter les dimanches.

et le dernier service dit l'yssue estait de XXVIII à XXX metz.

Et fault entendre qu'à chacun service sonnoient trompettes et instruments musicaus, ossy les chantres ne si faudoient mie (1), tellement que les susdites compagnies, tant d'ungne maison que d'aultre, estaient toutes remplies de triumphe, joye et plaisir, sans sçavoir appeler melancolie.

Le vin bastard (2), ypocraz (3), vin de Ryns, vin d'Orlian et vin de Biaune ny ont point estéz espargnés ; car chacun en a eult à son plaisir.

Quand le digné fut ainsy triomphalement et joyeusement fini, incontinent furent les tables de la grande salle de Monsieur, levées pour recepvoir un jeu (4) ou esbattement faict et composé en lattin bien orné en l'honneur de M. le Jubilant, qui fut tant bien joué et propice à la feste, qui fut agréable à toulte la compagnie. Durant ledit jeu les maistres d'hotel avoec aultres familiers amys et serviteurs assez en bon nombre jusques a environ VI^{xx}, firent leur digné en la salle de M. de Tollenaere et aultres ailleurs, tellement que chacun fit

---

(1) Ne *si faudoient mie*, ne manquaient pas.

(2) *Vin bastard*, vin mêlé d'eau d'après Roquefort ; mais ici on désigne par ces mots un vin d'Espagne.

(3) *Ypocras*, liqueur composée de miel et d'eau, hydromel.

C'est aussi, d'après le dictionnaire de Trévoux, du vin mêlé de sucre, de cannelle et d'ambre. Vin de *Ryns*, *d'Orlian*, *de Biaune*, de Reims, d'Orléans, de Beaune. — Voyez ci-après, une note sur les vins dont on faisait usage à Tournay au XVI^{e} siècle.

(4) Ce qu'on appelle ici *jeu* est un discours ampoulé à la louange de l'amphitrion, que nous avons conservé et qui ne mérite pas d'être publié.

bonne et joyeuse chère. Après furent les pauvres servy de la reste.

La vaisselle pour satisfaire et parer deux buffets et servir aux compagnies prédites estait en nombre de VI^c IIII^xx IIII pièces.

VINS DONT ON FAISAIT USAGE A TOURNAY

AU XVI^e SIÈCLE.

On ne peut parler de vins plus à propos qu'à l'occasion de la description d'un grand festin. Je donne donc ici ce que j'ai trouvé à ce sujet dans un *manuel* de l'officier du Cellier au vin du Chapitre, qui était en fonction en 1540. Malheureusement ce manuscrit n'est qu'un livre de compte, qui indique bien le nom des provinces ou des pays d'où l'on faisait venir l'approvisionnement des caves du Chapitre, mais qui contient peu d'autres renseignements.

Les vins de France étaient naturellement ceux auxquels on donnait la préférence; aussi les espèces en étaient-elles beaucoup plus nombreuses que celles des autres contrées. On désignait sous le nom de vins de *Rains* (Reims) tous les vins de Champagne. — La keuwe contenait deux muids et demi et pouvait coûter 14 ou 15 *carolus*.

Les vins de Paris et d'Auxerre se livraient par *trentels*. Trois trentels faisaient cinq muids.

La keuwe de vin de *Beaulne* (Beaune) contenait trois muids. Deux poinchons faisaient une keuwe.

Les vins d'Orléans s'expédiaient en pipe, en poin-

chon, en *fillette* ou en cacque. La pipe contenait deux muids et douze ou treize setiers. Le muid de Tournay contenait vingt setiers ou quatre-vingt-seize lots. Le setier contenait quatre lots trois pintes et un cinquième. La pinte contenait cinq quintaux. — Les cinq setiers faisaient vingt-quatre lots.

La keuwe de Colligny contenait deux muids seize setiers; mais les vins de cette côte se vendaient, comme ceux d'Auxerre et de Paris, sans garantie de mesure. Le contraire avait lieu pour les vins de Reims, de Beaune et de Lannoy. Le demi-tonneau de Lannoy équivalait à la keuwe de Reims.

Le tonneau de Poitou contenait cinq muids, et la pièce deux muids dix setiers.

On recevait encore des vins d'Anjou, de Gaillac et de Gascogne. Je ne sais ce qu'était le vin blanc de *Rische*, non plus que le vin d'*Ansoye*, dont le tonneau contenait cinq muids. Je ne connais pas davantage le vin de *Germolle* dont la keuwe était la même que celle de Beaune.

Je n'ai trouvé aucune indication spéciale des lieux de provenance des vins du *Rin* (Rhin.) On dit seulement que les pipes contenaient trois, quatre ou cinq muids.

On achetait à Middelbourg les vins d'Espagne et du midi. Voici l'article du *manuel* qui les concerne :

Despens des vins qui se achetent à Middelbourg.

De toutes bottes soyent Alicant, Malvisée, Bastard et pippes de Romenie ou Cranc tant pour trainaige que avalaige ou batteau, se paye 11 d. gr.

Pour 2 pièces de *Petau*, quy est ung tonneau, 10 d. gr.

Pour 2 poinchons de Gascogne, quy font un tonneau, 10 d. gr.

Pour le tol quy est les anchiennes coustumes gens d'é-

glise ne payent riens, mais à présent ils le prendent comme aulx aultres, *scilicet* pour chacune botte ou tonneau l'on paye 1 s. 4 d. gr.

Le mot de *botte* est encore en usage pour la vente des vins d'Espagne : il est donc très-probable que les vins de Malvisée (1) et Bastards en provenaient. En était-il de même des vins de *Romenie* et de *Petau*? je n'oserais l'affirmer; car il est aussi question en cet endroit des vins de Gascogne.

On achetait aussi des vins à Dam, et on les faisait arriver à Tournay, ainsi que ceux de Middelbourg, par Anvers et Gand.

Voici ce qu'on devait payer pour leur faire faire ce trajet :

Des vins venant de Middelbourg, par Anvers à Gand l'on paye au navieur.....

Au tol d'Anvers de chacun tonneau quy sont 2 bottes ou pippes, pour ung tonneau, et 3 trentels pour un tonneau, fault payer 2 s. 6 d. gr. valant 30 s. fl.

Pour le passaige dudit Anvers, 20 s. fl.

A Replemonde, au tol, pour chacune amme, qui est ung muyd, 5 s. fl.

A Tenremonde, pour le tol de chacune pièche, soit grande ou petite, 5 s. fl.

A Gand, aulx frans hommes, pour boutter jus le bateau, 6 s.

Aulx serviteurs de navieurs, 4 s.

---

(1) Ne s'agirait-il pas ici du vin de Malvoisie?

D'après le dictionnaire de Trévoux, le Malvoisie est un vin muscat qui est cuit. On appelle aussi Malvoisie du vin qui vient d'un promontoire de l'île de Chio.

Aulx avalleurs à Gand, pour mectre d'ung batteau en aultre,.....

A Pamèle, pour le tol de chacune pièche, soit grande ou petite, 8 s. 6 d. fl.

On pourrait croire que le commerce de vins était plus considérable à Bruges que dans les autres ports; car il est fait mention de tonneliers qui, dans cette ville, se mettaient à la disposition des acheteurs comme gourmets.

Les vins de France arrivaient par l'Escaut. Le *manuel* indique tout ce qu'il y avait à payer depuis Valenciennes jusqu'à Tournay.

Quant au prix des vins rendus à destination, si on en juge par le tarif du même *manuel*, à l'usage de ceux qui les vendaient en débit, il était fort varié. On suppose que le prix d'une keuwe peut être de 6 à 60 écus.

Cette échelle ne descend peut-être si bas que pour y donner place aux vins des crûs des environs de Tournay. Je n'en ai vu cependant faire aucune mention.

Je dois encore faire connaître comment on traitait les vins avant d'en faire usage. Il me suffira de rapporter ce que dit l'auteur du *manuel* des récoltes de 1540 et 1541, pour en donner une idée. Je doute fort qu'on se servît de bouteilles.

Mémoire qu'en 1540, il y eut au celier de reste grosse quantité de vin viel qui guerres ne valoient, ceste dite année, fut acheté au commencement du vin de Paris et d'Orleans nouveau, quy ne valoient riens quand ils estoyent rassis au celier, et y eubt grosse perte sur cesdits vins.

Pareillement les vins de Berne mis au celier se chambgèrent et ne valurent guerres.

Pour ladite année les vins de Dijons et de Rains estoyent les meilleurs.

Il y eubt acheté au mois de novembre des vins d'Auxerrois quy guerres ne valurent quand ils estoyent au celier.

En mars pour le parfaict de l'année l'on acheta des vins d'Auxerrois quy estoyent fort bons.

1541.

Mémoire qu'en septembre ensuivant ny avoit guerre de vin au celier; par quoy en falut acheter à Lille de vins viels, parce que l'année estoit tardive; et l'on n'eust au celier nuls vins nouveaux jusques en octobre; et l'on buvoit tant de vins vieulx que l'on ne povoit recouvrer jusques au mois de may 1541. — Les vins nouveaux estoyent fort vers et chiers.

Les vins d'Orléans eubrent le bruyt ledit an 1541.

Aussy les vins de Gaillac blancqs et rouges quy viennent en pippes et sont de diverses gauges, estoyent les meilleurs de l'année.

Mémoire qu'en l'année ensuivant pour la guerre on buvoit des vins vieulx bons et maulvaix et fort chiers; et des vins de Rin; et estoyent rencheris plus de la moitié; car ce qui valoit 5 livres valut 10 et 11 livres et en la fin vers Pasques 12 livres.

Pour conclusion disons que les *œnophiles* ne doivent pas étudier le moyen-âge pour apprendre à améliorer ce qui fait l'objet de leur prédilection, et qu'ils n'ont aucun sujet de regretter de vivre au XIX^e^ siècle.

GÉNÉALOGIE *de la famille Cottrel ou Cotterel donnée par Scohier, Le Carpentier et autres auteurs d'après les* Mélanges généalogiques. *Amst.* 1760.

—

Cottrel porte pour armes : De Gueules semés de cotterels ou lances émoussées d'argent — selon d'autres : semés de dents d'argent — variante : semé de couronnes à l'antique d'argent.

I. Jean I de Cottrel ou Cottrel le premier connu de cette famille, vivait en 1200, d'après un titre de cette époque. Il était seigneur du fief Le Boe à Hellesmes. Il épousa Meltrude du Fay dont

1° Jean II Cottrel, seigneur d'Hellesmes, etc.

II. 2° Raoul Cottrel, bailly des terres de Beuvry, Landas, mari d'Ide de Fontaine en 1238. Leurs enfants furent :

1° Simon, écuyer, seigneur de Villers.

III. 2° Collart Cottrel, vivant en 1274 : il épousa Willemette d'Auxy ou d'Haussy (selon Le Carpentier), dont naquit :

IV. Raoul II Cottrel, marié en 1322 à Aleide de Sancourt, dont il eut, entr'autres enfants, Jacques, Huon, Pierre et Jean qui suit :

V. Jean III Cottrel épousa en 1360 Jeanne de Rumaucourt dont il eut

1° Jacques de Cottrel qui suit

Et 2° Jean Cottrel, mentionné ci-après (A).

VI. Jacques de Cottrel, seigneur de l'Estruverie, fut marié à Jeanne de Quiévrain, dite Des Prets, qui devint D° de Bois-de-Lessine; ils eurent les enfants suivants :

1° Pierre Cottrel.

2° Jean Cottrel, écuyer, seigneur d'Esplechin, qui épousa Valentine Croquevilain et dont il eut : Arnould de Cottrel, seigneur d'Esplechin et de Billemont par sa femme Bonne de Billemont. Ceux-ci n'eurent qu'une fille Michelle Cottrel, qui épousa (selon le P. Enselme, t. 8, art. Lannoy), Nicolas de Lannoy, chevalier, seigneur de Lesdin, fils de Hughes et d'Anne de Quaroube.

VII. Pierre II De Cottrel, seigneur de Lestruverie et du Bois-de-Lessines, mort en 1524, avait épousé en 1515 Jacqueline de Baudringhien dont, entr'autres enfants, il laissa :

VIII. Nicolas de Cottrel, seigneur de Lestruverie, Bois-de-Lessine, etc., qui épousa, en 1550, Louise de Rubempré-Bièvre, dont est né

IX. Charles de Cottrel, baron de St-Martin, seigneur de Bois-de-Lessine, etc., mari d'Isabeau de Bourgogne Waecken (Branche batarde). Leur fils aîné fut :

X. Jean-François de Cottrel (1), chevalier, baron de St-Martin, seigneur du Bois-de-Lessine, Tronchiennes, Lestruverie. Il épousa dame Anne de Havrecth (De Wallebeck), dame de La Mairie, Monstreux, etc., dont n'a-

---

(1) Deux sœurs de ce Jean François Cottrel sont décédées à Bois-de-Lessines. Voici l'inscription d'une pierre sépulcrale qui se trouve encore dans l'église de cette paroisse : Icy gyst noble Damoiselle Jenne de Cotrel, dame de Mondestin, laquelle trépassa le XVII mey 1657. — Et noble Damoiselle Marguérite de Cotrel, dame de Gastel, laquelle trépassa le 19 de jung 1670. — Toutes deux filles de feu Messire Charlès de Cotrel, chevalier, seigneur de Lestriverie, Bois-de-Lessinnes, Tronchiennes; et d'Ysabeau de Bourgogne, dame de Vrchove Castel.

quirent 1° Charles de Cotterel qui suit : 2° Marie de Cottrel D° de la Mairie épousa Jean de Béthune, dit Desplanques.

XI. Charles de Cottrel, chevalier, seigneur du Bois-de-Lessine, de Tronchiennes, baron de St-Martin, capitaine d'une compagnie de cuirassiers au service du roi d'Espagne.

[Lettre A.] VI. Jean de Cottrel, sergeant d'armes du roi de France en 1400, épousa à Tournay où il avait reçu droit de cité, Catherine Bourgeois dont il eut 1° Jacques de Cottrel qui suit : 2° Michel et 3° Margueritte de Cottrel, femme de Jean de St-Génois, grand prévôt de Tournay et Tournesis, décédée en 1417, qui fut enterrée à l'église St-Jacques où se voyait sa pierre tombale.

Voyez ci-dessus au n° V.

Cette branche portait pour brisure : une bande d'azur chargée de 3 aigles à deux têtes d'or.

VII. Jacques de Cottrel, écuyer, échevin de la ville de Tournay, épousa Catherine du Mortier, desquels naquit :

VIII. Pierre de Cottrel, seigneur de Bétignies qui épousa à Tournay en . . . Marie Bernard, fille de Michel Bernard. Il en eut les enfants qui suivent :

1° Michel de Cottrel, mentionné ci-après.

Et 2° Pierre de Cottrel, chanoine de la cathédrale de Tournay, archidiacre de Bruges et vicaire-général du diocèse de Tournay sous quatre évèques, mort le 26 mai 1545, etc.

IX. Michel de Cottrel, seigneur de Bétignies, s'allia avec Jeanne Gommer. Il mourut en 1492, laissant une fille Anastasie de Cottrel coinjointe avec Jacques Savary, seigeur de Warcoing.

SÉANCE DU JEUDI 6 JANVIER 1858.

M. F. Du Bus, aîné, *président.*
M. *Warlomont*, faisant fonctions de secrétaire.

—

Présents : MM. Descamps, vice-président, Gérard, trésorier, Voisin, De Nedonchel et Du Bus, Edm.

—

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

—

Les ouvrages reçus depuis la séance du 5 novembre 1857, sont déposés sur le bureau.

M. le vicaire général Voisin présente le plan des alentours de la cathédrale de Tournai, comprenant l'enceinte présumée du cloître des chanoines au 9e siècle. Ce plan a été dressé sur des documents remontant pour la plupart au 13e siècle, et pour être joint à une notice déjà imprimée dans les *Mémoires* de la Société.

On décide que ce plan sera publié et l'on prie son auteur de vouloir y joindre des notes explicatives, qui sont promises pour la prochaine réunion, avec accompagnement d'extraits des documents consultés.

M. Voisin communique ensuite à l'assemblée une nouvelle lettre autographe de Fénelon, en date du 22 avril 1707, écrite au Chapitre de Tournai en réponse à l'annonce de la mort de l'évêque Coetlegon et à une demande qui avait été faite à l'illustre prélat de Cambrai de benir les saintes huiles pour le diocèse de Tournai.

Cette lettre est bien courte, mais elle est pleine de sentiment. Fénelon y exprime son attachement et sa vénération pour l'évêque défunt, en même temps qu'il donne aux chanoines de Tournai une nouvelle preuve de son dévouement et de son estime. Voici cette lettre :

« *A Cambray*, 22 *avril* 1707.

« C'est avec une véritable douleur, messieurs, que j'ai appris la » perte que nous avons faite de votre bon et digne évêque. Je l'hono- » rais infiniment, et j'étais persuadé qu'il m'aimait sincèrement. Je » prie Dieu qu'il lui donne un successeur qui ait sa douceur, sa sa- » gesse et sa bonté.

» J'ai fait la cérémonie des saintes huiles pour vous comme pour » nous, et je ne perdrai jamais aucune occasion de vous témoigner, » messieurs, avec quels sentiments je révère tout votre corps et avec » quel zèle je lui suis dévoué pour toute ma vie.

« Fr. Ar. Duc de Cambray. » (1)

Louis-Marcellin Coetlegon mourut le 18 avril 1707, à 3 heures du matin. Le Chapitre voulait faire la cérémonie de l'inhumation le 19; mais le peuple témoigna un si vif désir de voir le pieux évêque, qu'on la différa jusqu'au lendemain, et le corps revêtu des habits pontificaux fut exposé pendant toute la journée du 19 avril.

Il a été convenu dans la même séance que les objets de la Société qui se trouvent encore chez Mme veuve Hennebert seraient recueillis par M. Voisin et transportés chez lui, en attendant qu'il ait été statué sur un local convenable à approprier pour l'usage de la compagnie.

Trois membres ayant fait la proposition prévue par l'article 16 du règlement de la Société, d'admettre en qualité de membre titulaire M. l'avocat Wacquez (Jules),

---

(1) Le *fac-simile* d'une lettre de Fénelon est inséré au tome 4 des *Mémoires*, p. 28.

il est décidé qu'il sera voté sur cette proposition à la séance prochaine, conformément à l'article 18.

SÉANCE DU JEUDI 4 FÉVRIER 1858.

M. F. Du Bus, aîné, *président*.
M. *Warlomont*, faisant fonctions de secrétaire.

—

Présents : MM. Descamps, Voisin, Du Bus (Edmond) et Bosière.

—

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance précédente, lequel est approuvé.

—

On dépose sur le bureau les ouvrages parvenus depuis la dernière séance.

M. le vicaire général Voisin représente, bien amélioré, le plan des alentours de la cathédrale de Tournai, dont il a été question à la séance précédente et qui est examiné avec le plus vif intérêt. Il est convenu que ce curieux travail, plus perfectionné encore, fera partie des publications de la Société, et sera accompagné de notes explicatives.

M. Warlomont présente et offre à la Société, pour sa bibliothèque, et avec une lettre descriptive qui sera insérée au *Bulletin* de la séance, le catalogue de la vente du cabinet de Mgr le comte de Salm Reifferscheid, évêque de Tournai ; ce qui est accepté avec reconnaissance.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. le capitaine du génie Dejardin, par laquelle ce dernier annonce l'envoi d'une notice, accompagnée de plans extrêmement soignés, sur l'ancienne tour de Burbant à Ath. Cette communication est accueillie avec bienveillance et intérêt. Une commission est chargée d'en faire rapport, et M. le président d'en accuser réception.

Il est aussi fait, par M. le président, lecture d'une lettre par laquelle M. Ad. Devergnies donne sa démission comme membre titulaire de la Société. Pris pour notification.

Ensuite de la présentation faite à la séance précédente, du 6 janvier dernier, il est procédé au vote prescrit par l'article 18 du règlement de la Société, et M. l'avocat Wacquez (Jules), est admis à l'unanimité comme membre titulaire et chargé en même temps des fonctions de secrétaire, en remplacement de feu M. Hennebert. M. le président se charge d'en informer le nouveau membre pour l'exécution de l'art. 19 du règlement.

Lettre de M. Warlomont.

Messieurs,

Dans votre séance du jeudi 6 décembre 1855, notre honorable et laborieux collègue, M. le vicaire général Voisin, vous a communiqué une note relative aux ventes de tableaux qui avaient lieu autrefois à Tournai.

En faisant ressortir que ces ventes, fort fréquentes alors (17e siècle), attestaient le goût de la peinture chez un grand nombre de personnes de cette ville et notamment parmi les chanoines, M. Voisin a donné l'inventaire des tableaux délaissé par le grand vicaire Jacques Florent, décédé en 1694, inventaire comprenant au-delà de 120 articles avec leur évaluation en détail.

Cette communication dont la mention vient de me tomber sous les yeux (1) m'a fait supposer qu'il pourrait être agréable à la Société que je dépose à sa bibliothèque, comme souvenir de quelqu'intérêt, le catalogue imprimé à Tournai, en 1771, d'une vente considérable de tableaux, estampes et objets curieux, faite en cette ville au mois de juin de la même année par suite du décès de Mgr l'évêque comte de Salm Reifferscheid, et qui corrobore les conclusions de notre savant collègue, à savoir que Tournai possédait et a continué, même après 1694, à posséder de riches cabinets.

Voici le titre de ce catalogue :

« Catalogue raisonné des diverses curiosités du cabi-
» net de feu son Excellence Monseigneur le comte de
» Salm Reifferscheid, évêque de Tournay, composé
» d'une nombreuse collection d'histoire naturelle; de
» porcelaines anciennes et autres raretés ; d'instrumens
» de physique et de mécanique ; de tableaux ; d'estam-
» pes; de divers instrumens et pièces de musique de
» différens maîtres ; et d'autres effets curieux.

» Le jour de la vente est indiqué à la page 8 (2).

» A Tournay, de l'imprimerie de Romain Varlé sur la
» Grand'place — 1771. »

Ce catalogue, d'autant plus intéressant qu'il est annoté des prix de vente pour les tableaux et les estampes, est divisé en 5 parties, savoir :

Première Partie. — *Histoire naturelle.* (Objets nombreux et extrêmement variés : Terres, pierres, marbres, bronzes, pétrifications, pierres fines ou précieuses, por-

(1) *Bulletin*, t. IV, p. 244.

(2) Lisez VIII (le 12 juin).

celaines, cristaux, chinoiseries, coquilles, médailles, etc.)

Page 1 à 84, n° 1 à 700, avec beaucoup de subdivisions. — Et un avertissement, page 1 à VIII.

Deuxième Partie. — *Cabinet de physique*. (Instrumens divers).

Page 87 à 108, n° 1 à 141 — avec un avertissement, p. 85-87.

Troisième Partie. — *Tableaux* (au nombre de 483 en 321 lots.)

Page 1 à 60 (nouvelle pagination), n° 1 à 321, avec les prix notés dont le total s'élève à 12,381 livres.

Quatrième Partie. — *Estampes*. (42 lots composés chacun d'un plus ou moins grand nombre de pièces décrites.)

Page 61 à 86, n° 1 à 42, avec les prix marqués, montant ensemble à 1029 livres.

Cinquième Partie. — *Musiques et instruments de musique* (grande quantité de morceaux de musique avec indication des auteurs, plus 69 instruments divers).

Page 88 à 96.

Tournai, le 4 février 1858.

—

Ouvrages qui ont été adressés à la Société depuis la séance de décembre :

— De la part de l'*Association pour l'encouragement des beaux-arts de Liége* :

Son règlement in-8° de 11 pp.

— De la part de l'auteur :

Recherches et documents pour l'histoire des communes du nord de la France, par M. Tailliar, in-8° de 24 pp.

— De la part de l'*Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique :*

1° Son *Bulletin*, n°s 9 et 10, 2e série, tome 3e. *Bruxelles*, in-8, p. 81-135.

Pp. 53-69. — Rapport de M. Alvin sur un mémoire soumis à l'Académie, sur l'*Histoire de l'origine et des progrès de la gravure dans les Pays-Bas jusqu'au XVe siècle* — quatre planches très-curieuses.

Pp. 129-137. — Sixième note sur la *classification des races humaines*, par M. J.-J. d'Omalius-d'Halloy.

Pp. 137-165. — Histoire naturelle du genre *Capitella* ou *Lumbriconaïs*, par M. P.-J. Van Beneden.

2° Son *Bulletin*, n° 11, 2e série, tome 3e, in-8, p. 187-290.

Pp. 253-273. — *Fragment d'une étude littéraire sur Froissart et le XIVe siècle*, par M. Kervyn de Lettenhove.

Pp. 273-283. — *Note sur l'avènement de Robert Ier au comté de Flandres*, par M. J.-J. Desmet.

3° *Son Bulletin*, 2e série, tome 3e, n° 12, in-8, p. 292-536.

Pp. 357-362. — Rapports de MM. Schayes et Roulez sur un mémoire de M. Renard, concernant l'identité de race des Gaulois et des Germains.

Pp. 384-404. — Quatrième lettre sur la même question, par M. Renard.

— De la part de la même Académie. — Commission royale d'histoire.

Son Bulletin, n° 1, tome 10e, deuxième série. *Bruxelles*, in-8°, comprenant 195 pp.

Pp. 8-100. — Voyage littéraire en Italie. — Rapport de M. Borgnet.

Quoique son séjour à Rome ait été bien court, il a pu cependant compulser un assez bon nombre de manuscrits curieux dans les principales bibliothèques de cette ville.

Parmi les documents qu'il signale, il en est plusieurs qui concernent l'histoire agiographique du diocèse de Tournay :

Sancti Piati martyris passio imperfecta. Vitæ Sanctorum..... Amandi, Eleutherii..... Vedasti.

Sancti Eleutherii Tornacensis episcopi in Gallià vita.

M. le vicaire général Voisin a écrit à MM. les élèves du Collége Belge, rue du Quirinal à Rome, pour les engager à continuer le travail du savant académicien, et il espère que l'un d'eux, M. Van Eleghem de Flobecq, visitera avec soin les dépôts de manuscrits des cinq bibliothèques du Vatican, pour y rechercher les ouvrages qui peuvent avoir de l'intérêt pour notre histoire locale et qui ne se trouvent pas dans les bibliothèques du Pays.

— De la part des directeurs :

1° *Revue trimestrielle*, 16e volume, 4e année, tome 4e, in-8 de 412 pp.

2° *Journal historique et littéraire*. Tome XXIV. Liv. 7. *Liége*, in-8, p. 313-364.

3° *Revue agricole, industrielle et littéraire* (de Valenciennes); neuvième année, nos 3, 5 et 6; septembre, novembre et décembre 1857.

La livraison d'octobre, n° 4, manque.

4° *Revue catholique*. Année 1857, 10e livraison. *Louvain*, grand in-8°, p. 563-626.

Pp. 575-581. — Analyse de l'ancien droit sur les inhumations dans les églises. — Propriété des caveaux et des monuments funèbres érigés dans les églises. — Droit des fabriques; prétentions peu fondées des communes. — Exercice du droit de police. — Clefs des caveaux.

5° *Revue de la numismatique belge*, 3e série. — Tome I, 3e livraison. *Bruxelles*, 1857, in-8°, p. 373-458.

6° *Revue de l'art chrétien*. Dixième, onzième et douzième livraisons. *Paris*, grand in-8°, p. 433-572.

Pp. 481-492. — Pavage des églises dans le pays de Bray, par M. l'abbé J.-E. Decorde. Planche curieuse.

—

TABLE ALPHABÉTIQUE

DU CINQUIÈME VOLUME DES BULLETINS.

A.

Abbaye de S. Nicolas des Prez, 27.

Académie royale de médecine, publications reçues. 4, 243, 259.

— royale des sciences, des lettres et des beaux-arts, 4, 23, 53, 230, 242, 254, 259, 266, 267.

Annuaire de la Société d'émulation de Liége, 2.

Annuaire de l'enseignement moyen, 23.

Archives de Tournai, par M. le comte de Laborde, 16.

Armoiries de la ville de Tournai et du Tournaisis, diplôme du 20 mars 1838. Critique, 248.

Audenaerde. Ses anciennes manufactures de tapisseries, 249.

B.

Beauffort (le comte A. de), admis comme membre honoraire, 258.

Bethune (Prince de), président de la Société d'archéologie de Belgique — sa mort, 24.

Bossaert, son acceptation du titre de membre honoraire, 229, 237.

Boussu, notice sur cette commune, 12, 30.

Boxière, sa présentation, son élection comme membre titulaire, 1, 2, 9.

Brouez (J.), présenté et admis comme membre honoraire, 2, 11.

Bruyenne, sa présentation, son élection comme membre honoraire, 1, 2, 29.

Bulletins de la Société; sa distribution par cahiers mensuels, 11.

Bulletins des diverses sociétés — publications. (Voir au nom de chaque société).

Burbant (tour de), à Ath, plans et notice par M. Dejardin, 344.

C.

Carion (H.), présenté et admis comme membre honoraire, 2, 11, 229.

Casterman (L.), ancien membre titulaire, sa mort à Anvers, 285.

Catalogue de la vente du cabinet du comte de Salm Reifferscheid, évêque de Tournai, 343.

Catalogues de livres, inventaires de meubles etc, des chanoines de Tournai — du chanoine Cousin, 263.

Cercle archéologique de Mons — publications, échange, 301.

Chaise (le père de la), médiateur du Chapitre de Tournai auprès de Louis XIV, 263

Chanoinesses de Ste. Waudru à Mons. — Liste, 249.

Chapelle de S. Eloi à Tournai — notice histor., 270, 272.

Charlemagne, notes diverses sur cet empereur, 229, 254, 267.

Chartes seigneuriales de Melle etc., à imprimer, 309.

Cimetière de l'église de S. Quentin à Tournai, plan, 289.

Cimède (la) ou la vache reconquise, 98.

Cloître (ancien) des chanoines à Tournai, 293, 341, 343.

Coelegon, évêque de Tournai, — renseignements sur sa mort, 341, 342.

Commission royale d'histoire — publications reçues, 254.

Comptes (extraits d'anciens..) de la ville de Tournai, 61.

Concours de la Société Dunkerquoise, programme pour 1858, 1859, 301.

— de poésie à l'occasion du 25e anniversaire du roi, 245.

— ouvert pour 1857 par la Société des antiquaires de la Morinie, 9.

— pour 1857 et 1858 par la Société de Valenciennes et l'académie d'Arras, 245.

— pour 1858, proposé par la Société des antiquaires de la Morinie, 289.

Congrès scientifique de France — 24e session — à Grenoble. — Invitation, 289.

Cortemarcq. — Tour de son église — architecture, 249.

Cottrel (le chanoine Pierre). — Relation de son jubilé en 1539 — sa généalogie, 342, 344, 338.

Cousin — Notes sur ce chanoine, 263, 277.

Croix (Arthur de la) son admission comme membre honoraire, 11, 237.

Crombez (François), son acceptation du titre de membre honoraire, 229, 237.

D.

Dejardin, capitaine du génie, proposé et admis comme membre honoraire, 289, 295.

Delahaye, son acceptation du titre de membre honoraire, 228, 237.

Desobry, son acceptation du titre de membre honoraire, 237.

Devillers (Léop.), sollicite le titre de membre correspondant, 270.

Dime, levée en Flandre pour la croisade de Tunis, 56.

F.

Fénelon, nouvelle lettre autographe de 341.

Fêtes à Tournai en 1451, à l'occasion des victoires de Charles VII, 250.

Fouilles, à l'endroit où fut découvert le tombeau de Childéric, 289.

G.

Gachet (E.-L.-J.-B.), membre correspondant. — Sa mort, 269.

Goertz (Charles), de Moscou, admis comme membre correspondant, 2, 11, 270.

Guibert, de Tournai.—Du manuscrit de son histoire de la croisade de Louis IX, 6.

Guillaume, envoi de ses productions — admis comme membre correspondant, 257, 246, 253, 258.

H.

Hemery (Mme Clément). Notice nécrologique — ses ouvrages, 27.

Hennebert (Fréd.), membre titulaire et secrétaire de la Société de Tournai — sa mort, 311.

Hulst (baron de). — Sa démission comme membre honoraire, 245.

I.

Institut archéologique liégeois — publications reçues, 249.

J.

Jeton (un) tournaisien, 243.
Jetons frappés à Tournai pendant le règne de Charles-Quint, 13, 238.
— tournaisiens. — Note et description, 293, 309.
Journal historique et littéraire — publications reçues, 8, 25, 59, 250, 255, 260, 267.
Journal de l'imprimerie et de la librairie échange de publications, 10, 59.
Jubilé du chanoine Pierre Cottrel en 1539. — Relation, 312, 314.

L.

Lettre authographe de Fénelon (nouvelle), 341.

M.

Mailliet (V.), son acceptation du titre de membre honoraire, 229, 237.
Médaille romaine et autres objets découverts à Tournai, 277.
— commémorative de la construction d'une prison cellulaire à Courtrai, 237.
— frappée à l'occasion de la construction d'une prison cellulaire à Anvers, 301.
Médailles gauloises imitées des deniers consulaires, 5.
Melun (Pierre de), prince d'Epinoi, 43.
Membres honoraires de la Société de Tournai. — Leurs droits et leurs obligations non définis, 289.
Mémoires des diverses sociétés (Voir au nom de chaque société)....
Messager des sciences historiques, etc. — publications reçues, 6, 243, 250, 267.
Musée Fauquez. — Arrangement. — Local, 11.
Musée historique de la Société.— Local, 11, 29.

N.

Notice sur la commune, le château et les seigneurs de Boussu, 12, 30.
Notice sur l'histoire des communes du nord de la France. —Rapport, 10.

O.

Odon, évêque de Cambrai — son école à Tournai, 244, 251.

P.

Plan du cloître des chanoines de Tournai, 293, 341, 343.
Prison cellulaire à Anvers — construction — médaille commémorative, 301.
— idem à Courtrai, 237.
Procès-verbaux de la commission royale d'histoire pour la publication des anciennes lois, etc., 245.
Publications des diverses sociétés. (Voir au nom de chaque société).....

R.

Rapport du conseil communal de Tournai. — Renseignements réclamés de la Société, 301.
Rapports à fournir par les membres titulaires sur les ouvrages offerts, 11.
Réimpression de l'histoire de Tournai, par Cousin, 253, 261.
Revue catholique. — Livraisons reçues, 8, 25, 59, 243, 231, 253, 260, 267.
— de l'art chrétien — proposition d'échange, 258.
Revue des beaux-arts — publications reçues, 28.
— numismatique — publications reçues, 4, 230, 243, 255.
— trimestrielle — publications reçues, 231, 256, 260.
Robespierre (les demoiselles), à Tournai, 275.
Roisin (baron de), son acceptation du titre de membre honoraire, 257.

S.

Saint-Amand. — Tour de l'abbaye, 26.
Salm Reifferscheid. — Catalogue de la vente de son cabinet, 343, 344.
Sépulture romaine, trouvée au collège N.-D., à Tournai, 277.
Siége de Tournai en 1581. — Documents historiques, 30.

Société centrale d'agriculture du département du nord — publications reçues, 27.
— d'émulation pour l'étude de l'histoire, etc., de la Flandre — publications reçues, 56, 230.
— d'émulation de l'Allier — publications reçues, 60, 237.
— de l'histoire de France — publications reçues, 28, 244, 260, 267.
— des sciences, des arts et des lettres du Hainaut — publications reçues, 4.
— des sciences de Goerlitz — publications — échange, 255.
— des antiquaires de la Picardie — publications reçues, 26, 244, 256.
— des antiquaires de la Morinie — publications reçues, 256.
Société impériale d'agriculture, etc., de l'arrondissement de Valenciennes — publications reçues, 26, 244, 256, 267.
— Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, etc., — publications reçues, 268.
— libre d'émulation de Liége — publications reçues, 2. 4, 232.
— nationale académique de Cherbourg — publications reçues, 260.
— royale des beaux-arts et de littérature de Gand — publications reçues, 25.
Style (le) d'Utrecht et le style de Tournai, 232.
Subside de la province pour 1856, 1.
— du gouvernement — arrêté royal du 25 septembre 1856, 245.

T.

Table alphabétique de l'histoire de Cousin, 2, 11.
Tapis de Tournai en 1636, 259.
Tour d'armoiries en bois sculpté, 246.
Tour de Burbant à Ath. — Plan et notice par M. Dejardin, 344.
Traité du notariat par MM. Carlon et Brouez, 2, 4.
Travaux de la Société de Tournai, — Renseignements demandés par le gouvernement provincial, 261.
— idem — par le conseil communal de Tournai, 301.

—

V.

Vergnies (De), sa démission comme membre titulaire, 344.

Vins en usage à Tournai au 16e siècle, 333.

W.

Wacquez (Jules), proposé, puis reçu comme membre titulaire et secrétaire, 342, 344.

Y.

Y (guerre à l'), brochure par M. Hennebert, 248.

Ypres, correspondance des magistrats de cette ville, 230, 241.

FIN DE LA TABLE

DU CINQUIÈME VOLUME DES BULLETINS.

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building

Form 410

JUL 2 5 1927